

La collection business n°1 des ventes

LA BOÎTE À OUTILS

DE LA COMPTABILITÉ

Bruno Bachy

3^e édition

48

outils
clés en main



DUNOD



LA BOÎTE À OUTILS

DE LA **COMPTABILITÉ**

Bruno Bachy

3^e édition

48 outils
clés en main

DUNOD

Mise en page : [Belle Page](#)

© Dunod, 2021 pour la nouvelle présentation.
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-083164-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

[Couverture](#)

[Page de titre](#)

[Page de Copyright](#)

[Vous aussi, ayez le réflexe](#)

[Des outils opérationnels tout de suite](#)

[Remerciements](#)

[Avant-propos](#)

[**DOSSIER 1 - LES DOCUMENTS COMPTABLES**](#)

[Outil 1 - Les objectifs de la comptabilité](#)

[Outil 2 - Le bilan](#)

[Outil 3 - Le compte de résultat](#)

[Outil 4 - L'annexe](#)

[Outil 5 - Le tableau de flux de trésorerie](#)

[Outil 6 - Le tableau de financement](#)

[Outil 7 - Le tableau de variation des capitaux propres](#)

[**DOSSIER 2 - LES PRINCIPES DE TENUE DE LA COMPTABILITÉ**](#)

[Outil 8 - Le cadre réglementaire de la comptabilité](#)

[Outil 9 - Le plan de comptes](#)

[Outil 10 - L'enregistrement d'une opération comptable](#)

[Outil 11 - L'organisation du système comptable](#)

[**DOSSIER 3 - LA COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS COURANTES**](#)

[Outil 12 - La comptabilité des achats](#)

[Outil 13 - La comptabilité des ventes](#)

[Outil 14 - La comptabilisation de la TVA](#)

[Outil 15 - La TVA dans les opérations internationales](#)

[Outil 16 - La comptabilité des investissements](#)

[Outil 17 - La comptabilisation de la paie](#)

[Outil 18 - Le portefeuille-titres](#)

[Outil 19 - Les opérations de trésorerie](#)

[Outil 20 - Les opérations de financement](#)

[**DOSSIER 4 - LA CLÔTURE DES COMPTES**](#)

[Outil 21 - Le processus de clôture des comptes](#)

[Outil 22 - L'amortissement des immobilisations](#)

[Outil 23 - La dépréciation des actifs](#)

[Outil 24 - La valorisation des stocks](#)

[Outil 25 - Le rattachement des charges et produits à la période](#)

[Outil 26 - La prise en compte des risques](#)

[Outil 27 - La détermination du résultat fiscal et de l'impôt société](#)

[Outil 28 - Le calcul de la participation des salariés](#)

DOSSIER 5 - LA FIABILITÉ DES COMPTES

[Outil 29 - Le contrôle interne comptable](#)

[Outil 30 - Les assertions comptables](#)

[Outil 31 - La démarche de contrôle des comptes](#)

[Outil 32 - Le dossier de contrôle des comptes](#)

[Outil 33 - Les contrôles comptables](#)

[Outil 34 - La revue analytique](#)

[Outil 35 - La technique de rapprochement](#)

DOSSIER 6 - LES INDICATEURS FINANCIERS

[Outil 36 - Les soldes intermédiaires de gestion](#)

[Outil 37 - Le bilan fonctionnel](#)

[Outil 38 - Les indicateurs de flux de trésorerie](#)

[Outil 39 - Les ratios financiers](#)

DOSSIER 7 - LES COMPTES CONSOLIDÉS

[Outil 40 - La notion de groupe](#)

[Outil 41 - Les états financiers consolidés](#)

[Outil 42 - Les normes comptables internationales](#)

[Outil 43 - Les méthodes de consolidation](#)

[Outil 44 - Le processus de consolidation](#)

[Outil 45 - Le retraitement des comptes](#)

[Outil 46 - Les opérations internes au groupe](#)

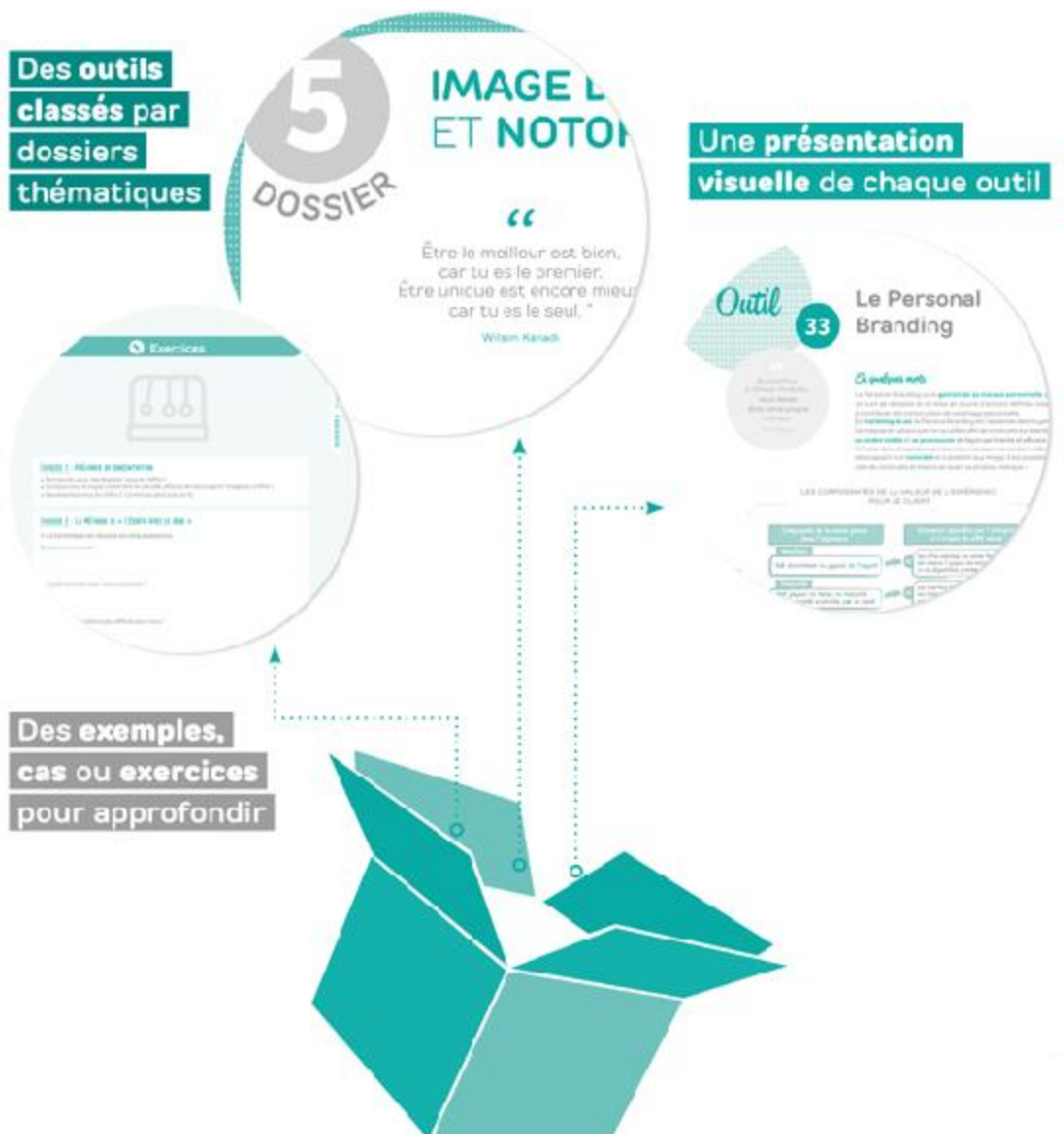
[Outil 47 - Les impôts différés](#)

[Outil 48 - Le goodwill](#)

GLOSSAIRE

Bibliographie

Vous aussi, ayez le réflexe *Boîte à outils*



La Boîte à outils

Des outils opérationnels tout de suite

Méga Boîte à outils

Agilité – 100 outils

Coordonnée par N. Van Laethem

Manager leader – 100 outils

Coordonnée par P. Bélorgey,
N. Van Laethem

Digital en entreprise – 100 outils

Coordonnée par C. Lejealle

Petite Boîte à outils

Génération de Leads

P. Gastaud

Instagram

C. Pellerin

Podcast

V. Béjot

MÉTIERS

Acheteur, 3^e éd.

S. Canonne, Ph. Petit

Auditeur financier, 2^e éd.

S. Boccon-Gibod, É. Vilmint

Chef de projet, 3^e éd.

J. Maes, F. Debois

Chief Digital Officer

E. Métais-Wiersch, D. Autissier

Chief Happiness Officer

A. Motte, S. Larabi, S. Boutet

Coaching, 3^e éd.

B. Ammiar, O. Kohnen-Chahri

Commercial, 3^e éd.

P. Bélorgey, S. Mercier

Communication, 4^e éd.

B. Jézéquel, Ph. Gérard

Community Manager, 2^e éd.

C. Pellerin

Comptabilité, 3^e éd.

B. Bachy

Consultant, 2^e éd.

P. Stern, J.-M. Schoettl

Contrôle de gestion

C. Selmer

Création d'entreprise, 2021

C. Léger-Jarniou, G. Kalousis

CSE

A.-L. Smaguine

E-commerce, 2^e éd.

C. Delabre

Expérience client 3^e éd.

L. Chabry, F. Gillet-Goinard, R. Jourdan

Formateurs, 4^e éd.

F. Bouchut, F. Cuisiniez, I. Cauden

Freelance

S. Moran

Inbound marketing et growth hacking

S. Truphème, Ph. Gastaud

Libraire

C. Meneghetti, J.-C. Millois

Management, 2^e éd.

P. Stern, J.-M. Schoettl

Manager de managers

A. Hamayon, J. Isoré, J.-P. Testa

Marketing, 3^e éd.

N. Van Laethem, B. Durand-Mégret

Marketing digital, 2^e éd.

S. Truphème, Ph. Gastaud

Négociation, 2^e éd.

P. Stern, J. Mouton

Qualité, 4^e éd.

F. Gillet-Goinard, B. Seno

Responsable financier, 3^e éd.

C. Selmer

Ressources Humaines, 3^e éd.

A. Haegel

Santé - Sécurité - Environnement, 4^e éd.

F. Gillet-Goinard, C. Monar

Speaker-conférencier

C. Morlet, B. Deloupy

TPE

G. Ducret

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Accompagnement professionnel

M.-L. Barthélémy, H. Le Pennec

Analyse des données

C. Coron

Animer vos réunions

F. Gillet-Goinard, L. Maimi

Conduite du changement et de la transformation, 2^e éd.

D. Autissier, J.M. Moutot, K. Johnson, E. Métais

Créativité, 3^e éd.

F. Debois, A. Groff, E. Chenevier

Design management

B. Szostak, F. Lenfant

Design thinking

E. Brunet

Développement durable et RSE

V. Maymo, G. Murat

Dialogue en entreprise

A. Stimec, A. Benitah

Écrire pour le Web

M. Gani

Écrits professionnels

V. Le Broussois

Facilitation

E. Brunet, A. Monot

Gamification

A. Duarte, S. Bru

Gestion des conflits, 2^e éd.

J. Salzer, A. Stimec

Innovation, 2^e éd.

G. Benoit-Cervantes

Innovation managériale

D. Autissier, É. Métais, J.-M. Peretti

Intelligence collective, 2^e éd.

B. Arnaud, S. Cahn

Intelligence économique

C. Deschamps, N. Moinet

Lean, 2^e éd.

R. Demetrescoux

Leadership, 2^e éd.

J.-P. Testa, J. Lafargue, V. Tilhet-Coartet

Management à distance

S. Levillain

Management transversal, 2^e éd.

J.-P. Testa, B. Déroulède

Marketing vidéo

T. Gasio

Micro-entrepreneur, 2^e éd.

C. Selmer, J. Hellart

Mind mapping, 2^e éd.

X. Delengaigne, M.-R. Delengaigne

Mon parcours professionnel

F. Gillet-Goinard, B. Seno

Organisation, 2^e éd.

B. Pommeret

Orthographe

A. Ponsonnet

Pensée visuelle

C. Tsiang, B. Lhuillier

Prendre la parole en public

A. Leibovitz

Réseaux sociaux, 4^e éd.

C. Bladier

Sécurité économique

N. Moinet

SEO

B. Thiers

Soft skills

N. Van Laethem, J-M Josset

Stratégie, 3^e éd.

B. Giboin

Stratégie Big Data

R. Rissoan, R. Jouin

Stratégie digitale omnicanale

C. Headley, C. Lejealle

Supply chain

A. Perrot, Ph. Villemus

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Améliorer sa mémoire

X. Delengaigne, C. Maitre, F. Masucci

Bien-être au travail, 2^e éd.

C. Huet, G. Rohou, L. Thomas

Confiance en soi

A. Leibovitz

Développement personnel

L. Lagarde

Efficacité professionnelle, 2^e éd.

P. Bêlorgey

Gestion du stress

G. du Penhoat

Gestion du temps, 2^e éd.

P. Bêlorgey

Intelligence émotionnelle, 2^e éd.

C. Peres-Court, M.-E. Launet

Personal Branding

S. Moran, N. Van Laethem

Motivation

S. Micheau-Thomazeau, L. Thomas

Pleine conscience au travail

S. Labouesse, N. Van Laethem

Psychologie positive au travail

B. Arnaud, E. Mellet

Relaxation

L. Histel-Barontini

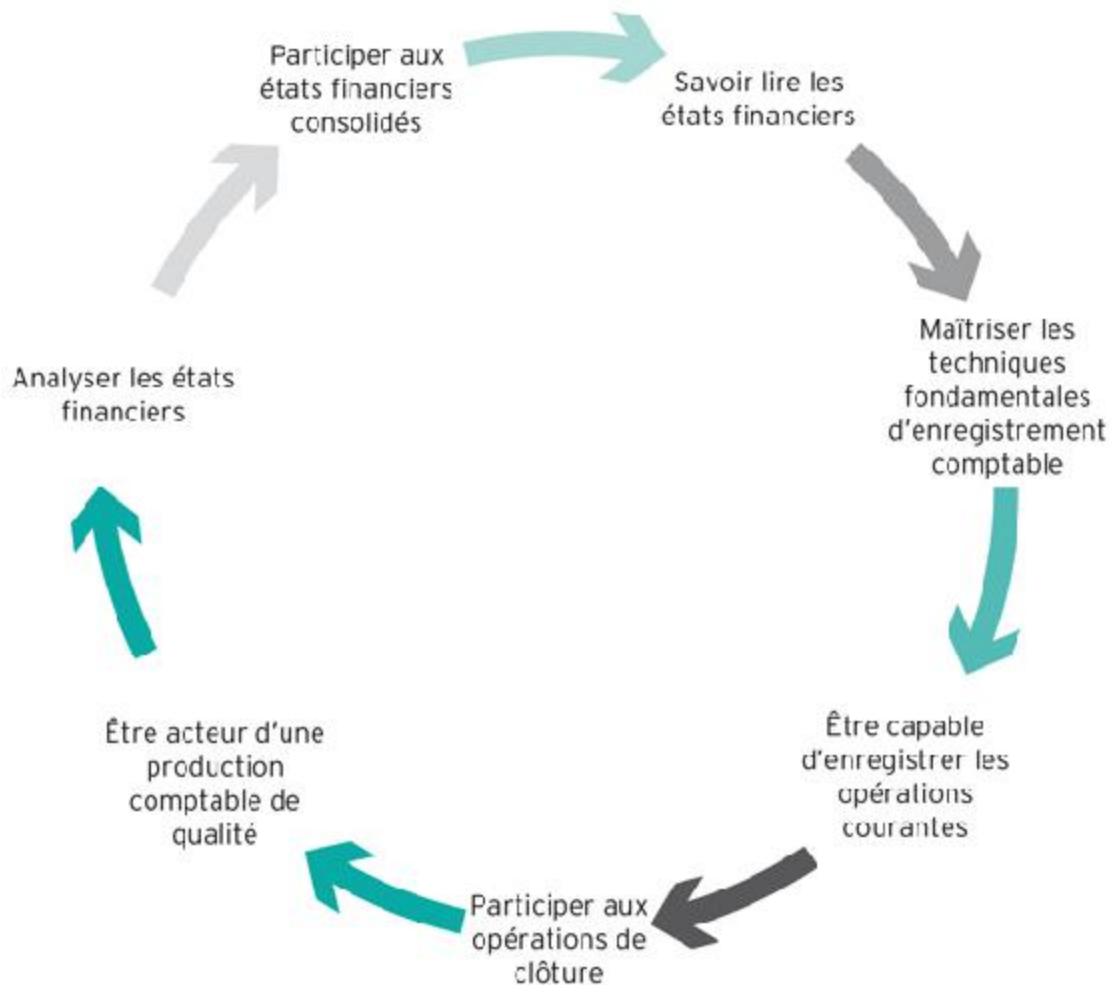
Santé au travail

C. Vasey

Remerciements

- À ma famille qui m'a soutenu pendant l'écriture de cet ouvrage.
- Aux consultants de la Cegos et aux intervenants des formations Cegos pour nos échanges toujours riches sur la comptabilité et la finance d'entreprise.
- Aux nombreux clients en formation ou en conseil qui renouvellent sans cesse l'intérêt pour la comptabilité.

Avant-propos



La comptabilité n'est pas une affaire de spécialiste, être à l'aise avec l'information comptable est utile dans toute carrière professionnelle pour gérer une entreprise ou tout simplement comprendre les chiffres financiers qui font partie de votre environnement.

La comptabilité est un langage, et comme pour tous les langages, il faut en maîtriser les mots et la grammaire. La « méthode vénitienne »,

c'est-à-dire la méthode de la comptabilité en partie double, a été créée au xv^e siècle et théorisée par un moine franciscain, Luca Pacioli. Cette technique demeure aujourd'hui encore la base de la comptabilité moderne, employée dans toutes les sociétés.

La comptabilité : un outil à la disposition de tous

Toutes les entreprises tiennent une comptabilité et tous les acteurs de l'entreprise peuvent l'utiliser pour les besoins de leur métier. La comptabilité sert à :

- piloter une activité ;
- gérer la relation avec les tiers ;
- communiquer avec ses partenaires ;
- établir ses déclarations fiscales ;
- informer ses actionnaires.

La comptabilité est une mine d'informations chiffrées, car elle conserve une trace de toutes les transactions réalisées par une entreprise. C'est l'outil de travail des comptables et, surtout, un outil d'information à la disposition de toutes les parties prenantes.

Les chiffres de la base d'information comptable sont produits selon un processus rigoureux et normé, qui garantit leur fiabilité. Ils sont utiles à tous dans l'entreprise, et de nombreux systèmes de gestion utilisent les données issues de la comptabilité ou se rapprochent de la comptabilité afin de valider leurs données.

Évoluer dans les métiers de la comptabilité

Les métiers de la comptabilité ont beaucoup évolué et poursuivent leur mutation sous l'impulsion de différentes tendances. En premier lieu, les progrès constants des systèmes d'information qui automatisent les tâches de saisie comptable et transforment les activités du comptable qui, à présent, contrôle et traite les anomalies. Ensuite, l'accélération du rythme des publications et du *reporting* qui impose, en particulier dans les grandes entreprises, des processus de production très affûtés. En effet, la valeur d'une information comptable repose toujours sur sa

fiabilité mais aussi sur sa rapidité d'élaboration. Enfin, l'évolution de la réglementation : progressivement, les différentes langues comptables convergent et une langue comptable universelle émerge. Les normes comptables internationales s'imposent peu à peu et, un jour peut-être, un même fait économique se traduira de façon identique à travers le monde.

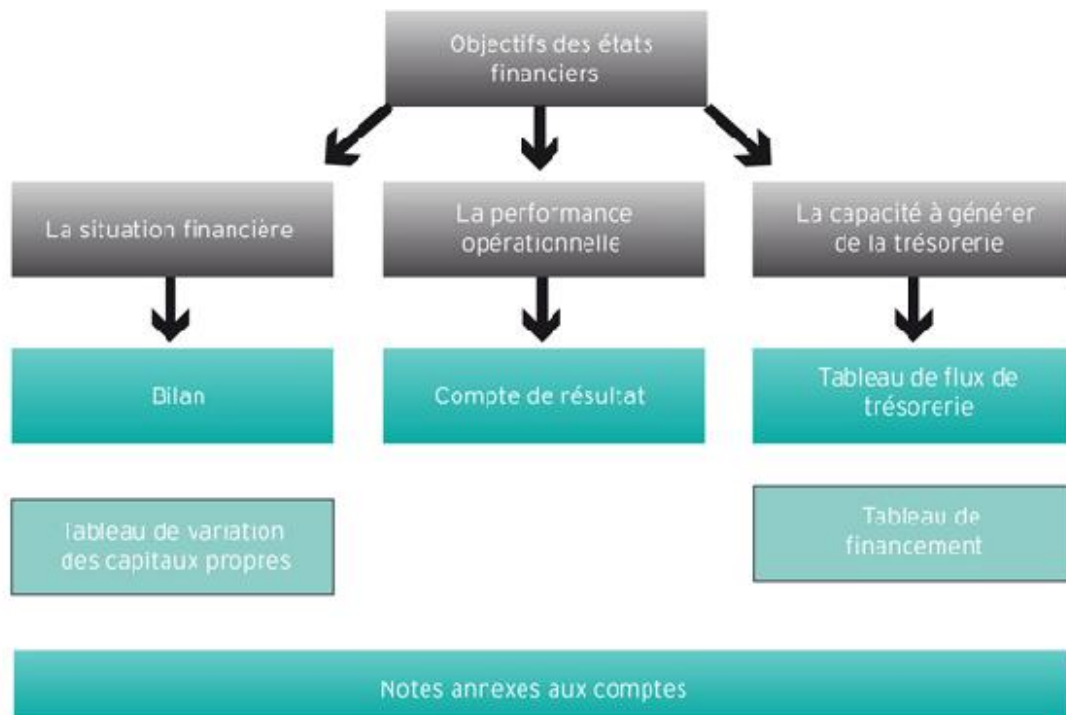
Ces évolutions représentent une opportunité pour revaloriser les métiers de la comptabilité. L'image traditionnelle du comptable s'efface peu à peu pour laisser place à une image plus dynamique. Quelles sont, aujourd'hui, les compétences attendues d'un comptable ?

- **Une parfaite maîtrise des fondamentaux de la technique comptable.** On ne développe des compétences que sur un socle parfaitement maîtrisé des compétences de base.
- **Une capacité à prendre du recul** pour analyser les opérations et les schémas comptables, en gardant toujours à l'esprit que la finalité de la comptabilité est de traduire une réalité économique sous la contrainte d'une réglementation.
- **Une ouverture sur les métiers et les différentes fonctions de l'entreprise et l'ensemble des parties prenantes.** La comptabilité transforme de l'information qui lui est transmise par des fournisseurs internes ou externes à l'entreprise et restitue, à l'issue d'un processus de production, de l'information à des clients internes ou externes. Par définition, l'exercice de ce métier s'inscrit dans la relation.
- **Une rigueur dans l'exercice de ses missions.** Le comptable est, d'une certaine façon, le gardien du temple. La fiabilité est une exigence implicite attachée à toute production comptable et les activités de contrôle sont prépondérantes dans l'exercice du métier.

Les 7 dossiers de cet ouvrage développent 48 outils pour acquérir ou revisiter les compétences nécessaires à l'exercice actuel du métier de comptable et, plus généralement, pour comprendre l'information comptable.

DOSSIER 1

LES DOCUMENTS COMPTABLES



L'objectif final de la comptabilité est de produire une information synthétique sur les performances opérationnelles, la situation financière et la capacité d'une entreprise à générer de la trésorerie. Différents états comptables répondent à ce besoin d'information sous des formats et des appellations similaires, selon le cadre comptable de référence utilisé par l'entreprise.

Différents axes de lecture

La vie d'une entreprise s'articule autour d'une dynamique incontournable. L'entreprise accomplit une activité ; pour développer

cette activité, elle engage des moyens qui doivent être financés par des ressources.

Le compte de résultat décrit la performance de l'activité réalisée sur une période donnée et le bilan inventorie l'ensemble des moyens engagés dans l'activité et les ressources mobilisées pour financer ces moyens ou emplois à une date donnée. Le bilan et le compte de résultat, complétés par l'annexe, constituent le socle de base de l'information comptable.

L'information peut être approfondie par d'autres documents qui permettent de mesurer de façon dynamique comment évolue le bilan, c'est-à-dire la situation financière d'une entreprise entre deux dates de clôture. Le tableau de flux de trésorerie et le tableau de financement répondent chacun à ce besoin. Le premier se centre sur l'évolution de la trésorerie ou de l'endettement net, qui sont décisifs pour juger de la santé financière d'une entreprise. Le second explique comment les ressources dégagées sur une période ont financé les nouveaux emplois.

Enfin, le tableau de variation des capitaux propres permet d'expliquer pourquoi les capitaux propres ont varié entre deux dates de clôture. Les capitaux propres, que l'on désigne également sous les termes d'actif net ou de situation nette, représentent les ressources apportées ou laissées par les actionnaires. Il est important pour les propriétaires de l'entreprise d'identifier les différents facteurs qui expliquent la variation de leur investissement.

Une information normalisée

En France, la présentation des états financiers est normalisée par le plan comptable général qui s'applique aux comptes individuels. La réglementation impose à toutes les entreprises une présentation identique comprenant des exigences de présentation et d'information plus ou moins détaillées selon la taille de l'entreprise. Cette présentation standardisée facilite la lecture et la comparaison entre différentes entreprises opérant sur un même secteur.

Néanmoins, cette standardisation ne permet pas aux entreprises de construire des formats d'états financiers plus pertinents pour présenter leur activité économique et mesurer leur performance. Ceci explique que beaucoup d'entreprises utilisent pour leurs besoins de gestion interne des reportings financiers adaptés au pilotage de leur activité.

Une publication au moins annuelle

Les comptes individuels sont établis au moins annuellement. Ils comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe et ils doivent être approuvés par les associés. Au-delà des exigences légales, les documents financiers sont indispensables pour piloter une entreprise, la fréquence annuelle est donc très insuffisante. Les états financiers sont donc établis très régulièrement, souvent mensuellement.

Ce dossier vous permettra de découvrir le rôle et la structure des différents états financiers.

Les outils

[1 Les objectifs de la comptabilité](#)

[2 Le bilan](#)

[3 Le compte de résultat](#)

[4 L'annexe](#)

[5 Le tableau de flux de trésorerie](#)

[6 Le tableau de financement](#)

[7 Le tableau de variation des capitaux propres](#)

OUTIL 1

Les objectifs de la comptabilité

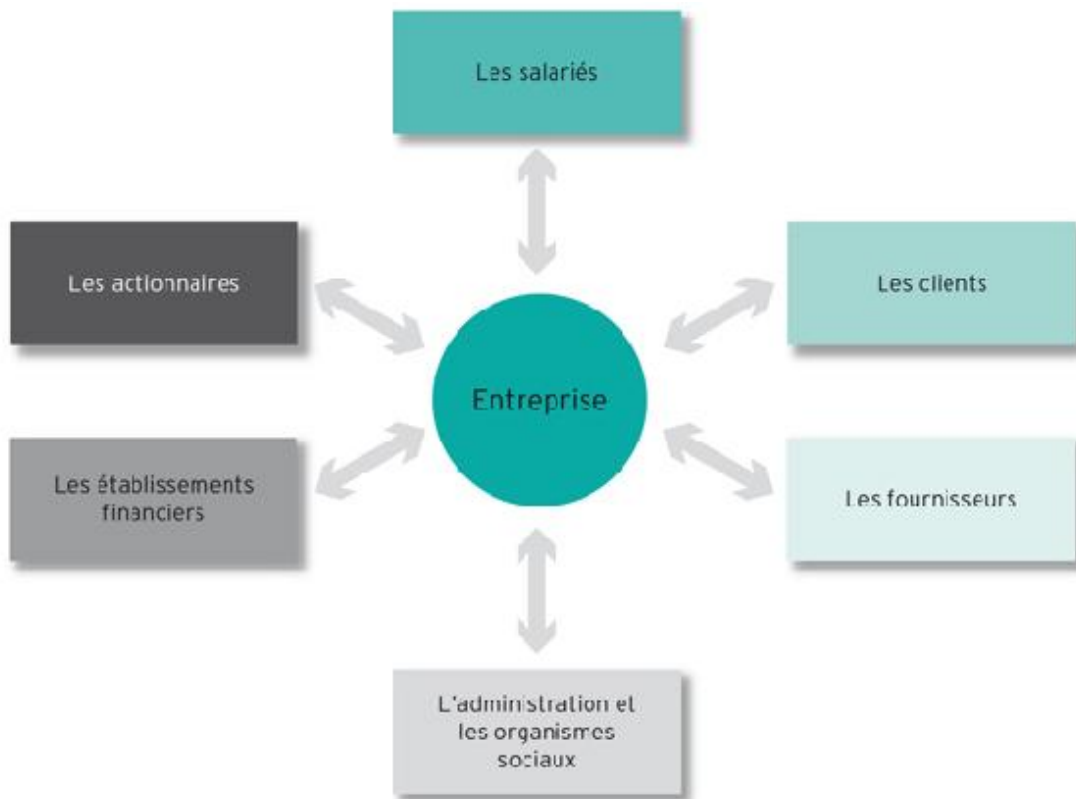
“

Luca Pacioli, religieux franciscain, est le créateur du principe de la comptabilité en partie double créé à la Renaissance pour favoriser le commerce.

En quelques mots

La comptabilité est une technique permettant de codifier et de conserver une trace des opérations réalisées par une entreprise dans le cadre de son activité. Elle fournit le moyen de déterminer le résultat des opérations effectuées et de présenter le patrimoine engagé dans une activité économique. Elle est à la fois un outil pour piloter une activité et pour informer les différentes parties prenantes d'une entreprise. Afin de remplir son rôle, la comptabilité générale a été fortement réglementée.

LES PARTENAIRES DE L'ENTREPRISE



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

La comptabilité permet de disposer d'une trace de tous les événements économiques réalisés par une entreprise. Les états financiers sont établis périodiquement, de façon à disposer d'une synthèse à une date et sur une période donnée. Il s'agit donc d'un outil utile à tous dans l'entreprise et pas uniquement aux comptables.

Contexte

La tenue de la comptabilité s'effectue dans un cadre réglementaire strict qui contraint les entreprises à tenir leur comptabilité selon des

modalités précises et à fournir périodiquement des états financiers (voir [outil 8](#)). Ceux-ci permettent de connaître la situation financière de l'entreprise à un moment donné (le bilan) et de connaître le résultat de son activité au cours d'une période donnée (le compte de résultat). Ce cadre normalisé permet à tout utilisateur de la comptabilité de se repérer dans le fonctionnement du système comptable et dans les informations financières produites.

COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

- Au quotidien, la comptabilité permet de disposer d'une information chiffrée sur de nombreux paramètres utiles à la gestion d'une entreprise. Il peut s'agir par exemple du chiffre d'affaires, du montant d'une charge, d'un encours avec un client ou un fournisseur, des encaissements effectués sur une journée...
- Périodiquement, elle informe les associés, les investisseurs, les salariés et de façon générale l'ensemble des tiers sur le résultat et la situation financière d'une entreprise.
- Lors de l'établissement des déclarations fiscales, elle est utilisée comme un moyen de calcul des différents impôts (TVA, IS, CET...). La comptabilité générale est fortement connectée aux règles fiscales.
- Parfois, elle est utilisée comme un moyen de preuve entre commerçants, d'où l'importance des règles de forme en matière comptable.
- Constamment, elle est un outil de gestion pour l'entreprise. La comptabilité générale obligatoire et normalisée est généralement complétée par des comptabilités analytiques ou budgétaires selon les besoins de gestion de l'entreprise.

Méthodologie et conseils

L'utilisation des documents comptables peut s'effectuer à plusieurs niveaux :

- au niveau des documents de synthèse, c'est-à-dire des comptes annuels et intermédiaires, pour évaluer la performance et la situation financière ;
- au niveau des états comptables (balance, grand livre, journal...) : dans ce cas il est nécessaire de disposer d'une connaissance suffisante des règles comptables et du fonctionnement de la comptabilité. Cette connaissance n'est en règle générale nécessaire qu'aux collaborateurs de la fonction comptable et financière.

Avant de vous lancer...

- ✓ L'outil comptable est le recueil exhaustif de toutes opérations. À condition de savoir l'utiliser, c'est donc une base d'informations incontournable.
- ✓ La comptabilité générale étant réglementée, le système comptable est organisé de façon uniforme dans toutes les entreprises.
- ✓ Il faut acquérir le langage et les bases de la technique comptable pour pouvoir utiliser de façon autonome les états produits par la comptabilité.

OUTIL

2

Le bilan

“

Le bilan décrit le patrimoine d'une entreprise à une date donnée, ce qu'elle possède et ce qu'elle doit.

En quelques mots

À la date de clôture, **le bilan** représente la photographie du patrimoine de l'entreprise. L'actif regroupe les éléments que l'entreprise possède pour les besoins de son activité et le passif regroupe les ressources qui lui ont permis de se procurer ces éléments. Par définition, le montant des éléments dont dispose l'entreprise (actif) est égal au montant des ressources qui ont permis leur acquisition (passif). C'est le principe d'équilibre du bilan.

BILAN SYNTHÉTIQUE

Actif	Passif
Actif immobilisé	Capitaux propres
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	Capital Réserves et report à nouveau Résultat de l'exercice
Actif circulant	Dettes
Stocks Créances Liquidités (banque, caisse)	Dettes financières Dettes d'exploitation

? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Comme le bilan représente le patrimoine d'une entreprise, il résulte de la différence entre ce que l'entreprise possède et ce qu'elle doit, en conséquence :

Actifs (biens + créances) — Dettes = Capitaux propres (ou patrimoine net)

Par convention, cette équation est présentée sous la forme de deux colonnes dans le bilan :

Biens + Créances = Capitaux propres + Dettes

d'où l'égalité obligatoire entre actif et passif.

Contexte

Le bilan fait partie des comptes annuels qui comprennent en plus le compte de résultat et l'annexe. Il doit être établi annuellement et présenté aux actionnaires de l'entreprise. Il permet de disposer à chaque clôture d'une situation détaillée du patrimoine et d'évaluer ainsi la solvabilité de l'entreprise. En normes françaises, une présentation très détaillée et normée est exigée. La présentation des

comptes et l'intitulé des postes sont définis par le plan comptable qui a force de loi (plan comptable général ou PCG, voir [outil 9](#)).

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Les éléments de l'actif sont classés par ordre croissant de liquidité :

- L'actif immobilisé regroupe les actifs durables de l'entreprise utilisés dans le cadre de son activité, c'est-à-dire ceux destinés à être conservés au moins un an.
- L'actif circulant regroupe les éléments qui ont vocation à être vendus ou consommés (les stocks), encaissés (les créances) et les liquidités.

Les éléments du passif sont classés par origine et par ordre croissant d'exigibilité :

- Les capitaux propres représentent les ressources mises à la disposition de l'entreprise par ses actionnaires. Le capital social représente l'apport des actionnaires ; les réserves et le report à nouveau désignent les résultats des exercices antérieurs non reversés aux actionnaires.
- Les dettes sont classées selon leur origine : banques, fournisseurs, salariés, État...

Méthodologie et conseils

Entre deux dates de bilan, l'entreprise va s'enrichir ou s'appauvrir. Dans le cas d'un enrichissement, le patrimoine net (ou capitaux propres) de l'entreprise va augmenter car son actif augmentera davantage que ses dettes. Pour conserver l'égalité actif = passif, le montant de cet enrichissement est porté dans une rubrique des capitaux propres : le résultat de l'exercice. Le résultat représente la ressource générée par l'activité de l'entreprise. Le compte de résultat permettra de comprendre comment le résultat s'est construit tout au long de l'exercice comptable.

Dans le cas d'un appauvrissement, le patrimoine net de l'entreprise va diminuer car son actif augmentera moins que ses dettes. Le montant

de cet appauvrissement sera également présenté dans les capitaux propres, sur la ligne résultat de l'exercice, mais il figurera en négatif.

Avant de vous lancer...

- ✓ Le bilan est un inventaire exhaustif de ce que l'entreprise possède et de ce qu'elle doit.
- ✓ L'analyse du bilan est une première indication de la solvabilité de l'entreprise.
- ✓ Le bilan est une photographie instantanée à la date de clôture de la position financière d'une entité économique. Le bilan comptable n'a pas comme objectif de donner la valeur de l'entreprise.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Rubriques du bilan

L'actif immobilisé comprend les éléments du patrimoine destinés à servir à l'activité de l'entreprise de façon durable.

Ceux-ci sont classés en trois catégories :

- Les immobilisations incorporelles correspondent à des biens sans substance physique (brevet, marque, licence...).
- Les immobilisations corporelles sont des biens de toute nature, meubles ou immeubles, acquis ou créés par l'entreprise, non pour être vendus ou transformés, mais pour être utilisés d'une manière durable.
- Les immobilisations financières sont des titres destinés à être conservés par l'entreprise ou des créances à plus d'un an.

L'actif circulant regroupe les éléments qui sont destinés au cycle d'exploitation ou à des emplois à court terme, donc non amenés à rester durablement dans l'entreprise. Il regroupe trois ensembles :

- Les stocks sont l'ensemble des biens et services qui interviennent dans le cycle d'exploitation pour être soit vendus

en l'état ou au terme d'un processus de production à venir ou en cours, soit consommés en premier usage.

- Les créances sont directement liées au cycle d'exploitation (clients) ou non (créances sur cession d'immobilisations).
- La trésorerie et équivalent comprend les disponibilités, la caisse ainsi que les valeurs mobilières de placement qui sont des placements à court terme des excédents de trésorerie.

Les capitaux propres constituent les ressources propres à l'entreprise par opposition aux ressources externes ou empruntées (dettes). Ils comprennent :

- Le capital, soit le montant des apports initiaux réalisés par les actionnaires lors de la constitution de la société. Dans le futur, il pourra être augmenté par de nouveaux apports ou être réduit.
- Les réserves et le report à nouveau correspondent aux résultats des exercices antérieurs non distribués aux actionnaires.
- Les provisions réglementées sont des provisions comptabilisées en raison d'une disposition fiscale. Elles ne traduisent aucune réalité économique et sont destinées à être reprises en résultat sur un exercice ultérieur et à disparaître du bilan. Bien qu'elles soient comprises dans le total des capitaux propres, elles n'en ont pas véritablement la nature.

Les provisions pour risques et charges désignent des passifs que les événements en cours à la fin de l'année rendent probables mais incertains quant à leur montant et/ou leur échéance.

Les dettes sont classées par nature de débiteur, le bilan ne donne pas d'indication sur l'échéance des dettes. Cette information sera précisée dans l'annexe des comptes.

Lecture du bilan

La présentation du bilan est normalisée par le plan comptable général qui propose le bilan du système de base et le bilan du système abrégé adapté aux entreprises de taille modeste, admises à présenter des comptes annuels simplifiés.

Il est impératif de présenter les chiffres de l'exercice précédent afin de disposer d'un point de comparaison.



Cas

Lecture financière du bilan

BILAN

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles	5	Capital	40
Immobilisations corporelles	104	Réserves et report à nouveau	50
Immobilisations financières	7	Résultat	5
Total actif immobilisé	117	Total capitaux propres	95
Stocks	4	Dettes financières	45
Créances	30		
– Dettes d'exploitation	–20		
Total besoin en fonds de roulement	14	Total capitaux empruntés	45
Trésorerie nette	9		
Total	140	Total	140

UNE PRÉSENTATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

La présentation financière du bilan construite à partir du bilan comptable facilite la lecture et la compréhension des grands équilibres financiers du bilan. Les entreprises ont deux types d'emplois à financer : les immobilisations et le besoin en fonds de roulement (BFR), qui correspond au besoin de financement de l'activité courante. Celui-ci résulte des décalages de paiement qui interviennent dans une activité ; schématiquement, le BFR d'exploitation est égal à :

clients + stocks - fournisseurs.

Pour financer ces emplois, les entreprises disposent de deux types de ressources : les capitaux propres ou les capitaux empruntés.

LA TRÉSORERIE NETTE

La trésorerie nette est une résultante. Si les ressources de financement excèdent les besoins de financement, la trésorerie nette est positive et figure donc à l'actif du bilan. La trésorerie est alors un emploi.

À l'inverse, si le besoin de financement est supérieur aux ressources de financement, la trésorerie nette sera négative et inscrite au passif. La trésorerie négative est alors une ressource.

OUTIL 3

Le compte de résultat

“

Le compte de résultat décrit comment l'entreprise s'enrichit ou s'appauvrit sur une période par son activité.

En quelques mots

Le compte de résultat est l'état qui retrace la formation du résultat de l'exercice (bénéfice ou perte). Ainsi, on parle du compte de résultat « de l'année N » et non pas « au 31/12/N ». Il récapitule les produits et les charges de la période. Par différence, il détermine le résultat de l'entreprise : bénéfice si produits > charges ou perte si charges > produits. Les produits sont les ressources générées par l'activité de l'entreprise : essentiellement ses ventes. Les charges sont les dépenses nécessaires à la réalisation de l'activité.

LA MESURE DE LA PROFITABILITÉ

Produits d'exploitation (1)
Charges d'exploitation (2)
(1) – (2) = Résultat d'exploitation (I)
Produits financiers (3)
Charges financières (4)
(3) – (4) = Résultat financier (II)
(I) + (II) = Résultat courant (III)
Produits exceptionnels (5)
Charges exceptionnelles (6)
(5) – (6) = Résultat exceptionnel (IV)
Participation des salariés (7)
Impôt sur les bénéfices (8)
(III) + (IV) – (7) – (8) = Résultat de l'exercice

❓ POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Le résultat qui apparaît au bilan mesure l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'entreprise sur une période donnée. Le compte de résultat donne le détail de la ligne de bilan « résultat » et indique comment s'est formé le bénéfice ou la perte de l'exercice comptable.

Contexte

Le compte de résultat fait partie des comptes annuels qui comprennent aussi le bilan et l'annexe. Il doit être établi annuellement et présenté aux actionnaires de l'entreprise. Il permet de disposer à

chaque clôture d'une présentation détaillée de l'activité de l'entreprise et de mesurer sa rentabilité. En normes françaises, une présentation très détaillée et normée est exigée. La présentation des comptes et l'intitulé des postes sont définis par le plan comptable qui a force de loi (plan comptable général ou PCG, voir [outil 9](#)).

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Les charges et les produits sont classés en trois catégories selon leur nature :

- **Les charges et les produits d'exploitation** reflètent l'activité économique proprement dite de l'entreprise : ventes, achats de matières premières et de marchandises, salaires et cotisations sociales versés, dotation aux amortissements...
- Le résultat d'exploitation est donc l'indicateur clé pour apprécier la performance de l'entreprise sur son métier.
- **Les charges et les produits financiers** traduisent l'activité de financement et de placement de l'entreprise : intérêts payés sur l'argent emprunté, intérêts perçus sur les sommes placées, plus ou moins-values réalisées sur des cessions de titres de placement...
- Le résultat financier reflète donc la situation financière de l'entreprise. Un résultat financier négatif indique le plus souvent une entreprise endettée, à l'inverse un résultat financier positif montre généralement une situation financière excédentaire où les revenus des placements excèdent les intérêts payés.
- **Les charges et les produits exceptionnels** présentent les opérations à caractère non récurrent. Il peut s'agir de dépenses de restructuration, de vente d'une immobilisation...

La participation des salariés et l'impôt sur les sociétés figurent sur deux lignes distinctes si l'entreprise y est soumise. Le résultat de l'exercice ou résultat net indique donc le bénéfice ou la perte qui revient à l'entreprise à l'issue de la déduction de l'ensemble des charges.

Méthodologie et conseils

Le résultat se calcule sur une période. À chaque clôture de l'exercice, le résultat net de l'exercice – c'est-à-dire après impôt – fait l'objet d'une affectation. Les associés peuvent décider soit de distribuer ce résultat sous forme de dividendes, soit de le maintenir dans l'entreprise et de l'affecter en réserves ou en report à nouveau.

Avant de vous lancer...

- ✓ L'analyse du compte de résultat permet de comprendre comment la profitabilité de l'entreprise s'est formée.
- ✓ Le compte de résultat d'une entreprise doit toujours se lire en comparant la période clôturée aux périodes précédentes afin d'apprécier les tendances.
- ✓ La comparabilité des comptes est donc une exigence fondamentale.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Les présentations du compte de résultat

Il existe différents modes de présentation du compte de résultat en fonction du classement des charges. Ces différents formats de présentation permettent différents axes d'analyse de la performance.

• Le format par nature des charges

Les charges sont classées par nature : achats de matières premières ou marchandises, autres achats, salaires et charges sociales, dotation aux amortissements. Il s'agit du format de présentation imposé en France pour les comptes individuels ; la présentation est définie par le PCG et est très détaillée, comparativement notamment aux normes anglo-saxonnes.

La présentation des charges par nature, complétée par le tableau de soldes intermédiaires de gestion, procure une vision détaillée des charges et de différents niveaux de marge.

- **Le format des comptes par fonction ou destination**

Les charges sont obligatoirement regroupées par fonction : coût de production des produits vendus, de commercialisation, de distribution, administratifs, de recherche et développement. Lors de l'enregistrement de la charge, on s'intéresse à sa destination, par exemple les frais de personnel de production sont positionnés sur la ligne coût de production des produits vendus.

Ce mode de présentation ne peut pas être utilisé pour la présentation des comptes individuels en France, en revanche il est souvent utilisé en interne dans l'entreprise pour les besoins de la gestion. Par ailleurs, cette présentation est utilisée dans les pays anglo-saxons où le cadre de présentation est plus souple et le plus souvent beaucoup plus agrégé. Les normes se contentent de définir les rubriques minimales à présenter, laissant une certaine latitude aux entreprises pour donner plus de détails.

La présentation des charges par fonction est plus proche des préoccupations de gestion de l'entreprise. Elle permet de mieux évaluer la performance des différentes fonctions.

- **Le format des normes comptables internationales (IFRS)**

Elles sont notamment applicables aux comptes consolidés des sociétés cotées en Bourse au sein de l'Union européenne et sont très proches des normes anglo-saxonnes (voir [outil 42](#)).

L'entreprise a le choix de présenter ses charges par fonction ou nature. La plupart d'entre elles utilisent la présentation par fonction. Certains grands groupes utilisent toutefois la présentation par nature.

Comme pour les comptes anglo-saxons, le cadre de présentation est souple et agrégé, les normes se contentent de définir les rubriques minimales à faire apparaître de façon distincte.

Les normes internationales ont supprimé la notion de résultat exceptionnel. La création d'un résultat opérationnel (ou d'exploitation) courant permet donc de distinguer les composantes récurrentes et non récurrentes de ce résultat. L'écart entre le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel est constitué des autres produits et charges opérationnels. Ils devront être détaillés en montant et en nature en annexe aux comptes, permettant ainsi à l'utilisateur des comptes de vérifier qu'il s'agit bien d'événements non récurrents.



Cas

Présentation d'un compte de résultat par destination

	Ventes de biens et services
–	Coûts des biens et services vendus
=	Marge brute
–	Frais généraux et commerciaux
=	Résultat opérationnel courant
+ / –	Autres charges et autres produits
=	Résultat d'exploitation
–	Résultat financier
=	Résultat avant impôt
–	Impôts sur les bénéfices
=	Résultat net

COÛTS DES BIENS ET SERVICES VENDUS

Le coût des biens et services vendus comprend toutes les charges qui se rattachent au coût de production des biens ou services. Il s'agit des coûts directs, qui sont directement affectables au produit ou service, par exemple de la matière première, et des coûts indirects communs à plusieurs productions, qui devront être répartis à l'aide de clés de répartition.

Le coût des produits vendus intègre la variation des stocks. Au final, cette rubrique est égale dans une activité de fabrication au :

Stock initial de produits finis + Coût des produits manufacturés sur la période – Stock final de produits finis.

CHOIX D'ALLOCATION

Ce mode de présentation laisse une marge d'appréciation plus importante à l'entreprise sur plusieurs points. Tout d'abord sur le détail des postes du compte de résultat, ensuite sur l'allocation des différents coûts. Par exemple, une dépréciation d'une immobilisation corporelle est-elle comprise dans le résultat opérationnel courant ?

Par opposition, la présentation du PCG par nature ne laisse aucune place à des choix d'allocation ou de présentation. Cela permet une meilleure comparabilité entre les comptes de différentes entreprises.

OUTIL

4

L'annexe

“

*L'annexe c'est le récit
de la comptabilité, elle explique
le bilan et le compte de résultat.*

En quelques mots

L'annexe est un document comptable qui fait partie des comptes annuels. Son objectif est de compléter et de commenter l'information chiffrée donnée par le bilan et le compte de résultat. L'annexe doit donc apporter au lecteur les explications indispensables à une bonne compréhension des états financiers. La rédaction d'une annexe fait appel au jugement car il n'existe pas de modèle obligatoire ni sur la forme, ni sur le contenu. Le principe d'importance significative sous-tend la sélection des informations fournies dans l'annexe.

LA STRUCTURE TYPE D'UNE ANNEXE

Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes et faits caractéristiques de l'exercice

Notes relatives au bilan

Notes relatives au compte de résultat

Autres informations

? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

L'annexe forme, avec le bilan et le compte de résultat, un tout indissociable.

Les mêmes obligations de publication, de communication et de mise à disposition s'appliquent à chaque composant des comptes annuels.

Contexte

Le plan comptable général précise les informations à mentionner dans l'annexe. Cependant, le contenu de l'annexe s'apprécie au regard du principe d'importance significative.

Une information est jugée significative si elle est susceptible de modifier le jugement porté par un tiers sur la situation financière ou les résultats de l'entreprise.

Le caractère significatif d'une information s'apprécie le plus souvent en fonction de son montant (seuil de signification).

Une information est également significative si elle apporte une réponse à une question susceptible de se poser à la lecture du bilan ou du compte de résultat. La rédaction d'une annexe fait donc appel au jugement de son concepteur.



COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

La construction d'une annexe s'effectue le plus souvent selon un plan en quatre parties.

- 1. Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes et faits caractéristiques de l'exercice.** Cette partie vise à préciser les règles et modalités comptables utilisées par l'entreprise et surtout à attirer l'attention du lecteur sur tous les éléments susceptibles de modifier la comparabilité des comptes entre deux exercices.
- 2. Notes relatives au bilan.** Il s'agit dans cette partie de compléter l'information se rapportant aux postes du bilan en précisant le plus souvent leur composition et/ou en expliquant leur variation entre deux exercices.
- 3. Notes relatives au compte de résultat.** De la même façon, il s'agit d'apporter au lecteur des informations complémentaires sur les postes du compte de résultat, en particulier sur des postes sensibles comme le chiffre d'affaires, les charges et produits exceptionnels ou l'impôt sur les bénéfices.
- 4. Autres informations.** Cette rubrique complète les informations du bilan et du compte de résultat en délivrant des informations le plus souvent non traduites dans ces deux états financiers. Il s'agit par exemple des engagements financiers donnés ou reçus (engagements de retraite, garanties données ou reçues, engagements de crédit-bail...), des opérations postérieures à la clôture, de l'exposition aux risques... Ce type d'information peut être déterminant dans le jugement porté sur les comptes d'une entreprise.

Méthodologie et conseils

L'annexe permet d'éclairer la lecture et l'analyse des comptes. Son rôle est essentiel pour permettre au lecteur d'identifier les points significatifs de l'exercice et pour accéder à des informations non traduites dans le bilan ou le compte de résultat.

Avant de vous lancer...

- ✓ L'annexe est un état indispensable pour interpréter les comptes et connaître les informations qualifiées de « hors bilan ».
- ✓ Il n'existe pas de format standardisé de présentation de l'annexe. En conséquence, le lecteur doit s'adapter à chaque fois pour trouver l'information.

COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

La comparabilité des comptes

Lors de la rédaction d'une annexe, il est essentiel de s'interroger sur la comparabilité des comptes entre plusieurs exercices.

En effet, les comptes d'une entreprise s'analysent en tendance et il est nécessaire d'expliquer au lecteur les circonstances qui empêchent de comparer, d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat. Le cas échéant, il peut être nécessaire de fournir au lecteur les moyens d'effectuer la comparaison en lui fournissant une donnée *pro forma*, c'est-à-dire les données des exercices antérieurs retraitées en appliquant la nouvelle méthode.

Ainsi, parmi les éléments qui nécessitent une information, nous pouvons citer :

- **Les changements de présentation et d'évaluation** ; la comptabilité est gouvernée par un principe de permanence des méthodes, cependant un changement de méthode est toujours justifié s'il concourt à donner une meilleure information. Les changements de méthodes comptables concernent soit un changement de réglementation comptable, soit l'exercice par l'entreprise d'une option comptable lorsque le PCG propose plusieurs traitements possibles sur un sujet comptable.
- De façon plus générale, **tous les faits ou circonstances** (sinistre, grève, opération juridique, épidémie...) **qui empêchent de comparer des données comptables** entre deux exercices. Ces faits doivent être cités même s'ils sont déjà mentionnés dans le

rapport de gestion. En effet, les comptes peuvent être consultés indépendamment du rapport de gestion.

Les engagements hors bilan

Parmi les informations importantes inscrites dans l'annexe figurent les engagements hors bilan. Ceux-ci peuvent être très importants pour juger une entreprise et, par définition, ils ne sont pas visibles dans le bilan ni dans le compte de résultat de la période close. Il s'agit des droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de l'entreprise, comme des cautions, des garanties données, des engagements de crédit-bail, des engagements de retraites...

Également, l'entreprise doit mentionner en annexe les transactions ou accords avec une autre entité dont les risques ou avantages qui en résultent sont significatifs et ne sont pas traduits au bilan. La communication de ces risques et avantages est nécessaire à l'appréciation financière de la société. Il peut s'agir de contrats d'achat ferme, de contrats d'affacturage, d'opérations d'externalisation...

Les événements postérieurs à la clôture

Il s'agit d'événements importants, n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture, qui surviennent entre la date de clôture et celle d'établissement des comptes. Ces événements ne modifient pas les comptes mais peuvent nécessiter une information dans l'annexe.

Parmi ces événements, on peut citer les sinistres, les litiges ou procès dont la cause est postérieure à l'exercice, un contrôle fiscal intervenu après la clôture, une modification significative des taux de change ou des cours de Bourse, des mesures de restructuration...



Cas

Cinq options comptables significatives du PCG

	Méthode de référence	Alternative
Engagements de retraite et avantages similaires	Comptabiliser une provision pour la totalité de l'engagement	Donner le montant de l'engagement en annexe
Frais de développement et de création de sites Internet	Comptabiliser ces frais en immobilisations incorporelles	Comptabiliser ces frais en charges
Frais de constitution, de transformation et de premier établissement	Comptabiliser ces frais en charges	Comptabiliser ces frais à l'actif
Droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'un actif	Incorporer ces frais au coût des immobilisations	Comptabiliser ces frais en charge

OPTIONS COMPTABLES

Les textes comptables laissent parfois le choix entre plusieurs possibilités de comptabilisation sur différents sujets.

Afin de permettre la comparabilité des comptes, la méthode comptable retenue doit être appliquée de façon constante. Le PCG énonce différentes options possibles, par exemple :

- les frais de développement en charges ou en immobilisations ;
- les coûts d'emprunt en charges ou sous conditions inclus dans le coût de l'actif financé ;
- les stocks valorisés au coût moyen pondéré (CMP) ou premier entré premier sorti (Peps ou Fifo).

Parmi ces options, certaines sont considérées comme des méthodes de référence par le normalisateur, c'est-à-dire comme donnant une meilleure information. L'application de ces méthodes n'est pas obligatoire mais le passage à l'une de ces méthodes de référence n'a pas à être justifié et est irréversible.

Il existe également des choix de méthodes comptables résultant de la pratique et non explicitement cités par les textes. Il s'agit par exemple de la méthode de comptabilisation des frais de publicité, en charge dès leur engagement ou au moment du lancement de la campagne. Les deux méthodes sont admises mais soumises au principe de permanence des méthodes.

OUTIL 5

Le tableau de flux de trésorerie

“

La trésorerie générée par une entreprise demeure le meilleur indicateur de la richesse qu'elle crée.

En quelques mots

Le tableau de flux de trésorerie mesure et explique la variation de la trésorerie entre l'ouverture et la clôture d'un exercice. Cette variation est ventilée selon trois axes : activité, investissement et financement. La variation de la trésorerie est l'indicateur clé de la santé financière. En effet, générer une trésorerie positive est la meilleure indication de création de richesses. En outre, générer un flux de trésorerie positif par son activité permet de financer ses investissements, de rembourser ses dettes, de rémunérer ses actionnaires et ainsi d'assurer la pérennité de l'entreprise.

PRÉSENTATION DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	N	N-1
Résultat net		
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements		
Provisions dotations exploitation		
Provisions reprises exploitation		
Marge brute d'autofinancement (1)		
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (2)		
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A) = (1) + (2)		
Acquisitions d'immobilisations :		
— incorporelles		
— corporelles		
— financières		
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)		
Dividendes versés aux actionnaires		
Augmentations de capital en numéraire		
Émissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)		
Variation de la trésorerie (A + B + C)		
Trésorerie d'ouverture		
Trésorerie de clôture		

POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Comment l'entreprise consomme-t-elle ou génère-t-elle de la trésorerie à partir de ses trois cycles fondamentaux ? C'est la question à laquelle répond le tableau de flux de trésorerie. Il complète ainsi la vision du bilan qui est statique et présente le patrimoine de l'entreprise, et du compte de résultat qui décrit la profitabilité. Le tableau de flux de trésorerie combine à la fois la profitabilité et la gestion du bilan et renforce ainsi l'information financière en se centrant sur la dimension clé de la trésorerie.

Contexte

La présentation du tableau de flux de trésorerie est optionnelle dans les comptes individuels, par contre sa publication est obligatoire dans les comptes consolidés. C'est un document essentiel pour piloter une entreprise et informer les tiers sur une dimension vitale à toute entreprise : la trésorerie. Celle-ci présente l'avantage d'être un élément tangible, indépendant des conventions comptables et des estimations comptables liées à l'arrêté des comptes.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

La démarche de construction repose sur plusieurs étapes :

- 1. Calculer le montant de la trésorerie inscrite au bilan.** La trésorerie active comprend les disponibilités et les équivalents de trésorerie (les placements à court terme, très liquides et non risqués). Les découverts bancaires momentanés correspondent à la trésorerie passive. La trésorerie nette est égale à la différence entre les trésoreries active et passive.
- 2. Évaluer les flux d'activité ou opérationnels.** Ils correspondent à la marge brute d'autofinancement (MBA) +/- variation du besoin en fonds de roulement (BFR). La marge brute d'autofinancement correspond aux charges et produits décaissables. La variation du BFR prend en compte l'impact des décalages de paiement.
Par exemple, une vente de 100 non réglée se traduit de la façon suivante :
MBA + 100 (Prise en compte du chiffre d'affaires de 100)
Variation du BFR – 100 (augmentation des créances clients en l'absence de règlement).
L'addition de la MBA et de la variation du BFR conduit à ne dégager aucun flux de trésorerie.
- 3. Calculer les flux de trésorerie liés à l'investissement.** Ces flux correspondent à l'acquisition et à la cession

d'immobilisations ou d'actifs financiers non inclus dans la trésorerie.

- 4. Estimer les flux de financement :** il s'agit des flux enregistrés avec les apporteurs de capitaux : les actionnaires et les établissements financiers.

La somme des flux de trésorerie ainsi calculée doit nécessairement être égale à la variation de la trésorerie calculée à partir du bilan.

Méthodologie et conseils

La construction de ce tableau consiste donc à transformer une comptabilité d'engagement en une comptabilité de caisse (entrées et sorties de trésorerie).

Avant de vous lancer...

- ✓ Le tableau de flux de trésorerie est un document facile à lire qui indique les entrées et sorties de trésorerie sur une période. Il explique pourquoi la trésorerie s'améliore ou se dégrade.
- ✓ S'assurer de l'exactitude du tableau de flux de trésorerie : la variation de la trésorerie du bilan doit être égale à la variation de trésorerie du tableau de flux de trésorerie.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Construire un tableau de flux de trésorerie

La construction d'un tableau de flux de trésorerie s'effectue en identifiant les flux comptables, en les décomposant par nature et en les affectant à une ligne du tableau.

- **Identifier les flux comptables :** il s'agit de toute variation bilancielle (augmentation ou diminution) intervenue entre deux périodes de clôture. Par définition, ces flux sont équilibrés en raison de la règle d'équilibre entre les emplois et les ressources. La somme des flux comptables doit être égale à zéro.

Bilan d'ouverture + Flux comptables = Bilan de clôture
(emplois = ressources)

- **Décomposer les flux** : chaque flux comptable devra être analysé pour distinguer s'il s'agit d'un flux monétaire ou d'un flux non monétaire. Les flux monétaires correspondent à un événement enregistré susceptible d'entraîner une variation de trésorerie au cours de la période ou d'une période ultérieure, par exemple une vente. Les flux non monétaires n'entraînent ni encaissement ni décaissement. Il s'agit par exemple des amortissements et des provisions. En définitive, la somme des flux monétaires doit nécessairement être égale à la variation de la trésorerie, ce qui implique que la somme des flux non monétaires doit être nulle.
- **Affecter les flux monétaires** au tableau de flux de trésorerie sur la ligne correspondante.

Présenter le tableau de flux de trésorerie

Le plus souvent, le tableau de flux de trésorerie se présente, pour la partie des flux d'activité, selon la méthode indirecte. Cette méthode conduit à ne pas faire apparaître directement sur le tableau le flux de trésorerie les entrées et sorties de trésorerie. Les flux de trésorerie sont l'addition de deux flux monétaires. Celui-ci désigne précisément l'encaissement ou le décaissement – à ne pas confondre avec la notion de flux monétaire. Par exemple, si une vente de 100 est encaissée partiellement à hauteur de 30, le flux de trésorerie est de 30, cette vente s'affiche dans le tableau de flux de trésorerie de manière indirecte :

Marge brute et autofinancement (MBA)	+ 100
Variation du poste clients	- 70
Flux de trésorerie (ou encaissement)	+ 30

De la même façon, la MBA résulte, dans le tableau de flux de trésorerie, d'une addition. Le résultat net correspond à un flux

comptable auquel on retranche les charges ou produits sans incidence sur la trésorerie, autrement dit les flux non monétaires. De cette façon, on affiche la MBA qui correspond aux flux monétaires enregistrés dans le compte de résultat.

Effectuer des choix de présentation

Pour certaines natures de flux, des options de présentation sont possibles, en particulier pour :

- l'impôt exigible qui est, en principe, présenté en totalité dans les flux d'activité. Cependant, en cas de réalisation de plus-values sur cession d'immobilisations, il est préférable d'affecter l'impôt correspondant aux opérations d'investissement ;
- les produits des investissements financiers sont usuellement classés dans les produits liés à l'activité. Ils peuvent être classés dans les produits liés à l'investissement. Ce choix se justifie s'ils s'analysent comme un véritable retour sur investissement.



Cas

Lecture du tableau de flux de trésorerie de la société Z

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Résultat	10
Dotation nette aux amortissements et provisions	15
Marge brute d'autofinancement	25
Variation du besoin en fonds de roulement	7
Flux de trésorerie net généré par les activités opérationnelles (A)	32
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 20
Flux de trésorerie net lié aux activités d'investissement (B)	- 20
Dividendes versés	- 3
Remboursements d'emprunts	- 5
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement (C)	- 8
Variation nette de la trésorerie (A + B + C)	4
Trésorerie d'ouverture	5
Trésorerie de clôture	9

LES FLUX DE TRÉSORERIE D'ACTIVITÉ

La société génère de la trésorerie par son activité d'un montant de 32, ce flux de trésorerie résulte d'une exploitation profitable, la marge brute d'autofinancement est positive de 25. La variation du BFR est également positive de 7. Ce chiffre traduit une bonne gestion par l'entreprise des composants principaux du BFR. Le BFR s'améliore principalement en raison des trois actions suivantes : baisse du montant des créances clients, baisse du montant des stocks et augmentation des dettes fournisseurs.

LES FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT

La société a investi un montant de 20 sur la période, intégralement couvert par ses flux d'activité.

LES FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT

La société s'est désendettée au cours de la période et a rémunéré ses actionnaires. Le flux de financement est négatif de 8.

VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE

L'addition de ces trois flux précédents conduit à une variation positive de la trésorerie de 4, ce qui correspond à la variation de trésorerie figurant au bilan. Tous les indicateurs en termes de trésorerie indiquent une gestion financière saine, il reste à présent à compléter l'analyse à l'aide du bilan et du compte de résultat.

OUTIL 6

Le tableau de financement

“

*La situation financière est un
équilibre fragile présenté dans le
tableau de financement.*

En quelques mots

Le tableau de financement, ou tableau des emplois et des ressources, ne constitue pas un état de synthèse obligatoire comme le bilan ou le compte de résultat. Néanmoins, sa lecture permet de comprendre l'évolution des équilibres financiers d'une entreprise, et offre une lecture dynamique du bilan. Il est d'ailleurs demandé à certaines entreprises de construire un tableau de financement prévisionnel dans le cadre de la loi sur la prévention et le règlement amiable des difficultés des entreprises. Sa logique de construction repose sur l'équation clé de la comptabilité qu'est l'équilibre entre les emplois et les ressources.

LA STRUCTURE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Emplois	Ressources	
Distribution	Capacité d'autofinancement	
Acquisitions d'immobilisations	Cessions ou réductions d'immobilisation	
Remboursement des dettes financières et réduction des capitaux propres	Augmentation des capitaux propres et des dettes financières	
Total emplois	Total des ressources	
Variation du fonds de roulement net global (emploi net si emplois > ressources)	Variation du fonds de roulement net global (ressource nette si emplois < ressources)	
	Besoins	Dégagements
Variation nette du besoin en fonds de roulement		
> d'exploitation		
> hors exploitation		
Variation nette de la trésorerie		
Total besoins ou dégagements		
Variation du fonds de roulement global		
Emploi net (si besoins > dégagements)		
ou		
Ressource nette (si dégagements > besoins)		

? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Le tableau de financement est un document comptable qui décrit comment les flux financiers ont modifié la structure financière d'une entreprise sur une période donnée. Il indique comment les ressources dégagées par l'entreprise sur une période lui ont permis de couvrir ses besoins de financement nouveaux.

Contexte

Le tableau de financement ne fait pas partie des documents financiers obligatoires. Le plan comptable comprend cependant un modèle de tableau de financement dans l'annexe du système développé, mais ce tableau demeure facultatif.



COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

- **Le tableau de financement**, ou tableau des emplois et des ressources, analyse la variation du fonds de roulement. Il représente un état de passage entre le bilan d'ouverture et de clôture, en s'appuyant sur le principe d'égalité bilancielle entre les emplois et les ressources. Comme dans un bilan, les emplois sont égaux aux ressources, et, entre deux dates de clôture, la variation des emplois est égale à la variation des ressources.
- **La variation des emplois et ressources** est décomposée en deux parties. La première partie analyse la variation des emplois stables et des ressources durables. La partie emplois regroupe les augmentations des emplois stables et les diminutions des ressources durables.
- À l'inverse, la partie ressources intègre l'augmentation des ressources durables et la diminution des emplois stables. La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par l'activité d'une entreprise sur une période. Elle se calcule à partir du résultat net en neutralisant les charges et produits calculés.
- La seconde partie du tableau présente **la variation du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**. Si le besoin en fonds de roulement augmente, cela entraîne un besoin de financement. Au contraire, une diminution du besoin en fonds de roulement amène un dégagement de ressources. Une variation positive de la trésorerie conduit à un besoin.
- En définitive, le tableau doit présenter dans ses deux parties **une variation des emplois égale à la variation des ressources**. Nous pouvons donc déduire de ce principe d'égalité l'équation suivante :

Variation nette du BFR (besoin ou dégagement)
+ Variation nette de trésorerie
= Variation du fonds de roulement net global

Méthodologie et conseils

Le tableau de financement est un outil d'analyse des équilibres financiers d'une entreprise. L'équilibre financier repose sur la capacité de l'entreprise à financer par ses ressources stables ses investissements et son besoin de financement généré par son activité. Le tableau de financement permet d'apprécier de façon dynamique, entre deux dates de clôture, comment cet équilibre évolue.

Avant de vous lancer...

- ✓ Le tableau de financement permet une lecture dynamique du bilan en expliquant comment s'effectue le passage entre le bilan d'ouverture et de clôture.
- ✓ La lecture du tableau de financement est plus ardue que celle du tableau des flux de trésorerie, préféré au niveau international et obligatoire dans les comptes consolidés.

COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Emplois et ressources

L'analyse des variations des postes d'actif et de passif s'effectue selon la logique emplois et ressources.

Un poste d'actif étant un emploi, toute variation positive entraîne un emploi ; à l'inverse une variation négative est une diminution d'emploi ou une ressource. Pour les postes de passif, le raisonnement s'inverse, un passif est une ressource, donc une variation positive est

une ressource ; à l'inverse une variation négative est une diminution de ressource ou un emploi.

La variation du fonds de roulement net global

Le fonds de roulement (FR) est calculé en effectuant la différence entre les ressources durables, c'est-à-dire les capitaux permanents (capitaux propres + dettes à long et moyen termes) et les emplois stables, c'est-à-dire les immobilisations. Le fonds de roulement est normalement une ressource pour l'entreprise, sa variation s'explique par les mouvements de ses différents composants :

- les emplois nouveaux sont donc soit une augmentation des emplois stables (acquisition d'immobilisations), soit une diminution des ressources durables (dividende versé, remboursement d'emprunt) ;
- les ressources nouvelles sont soit une augmentation des ressources durables (augmentation des capitaux propres et des emprunts, CAF), soit une diminution des emplois (cession ou réduction d'immobilisations).

De façon dynamique, il est préférable de constater une augmentation du FR donc une ressource, cela signifie que l'entreprise renforce son haut de bilan. Cette appréciation doit s'effectuer au regard de la variation du BFR et du montant du FR.

La variation du BFR

La variation du BFR est divisée en deux éléments, la variation du BFR d'exploitation et la variation du BFR hors exploitation. La variation du BFR d'exploitation s'explique principalement par l'évolution des 3 composantes principales (créances clients, stocks et dettes fournisseurs).

Le BFR est généralement un emploi car :

$\text{Créances clients} + \text{Stocks} - \text{Dettes fournisseurs} > 0$.

Une augmentation du BFR représente alors un emploi ou un besoin de financement nouveau. La variation du BFR est fortement corrélée à l'évolution du chiffre d'affaires, car de façon naturelle un

développement de l'activité entraîne le plus souvent une croissance des comptes clients et fournisseurs et des stocks.

Le BFR hors exploitation est composé des actifs et passifs qui ne sont pas générés par l'activité courante de l'entreprise, il s'agit par exemple des créances sur cession d'immobilisations.

La variation de la trésorerie

La variation de la trésorerie est une résultante de la variation du BFR et du FR. En effet, comme pour un bilan, nous avons l'équation :

$$FR - BFR = TN,$$

entre deux dates de bilan :

$$\Delta FR - \Delta BFR = \Delta TN.$$

La trésorerie comprend les disponibilités et la variation des concours bancaires courants et des soldes créditeurs de banque.



Cas

Exemple de tableau de financement

Bilan N-1		Tableau de financement	Bilan N	
BFR 100	FR 50	Variation du FR net Ressource +15	BFR 120	FR 65
	TN 50	Variation du BFR (A) Besoin (20)		TN 55
		Variation de la trésorerie (B) Dégagement -5		
		= Variation du FR net (A+B) Emploi (15)		

LA PRÉSENTATION FONCTIONNELLE DU BILAN

Le bilan fonctionnel présente le bilan selon trois agrégats : FR, BFR et TN. Le tableau de financement se construit par l'analyse de la variation du FR, du BFR et de la TN entre deux dates de bilan.

Dans notre exemple, le BFR augmente de 20 : c'est un emploi ; le FR augmente de 15 : c'est une ressource. En conséquence, la TN passive augmente de 5 : c'est une ressource.

CONSTRUCTION PRÉVISIONNELLE

Le tableau de financement peut être construit de façon prévisionnelle.

Pour établir un tableau de financement prévisionnel, il est nécessaire de disposer des prévisions suivantes :

1. Compte de résultat prévisionnel afin de déterminer une CAF prévisionnelle.
2. Prévision de variation du BFR, généralement estimée à partir d'une prévision de chiffre d'affaires.
3. Prévisions d'investissement et de cession d'actifs ainsi que les prévisions de variation des emprunts à long et moyen terme et des capitaux propres hors résultat.

À partir d'un tableau de financement prévisionnel, on pourra établir un bilan prévisionnel par simple addition avec le bilan d'ouverture.

OUTIL 7

Le tableau de variation des capitaux propres

“

*La variation des capitaux
explique comment la richesse
revenant aux actionnaires a
évolué sur une période donnée.*

En quelques mots

Les capitaux propres, également appelés situation nette ou actif net, varient entre deux dates de clôture. Ils mesurent le patrimoine net d'une entité. Il est utile de présenter les causes qui justifient cette variation pour une bonne information des tiers. Par définition, le résultat de l'exercice est un élément systématique de cette variation, mais d'autres motifs de variation existent qu'il est nécessaire de bien délimiter. Cette variation est usuellement représentée sous la forme d'un tableau de variation.

LE TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation à la clôture N-1	2 000	500	300	500	3 300
Affectation du résultat N-1			+ 500	(500)	0
Opérations en capital	100	500			600
Réévaluation					
Changements de méthodes comptables			+ 100		+ 100
Résultat de l'exercice N				400	+ 400
Situation à la clôture N	2 100	1 000	900	400	4 400

? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Le tableau de variation des capitaux propres est un état comptable qui permet d'identifier, entre deux dates de clôture, les causes de la variation des capitaux propres. Il permet donc d'expliquer pourquoi le patrimoine net de l'entreprise a augmenté ou diminué sur un exercice.

Contexte

Le plan comptable général n'impose pas la présentation de façon séparée d'un tableau de variation des capitaux propres. Il est cependant demandé dans l'annexe de préciser les divergences entre la variation des capitaux propres et le résultat. Aucun modèle de

présentation n'est fourni ni exigé. Il est imposé dans les comptes consolidés et sa présentation est obligatoire en annexe.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

La variation des capitaux propres résulte de différentes causes clairement identifiables.

- Tout d'abord, **le résultat de l'exercice** représente la première cause systématique de variation des capitaux propres.
- Ensuite, une deuxième famille de causes est le **résultat des transactions** entre les actionnaires et l'entité. Les actionnaires peuvent apporter des fonds sous forme d'augmentation de capital. Ils peuvent également percevoir des fonds en provenance de l'entité sous forme de dividendes lors de l'affectation annuelle du résultat.
- Enfin, les dernières causes de variation des capitaux propres découlent de **la modification d'une estimation comptable**. Les entités peuvent, sous certaines conditions, procéder à une réévaluation de leurs actifs de façon à inscrire leurs actifs au bilan à leur valeur actuelle et non plus à leur coût historique. Cette opération se comptabilise en augmentant les actifs et, en contrepartie, le poste d'écart de réévaluation est positionné dans les capitaux propres.
- **Les changements de méthode comptable** peuvent également entraîner une variation des capitaux propres. Ils proviennent soit d'un changement de réglementation, qui impose un nouveau mode de comptabilisation, soit de l'exercice d'une option comptable, lorsque le plan comptable général autorise plusieurs modalités de comptabilisation. Lors d'un changement de méthode comptable, si l'application de ce changement est rétroactive, c'est-à-dire qu'elle s'applique aux exercices passés, l'entreprise devra corriger la valeur de certains de ses actifs ou passifs au bilan. Cette correction de valeur consiste à ajuster la valeur de l'actif ou du passif en contrepartie des capitaux propres.

Méthodologie et conseils

Certaines opérations au niveau des capitaux propres n'entraînent pas de variation mais un mouvement entre deux rubriques des capitaux propres. Il s'agit par exemple de l'affectation du résultat de l'exercice en réserves ou d'une augmentation de capital par incorporation de réserves.

Avant de vous lancer...

- ✓ Ce tableau est un état qui permet une vision très synthétique des causes de variations des capitaux propres entre deux exercices.
- ✓ Il est important de bien distinguer les variations qui résultent d'une opération économique de celles découlant de la modification de modalités d'estimation comptable.

DOSSIER 2

LES PRINCIPES DE TENUE DE LA COMPTABILITÉ

Une technique comptable universelle

La comptabilité d'engagement repose sur une équation fondamentale d'équilibre entre les emplois et les ressources. Ce principe fondateur est le socle de la tenue de la comptabilité et se décline pour l'enregistrement des opérations sur la règle d'équilibre entre le débit et le crédit. Cette convention du débit et du crédit est la base de la compréhension de la technique comptable. La convention du débit et du crédit est commandée par la position des comptes au bilan et au compte de résultat. Pour cette raison, on ne peut pas comprendre l'enregistrement d'une opération comptable si on n'est pas capable de situer où l'on agit : dans le bilan ou dans le compte de résultat.

Quel que soit le pays et le système comptable en vigueur, les principes de fonctionnement et l'organisation d'une comptabilité d'engagement sont identiques. La différence se situe dans les modalités d'organisation, mais pas dans les principes de fonctionnement.

Une formalisation comptable

En France, la loi organise précisément la comptabilité – à la différence d'autres pays où une liberté importante est laissée aux acteurs économiques. En France, les règles comptables ont été historiquement définies par la sphère publique, afin de répondre aux besoins des administrations en relation avec les entreprises. Il découle de cette orientation une comptabilité marquée par des règles de tenue très précises, une organisation imposée et un plan comptable identique pour toutes les entreprises. Le plan comptable général est le texte qui donne les règles de tenue et d'organisation de la comptabilité. Les obligations comptables sont néanmoins simplifiées pour les entreprises de petites tailles.

Cette rigidité présente l'avantage d'être structurante pour les entreprises, elle donne à la comptabilité une rigueur qui en fait une source d'information fiable utile à tous les acteurs de l'entreprise. La comptabilité générale demeure la source de nombreuses informations chiffrées.

À l'inverse, cette rigidité conduit à disposer d'une comptabilité que l'entreprise peut estimer peu adaptée à ses besoins de gestion. Pour cette raison, de nombreuses

entreprises développent une comptabilité de gestion, analytique ou budgétaire, dédiée à leurs besoins de pilotage de gestion.

Un droit comptable évolutif

La comptabilité n'est pas une science exacte, même si elle repose sur le principe d'équilibre entre les emplois et les ressources. En effet, il existe des règles comptables différentes, souvent nationales, pour traduire une même opération. Pour chaque pays, la réglementation comptable est le résultat d'une certaine vision de l'économie, de l'entreprise et d'une histoire.

La mondialisation s'impose à présent également à la comptabilité et entraîne une nécessaire convergence des droits comptables nationaux. Il est vraisemblable que dans les années futures, les évolutions de la réglementation comptable se poursuivront dans plusieurs directions. On peut sans doute anticiper un allègement des obligations comptables des petites entreprises afin de réduire leurs coûts administratifs. Pour les entreprises plus importantes, sans doute un rapprochement des règles comptables nationales avec les règles comptables internationales développées par l'IASB est prévisible.

Ce dossier a pour objectif de vous permettre de situer la réglementation qui existe en France pour l'établissement des comptes individuels ou sociaux. Son objectif est également de vous présenter comment on enregistre une opération comptable et comment fonctionne une comptabilité.

Les outils

[8 Le cadre réglementaire de la comptabilité](#)

[9 Le plan de comptes](#)

[10 L'enregistrement d'une opération comptable](#)

[11 L'organisation du système comptable](#)

OUTIL 8

Le cadre réglementaire de la comptabilité

“

*Directives, lois, règlements,
recommandations, avis...
comment se repérer dans la
réglementation comptable.*

En quelques mots

La tradition comptable française repose sur une forte normalisation provenant de la loi. Historiquement, la comptabilité a été orientée pour répondre prioritairement aux besoins et exigences de nature fiscale. Depuis la refonte des textes et des instances de normalisation comptable, la France se dote peu à peu d'un **droit comptable** plus autonome par rapport à la fiscalité, plus évolutif, et qui converge progressivement vers les règles admises au niveau international.

LES SOURCES COMPTABLES

	Source	Objet
Droit comptable	4 ^e directive européenne n°2013/34/UE du 26 juin 2013	Les directives comptables fixent les grands principes de comptabilisation et de présentation en laissant une liberté de transposition importante aux états membres.
	Le Code de commerce (Articles L123-12 à L123-24)	Le Code de commerce fixe les obligations comptables applicables à tous les commerçants.
	Le plan comptable général (PCG)	Le PCG est régulièrement mis à jour par des règlements de l'autorité des normes comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.
Doctrines comptables	Autorité des normes comptables (ANC)	L'ANC émet des avis et des recommandations qui sans être formellement obligatoires sont la pratique comptable à appliquer.
	Ordre des experts-comptables (OEC)	Sans se substituer à l'ANC, l'OEC émet des avis et recommandations sur l'application des règles comptables.
	Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC)	La commission des études comptables participe à l'élaboration de la doctrine professionnelle.
	Autorité des marchés financiers (AMF)	L'AMF participe à l'élaboration des textes comptables et précise l'application dans le cadre de sa mission de surveillance de l'information.

❓ POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

La normalisation comptable en France est assurée à présent par l'Autorité des normes comptables (ANC). Cet organisme assure l'évolution du plan comptable général (PCG) et la liaison avec les autres organes de normalisation comptable à l'international.

Contexte

La réglementation comptable est à présent regroupée dans le recueil des normes comptables qui regroupe l'ensemble des textes comptables applicables aux comptes annuels, dont le nouveau plan comptable 2014.

⚙️ COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

- **Le PCG**, créé en 1982, est demeuré inchangé pendant une quinzaine d'années après sa mise en place. En 1998, la nécessité de faire évoluer le PCG s'est imposée sur le fond, mais également sur la forme, en raison de l'évolution de l'environnement économique. En 1999, un nouveau plan comptable a vu le jour : le plan comptable 1999. En 2014, le recueil des normes comptables françaises est homologué, il regroupe l'ensemble des textes comptables et reprend à droit constant les dispositions applicables jusqu'à présent.
- **Le recueil des normes comptables** rassemble l'ensemble des textes relatifs à l'établissement des comptes annuels des entreprises industrielles et commerciales. Il comprend :
 - les articles du Code de commerce relatifs aux obligations comptables applicables aux commerçants ;
 - le nouveau plan comptable général (ou PCG) décliné en articles, qui contient les dispositions réglementaires. Ces articles sont complétés par des dispositions issues de textes non réglementaires de l'ancien Conseil National de la comptabilité (CNC) et maintenant de l'ANC, sous forme de commentaires.
- Le recueil des normes comptables françaises comprend **4 grands livres** divisés en titres, chapitres, sections, sous-sections :
- **Livre I** : principes généraux applicables aux différents postes des documents de synthèse ;
- **Livre II** : modalités particulières d'application des principes généraux ;
- **Livre III** : modèles de comptes annuels ;
- **Livre IV** : tenue, structure et fonctionnement, et plan de comptes.
- **Le nouveau PCG** est donc prévu pour **évoluer de façon continue** en intégrant au fur et à mesure les textes réglementaires relatifs aux comptes annuels des entreprises industrielles et commerciales.
- Le PCG ne traite plus des aspects liés à la **consolidation et à la comptabilité analytique**. Les règles propres à la consolidation

sont réunies dans le règlement 2020-01 de l'ANC du 9 octobre 2020, qui a remplacé le précédent règlement n°99-02 du Comité de la réglementation comptable.

Méthodologie et conseils

Le recueil des normes comptables est consultable et téléchargeable sur le site de l'ANC (www.anc.gouv.fr) et sera mis à jour dès qu'un texte relatif aux comptes annuels sera publié.

Avant de vous lancer...

- ✓ Une réglementation comptable évolutive qui propose trois modèles de comptes annuels (base, abrégé, développé) adaptés à la taille de l'entreprise.
- ✓ Le plan comptable s'est rapproché des normes IFRS au début des années 2000. À présent, le processus de convergence est arrêté et les différences demeurent nombreuses entre les deux référentiels comptables.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Les principes comptables

La comptabilité se fonde sur des conventions que l'on appelle « principes comptables », dont le respect conditionne la sincérité des comptes. Le Code de commerce énonce ces principes généraux qui sont également repris dans le PCG.

- **Continuité de l'exploitation** : l'entreprise est présumée poursuivre ses activités. De ce fait, les actifs sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité et non pas de leur valeur liquidative.
- **Indépendance des exercices** : le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice écoulé, sans tenir compte de leur date de paiement ou de facturation. Cette spécialisation des exercices s'effectue en pratique par le biais des comptes de régularisation.

- **Nominalisme monétaire** : les éléments figurant au bilan de l'entreprise sont inscrits au coût évalué au moment de leur entrée dans son patrimoine, sans tenir compte de l'inflation ultérieure.
- **Prudence** : l'entreprise ne doit pas reporter sur les exercices futurs des incertitudes présentes susceptibles de diminuer son patrimoine ou son résultat. En revanche, s'il existe un espoir de gain futur, il faut attendre que sa réalisation soit certaine pour le comptabiliser.
- **Permanence des méthodes** : l'entreprise doit conserver les mêmes méthodes d'évaluation et de comptabilisation d'un exercice sur l'autre, afin d'assurer la comparabilité des comptes annuels.
- **Importance relative** : ce principe est similaire à la notion d'importance significative (voir [outil 4](#)).
- **Non-compensation** : les éléments d'actif et de passif, ainsi que les charges et les produits, sont évalués séparément, sans compensation possible.
- **Bonne information** : au-delà de la conformité aux règles et aux principes, l'enjeu essentiel demeure d'apporter aux utilisateurs des documents financiers une information satisfaisante, c'est-à-dire suffisante et significative.
- **Intangibilité du bilan d'ouverture** : le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent.

Objectifs de l'information comptable

L'objectif essentiel de la comptabilité est d'établir des états financiers réguliers et sincères donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

L'information comptable doit répondre à des exigences de :

- **Fiabilité** : traduction fidèle et exhaustive des situations, événements ou faits rencontrés par l'entreprise.
- **Conformité** : respect des conventions et règles comptables externes et internes à l'entreprise.

- **Vérifiabilité** : capacité à restituer les éléments de preuve et à fournir une traçabilité jusqu'aux états de synthèse des événements et faits sous-jacents à un enregistrement comptable.
- **Comparabilité** : dans le temps, garantie par la permanence des méthodes d'évaluation et de présentation.
- **Objectivité ou neutralité** : l'information comptable doit viser à traduire objectivement les faits et à ne pas influencer l'utilisateur des états financiers.



Cas

Les principes comptables

Principes comptables	Illustration
Principe de continuité de l'exploitation	Des difficultés de financement et une baisse sensible de l'activité font planer des doutes sur la pérennité de l'entreprise.
Principe d'indépendance des exercices	Comptabiliser à la clôture les livraisons non encore facturées.
Principe du nominalisme monétaire (coûts historiques)	Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition sans possibilité de corriger leur valeur ultérieurement (sauf réévaluation).
Principe de prudence	Vérifier à la clôture la prise en compte en comptabilité des litiges en cours.
Principe de permanence des méthodes	Valoriser les stocks de l'entreprise en ne modifiant pas l'affectation des coûts incorporables aux produits finis.
Principe de l'importance relative	Mentionner en annexe que les informations utiles et pertinentes pour la compréhension des comptes de l'entreprise.
Principe de non-compensation	Présenter à l'actif du bilan les acomptes versés aux fournisseurs.

LE PRINCIPE DU COÛT HISTORIQUE

Ce principe caractéristique de la comptabilité française est controversé. Il consiste à respecter la valeur nominale de la monnaie, et suppose donc que la valeur de la monnaie est stable car on additionne des unités monétaires de différentes périodes.

En période d'inflation, le bilan peut rapidement perdre sa cohérence. Pour cette raison, les entreprises ont pu pratiquer des réévaluations légales ou libres pour ajuster la valeur de leurs actifs.

LA PERMANENCE DES MÉTHODES

La comparabilité des comptes sur différentes périodes est un élément indispensable pour l'analyse des comptes. Les changements de méthodes sont néanmoins possibles en cas de changement exceptionnel dans l'activité de l'entreprise ou dans le but de fournir une meilleure information. Par exemple, lorsque le PCG prévoit plusieurs traitements comptables possibles, le changement de méthodes pour appliquer une méthode de référence est justifié. Un changement de méthodes doit être justifié dans l'annexe ; s'il est significatif, son incidence doit être chiffrée et présentée dans celle-ci.

OUTIL

9

Le plan de comptes

“

*Les comptables classent
les opérations dans des comptes.
Quelle est la logique de cette
organisation ?*

En quelques mots

Le plan comptable général comprend un plan de comptes dont l'application s'impose à toutes les entreprises. Le plan de comptes est une liste de comptes organisée en sept classes numérotées de 1 à 7. Chaque classe est subdivisée en comptes de niveaux successifs selon le principe d'une arborescence. Le plan de comptes d'une entreprise doit se conformer au plan comptable général et est détaillé selon ses besoins d'analyse et de gestion. Le plan de comptes est un élément fondamental de l'organisation de la comptabilité d'une entreprise, car il est utilisé pour imputer toutes les opérations comptables.

STRUCTURE DU PLAN DE COMPTES

Bilan	
Actif	Passif
Classe 2 – Comptes d'immobilisations	Classe 1 – Comptes de capitaux
Classe 3 – Comptes de stocks et en cours	
Classe 4 – Comptes de tiers (créances)	Classe 4 – Comptes de tiers (dettes)
Classe 5 – Comptes financiers	

Compte de résultat	
Charges	Produits
Classe 6 – Comptes de charges	Classe 7 – Comptes de produits
60-61-62-63-64-65 – Charges d'exploitation	70-71-72-74-75 – Produits d'exploitation
66 – Charges financières	76 – Produits financiers
67 – Charges exceptionnelles	77 – Produits exceptionnels

? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Le plan de comptes de l'entreprise se construit en fonction des besoins de suivi comptable et de gestion. Il doit être construit par référence au plan de comptes figurant dans le plan comptable général. Pour certaines activités, des adaptations peuvent être apportées au plan de comptes général et s'imposent alors au secteur concerné.

Contexte

Le plan de comptes constitue un élément fondamental de l'organisation de la comptabilité qui structure les activités comptables. Au quotidien, c'est l'outil qui va permettre de procéder à l'enregistrement des opérations, puisque chaque opération devra

nécessairement être imputée sur plusieurs comptes. La correcte imputation des opérations comptables est la première exigence pour produire des comptes fiables.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Le plan de comptes comprend 7 classes obligatoires :

- **Les comptes de la classe 1** sont les comptes de capitaux comprenant les capitaux propres et les capitaux d'emprunt. Ils se trouvent au passif puisque le passif représente les ressources de l'entreprise.
- **Les comptes de la classe 2** représentent les immobilisations, **ceux de la classe 3** représentent les stocks. Ils se trouvent à l'actif car il s'agit d'emplois.
- **Les comptes de la classe 4** sont des comptes de tiers : ils permettent en particulier d'enregistrer la situation des clients et des fournisseurs vis-à-vis de l'entreprise. D'une manière plus générale, ces comptes enregistrent les créances et les dettes de l'entreprise. Ils sont donc à l'actif pour les créances et au passif pour les dettes.
- **Les comptes de la classe 5** représentent les comptes financiers (banque, caisse, placements...). Ces comptes se trouvent du côté de l'actif, à l'exception du découvert bancaire au passif.
- **Les comptes de la classe 6** sont du côté des charges car ils retracent, dans le cadre de l'activité de l'entreprise, toutes les opérations correspondant à une utilisation de ressources (charges d'achats, d'entretien, de personnel, impôts et taxes, etc.).
- **Les comptes de la classe 7** sont du côté des produits car ils retracent, dans le cadre de l'activité de l'entreprise, toutes les opérations qui procurent des ressources pour l'entreprise (ex. : les ventes).

Méthodologie et conseils

Chercher un compte dans le plan de comptes s'apparente à la recherche dans une arborescence. Par exemple, si nous cherchons le compte de taxe d'apprentissage, la recherche se conduit comme suit :

- 6 – Comptes de charges
- 63 – Impôts, taxes et versements assimilés
- 631 – Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations
- 6312 – Taxe d'apprentissage

Avant de vous lancer...

- ✓ La normalisation du plan de comptes permet une structuration homogène dans toutes les entreprises.
- ✓ Un plan de comptes très détaillé alourdit les travaux de comptabilisation et d'analyse. Il est important de dimensionner correctement le niveau de détail du plan de comptes en l'adaptant aux besoins de gestion et d'analyse des comptes.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

La numérotation des comptes

Quelques règles existent dans la numérotation des comptes. La connaissance de ces règles permet de gagner en efficacité dans l'identification des comptes.

- **Règle 1** : les comptes d'amortissement des immobilisations ont un 8 en 2^e position et présentent un solde inverse des comptes de la classe, donc créditeur.
Par exemple, au compte 213 – Construction, est associé le compte 2813 – Amortissement des constructions.
- **Règle 2** : les comptes de dépréciation ont un 9 en 2^e position et présentent un solde inverse des comptes de la classe, donc créditeur.
- Ainsi, par exemple :
41 – Clients → 491 – Dépréciation des comptes clients.

46 – Débiteurs et créditeurs divers → 496 – Dépréciation des comptes de débiteurs divers.

- **Règle 3** : les comptes de régularisation utilisés pour les opérations de clôture afin d'affecter les charges ou produits sur la période de rattachement ont un 8 en 3^e position. Ainsi, par exemple :

401 – Fournisseurs → 4081 – Fournisseurs – factures non parvenues.

42 – Personnel → 428 – Personnel charges à payer et produits à recevoir.

- **Règle 4** : les comptes qui présentent un solde de sens contraire aux comptes de la classe ont un 9 en 3^e position. Par exemple, les comptes de charge ont un solde naturellement débiteur, le compte 609 – Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats présente un solde créditeur.

- **Règle 5** : les comptes qui présentent un solde de sens contraire aux comptes de la classe et qui sont également des comptes de régularisation possèdent un 9 en 3^e position et un 8 en 4^e position. Par exemple :

401 – Fournisseur → 4098 – Rabais, remises, ristournes à obtenir.

- **Règle 6** : les comptes de dotation et de reprise des amortissements, dépréciations et provisions ont un 8 en 2^e position, le 3^e chiffre indique la nature de la charge ou du produit (1 : exploitation, 6 : financier, 7 : exceptionnel). Par exemple : 786 – Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers).

La construction du bilan et du compte de résultat

Les rubriques du bilan et du compte de résultat regroupent un ou plusieurs comptes. Ce regroupement s'effectue à l'aide d'une table de regroupement. Le contenu des rubriques du bilan et du compte de résultat est donc homogène pour toutes les entreprises.

Cette organisation permet une lecture de l'information chiffrée au niveau le plus synthétique : le poste de bilan ou de compte de résultat,

et au niveau le plus détaillé, le compte.



Cas

Lecture du plan comptable

COMPTES DE BILAN					COMPTES DE GESTION	
CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	CLASSE 5	CLASSE 6	CLASSE 7
Comptes de capitaux (capitaux propres, autres fonds propres, emprunts et dettes assimilées)	Comptes d'immobilisations	Comptes de stocks et en-cours	Comptes de tiers	Comptes financiers	Comptes de charges	Comptes de produits
10. Capital et réserves	20. Immobilisations incorporelles	30. —	40. Fournisseurs et comptes rattachés	50. Valeurs mobilières de placement	60. Achats (sauf 603) 603. Variations des stocks (approvision- nements et marchan- dises)	70. Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchan- dises
11. Report à nouveau	21. Immobilisations corporelles	31. Matières premières (et fournitures)	41. Clients et comptes rattachés	51. Banques, établissements financiers et assimilés	61. Services extérieurs	71. Production stockée (ou déstockage)
12. Résultat de l'exercice	22. Immobilisations mises en concession	32. Autres approvisionnements	42. Personnel et comptes rattachés	52. Instruments de trésorerie	62. Autres services extérieurs	72. Production immobilisée
13. Subventions d'investissement	23. Immobilisations en cours	33. En-cours de production de biens	43. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53. Caisse	63. Impôts, taxes et versements assimilés	73. —
14. Provisions réglementées	24. —	34. En-cours de production de services	44. Etat et autres collectivités publiques	54. Régies d'avance et accréditifs	64. Charges de personnel	74. Subventions d'exploitation
15. Provisions	25. Parts dans des entreprises liées et céléanées sur des entreprises liées	35. Stocks de produits	45. Groupes et associés	55. —	65. Autres charges de gestion courante	75. Autres produits de gestion courante
16. Emprunts et dettes assimilées	26. Participations et intérêts rattachés à des participations	36. —	46. Débiteurs divers et créanciers divers	56. —	66. Charges financières	76. Produits financiers
17. Dettes rattachées à des participations	27. Autres immobilisa- tions financières	37. Stocks de marchandises	47. Comptes transitoires ou d'attente	57. —	67. Charges exceptionnelles	77. Produits exceptionnels
18. Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation	28. Amortissements des immobilisations	38. —	48. Comptes de régularisation	58. Virements internes	68. Dotations aux amortissements, dépré- ciations et provisions	78. Reprise sur amor- tissements, dépré- ciations et provisions
19. —	29. Dépréciations	39. Dépréciations des stocks et en-cours	49. Dépréciations des comptes de tiers	59. Dépréciation des comptes financiers	69. Participation des salariés, impôts sur les bénéfices et assimilés	79. Transferts de charges

Le tableau ci-dessus donne une vision synthétique du plan comptable qui facilite la recherche d'un compte. On notera que le plan de comptes comprend des comptes de liaison (compte 18), qui sont utilisés dans les relations entre plusieurs établissements d'une même entreprise, ces comptes se soldant de façon mutuelle entre les différents établissements. De la même façon, il existe des comptes d'attente (compte 47), utilisés pour imputer provisoirement une écriture dans l'attente de connaître l'imputation définitive de l'opération. Par exemple, on utilise cette imputation provisoire en cas de réception d'un virement bancaire dont l'origine n'est pas identifiée. Bien évidemment, il appartient aux services comptables de solutionner rapidement ces écritures en suspens.

OUTIL 10

L'enregistrement d'une opération comptable

“

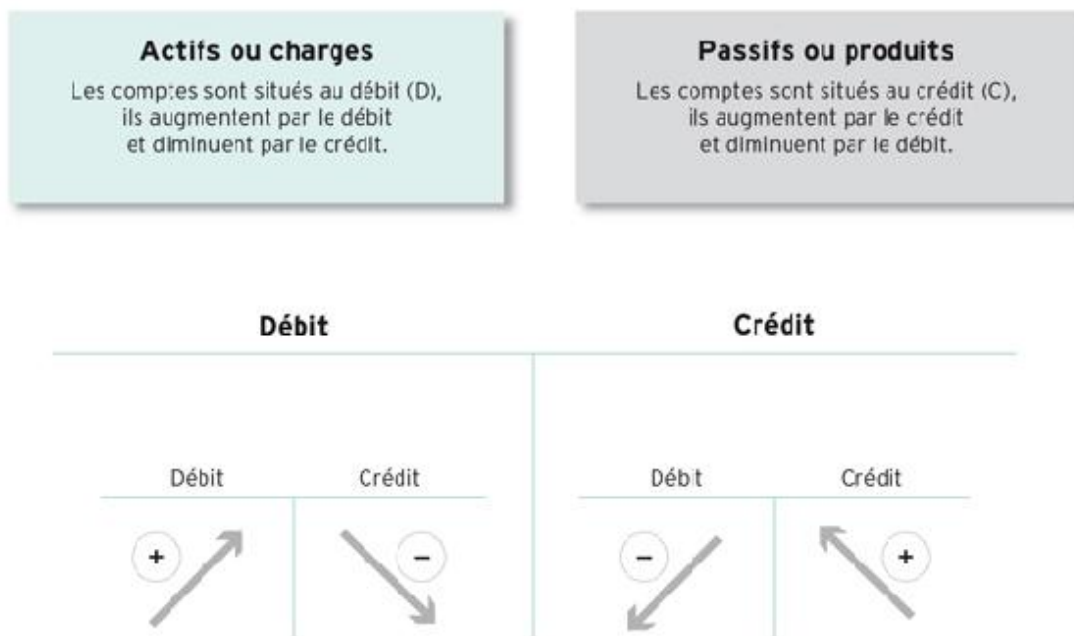
Le fonctionnement de la comptabilité repose sur la partie double, qui implique que chaque écriture dans un compte doit trouver une contrepartie « symétrique » dans un ou plusieurs autres comptes.

En quelques mots

L'enregistrement d'une opération comptable ne s'effectue pas en modifiant directement le solde de poste du bilan ou du compte de résultat. L'organisation comptable requiert d'enregistrer une écriture comptable sur des comptes. Les opérations sont enregistrées en application d'une convention comptable qui détermine si le mouvement est inscrit au débit ou au crédit du compte. L'application de cette convention exige de connaître le fonctionnement du

bilan et du compte de résultat ainsi que le plan de comptes. Par définition, un enregistrement comptable contient toujours un mouvement débiteur égal au mouvement créditeur.

SCHÉMA D'ENREGISTREMENT D'UNE OPÉRATION COMPTABLE



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Enregistrer un événement économique dans la comptabilité d'une entreprise va consister à mouvementer les comptes affectés par cette opération. En comptabilité, on n'utilise pas la logique arithmétique mais la notion de débit et de crédit. L'équilibre entre les emplois et les

ressources va donc se traduire par la nécessité, pour chaque écriture comptable, d'équilibrer les montants inscrits au débit et au crédit.

Contexte

Les écritures sont saisies dans un journal où elles sont enregistrées de façon chronologique. Chaque écriture s'appuie sur une pièce justificative interne ou externe à l'entreprise. L'organisation de la comptabilité doit ensuite permettre de retrouver la pièce comptable justifiant d'un enregistrement et inversement.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

L'enregistrement et la détermination du sens d'une écriture repose sur une démarche en 4 étapes :

1. **Déterminer les comptes à mouvementer**, au moins deux comptes afin de parvenir à équilibrer l'écriture – il s'agit de localiser, dans le plan comptable de l'entreprise, sur quels comptes l'opération s'impute.
2. **Positionner les comptes à mouvementer** au bilan et au compte de résultat – à ce stade, il est important de déterminer s'il s'agit d'un compte de charge, de produit, d'actif ou de passif.
3. Déterminer ensuite si **l'opération augmente ou diminue** le compte.
4. Déduire si le **mouvement s'enregistre au débit ou au crédit** du compte.

En comptabilité, on n'utilise pas les signes arithmétiques mais la notion de débit et de crédit. Le sens débiteur ou créditeur d'un mouvement sur un compte se détermine en appliquant la convention comptable : **les comptes augmentent du côté (débit ou crédit) où ils se situent au bilan ou au compte de résultat et diminuent dans le sens opposé.** Par exemple, un compte d'immobilisation (classe 2) se situe côté actif, c'est-à-dire du côté débit du bilan, il augmente par le débit et diminue par le crédit.

À titre d'illustration, la réception d'une facture de marchandises d'un fournisseur conduit à la démarche suivante. Cette opération mouvemente un compte d'achats de marchandises (607) et un compte fournisseur (401). Le compte 607 est un compte de charge situé coté débit et le compte 401 est un compte de dette situé au passif du bilan côté crédit. L'opération augmente les achats et la dette vis-à-vis du fournisseur. En conséquence, le compte 607 est débité et le compte 401 est crédité.

Méthodologie et conseils

Il est utile de bien distinguer deux natures d'opérations comptables :

- Les opérations qui jouent sur le résultat de l'entreprise (achats et ventes) s'enregistrent dans un compte de charge ou de produit en contrepartie d'un compte de bilan.
- Les opérations qui n'ont pas d'incidence sur le résultat s'enregistrent uniquement au bilan. Il s'agit alors d'une opération qui s'impute sur deux comptes du bilan.

Avant de vous lancer...

- ✓ La convention du débit et du crédit est universelle à tous les systèmes de comptabilité.
- ✓ Tout enregistrement comptable précise l'origine, le contenu et l'imputation de chaque donnée, ainsi que les références de la pièce justificative qui l'appuie.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Pour se repérer dans les enregistrements comptables, il est intéressant d'identifier les différents types d'écriture que l'on rencontre en comptabilité. Nous pouvons les ranger en 4 grandes catégories.

Les écritures de charges et produits

Les écritures qui ont une incidence sur le résultat de la période sont les écritures de charges et de produits.

Les charges peuvent être consommées dès leur comptabilisation : par exemple, pour une facture d'électricité, la consommation est immédiate, on parle dans ce cas d'achats non stockés. Une charge enregistrée peut également être consommée postérieurement à l'achat, par exemple l'achat de combustible comme du fuel. Dans ce cas, on parle d'achats stockés, la constatation du stock permettra pour ce type d'achat de n'enregistrer en charge de l'exercice que la consommation réalisée au cours de la période.

Les écritures de bilan

Les écritures de bilan sont celles qui ne s'imputent que sur des comptes de bilan (comptes de la classe 1 à 5). On peut distinguer parmi les écritures de bilan :

- les écritures d'investissement, qui entraînent un mouvement au débit d'un compte de classe 2 par le crédit d'un compte de classe 4 ;
- les écritures d'encaissement de créances et de règlement des dettes, qui entraînent un mouvement au compte de banque (classe 5) par la contrepartie d'un compte de tiers (classe 4) ;
- les écritures d'emprunt et de prêt (hors intérêts), qui conduisent à un mouvement au compte de banque (classe 5) par la contrepartie d'un compte de prêt (classe 2 ou 4) ou d'un compte d'emprunt (classe 1).

Les écritures de clôture

Certaines écritures ne sont comptabilisées que dans la perspective de réaliser un arrêté comptable. On désigne ce type d'enregistrement écritures de clôture ou arrêté des comptes. Ces écritures regroupent principalement les écritures d'amortissement, de dépréciation, de provision, de variation des stocks et de régularisation. Ces écritures conduisent systématiquement à mouvementer un compte de charge ou de produit.

Les opérations diverses

En comptabilité, certains enregistrements sont qualifiés d'opérations diverses (OD), il s'agit d'écritures inhabituelles ou enregistrées afin de corriger des erreurs. Ces écritures sont par définition de type manuel, il peut s'agir par exemple de l'enregistrement d'une sortie d'actif ou de la correction d'une erreur d'imputation comptable.

Lorsque l'on corrige une erreur en comptabilité, l'usage est d'extourner ou contrepasser l'écriture mal enregistrée, puis de l'enregistrer à nouveau convenablement. Cette pratique est préférable à un simple ajustement car cela facilite la lecture des comptes et les travaux de justification ultérieurs.



Cas

Déterminer le sens d'une écriture

1. Je reçois une facture d'un fournisseur à payer dans 30 jours.				
Classe	Libellé	Débit	Crédit	Explications
6	Augmentation du compte d'achat	X		Le compte d'achat est situé au compte de résultat côté débit, il augmente par son débit.
4	Augmentation du compte dette fournisseur		X	Le compte dette fournisseur est situé au bilan côté crédit, il augmente par son crédit.
2. Je paie une facture d'un fournisseur par chèque bancaire.				
Classe	Libellé	Débit	Crédit	Explications
5	Diminution du compte de banque		X	Le compte de banque est situé au bilan côté débit, il diminue par son crédit.
4	Diminution du compte dette fournisseur	X		Le compte dette fournisseur est situé au bilan côté crédit, il diminue par son débit.
3. Je reçois la facture d'une machine : outil (immobilisation) payable comptant par chèque.				
Classe	Libellé	Débit	Crédit	Explications
2	Augmentation du compte d'immobilisation	X		Le compte d'immobilisation est situé au bilan côté débit, il augmente par son débit.
5	Diminution du compte de banque		X	Le compte de banque est situé au bilan côté débit, il diminue par son crédit.

EXPLICATION DES ÉCRITURES

1. Je reçois une facture d'un fournisseur à payer dans 30 jours. J'impute cette écriture au compte de résultat en augmentant un compte de la classe 6. En contrepartie, j'augmente un compte de classe 4 au passif du bilan.
2. Je paie une facture d'un fournisseur par chèque bancaire. J'impute cette écriture à l'actif du bilan en diminuant un compte de la classe 5. En contrepartie, je diminue un compte de classe 4 au passif du bilan.
3. Je reçois la facture d'une machine-outil (immobilisation) payable comptant par chèque. J'impute cette écriture à l'actif du bilan en augmentant un compte de la classe 2. En contrepartie, je diminue un compte de classe 5 à l'actif du bilan.

LA DOUBLE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

Le montant du résultat n'est pas en lecture directe sur un compte. Il se détermine en effectuant la différence entre les comptes de produits (classe 7) et les comptes de charges (classe 6). Il se détermine également en effectuant la différence entre les comptes d'actif et de passif du bilan.

Ainsi, si le résultat est positif, il s'affiche au bilan dans les capitaux propres côté crédit et dans le compte de résultat dans les charges côté débit. De la sorte, l'équilibre emplois-ressources est toujours préservé.

OUTIL 11

L'organisation du système comptable

“

*Journal, grand-livre et balance,
comment fonctionnent ces états
comptables ?*

En quelques mots

Pour évoluer dans la comptabilité ou dialoguer avec les services comptables, il est indispensable de se repérer dans le fonctionnement et les documents d'une comptabilité. La saisie des opérations s'effectue sur un document unique : le journal. Cette base de données d'écritures est ensuite triée et présentée sur le grand livre, puis les cumuls sur la balance. Cette **organisation** permet de tracer une écriture de sa saisie jusqu'au bilan. Dans un sens opposé, elle permet, à partir d'une rubrique du bilan ou du compte de résultat, de remonter aux comptes, puis aux écritures, qui justifient cette rubrique.

ORGANISATION DE LA COMPTABILITÉ

Le journal : C'est un document comptable qui enregistre, de façon chronologique et continue, toutes les opérations effectuées par l'entreprise.	Chaque écriture doit contenir : • La date de l'opération. • Un numéro de pièce comptable et un libellé (faisant appel à une ou des pièces justificatives). • Le numéro des comptes crédité(s) et débité(s).
Le grand livre : Il regroupe tous les comptes de l'entreprise qui figurent au journal. Il établit la liste des comptes dans leur ordre chronologique.	Chaque compte contient les informations suivantes : • Détail des débits (journal utilisé, date de l'opération, n° de pièce, libellé, montant). • Détail des crédits (journal utilisé, date de l'opération, n° de pièce, libellé, montant).
La balance : Elle reprend l'ensemble des comptes. C'est un état récapitulatif du grand-livre.	La liste des comptes édités dans l'ordre chronologique fait apparaître les colonnes suivantes : numéro du compte, intitulé du compte, total des débits, total des crédits, solces débiteurs, soldes créditeurs.
Bilan et compte de résultat	À partir de la balance, les comptes sont regroupés pour former les postes du bilan et du compte de résultat.

? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

L'organisation d'une comptabilité repose sur un lieu de saisie unique des opérations, les écritures sont ensuite ventilées par compte, à la fois pour des besoins de construction des états financiers et d'analyse des soldes comptables.

Contexte

Le mode d'organisation et de tenue de la comptabilité est imposé par le plan comptable général. Les entreprises doivent donc se conformer

à une organisation et à l'établissement de documents comptables qui permettent de tracer une opération comptable de son enregistrement jusqu'aux états financiers.

COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

- Le seul document de saisie des opérations est **le journal (ou livre-journal)**. Toutes les opérations doivent faire l'objet d'un enregistrement comptable. Ces opérations sont enregistrées chronologiquement, opération par opération et au jour le jour sur le journal. Pour des raisons pratiques, le journal est détaillé en journaux auxiliaires selon les besoins de l'entreprise.
- **Un journal auxiliaire** recueille les opérations comptables d'une même nature, par exemple les achats. Les écritures portées sur les journaux auxiliaires sont ensuite centralisées sur le livre-journal.
- **L'écriture du journal** mentionne : un numéro d'ordre, la date, le numéro et l'intitulé des comptes débités et crédités, un libellé donnant la référence de la pièce justificative et un montant. Pour les besoins de gestion, d'autres paramètres peuvent être saisis, par exemple un code analytique.
- Toutes les écritures du journal sont portées sur **le grand livre** et ventilées selon le plan de comptes. Le grand livre permet de disposer pour chaque compte des mouvements débiteurs et créditeurs sur le compte et du solde du compte.
- Le solde du compte est égal à la différence entre la somme des mouvements débiteurs et créditeurs. Le solde est débiteur si les mouvements débiteurs sont supérieurs aux mouvements créditeurs.
- **La balance** est un résumé du grand livre, elle reprend pour chaque compte le total des mouvements débiteurs et créditeurs et présente le solde en fin de période. Elle permet de construire les états financiers.

Méthodologie et conseils

Un même ensemble d'écriture est classé dans un ordre propre à chaque état, dans l'ordre chronologique pour le journal et dans l'ordre du plan de comptes pour le grand livre.

Il y a donc une relation d'égalité entre les totaux des écritures du journal et les totaux des écritures du grand livre. La balance permet de contrôler ces égalités :

Total des mouvements débiteurs de la balance

= Total des mouvements créditeurs de la balance

= Totaux des mouvements débiteurs et créditeurs du journal

Total des soldes débiteurs de la balance

= Total des soldes créditeurs de la balance

= Totaux des soldes débiteurs et créditeurs du grand livre

Avant de vous lancer...

- ✓ La normalisation du fonctionnement de la comptabilité permet de se repérer aisément dans le fonctionnement d'une comptabilité.
- ✓ Avant d'utiliser un état comptable, s'assurer de sa date d'édition et de sa concordance arithmétique avec les autres états comptables.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Le compte

Le compte est le pivot de l'organisation de la comptabilité. Le compte est une fiche comptable qui représente un élément du patrimoine ou de l'activité de l'entreprise. Il permet de suivre la valeur de cet élément. Par exemple, le compte « banque » permet de connaître à tout moment le montant disponible en banque et tous les mouvements effectués sur la banque sur une période donnée.

Le compte est donc l'élément essentiel de consultation de la comptabilité et de contrôle pour s'assurer que les opérations sont convenablement enregistrées.

Au niveau du compte, on peut mener les vérifications suivantes :

- S'assurer de la cohérence du solde et de son sens, par exemple un compte fournisseur présentant un solde débiteur est un solde *a priori* anormal, un compte de dette est normalement créditeur.
- Contrôler la correcte imputation des pièces comptables. Une revue rapide d'un compte de charge permet de s'assurer de la correcte imputation des différentes factures saisies sur ce compte.
- Justifier son solde, c'est-à-dire identifier les écritures justifiant le solde du compte. La justification du solde par lettrage est indispensable pour les comptes de tiers. Il s'agit d'identifier les écritures qui s'annulent mutuellement, par exemple une facture au crédit d'un compte fournisseur avec le règlement de cette facture au débit du compte fournisseur. De cette façon, seules les écritures non lettrées justifieront le solde du compte.
- Rapprocher le solde du compte avec l'entité partenaire qui tient la même comptabilité de façon inverse. Par exemple, pour le compte banque, l'établissement bancaire tient la même comptabilité que le titulaire du compte mais dans un sens inverse. Cela explique que le relevé de compte bancaire fourni par la banque présente les écritures dans un sens inverse à celui de l'entreprise.

Le compte auxiliaire

Les comptes généraux sont souvent subdivisés en comptes auxiliaires, en particulier les comptes de tiers. Par exemple, le compte fournisseur sera subdivisé en autant de comptes auxiliaires que l'entreprise possède de fournisseurs.

Lorsqu'une subdivision en comptes auxiliaires existe pour un compte, on retrouve au niveau des comptes auxiliaires la même organisation que pour les comptes généraux. Si la comptabilité des fournisseurs est tenue en auxiliaire, il existe un grand livre des comptes auxiliaires fournisseurs et une balance auxiliaire des comptes fournisseurs.

La clôture des comptes

Lors du changement d'exercice comptable, l'entreprise clôture ses comptes. Cette opération consiste à arrêter la comptabilité de la période, les comptes de gestion sont soldés et le résultat de la période est calculé. Pour conserver l'équilibre de la balance, les comptes de charges et produits étant à zéro, on renseigne le compte « résultat de l'exercice » du plan de comptes (12 – Résultat de l'exercice).

Sur la nouvelle période comptable, les comptes de bilan présentent un solde à nouveau, c'est-à-dire le solde à la clôture de l'exercice précédent. Les comptes de gestion débutent la nouvelle période avec un solde nul.



Cas

Lettrage d'un compte

COMPTABLOC SA	411 123	FC et Associés	
Grand livre au 31/12/N	(extraits)		
Libellé	Débit	Crédit	
à nouveau	46 834,00		A
F 11102	18 624,10		B
Remise 435		23 834,00	A
Remise 439		23 000,00	A
Remise 453		18 624,10	B
F 11104	13 218,00		
F 11119	17 545,12		C
Remise 457		17 545,12	C
F 11133	12 141,14		D
Remise 461		12 141,14	D
F 11145	23 824,31		E
Remise 471		23 824,31	E
F 11157	53 612,29		F
Remise 483		53 612,29	F
F 11162	36 324,18		G
Remise 485		36 324,18	G
F 11183	17 821,47		H
Remise 503		17 821,47	H
Remise 589 – acompte de 20 % sur la commande n° 4353		47 738,00	
Total	239 944,61	274 464,61	
Solde		34 520,00	

LETTREGE DES ÉCRITURES

Le lettrage consiste à identifier les mouvements débiteurs et créditeurs du compte qui s'annulent mutuellement. Le lettrage s'effectue en rapprochant les montants identiques et en s'assurant du bien-fondé du rapprochement. Il faut s'assurer qu'il s'agit du bon règlement sur chacune des factures. Il peut y avoir des montants identiques qui ne se lettrant pas.

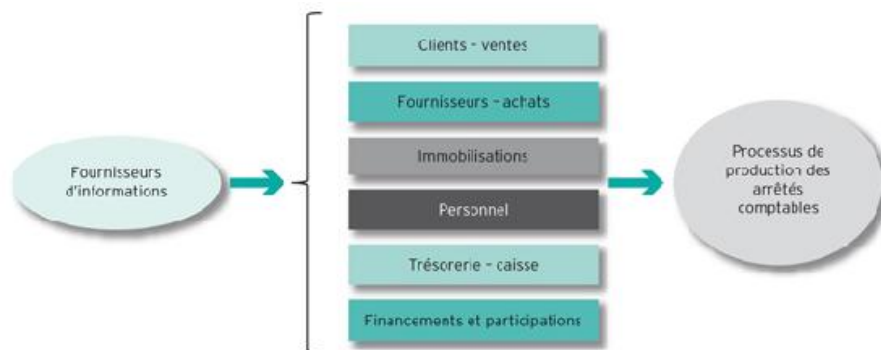
JUSTIFICATION DU SOLDE

À l'issue du lettrage, seules les écritures non lettrées justifient le solde du compte. Dans notre exemple, le solde du compte créditeur de 34 520,00 s'explique par une facture de 13 218,00 et un règlement d'un acompte de 47 738,00 non encore établi.

Le lettrage des comptes constitue la base d'une comptabilité convenablement tenue, il doit être effectué très régulièrement, en particulier sur les comptes de tiers qui enregistrent de nombreux mouvements.

DOSSIER 3

LA COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS COURANTES



L'organisation de la production comptable doit répondre à deux contraintes principales. La première est de traiter quotidiennement un flux d'informations externes et internes à l'entreprise, en garantissant un niveau de qualité élevé en termes de fiabilité et de délai. La seconde est d'être en capacité de produire périodiquement des arrêtés comptables.

Traiter le flux d'information

Pour parvenir à traiter au quotidien l'enregistrement comptable des opérations, on retrouve dans les entreprises des grands principes communs d'organisation de la production comptable. Tout d'abord, les opérations étant de nature très différentes, il est important de spécialiser les intervenants par type d'opérations de façon à gagner en fiabilité et également en productivité. Cette spécialisation s'effectue par grand type de processus, que l'on retrouve de façon systématique dans toutes les entreprises (achat, ventes, trésorerie...). Pour cette raison, la comptabilité d'une entreprise est généralement organisée en différents services, chaque service traite un des processus comptables. Ainsi, la comptabilité fournisseurs traite l'enregistrement de toutes les factures fournisseurs et déclenche les paiements à effectuer. Bien évidemment, pour les entreprises de taille modeste, ce mode d'organisation n'est pas possible.

Les activités de saisie de plus en plus automatisées

Les métiers de la comptabilité poursuivent une mutation profonde. En effet, l'émergence des logiciels intégrés, les solutions de communication et d'échange de documents ou de données, permettent à présent d'automatiser beaucoup d'opérations de saisie comptable. Par exemple, une facture fournisseur reçue peut faire l'objet d'un rapprochement

automatique avec un bon de commande et de livraison. Ceux-ci contiennent toutes les informations nécessaires pour générer de façon automatique un enregistrement comptable. Dans les grandes entreprises, la production comptable est à présent largement automatisée, si bien que la saisie manuelle d'opérations comptables est une activité en fort repli au profit d'autres activités.

Un besoin de contrôle renforcé

L'activité comptable se concentre maintenant sur des activités à plus forte valeur ajoutée, en particulier d'enrichissement des enregistrements, de contrôle et d'analyse des opérations enregistrées. En effet, les exigences en termes de rapidité et de précision sans cesse croissantes font évoluer les métiers.

Pour autant, la maîtrise des compétences cœur du métier demeure incontournable pour évoluer dans un service comptable. La connaissance des schémas d'écritures, la maîtrise des choix de comptabilisation et de leur incidence dans les états financiers sont des compétences indispensables à la fois pour saisir des opérations et pour les contrôler.

Dans ce dossier, nous vous proposons d'examiner les principales opérations et écritures relatives à chaque processus comptable.

Les outils

[12 La comptabilité des achats](#)

[13 La comptabilité des ventes](#)

[14 La comptabilisation de la TVA](#)

[15 La TVA dans les opérations internationales](#)

[16 La comptabilité des investissements](#)

[17 La comptabilisation de la paie](#)

[18 Le portefeuille-titres](#)

[19 Les opérations de trésorerie](#)

[20 Les opérations de financement](#)

OUTIL 12

La comptabilité des achats

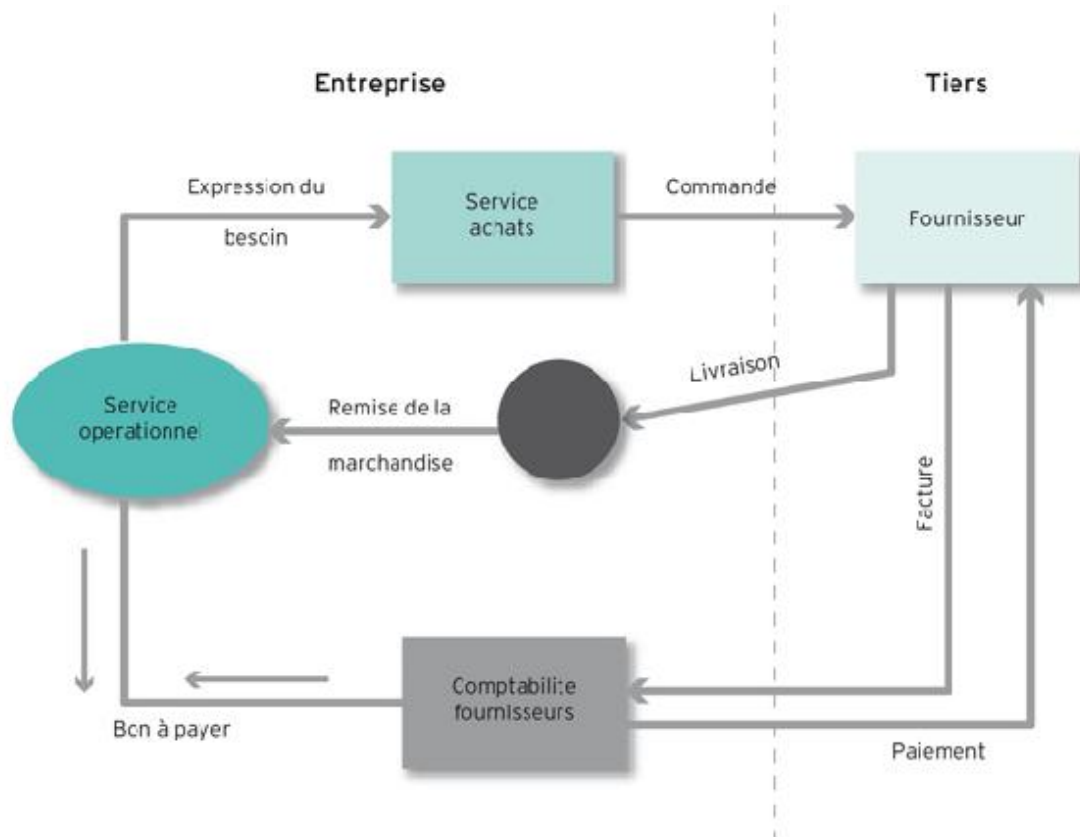
“

*La comptabilité fournisseurs
représente l'essentiel
des enregistrements comptables.*

En quelques mots

La comptabilité participe au processus achat en effectuant l'enregistrement comptable des opérations d'achat et en déclenchant le paiement des fournisseurs. La mission de la **comptabilité fournisseurs** est importante, car elle impute l'ensemble des flux d'achat de l'entreprise. L'exactitude de la codification permet de garantir à la fois une bonne information à destination des gestionnaires, mais aussi une relation fluide avec les fournisseurs pour le suivi et le paiement de leurs factures.

POSITIONNEMENT DE LA COMPTABILITÉ FOURNISSEUR (SCHÉMA SIMPLIFIÉ)



❓ POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

La comptabilité fournisseurs assure l'enregistrement des opérations d'achat. Elle doit veiller à enregistrer les factures, s'assurer de la réalité des opérations facturées et respecter les échéances contractuelles de paiement.

Contexte

Le processus achat se déroule schématiquement en plusieurs étapes :

- expression du besoin ;
- émission d'un bon de commande ;
- réception des biens ou exécution de la prestation ;
- réception et enregistrement comptable de la facture ;

- validation de la conformité de la facture avec le bon de commande et la livraison ;
- paiement de la facture.

Le service comptable intervient à compter de l'enregistrement de la facture. Cependant le traitement des factures impose de se rapprocher des autres services de l'entreprise pour valider la facture.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

La **mission de la comptabilité fournisseurs** comprend donc généralement **les différentes activités suivantes** :

- réception et traitement des factures fournisseurs ;
- rapprochement des factures avec les bons de commande et les bons de réception ;
- traitement et entrée dans l'application informatique comptabilité fournisseurs ;
- mise en paiement automatique ou manuelle des factures fournisseurs ;
- réconciliation des comptes fournisseurs et des relevés fournisseurs ;
- classement et archivage des documents.

Au moment de l'enregistrement comptable d'une facture, plusieurs tâches doivent être effectuées :

- s'assurer de la conformité de la facture avec les règles de facturation et les mentions légales qui se rapportent à ce document ;
- vérifier l'application des règles et mentions relatives à la TVA et s'assurer que la TVA mentionnée sur la facture est récupérable. Si la TVA affectant l'achat est non récupérable, dans ce cas le compte de charge est toutes taxes comprises (TTC) (voir [outil 14](#)) ;
- imputer ou contrôler l'imputation comptable de la facture (voir page suivante).

Les factures doivent normalement être enregistrées dès leur réception dans l'entreprise, de façon à garantir l'exhaustivité des enregistrements. La facture suit ensuite un processus interne de validation pour s'assurer de la réalité de la livraison et de la conformité de la facturation avec les conditions contractuelles négociées au moment de l'achat. Il appartient à la comptabilité fournisseurs de piloter ce processus interne de validation afin de respecter les échéances contractuelles de paiement.

Méthodologie et conseils

Pour fiabiliser le traitement comptable des factures, il est intéressant d'organiser un mode de traitement permettant une spécialisation par type d'achat. Par exemple, le traitement des factures de matières premières sera effectué par un comptable.

Avant de vous lancer...

- ✓ Fiabiliser le processus de traitement comptable des factures d'achat, c'est généralement traiter 80 % du flux externe d'opérations à comptabiliser.
- ✓ S'assurer d'une bonne communication et collaboration entre les acteurs du processus achat.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Le schéma comptable type d'enregistrement d'une facture achat est le suivant :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
60 ou 61	Achat	HT	
4456	TVA déductible	TVA	
401	Fournisseur		TTC

Le traitement des rabais, remises et ristournes (RRR)

Les réductions commerciales sont de différentes natures. Un rabais désigne une réduction exceptionnelle de prix pour tenir compte d'un défaut de qualité ou de conformité. Une remise est une réduction de prix accordée à un client préférentiel en fonction de la politique commerciale. Une ristourne correspond à une réduction de prix accordée à un client calculée sur l'ensemble des opérations faites pendant une période déterminée.

Lorsque les RRR sont sur facture, le principe est l'enregistrement du montant net des achats, c'est-à-dire déduction faite des RRR. En conséquence, les RRR accordés par les fournisseurs n'apparaissent pas distinctement en comptabilité.

Si les RRR sont hors facture, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'un avoir séparé, ils sont comptabilisés dans un compte spécifique. Il existe trois comptes : 609 – RRR obtenus sur achats, 619 – RRR obtenus sur services extérieurs et 629 – RRR obtenus sur autres services extérieurs.

La comptabilisation des escomptes

L'escompte est une réduction financière accordée par le fournisseur en raison du paiement comptant d'une facture. L'escompte est comptabilisé de façon distincte dans les produits financiers au crédit du compte 765 – Escomptes obtenus.

La comptabilisation des frais accessoires sur achats

Plusieurs possibilités de comptabilisation existent pour les frais accessoires sur achats (assurances, transports, commissions). En principe, les frais accessoires sont enregistrés selon leur nature aux comptes 61/62 – Autres charges externes.

Cependant, il est possible de les affecter aux comptes d'achat 60 et non aux comptes de charges par nature, lorsqu'ils peuvent être affectés de façon certaine à un compte d'achat. Dans ce cas, ils ne sont plus identifiés dans la comptabilité.

Enfin, il existe la faculté d'utiliser les comptes 608 – Frais accessoires sur achats, ventilés par nature d'achat et de frais accessoires. Par exemple, 6087 – Frais accessoires sur achats de marchandises, subdivisé avec le compte 60871 – Transport sur achat de marchandises. De la sorte, on peut analyser de façon fine les frais accessoires.

La comptabilisation des avoirs

Les avoirs sont de différentes natures, cela conduit à des enregistrements comptables différents. Pour tous les avoirs, la TVA s'enregistre en diminution de la TVA déductible, donc au crédit du compte 4456 – TVA déductible.

L'enregistrement d'un avoir de retour de marchandises s'effectue dans les mêmes conditions que l'achat initial. Il suffit de reprendre les comptes mouvementés lors de la facturation initiale et de les mouvementer en sens inverse,

Les avoirs de réduction commerciale supplémentaire (RRR) sont comptabilisés dans les comptes 609, 619 ou 629.

L'avoir d'escompte est traité de la même façon que l'escompte sur la facture.



Cas

Analyse d'une facture

Facture

Carrelage Martin
7, rue Lartiques
92190 Meudon
Téléphone : (33) 1 555-0190
N° facture :
Date : 15 septembre N
Facturé à : FR24680356876

Nom et adresse du vendeur
Télécopie (33) 1 555-0191
Numérotation séquentielle chronologique et continue
N° Intracommunautaire d'identification obligatoire pour le fournisseur

Exprimée en poids ou volume
Nom
Nom de la société
Adresse
Code postal ville
Téléphone

Prix unitaire brut, RRR doivent apparaître séparément
Désignation précise

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Montant
Total HT			€ -
Taux de TVA par produit ou service			19,60 %
TVA			-
Total TTC			

Mentions obligatoires
Date de règlement : 15 octobre N
Pénalités de retard au taux de 12 % annuels et paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (à ajouter derrière 12% annuel)
Escompte 1 % en cas de paiement comptant

N° SIRET et code APE non obligatoire

SARL au capital de 10.000 euros RCS NANTERRE 680 357 911

MENTIONS COMMUNES

Le vendeur doit mentionner sur la facture l'ensemble des noms complets (ou raison sociale) et adresses (ou siège social) respectifs du vendeur et de l'acheteur.

OPÉRATIONS RÉALISÉES

Les opérations réalisées doivent être précisément décrites en quantité. Elle s'exprime en unités du bien ou du service, en poids, volume ou taux horaire. L'opération doit être décrite en nature et prix unitaire.

MENTIONS PROPRES À LA TVA

Le numéro intracommunautaire du fournisseur doit obligatoirement figurer sur la facture. Le montant total HT pour chaque taux d'imposition différent, ainsi que le montant de TVA correspondante et le montant total de la TVA, doivent figurer distinctement. Si le fournisseur bénéficie d'un régime particulier de TVA, celui-ci doit obligatoirement être inscrit sur la facture.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Elles comprennent l'échéance précise de la facture, le taux d'escompte proposé et les pénalités pour retard de paiement.

OUTIL 13

La comptabilité des ventes

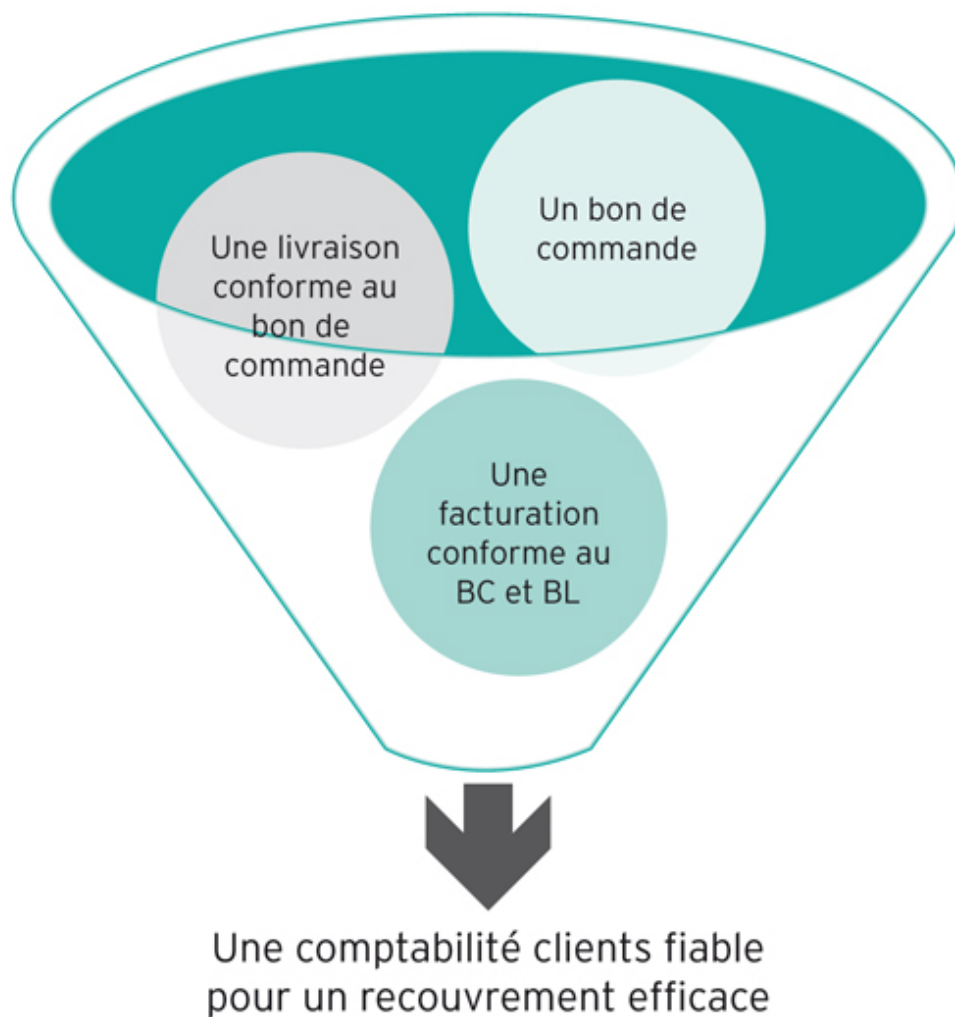
“

*Le chiffre d'affaires est
l'indicateur clé pour
communiquer sur l'activité
d'une entreprise.*

En quelques mots

La comptabilité clients est au cœur de la relation clients. Sa mission consiste à garantir une comptabilisation rapide et fiable du chiffre d'affaires et des encaissements. Son rôle est particulièrement décisif dans le recouvrement des créances, où elle fournit les états qui permettent de suivre les retards de paiement et ainsi engager les actions de recouvrement indispensables. Elle peut remplir convenablement sa mission si l'organisation du processus des ventes est rigoureuse à ses différentes étapes : contrat, exécution, livraison, facturation, traitement des litiges...

LE TRIANGLE D'OR DE LA RELATION CLIENTS POUR UN RECOUVREMENT EFFICACE



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

La comptabilité clients a pour mission d'enregistrer les ventes de l'entreprise et de suivre les comptes clients pour s'assurer du recouvrement des créances aux échéances contractuelles convenues.

Contexte

Les factures doivent être émises et donc comptabilisées dès la livraison du bien ou la réalisation de la prestation. Le règlement de la facture doit intervenir à la date d'échéance contractuelle mentionnée sur la facture.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

- La comptabilité clients assure différentes activités pour répondre à ces deux missions. Elle vérifie l'enregistrement des données correspondant à la facturation clients. La facturation des clients s'effectue généralement au moyen d'un logiciel de facturation interfacé avec la comptabilité, ce qui conduit à une comptabilisation automatique des ventes. En l'absence d'interface informatique, les enregistrements comptables s'effectuent manuellement.

La comptabilisation des ventes repose sur une écriture type.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
70	Ventes		HT
4457	TVA collectée		TVA
411	Clients	TTC	

- Si la facture comporte des rabais, remises ou ristournes accordés sur facture, c'est le montant net qui est comptabilisé en vente. En cas d'encaissement comptant, il est conseillé de comptabiliser de la sorte afin d'assurer la traçabilité de la facture et du règlement correspondant dans le compte client.

- Ensuite, la comptabilité clients effectue le traitement des paiements reçus et l'enregistrement dans les comptes clients. La comptabilisation du règlement s'effectue au crédit du compte client par le débit du compte banque (512) ou effet à payer (413), s'il s'agit de la remise d'un effet de commerce.
- Enfin, elle procède à la justification en réalisant le lettrage des comptes ou en réconciliant le solde avec celui de la comptabilité du fournisseur. Ces différentes activités doivent être effectuées de façon rigoureuse et rapide pour permettre des actions de recouvrement efficaces.
- À la clôture, la comptabilité clients détermine et valide les dépréciations pour créances douteuses ou litigieuses et comptabilise les opérations de régularisation des ventes. Lorsque le recouvrement d'une créance se révèle douteux, la créance est transférée au compte 416 – Clients douteux ou litigieux, pour son montant total, taxes comprises. La perte probable fait l'objet d'une dépréciation pour son montant hors taxes.

Lorsque la créance devient irrécouvrable, elle est annulée par l'écriture :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
416	Client douteux		TTC
654	Pertes sur créances irrécouvrables	HT	
4457	TVA collectée	TVA	

Méthodologie et conseils

La comptabilisation immédiate des factures et règlements ainsi qu'un lettrage rapide des comptes clients sont les règles d'or pour disposer d'une comptabilité clients permettant d'engager des actions de relance efficaces.

Avant de vous lancer...

- ✓ L'interface entre facturation et comptabilité permet de concentrer l'activité de la comptabilité clients sur des tâches à plus forte valeur ajoutée.
- ✓ Imputer les règlements aux factures que le client déclare régler pour permettre un rapprochement avec la comptabilité du fournisseur.
- ✓ Traiter rapidement les litiges pour garantir des actions de recouvrement efficaces.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Définition du chiffre d'affaires

Le PCG définit le chiffre d'affaires comme le montant des affaires réalisées par l'entreprise avec des tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante.

Le chiffre d'affaires comprend les comptes 707, 701 à 706 et 708, moins les comptes 709. Il ne comprend pas les comptes 74 – Subventions et 75 – Autres produits.

Les ventes sont comptabilisées en fonction d'une nomenclature propre à l'entreprise, compatible avec le plan de comptes officiel. Des subdivisions sont usuellement créées pour distinguer les ventes en France et à l'étranger, les ventes faites à des entreprises liées ou avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation.

La comptabilisation des avoirs

Les différentes natures d'avoirs conduisent à des traitements comptables spécifiques.

L'avoir pour retour de marchandises ou de produits se comptabilise dans les mêmes conditions que la vente initiale. Il suffit de reprendre les comptes mouvementés lors de la facturation initiale et de les mouvementer en sens inverse.

Les réductions commerciales supplémentaires « hors facture » sont comptabilisées au débit du compte 709 – RRR accordés. La TVA

s'enregistre pour tous les avoirs en diminution, donc au débit de la TVA collectée.

La comptabilisation des escomptes

L'escompte est une réduction financière accordée par le fournisseur en raison du paiement comptant d'une facture. L'escompte est comptabilisé de façon distincte dans les charges financières au débit du compte 665 – Escomptes accordés.

La comptabilisation des opérations en devises

La comptabilisation des factures de ventes en devises s'effectue au taux du jour de la facturation ou, par simplification, au taux moyen du mois de comptabilisation de la facture.

Les différences de change constatées lors de l'encaissement des créances sont enregistrées en perte (656) ou en gain de change (756) dans le résultat d'exploitation.

La comptabilisation des avances et acomptes

Lors de la passation d'une commande, le vendeur peut exiger du client le versement d'une somme d'argent avant ou pendant l'exécution à valoir sur le prix convenu. Le terme « avance » désigne une somme versée avant tout commencement d'exécution de la commande. Le terme « acompte » signifie qu'il y a eu déjà une exécution partielle. En pratique, le terme acompte est souvent employé même s'il s'agit d'une avance.

L'acompte ou l'avance s'enregistre au crédit du compte 4191 – Clients avances et acomptes reçus sur commande par le débit du compte 411 – Clients.

Lors de la facturation définitive, l'acompte viendra diminuer le montant dû par le client.

Ainsi la comptabilisation de la facture définitive suivra le schéma suivant :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
70	Ventes		HT
44571	TVA collectée		TVA
4191	Avances et acomptes	Acompte	
411	Clients	TTC - Acompte	



Cas

Créance irrécouvrable

ÉVOLUTION D'UNE CRÉANCE IRRECOURVABLE

Opérations	Enregistrement comptable
Classement en client douteux	Une facture de 60 000 euros TTC, dont 20 000 de TVA est considérée comme douteuse (taux de TVA 20 %)
Paiement partiel de la créance	Le client règle 24 000 euros TTC
Solde de la créance irrécouvrable	Enregistrement de la perte définitive de la créance

CLASSEMENT DE LA CRÉANCE EN CLIENT DOUTEUX

La créance, en raison de l'insolvabilité présumée du client, est classée en client douteux.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
416	Clients douteux ou litigieux	60 000	
411	Clients		60 000

PAIEMENT PARTIEL DE LA CRÉANCE

Le paiement partiel de créance s'enregistre comme suit :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
512	Banque	24 000	
416	Clients douteux ou litigieux		24 000

À l'issue de ce paiement, le solde de la créance douteuse est de 36 000.

CONSTATATION DE LA CRÉANCE DEVENUE IRRÉCOUVRABLE

La perte sur la créance doit être constatée.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
44571	TVA collectée	6 000	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	30 000	
416	Clients douteux ou litigieux		36 000

Il appartient à l'entreprise créancière d'établir par tout moyen que sa créance est devenue définitivement irrécouvrable. La perte définitive correspond au montant hors taxes de la créance. Cette perte probable a pu faire l'objet d'une anticipation conformément au principe de prudence au moyen d'une dépréciation.

OUTIL 14

La comptabilisation de la TVA

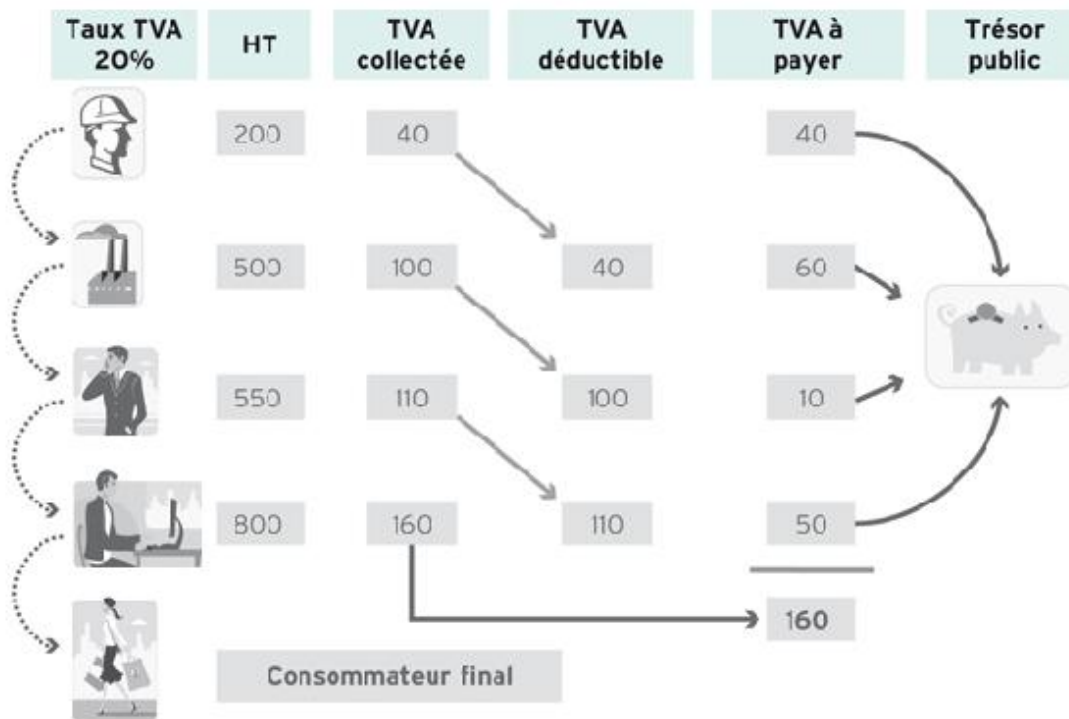
“

*La TVA est une invention
d'un haut fonctionnaire français
Maurice Lauré, à présent reprise
dans le monde entier.*

En quelques mots

La TVA représente la principale ressource fiscale de l'État. Cet impôt est neutre pour les entreprises assujetties à la TVA, leur rôle étant de collecter, pour le compte de l'État, un impôt supporté par le consommateur final. Les charges et produits sont donc comptabilisés pour leur montant HT au compte de résultat. L'enregistrement des opérations de ventes et d'achats prend en compte l'incidence de la TVA et, à chaque fin de mois, l'entreprise doit déposer une déclaration de TVA afin de calculer et payer l'impôt dû au Trésor public.

LE MÉCANISME DE LA TVA



POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

La TVA est un impôt sur la valeur ajoutée, la création (ou l'accroissement) de valeur apportée par l'entreprise, dans l'exercice de ses activités professionnelles courantes.

La TVA repose sur le principe où chaque assujetti paie la taxe sur les biens ou services qu'il vend et déduit la taxe qu'il a payée sur les biens ou les services qu'il a achetés. En définitive, seul le consommateur final supporte cette taxe.

Contexte

Les opérations de livraison de biens et de prestations de services faites à titre onéreux par un assujetti sont soumises à la TVA. Cette définition est très large et seules certaines opérations sont exclues du champ de la TVA par la réglementation (ex. : les loyers d'habitation, les intérêts d'emprunt). La TVA n'est pas une charge pour les entreprises assujetties, elles la comptabilisent dans des comptes de la classe 4 (comptes de tiers).

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Pour l'entreprise, trois étapes distinctes s'opèrent en matière de TVA.

1. Elle collecte de la TVA sur ses ventes de biens et services. Lors de chaque opération de vente, la TVA facturée au client est comptabilisée :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
70	Ventes		HT
4457	TVA collectée		TVA
411	Clients	TTC	

2. Elle déduit la TVA sur ses opérations d'achat, chaque facture est enregistrée de façon à identifier la TVA déductible :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
60 ou 61	Achat	HT	
4456	TVA déductible	TVA	
401	Fournisseur		TTC

Pour pouvoir déduire la TVA de ses achats, l'entreprise doit respecter certaines conditions prévues par la réglementation. En particulier, elle doit s'appuyer sur un document justificatif et le bien ou service ne

doit pas être exclu du droit à déduction. Si la TVA n'est pas déductible, le montant des achats sera enregistré TTC.

3. Au moment de l'établissement de la déclaration, le plus souvent mensuelle, l'entreprise solde les comptes de TVA déductible et de TVA collectée. Elle constate la TVA à payer au Trésor public ou le crédit de TVA à reporter sur le mois suivant ou à rembourser par l'État.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
4457	TVA collectée	TVA collectée	
4456	TVA déductible		TVA déductible
44551	TVA à payer		TVA collectée – TVA déductible

En cas de crédit de TVA, le montant du crédit est comptabilisé au débit du compte 44567 « Crédit de TVA à reporter ».

Lors du paiement de la TVA, le compte de TVA à payer est soldé par la contrepartie du compte banque.

Méthodologie et conseils

Les règles de fait générateur d'exigibilité en matière de TVA diffèrent entre une livraison de bien et une prestation de services. La TVA sur les ventes de biens est exigible à la livraison. Pour les prestations de services, l'exigibilité de la TVA est reportée pour l'acheteur au paiement de la facture et à l'encaissement pour le vendeur. On parle alors de TVA à l'encaissement.

Avant de vous lancer...

- ✓ Un impôt usuellement sans incidence sur le résultat.
- ✓ Contrôler ses comptes avec la déclaration mensuelle de TVA.
- ✓ Effectuer mensuellement un rapprochement entre le chiffre d'affaires comptabilisé et le chiffre d'affaires déclaré sur l'imprimé fiscal de déclaration TVA (dénommé CA3).



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

La récupération de la TVA

Pour de nombreux comptables, le traitement de la TVA consiste à exercer le droit à récupération lors de la comptabilisation des factures. Pour exercer convenablement cette tâche, il est nécessaire de connaître les 4 conditions générales pour bénéficier du droit à déduction :

- Les biens ou services acquis doivent être utilisés pour la réalisation d'opérations imposables à la TVA. Si l'entreprise n'est pas assujettie à la TVA sur ses activités, elle ne peut récupérer la TVA sur ses achats. De même, si ses activités sont partiellement assujetties, elle ne pourra récupérer que partiellement la TVA.
- Les biens et services acquis doivent être nécessaires à l'exploitation. Ils doivent être engagés pour les besoins de l'entreprise et non pour les besoins des dirigeants, du personnel ou des tiers à l'entreprise.
- La TVA doit être mentionnée sur le document justificatif : une facture d'achat, la déclaration de TVA pour les acquisitions intracommunautaires, un document douanier pour les importations en provenance des pays hors UE. Toutefois, la TVA ne sera déductible que dans la mesure où le fournisseur est bien redevable de la TVA qu'il a facturée.
- Les biens et services acquis ne doivent pas faire l'objet des exclusions prévues par la loi.

Les opérations exclues du droit à récupération

La réglementation fiscale exclut expressément un certain nombre de dépenses du droit à récupération de TVA :

- les dépenses de logement et d'hébergement des dirigeants et des salariés ;
- l'achat de véhicules de transports des personnes ;

- les frais de transport des personnes ;
- les cadeaux (sous réserve d'une tolérance de 69 euros par an et par bénéficiaire) ;
- les services afférents à des biens exclus du droit à déduction ;
- la TVA sur l'essence et le gazole utilisés pour les véhicules de tourisme est déductible à hauteur de 80 %.

Exigibilité de la TVA

L'exigibilité est l'événement qui accorde au Trésor le droit de réclamer le paiement de la taxe. Elle détermine la période au titre de laquelle la TVA collectée doit être reversée au Trésor et la TVA déductible récupérée.

Pour les livraisons de biens meubles corporels, la TVA est exigible lors du transfert de propriété ou du pouvoir de disposer du bien comme un propriétaire ; c'est-à-dire à la délivrance du bien, livraison ou mise à disposition – de manière pratique lors de l'émission de la facture, puisque celle-ci doit être établie dès la livraison.

Pour les prestations de services, la TVA est exigible lors de l'encaissement. Cela signifie que l'acheteur ne pourra déduire la TVA qu'au moment du paiement. Cependant, les prestataires peuvent, sur option, acquitter la TVA d'après les débits, c'est-à-dire lors de l'inscription de la somme correspondante au débit du compte client. L'exercice de cette option est mentionné par le prestataire sur ses factures de façon que l'acheteur puisse récupérer la TVA immédiatement à la comptabilisation de la facture.



Cas

La TVA est-elle récupérable ?

La TVA est récupérable sur les dépenses suivantes :	Vrai	Faux
1. Les frais d'hôtel des dirigeants et des salariés		X
2. L'acquisition d'un véhicule utilitaire	X	
3. Les billets de train		X
4. Les frais de réparations des véhicules de tourisme		X
5. Le gazole utilisé comme carburant des véhicules utilitaires	X	
6. Les frais d'entretien des parkings situés sur le lieu de travail, destinés aux clients ou aux membres du personnel	X	
7. Achats de cadeaux d'affaires type bouteilles de vin d'une valeur unitaire inférieure à 69 euros TTC	X	
8. Les frais de déplacement répercutés par un fournisseur dans le cadre d'une prestation de services	X	

EXPLICATIONS SUR LA RÉCUPÉRATION DE LA TVA

1. Les dépenses d'hébergement des dirigeants et salariés sont exclues du droit à récupération. Par contre, la TVA concernant les dépenses de restauration est récupérable.
2. La TVA est récupérable sur l'acquisition d'un véhicule utilitaire. Seuls les véhicules de tourisme sont exclus du droit à récupération.
3. La TVA n'est pas récupérable sur les frais de transport de personnes. Cette exclusion vise toutes les dépenses de transport : taxi, train, avion, autocar...
4. La TVA n'est pas récupérable car il s'agit de services afférents à des biens exclus du droit à déduction.
5. La TVA est récupérable en totalité, la limitation de la récupération ne vise que le gazole utilisé comme carburant pour les véhicules et engins exclus du droit à déduction.
6. La TVA est récupérable sur ces dépenses de parking car elles ne sont pas expressément visées par une exclusion.
7. La TVA est récupérable dans la mesure où les cadeaux sont d'une valeur unitaire inférieure à 69 euros par an et par bénéficiaire. L'entreprise doit donc établir et conserver la liste des bénéficiaires.
8. S'agissant d'une refacturation de frais de déplacement par un prestataire, la TVA est dans ce cas récupérable.

OUTIL 15

La TVA dans les opérations internationales

“

*La création du marché unique
européen a conduit à la création
d'un mécanisme de TVA
intracommunautaire.*

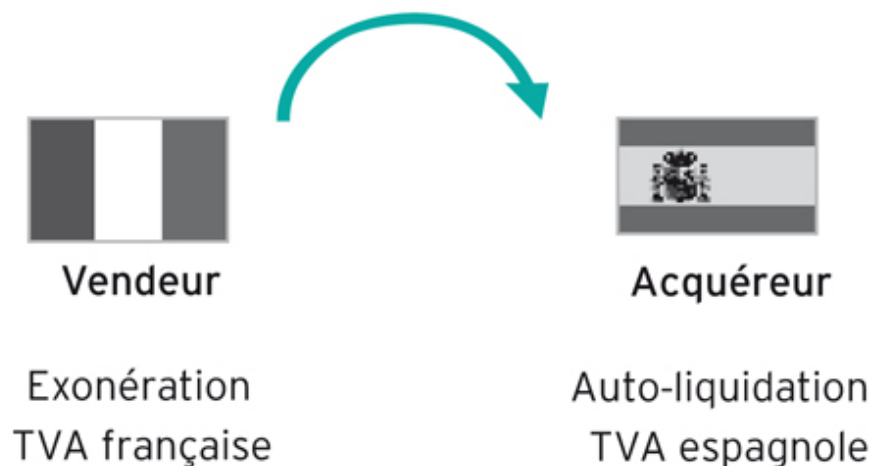
En quelques mots

La TVA est soumise à des règles de territorialité. Lorsque l'opération s'effectue en France, la TVA française est applicable. Par contre, lorsque l'opération s'effectue entre deux pays, la réglementation permet de déterminer la TVA de quel pays est applicable à l'opération. Depuis l'instauration du marché unique européen, les marchandises circulent librement en Europe, néanmoins des obligations subsistent en matière de TVA. La réglementation applicable a pour objectif de permettre une neutralité économique de la TVA pour toutes les opérations effectuées entre assujettis.

LIVRAISON INTRACOMMUNAUTAIRE

Exonérée de la TVA française si :

- Le numéro d'identification du client est connu.
- Justification de l'expédition dans l'autre État membre.



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Dans l'Union européenne (UE), une même opération ne peut être soumise à la TVA que dans un seul pays. Les règles communautaires de territorialité de la TVA fixent l'État dans lequel une opération dans le champ d'application de la TVA est taxable.

Contexte

En matière de territorialité, il convient de distinguer entre les opérations portant sur les biens et les prestations de service.

COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

Pour les livraisons de biens, la détermination de la territorialité de l'opération s'effectue à partir des flux physiques, c'est-à-dire le lieu de départ et d'arrivée des marchandises. Cela conduit à distinguer trois types de flux :

- **Les livraisons internes.** Le pays de départ est également le pays d'arrivée. L'opération est soumise à la TVA du pays de départ de la marchandise par le vendeur, quel que soit le client. La TVA française est applicable si l'opération est réalisée en France.
- **Les flux intracommunautaires.** La marchandise va d'un pays à l'autre de l'UE. La vente d'un bien par un assujetti à un autre assujetti qui s'accompagne du transport du bien d'un pays de l'UE vers un autre pays de l'UE est taxable dans l'État où se termine l'expédition ou le transport. Pour qu'une livraison intracommunautaire soit exonérée, le vendeur doit connaître le numéro d'identification intracommunautaire du client et celui-ci doit figurer sur la facture. L'opération sera imposée à la TVA de l'État de destination par l'acquéreur. Le cas échéant, la TVA ainsi collectée est déductible par l'acquéreur. Cela conduit à une opération neutre qui entraîne une écriture comptable d'auto-liquidation de la TVA.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
4456	TVA déductible	TVA auto liquidée	
4452	TVA due intra-communautaire		TVA auto liquidée

Si la TVA n'est pas déductible, elle augmentera le montant des achats. L'acquisition est déclarée par l'acquéreur sur la déclaration de chiffre d'affaires (CA3) et sur la déclaration d'échanges de biens (DEB).

- **Les flux extracommunautaires.** La marchandise franchit une frontière et une barrière douanière. Ces flux sont soumis au contrôle des douanes. Lorsqu'il s'agit d'une importation, c'est-à-dire de la vente d'un pays hors UE vers un pays UE, ce flux est soumis à la TVA dans l'État d'importation. La TVA est payée en douane. Lorsqu'il s'agit d'une exportation, la vente d'un pays UE vers un pays hors UE, le flux est exonéré de TVA sous réserve de justification de l'exportation.

Méthodologie et conseils

Les règles de TVA dans les opérations internationales sont complexes. Il est très important de se conformer à la réglementation en vigueur et de respecter précisément les règles de forme, notamment les mentions obligatoires sur facture. En cas de non-respect, les sanctions sont lourdes, même en l'absence d'intention frauduleuse.

Avant de vous lancer...

- ✓ Le mécanisme de la TVA intracommunautaire permet une libre circulation des marchandises en Europe. Il n'y existe plus de déclaration à la douane.
- ✓ À chaque déclaration de TVA, il faut rapprocher les flux déclarés sur la déclaration d'échange de biens (DEB) avec la déclaration de TVA.

OUTIL 16

La comptabilité des investissements

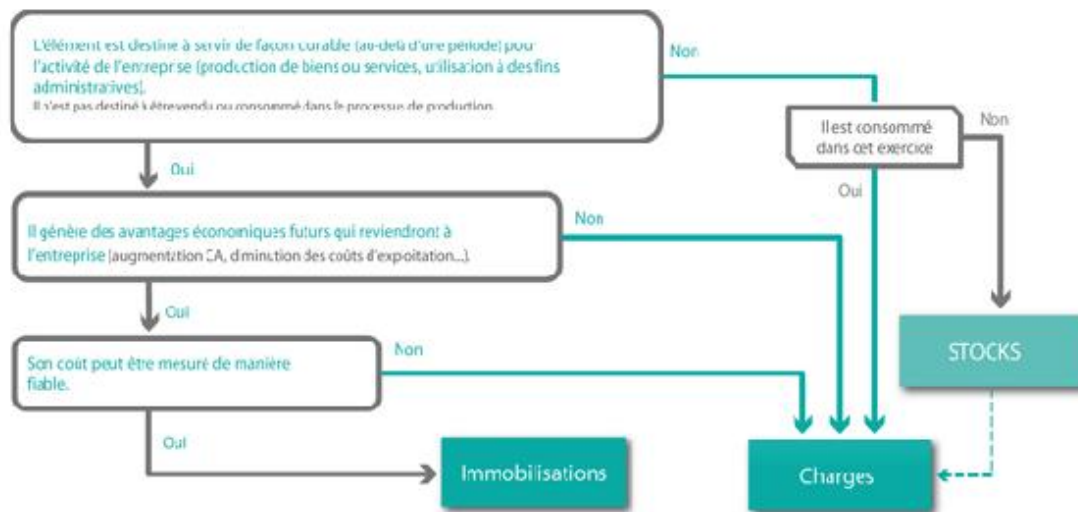
“

*Investir, c'est immobiliser
des ressources dans le langage
de la comptabilité.*

En quelques mots

Les **immobilisations** corporelles et incorporelles constituent une part importante des actifs de l'entreprise. Elles sont inscrites au bilan si elles répondent précisément aux critères d'identification et de comptabilisation. Ces dispositions garantissent la réalité des biens inscrits à l'actif et l'image fidèle du bilan. Le coût d'acquisition ou de production d'une immobilisation sera ensuite constaté en charges par l'amortissement sur la durée d'utilisation de l'actif.

CRITÈRES DE COMPTABILISATION D'UNE IMMOBILISATION CORPORELLE



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Dans la comptabilisation des dépenses, il existe une distinction fondamentale entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissement. Les premières représentent une charge pour l'exercice où elles sont consommées. Les secondes sont comptabilisées aux comptes d'immobilisations corporelles ou incorporelles à l'actif du bilan.

Contexte

La réglementation comptable définit des conditions strictes pour pouvoir réaliser l'inscription d'un actif au bilan. Ces conditions reposent sur trois notions :

- Le contrôle : l'entreprise a le pouvoir d'obtenir les avantages économiques futurs liés à cet actif. Le plus souvent, le contrôle repose sur la propriété juridique.
- Les avantages économiques : le potentiel qu'à cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux de trésorerie au bénéfice de l'entreprise.
- Le caractère identifiable de l'actif.

Parmi les actifs, une immobilisation corporelle est un actif physique détenu soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entreprise attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours. À la différence d'une immobilisation, un stock est détenu pour être vendu ou consommé dans le processus de production ou de réalisation d'une prestation de services.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

- Une immobilisation peut être soit **acquise auprès d'un tiers**, soit **produite par l'entreprise pour elle-même**.
- Lorsqu'il s'agit d'une **acquisition**, l'immobilisation est inscrite au bilan pour son coût d'acquisition. Il comprend le prix d'achat, les coûts accessoires et tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
20 ou 21	Immobilisations	HT	
44562	TVA sur immobilisations	TVA	
404	Fournisseurs d'immobilisations		TTC

- S'il s'agit d'une **immobilisation produite par l'entreprise** pour elle-même, le coût d'entrée de l'immobilisation dans l'actif du bilan est le coût de production de cet actif. La production immobilisée s'enregistre de la façon suivante :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
20 ou 21	Immobilisation	HT	
72	Production immobilisée		HT

- Lorsqu'une immobilisation est **en cours de construction**, les coûts d'acquisition ou de production de cet actif sont enregistrés provisoirement aux comptes 23 – Immobilisation en cours. À la date d'achèvement, l'immobilisation est classée dans un compte d'immobilisation en soldant le compte 23 – Immobilisation en cours.

Méthodologie et conseils

Il est nécessaire de s'assurer régulièrement que les comptes d'immobilisations en cours ne comprennent pas des immobilisations achevées et mises en service. De plus, un inventaire physique des immobilisations s'impose régulièrement pour garantir la réalité des soldes du bilan.

Avant de vous lancer...

- ✓ Les acquisitions d'immobilisations n'affectent pas le résultat de l'exercice. Leur coût sera étalé par le biais de l'amortissement sur leur période d'utilisation.
- ✓ S'assurer que l'ensemble des coûts d'acquisition est compris dans le coût de l'immobilisation.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Les immobilisations de faible valeur

Le PCG précise que les biens de peu de valeur répondant à la définition des immobilisations peuvent être considérés comme

entièrement consommés dans l'exercice de leur mise en service et, par conséquent, ne pas être comptabilisés en immobilisations.

L'administration fiscale autorise les entreprises à passer directement en charges déductibles les biens de faible valeur unitaire inférieure à 500 euros HT. Cette tolérance s'applique aux biens suivants :

- matériel et outillage ;
- matériel de bureau ;
- mobilier de bureau (uniquement pour les dépenses de renouvellement courant) ;
- logiciel.

Cette tolérance permet de simplifier le suivi comptable des immobilisations en n'inscrivant pas des immobilisations de faible valeur dans les actifs.

Les dépenses ultérieures relatives à une immobilisation

Lorsqu'on cite les dépenses ultérieures se rapportant à une immobilisation, il s'agit des dépenses d'entretien et réparation, d'amélioration et d'addition d'éléments, des agencements, aménagements et équipements, des dépenses de mise en conformité et des pièces détachées. Il existe un enjeu important de classement comptable de ces dépenses (dépense d'exploitation ou investissement ?).

Pour ces dépenses, les critères de distinction entre charges et immobilisations sont les mêmes que lors de l'acquisition initiale de l'immobilisation existante. Les dépenses ultérieures sont donc immobilisées dans les situations où elles :

- augmentent la durée probable d'utilisation du bien ;
- réduisent le coût de fonctionnement d'une installation ;
- augmentent la capacité de production ;
- améliorent substantiellement la qualité de la production (baisse du taux de rebut).

L'effet bénéfique sur les exercices futurs d'une dépense d'entretien ou de réparation s'apprécie au moment où la dépense est engagée et non par rapport à l'état d'origine.

Les sorties d'immobilisations

Une immobilisation demeure au bilan de l'entreprise tant qu'elle est présente dans l'entreprise, même si elle est totalement amortie. Elle est sortie de l'actif en cas de mise au rebut ou de cession. L'immobilisation est sortie du bilan pour sa valeur nette comptable (VNC) : s'il s'agit d'une mise au rebut, un amortissement exceptionnel est pratiqué si bien que la valeur nette comptable sera nulle.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
20 ou 21	Immobilisations		Valeur brute
28	Amortissement	Amortissements cumulés	
675	VNC des éléments d'actifs cédés	VNC	

Le suivi comptable des sorties d'immobilisations est délicat à mettre en œuvre dans les entreprises, car les services comptables doivent être informés en interne des sorties d'immobilisations pour procéder aux enregistrements en comptabilité. Pour garantir l'exhaustivité de l'enregistrement comptable des sorties, les entreprises doivent procéder régulièrement à un inventaire physique des immobilisations et rapprocher cet inventaire des actifs comptabilisés.



Cas

Types de dépenses ultérieures

Type de dépenses ultérieures	Charges ou immobilisation	Conditions
Entretien courant	Charges	Maintien de l'immobilisation en état de fonctionnement
Amélioration et addition d'éléments	Immobilisation	À la condition que les dépenses répondent aux critères de définition d'un actif
Gros entretien et grandes visites	Immobilisation ou Charges	Si application de l'approche composant Si l'approche composant n'a pas été retenue
Remplacement de composant identifié à l'origine	Immobilisation	
Remplacement de composant non identifié à l'origine	Immobilisation	À la condition que les dépenses répondent aux critères de définition d'un actif
Agencements, aménagements et équipements	Immobilisation	Dans la mesure où ils apportent un niveau d'équipement supplémentaire

IDENTIFICATION DE COMPOSANTS

Il est possible d'identifier, au sein d'une immobilisation, un ou plusieurs composants. Une immobilisation doit être décomposée lorsqu'elle contient des composants significatifs.

Un composant significatif doit répondre à deux caractéristiques pour être identifié :

1. il possède une durée d'utilité différente de l'immobilisation ;
2. il fait l'objet de remplacement à intervalles réguliers.

Par exemple, il est fréquent d'identifier des composants dans un immeuble où la toiture ou l'ascenseur répond à la définition d'un composant.

INCIDENCE DE L'IDENTIFICATION DE COMPOSANTS

Chaque composant doit être comptabilisé en tant qu'élément d'actif distinct. Cela signifie que chaque composant dispose d'un plan d'amortissement propre (voir [outil 22](#)). Lors de son remplacement, le composant doit être sorti des actifs et la dépense de remplacement doit alors être immobilisée. Pour cette raison, la décomposition d'une immobilisation a une incidence sur le traitement comptable des dépenses ultérieures. Par exemple, la réfection d'une toiture sera immobilisée si la toiture représente un composant de l'immeuble. À l'inverse, la réfection d'une toiture sur un immeuble non décomposé sera normalement traitée comme une charge car elle maintient l'immeuble en état d'utilisation sans prolonger sa durée de vie.

OUTIL 17

La comptabilisation de la paie

“

*La technicité du calcul de la paie
rend complexe le suivi des
comptes de charges de personnel.*

En quelques mots

Les charges de personnel représentent souvent la composante la plus importante des charges d'une entreprise. L'établissement de la paie est généralement effectué par des spécialistes compte tenu de la technicité des règles de calcul et la **comptabilisation de la paie** est réalisée de façon automatique à partir du logiciel de paie. Il est important pour le comptable de comprendre les bases du calcul de la paie pour pouvoir suivre, analyser et expliquer les comptes qui enregistrent les charges de personnel. En cas d'anomalie, son rôle est d'obtenir du service paie les éléments explicatifs.

STRUCTURE DU BULLETIN DE PAIE

Brut	
▪ Salaire de base	▪ Prime de nuit
▪ Heures supplémentaires	▪ Majoration jour férié
▪ Avantages en nature	▪ Absence maladie
▪ Primes d'astreinte	▪ Congés payés
▪ 13 ^e mois	▪ Congé sans solde
▪ Prime d'ancienneté	▪ RTT
▪ Prime de rendement	▪ Prime exceptionnelle
SALAIRE BRUT (A)	
Cotisations sociales déductibles	
▪ CSG non imposable	▪ Cotisation retraite complémentaire
▪ Cotisation maladie	▪ Cotisation prévoyance
▪ Cotisation vieillesse TA	▪ Cotisation prévoyance frais de santé
▪ Cotisation vieillesse Totalité	
TOTAL RETENUES (B)	
SALAIRE NET IMPOSABLE C=A-B	
Versements non soumis (D)	
▪ Remboursements de frais professionnels	▪ Médaille du travail
▪ Indemnité légale de licenciement	▪ Remboursement titre de transport
Déductions et cotisations non déductibles (E)	
▪ CRDS imposable	▪ Saisie sur salaire
▪ CSG imposable	▪ Titre restaurant
▪ Prélèvement à la source (PAS)	▪ Avantages en nature
▪ Retenue acompte avance	
NET A PAYER F=C+D-E	

POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

L'ensemble des rémunérations du personnel fait l'objet d'un enregistrement mensuel lors de l'établissement de la paie. Le salaire brut et les charges patronales représentent le coût pour l'entreprise de la rémunération des salariés.

Contexte

La comptabilisation de la paie s'effectue souvent automatiquement à partir d'un logiciel de paie. Il est donc nécessaire de valider mensuellement le bon enregistrement, d'autant plus que l'instabilité des règles de paie peut être source d'erreurs.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

La comptabilisation de la paie s'effectue à partir des totaux mensuels des états de paie. On peut identifier quatre étapes dans la comptabilisation.

1. Comptabiliser tout au long du mois les acomptes versés au personnel qui seront soldés au moment de la paie de fin de mois.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
425	Personnel avances et acomptes	Acompte	
512	Banque		Acompte

2. Enregistrer la rémunération brute du salarié. La rémunération brute recouvre l'ensemble des éléments de rémunération : salaire, congés, primes, indemnités diverses... Elle constitue une charge pour l'entreprise ventilée dans les différentes subdivisions du compte 641 – Rémunération du personnel.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
641	Rémunérations du personnel	Salaire brut	
421	Personnel Rémunérations dues		Salaire brut

3. Enregistrer les charges sociales patronales. Le montant de ces charges est généralement fourni par les états de charge issus du calcul de la paie et ventilé par organisme collecteur. Le compte 645 – Charges de Sécurité sociale et de prévoyance est subdivisé par grand type de cotisation.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
645	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	Charges patronales	
431 et 437	Sécurité sociale et organismes sociaux		Charges patronales

4. Enregistrer les cotisations sociales à la charge du salarié, qui sont précomptées par l'employeur et donc retenues sur son salaire.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
421	Personnel rémunérations dues	Cotisations salariales	
431 et 437	Sécurité sociale et organismes sociaux		Cotisations salariales

Lors du règlement des salaires et cotisations, les comptes 421, 431 et 437 sont soldés par le compte de banque.

Méthodologie et conseils

À l'issue du paiement des salaires et cotisations, les comptes de tiers personnel et organismes sociaux doivent présenter un solde nul. Il est nécessaire d'effectuer mensuellement ce contrôle et de rapprocher le solde du compte avec la déclaration effectuée auprès des organismes sociaux.

Avant de vous lancer...

- ✓ Un plan comptable construit en liaison avec le détail des rubriques de paie permet de suivre plus aisément les différents éléments de rémunération et de charges sociales.
- ✓ Une connaissance minimum des éléments de calcul de la paie est nécessaire pour bien suivre et analyser les comptes liés au personnel.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Les congés payés

Les salariés acquièrent des droits à congés payés au rythme de 2,5 jours par mois de travail. Cela signifie qu'ils accumulent des droits à congés payés lorsqu'ils travaillent et lorsqu'ils prendront leurs congés payés, les jours pris viendront se décompter du cumul des droits à congés payés acquis. Pour valoriser la dette de congés payés, c'est-à-dire l'indemnité de congés payés que l'entreprise devra verser à ses salariés au moment de leurs congés, il existe une règle légale de calcul que l'entreprise doit appliquer. Cette règle stipule que l'entreprise devra verser au salarié le montant le plus favorable entre :

- le montant de la rémunération qui aurait été perçue s'il avait continué à travailler : la rémunération à prendre en compte est celle du mois qui précède les congés ;
- 10 % des rémunérations (hors primes exceptionnelles, 13^e mois...) de la période d'acquisition des congés payés (du 1^{er} juin au 31 mai de l'année précédente) ;

- la comptabilisation des congés payés.

Il est important pour l'entreprise de suivre l'évolution de la dette de congés payés envers ses salariés et également, au niveau du compte de résultat, de suivre au moment de la paie la substitution de l'indemnité de congé au salaire. Pour ce faire, les entreprises comptabilisent usuellement les congés payés en utilisant les comptes de répartition périodique des charges usuellement dénommés les comptes d'abonnement :

1. Mensuellement : comptabilisation des droits acquis par le salarié

Compte	Libellé	Débit	Crédit
6412X	Congés payés provisionnés	X	
4886	Abonnement congés payés		X

Les charges de personnel sont donc majorées chaque mois travaillé des droits à congés acquis par le salarié. Par simplification, il n'est pas tenu compte des charges sociales patronales qui devront également être prise en compte dans le calcul.

2. Au moment de la prise de congés

Compte	Libellé	Débit	Crédit
4886	Abonnement congés payés	X	
421	Rémunérations dues		X

L'écriture mensuelle de paie enregistre le montant de l'indemnité des congés payés au débit du compte 4886, qui remplace le compte 6412 « congés payés ». De cette façon, comme le salarié ne travaille pas, il n'y a pas d'incidence sur le compte de résultat de la période.

3. À la clôture de l'exercice comptable

Compte	Libellé	Débit	Crédit
4886	Abonnement congés payés	X	
4282	Dettes provisionnées pour congés payés		X

La dette de congés payés est ajustée pour tenir compte des évolutions de salaire par le débit du compte 6412X « congés payés provisionnés ».



Cas

Comment calculer l'indemnité de congés payés ?

- Comparer le maintien de salaire et le dixième et prendre le résultat le plus favorable.

Maintien de salaire en jours ouvrables	Dixième en jours ouvrables
$(\text{Rémunération} / 26) \times \text{nombre de jours ouvrables pris}$	$(10 \% \text{ des rémunérations de la période d'acquisition des CP} / 30) \times \text{nombre de jours ouvrables pris}$

Le calcul s'effectue en jours ouvrables (samedis inclus), un mois correspond à 26 jours ouvrables et les salariés acquiert 2,5 jours ouvrables de CP par mois, donc 30 jours ouvrables par an. Il peut s'effectuer en jours ouvrés (hors samedis), un mois compte 21,67 jours ouvrés, dans ce cas le calcul se présente ainsi :

Maintien de salaire en jours ouvrés	Dixième en jours ouvrés
(Rémunération/21,67) x nombre de jours ouvrés pris	(10 % des rémunérations de la période d'acquisition des CP/25) x nombre de jours ouvrés pris

- Quelles rémunérations faut-il prendre en compte pour calculer le 10^e de congés payés ?

À prendre en compte	À ne pas prendre en compte
Salaire de base	Prime de fin d'année
Primes liées aux conditions de travail	Primes exceptionnelles
Primes ayant la même périodicité que la paie	Prime de vacances
Prime d'ancienneté	Intéressement
Majoration pour heures supplémentaires	Participation

OUTIL 18

Le portefeuille-titres

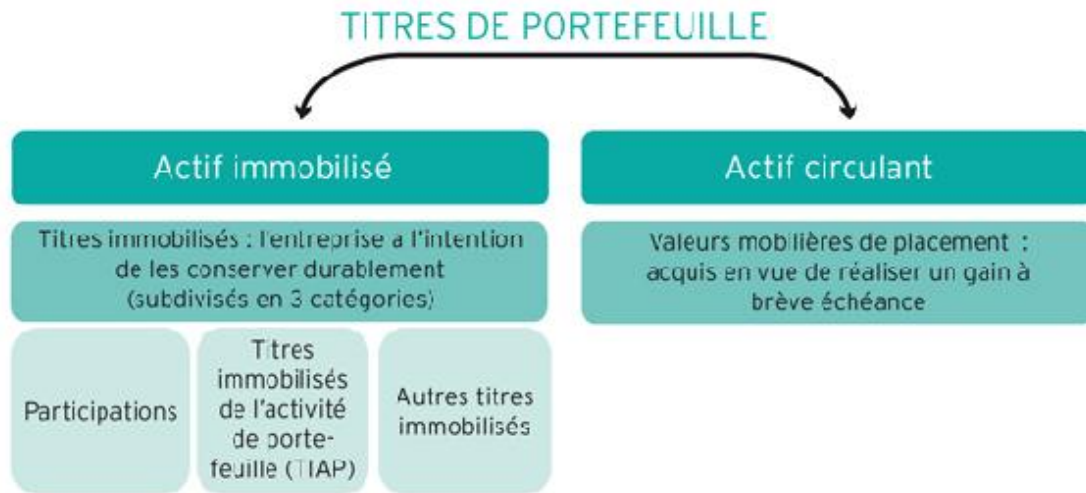
“

Les titres sont classés en comptabilité selon leur nature et l'intention de gestion.

En quelques mots

Les valeurs mobilières composant un **portefeuille-titres** regroupent principalement les titres en capital qui confèrent un droit à une quotité du capital de la société émettrice, et les obligations. Pour une entreprise, l'acquisition de ces titres s'effectue soit pour effectuer un placement de trésorerie à court terme, soit dans un but de détention durable. Le plan de comptes traduit dans la classification proposée la nature et l'objectif de détention de ces différents titres.

LE CLASSEMENT DU PORTEFEUILLE-TITRES



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Les objectifs de ces investissements en valeurs mobilières sont variés. Le plan comptable traduit dans la classification proposée la nature de l'investissement et l'intention de gestion poursuivie.

Contexte

Les valeurs mobilières représentent pour certaines entreprises le simple placement d'excédent de trésorerie. Pour d'autres entreprises, il s'agit d'une gestion d'investissements financiers à moyen-long terme.

⚙️ COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

Le classement des titres immobilisés acquis avec un objectif de conservation durable s'effectue dans trois rubriques :

- Les **titres de participations** sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment

parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice de titres ou d'en assurer le contrôle. Lorsque la détention est supérieure à 50 % du capital, il s'agit d'une filiale ; lorsqu'elle est inférieure à 50 % et supérieure à 10 %, il s'agit d'une participation.

- Les **TIAP** (titres immobilisés de l'activité de portefeuille) sont destinés par l'entreprise détentrice à l'activité de portefeuille. Celle-ci consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante. Cet investissement s'exerce sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.
- Les **autres titres immobilisés** sont, selon le PCG, les titres que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ou qu'elle n'a pas la possibilité de revendre à bref délai.

À l'inverse, les **valeurs mobilières de placement** sont les titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

L'entreprise recherche par l'acquisition de ces titres à utiliser temporairement sa trésorerie pour percevoir des intérêts ou réaliser une plus-value lors de la revente.

La comptabilisation des titres comprend plusieurs étapes :

- À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition, qui est égal au prix d'achat majoré de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.
- À la clôture, les titres sont éventuellement dépréciés si leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.
- Lors de la cession, s'il s'agit de titres immobilisés, la plus ou moins-value s'enregistre en résultat exceptionnel. Par contre, pour les valeurs mobilières, la plus ou moins-value réalisée se comptabilise en résultat financier.

Méthodologie et conseils

Dans l'annexe, le tableau des filiales et participations permet de disposer d'une information détaillée sur ces titres.

Avant de vous lancer...

- ✓ Une classification au bilan qui permet d'identifier la partie immédiatement liquide des investissements financiers.
- ✓ Les titres sont inscrits au bilan à leur coût historique en l'absence de dépréciation. La valeur au bilan peut en conséquence être très inférieure à la juste valeur de ces actifs.
- ✓ Pour les titres immobilisés et de participation, l'évaluation de la valeur d'inventaire (ou valeur actuelle) est souvent délicate car elle repose sur l'évaluation d'une entreprise.

OUTIL 19

Les opérations de trésorerie

“

Le contrôle interne sur les opérations de banque est important pour prévenir les risques.

En quelques mots

La **trésorerie** est toujours un point de vigilance important dans le suivi comptable. Les transactions réalisées par une entreprise entraînent le plus souvent l'utilisation de la trésorerie. La vigilance s'opère à deux niveaux. Tout d'abord, de façon préventive, les dispositifs de contrôle interne et d'enregistrement comptable doivent garantir une bonne traçabilité des opérations dans le respect de la séparation des tâches. Ensuite, pour détecter toute anomalie possible, les contrôles de rapprochement et de validation des soldes des comptes utilisés pour l'enregistrement des opérations doivent être effectués très régulièrement.

LA COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS DE BANQUE

Opérations	Date d'enregistrement comptable
Chèque reçu	Réception de l'avis de crédit de la banque
Virement reçu	Réception de l'avis de crédit de la banque
Émission de chèques	Émission du chèque
Virement émis	Ordre de virement
Effets remis à l'encaissement	Réception de l'avis de crédit de la banque
Virement interne	À l'émission de l'ordre de virement (1 ^{re} écriture CT 5121 – Banque 1 / DT 580 – Virement interne) À réception de l'avis de crédit de la banque (2 ^e écriture DT 5122 – Banque 2 / CT 580 – Virement interne)

POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

La correcte comptabilisation des opérations de trésorerie représente un enjeu important pour les entreprises. En effet, elle permet de prévenir les difficultés de financement, d'optimiser la gestion de la trésorerie et de prévenir les risques de détournement de trésorerie.

Contexte

Presque toutes les transactions effectuées par une entreprise entraînent un mouvement de trésorerie. L'organisation de la comptabilisation doit s'attacher à garantir une comptabilisation immédiate et sûre.

COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

La comptabilisation des opérations de trésorerie dépend de la nature du flux d'information.

- Soit l'encaissement ou le décaissement est déjà comptabilisé par la banque, puis par l'entreprise (prélèvements, virements reçus...), soit l'opération est comptabilisée initialement par l'entreprise puis par la banque (chèques émis, remises de chèques, virements émis). L'idée clé à retenir est qu'une opération bancaire se comptabilise toujours sur la base d'une pièce justificative. Un paiement reçu n'est pas toujours immédiatement un mouvement sur le compte bancaire, de la même façon pour un paiement.
- La comptabilisation est également organisée pour répondre à des contraintes de contrôle interne et en particulier de séparation des tâches. Par exemple, la réception d'un virement client a une incidence sur la trésorerie et sur le compte client, l'organisation doit permettre une séparation des tâches d'enregistrement de l'encaissement et du mouvement sur le compte client.
- Pour ces raisons, il est d'usage d'utiliser des comptes de transit ou de liaison pour enregistrer des opérations de trésorerie lorsque cela se justifie. Par exemple, la réception d'un chèque client va entraîner une double écriture :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
511	Valeur à l'encaissement	Chèque reçu	
411	Clients		Chèque reçu
512	Banque	Chèque crédité	
511	Valeur à l'encaissement		Chèque crédité

La première écriture enregistrée par la comptabilité s'effectue à réception du chèque et la seconde lors du crédit de la banque. Le compte 511 doit être soldé quotidiennement pour s'assurer que tous les chèques reçus ont été remis en banque.

Méthodologie et conseils

Le contrôle des opérations bancaires s'effectue par deux moyens. Le premier consiste à s'assurer régulièrement, souvent quotidiennement si le volume d'opérations est important, que les comptes de transit sont soldés ou justifiés par les derniers mouvements. Le second moyen est d'effectuer le rapprochement bancaire afin de détecter immédiatement toutes les anomalies.

Avant de vous lancer...

- ✓ La connexion informatique directe à la banque permet d'automatiser la comptabilisation d'écritures et ainsi concentrer le travail de la comptabilité sur des opérations de contrôle.
- ✓ Le solde bancaire d'une entreprise se mesure par différentes sources : la comptabilité, le relevé de compte de la banque, le solde en date de valeur réel ou prévisionnel. Ces différents soldes doivent être rapprochés.

OUTIL 20

Les opérations de financement

“

*Deux sources de ressources
s'offrent aux entreprises :
les capitaux propres et les
capitaux d'emprunt.*

En quelques mots

L'entreprise doit financer ses actifs. Deux sources de financement existent : les capitaux propres et les capitaux d'emprunts. La **gestion financière** conduit à financer les emplois stables par des ressources durables. Les emprunts à long et moyen termes sont le plus souvent mis en place pour financer des investissements. Si l'activité nécessite des financements à court terme, le plus souvent ces financements seront accordés par les établissements financiers en recourant à des techniques de mobilisation de l'encours clients : escompte, Dailly, affacturage...

TABLEAU DE PRÉSENTATION D'UN EMPRUNT

Organ. prêteur	Octroi	Durée	Montant du capital						
			Initial	Amorti au début de l'exercice	Amorti dans l'exercice	Restant au bilan			
						- 1 an	+ 1 an	+ 5 ans	Total (4-5-6)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 = 7 + 8 + 9
Crédit Mutuel	5 nov N	60 mois	75 000,00	29 613,86	15 025,60	15 578,01	14 782,53		30 360,54

? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Disposer de financement est une condition de survie pour les entreprises. À défaut de financement, c'est la crise de liquidités qui entraîne l'entreprise à la cessation de paiement.

Contexte

Les entreprises doivent financer leurs investissements et leur cycle d'exploitation. Pour se financer, l'entreprise recourt à plusieurs modalités de financement. Elle finance ses actifs par emprunt, par des contrats de crédit-bail ou encore par cession de créances.

⚙️ COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

La comptabilisation d'un emprunt pose plusieurs questions :

- La première est l'**enregistrement de la dette au passif du bilan**. La signature du contrat d'emprunt n'entraîne pas de mouvement en comptabilité. Par contre, cela crée des engagements financiers à mentionner éventuellement en annexe. Le fait générateur de l'enregistrement comptable de l'emprunt est constitué par le flux financier d'encaissement. À ce moment, le compte d'emprunt (16) est mouvementé au crédit par le débit du compte banque (512).
- La seconde est le **traitement éventuel des frais d'émission d'emprunts**. Ceux-ci recouvrent les frais bancaires ou de publicité pour les sociétés faisant appel public à l'épargne, occasionnée lors de l'émission de l'emprunt. Ces frais sont soit comptabilisés en charges pour la totalité, soit répartis sur la durée de l'emprunt.

Dans ce dernier cas, les frais initialement comptabilisés en charges sont inscrits à l'actif par l'écriture suivante :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
4816	Frais d'émission des emprunts	X	
791	Transfert de charges d'exploitation		X

Ces frais sont ensuite répartis sur la durée de l'emprunt, soit linéairement, soit d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt. La charge est comptabilisée au débit du compte 6812 – Dotations aux amortissements des charges d'exploitation, à répartir par le crédit du compte 4816.

- La troisième est la **comptabilisation des intérêts**. Seul le principal de la dette est inscrit au bilan. La comptabilisation de la charge d'intérêts s'effectue à partir du tableau de remboursement fourni par l'établissement financier. En fin d'exercice, les intérêts courus sont à enregistrer et à rattacher pour la présentation du bilan aux emprunts concernés.

Méthodologie et conseils

Les entreprises utilisent de plus en plus des modes de financements non bancaires comme du crédit-bail ou de la location longue durée. Dans ce cas, ni le bien loué, ni la dette représentée par l'échéancier des loyers à payer ne sont comptabilisés. Il s'agit d'engagements hors bilan qui doivent être explicités dans l'annexe. Les loyers représentent alors des charges de la période.

Avant de vous lancer...

- ✓ L'annexe donne une vision plus complète des financements accordés en indiquant l'exigibilité des différents emprunts.
- ✓ Le bilan ne donne pas toujours une vision exhaustive des financements utilisés par l'entreprise. En effet, en cas de recours massif au crédit-bail, aucune dette financière n'est inscrite au passif.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

L'escompte

L'escompte a pour but de contribuer au financement du délai de règlement accordé aux clients. Il s'agit donc d'un crédit assis sur les créances clients. Ce crédit consiste à remettre au banquier un effet de commerce (LCR ou BOR). C'est ce que l'on appelle une remise à l'escompte. Cette remise n'est pas un transfert de propriété, l'entreprise remettante assume le risque d'impayé. En contrepartie, le banquier accorde un crédit, dit crédit d'escompte. Le remboursement du crédit est assuré par le règlement du client auprès du banquier.

Le schéma comptable complet d'une remise à l'escompte est le suivant :

- Enregistrement comptable de la réception de l'effet de commerce

Compte	Libellé	Débit	Crédit
413	Effets à recevoir	Valeur nominale	
411	Clients		Valeur nominale

- Remise de l'effet à l'escompte

Compte	Libellé	Débit	Crédit
5114	Effets à l'escompte	Valeur nominale	
413	Effets à recevoir		Valeur nominale

- Avis de crédit de la banque

Comptes	Libellé	Débit	Crédit
5114	Effets à l'escompte		Valeur nominale
512	Banque	Montant net	
661	Charges d'intérêts	Intérêts	
627	Services bancaires	Commissions	
44566	TVA déductible	TVA	

Il est important de fournir en annexe une information sur les effets escomptés non encore échus, pour disposer d'une vision réelle de l'encours clients de l'entreprise.

L'affacturage

C'est un mode de financement qui consiste à vendre les créances clients à une société financière appelée factor. Cette cession intervient

dès la facturation. Le factor assure la gestion des comptes clients et permet le financement des créances cédées jusqu'à plus de 90 % de l'encours cédé. Le factor conserve en effet une réserve de garantie.

Le crédit Dailly

Il s'agit d'un crédit permettant de financer lui aussi le délai de règlement des clients. Il est donc assis sur les créances clients. Des factures, voire un marché, peuvent donner lieu à la mise en place d'un tel crédit.

Juridiquement, ce crédit fait appel à la cession de créances. Lors de la mise en place du crédit, le trésorier cède des créances à son banquier en joignant un bordereau de cession de créances.

Le banquier devient donc propriétaire de la créance et accorde en contrepartie un crédit (crédit Dailly) à l'entreprise. À cette étape, il prélèvera des frais et des agios sur la remise.

Dans la pratique, deux types de Dailly existent :

- **signifié** : le client de l'entreprise est averti par le banquier de la cession de créance. Cette opération s'appelle la signification. À l'échéance, le client paye le banquier, ce qui permet le remboursement du crédit Dailly ;
- **non signifié** : le client paie directement l'entreprise à l'échéance. Le banquier est alors remboursé. Le système est plus souple pour le client, il impose un suivi très rigoureux dans l'entreprise pour ne pas « daillyser » deux fois une même facture et une prise de risque plus importante pour le banquier.



Cas

Tableau de contrôle des intérêts d'emprunt

INTÉRÊTS DES EMPRUNTS						
En charges payées d'avance		Payés dans l'exercice	En charges à payer		En charge pour l'exercice (1-2+3-4+5)	Restant à acquitter après la fin de l'exercice jusqu'au terme de l'emprunt
Début exercice	Fin exercice		Début exercice	Fin exercice		
1	2	3	4	5	6	
		1393,76	195,5	30,62	1229,08	

CONTRÔLE DE LA CHARGE D'INTÉRÊTS

Pour les emprunts, il est nécessaire de s'assurer, lors de l'arrêté des comptes, que la charge d'intérêts comptabilisée dans le compte de résultat correspond bien aux intérêts courus sur la période. La comptabilité bancaire courante n'enregistre que les intérêts payés sur la période comptable.

Ce tableau de bouclage, utile lors des arrêts comptables, permet de contrôler la charge d'intérêts comptabilisée dans les charges de la période. Il repose sur l'équation suivante pour des intérêts payables à terme échu (IPE) :

$$\text{Charge d'intérêts}_N = \text{intérêts payés}_N + \text{intérêts courus}_N - \text{intérêts courus}_{N-1}$$

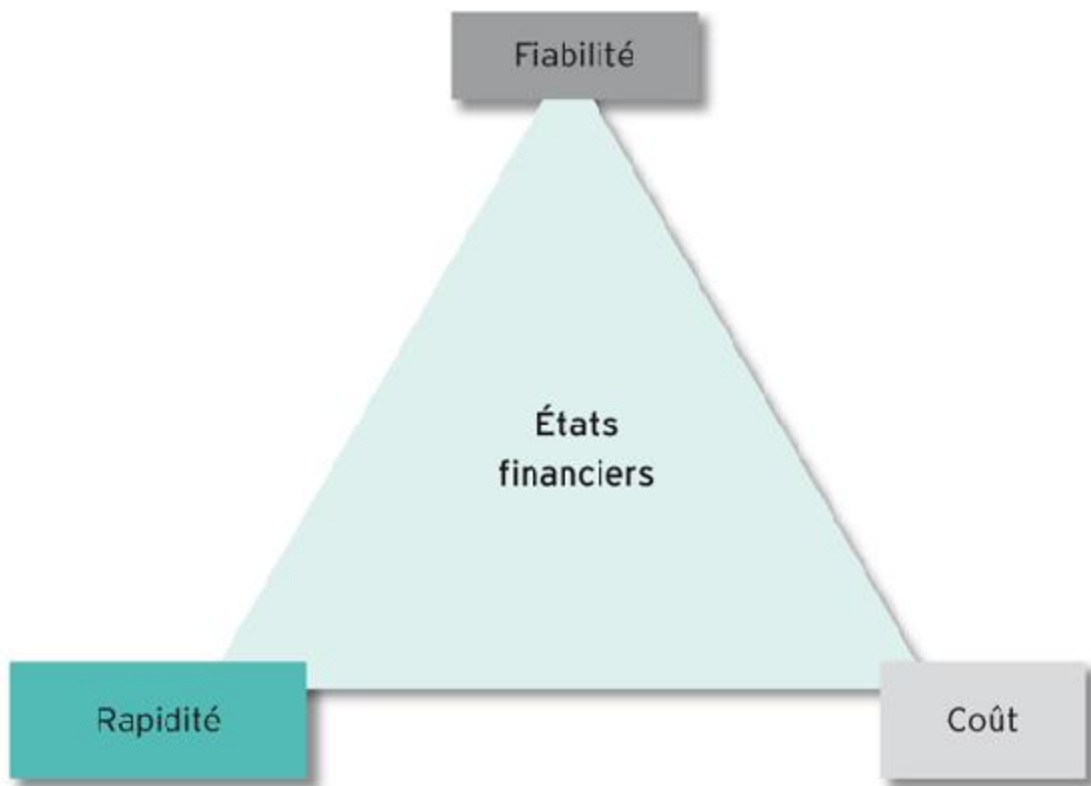
Lorsque les intérêts sont précomptés ou payés d'avance (IPA), l'équation suivante permet de boucler la charge d'intérêts de l'exercice :

$$\text{Charge d'intérêts}_N = \text{intérêts payés}_N + \text{IPA}_{N-1} - \text{IPA}_N$$

Les contrôles effectués sur les emprunts peuvent être effectués de façon similaire sur les prêts consentis par l'entreprise à des tiers. La seule différence réside dans le fait que les prêts sont des actifs et génèrent des produits.

DOSSIER 4

LA CLÔTURE DES COMPTES



La vie d'un service comptable s'effectue à un double rythme :

- un rythme continu tout au long de l'année, qui consiste à enregistrer quotidiennement toutes les opérations réalisées par l'entreprise ;
- des périodes de clôture où les comptes sont arrêtés afin de donner aux différentes parties prenantes de l'entreprise une synthèse sur le résultat réalisé et la situation financière.

Pour réaliser ces états financiers, l'entreprise doit en effet périodiquement procéder à des opérations comptables de clôture pour

produire des arrêtés comptables. La clôture s'effectue au moins une fois par an ; pour beaucoup d'entreprises, les clôtures sont mensuelles.

La clôture : un moment d'inventaire

La clôture des comptes conduit à comptabiliser des écritures d'inventaire. Elles poursuivent 3 objectifs principaux : valoriser, régulariser et provisionner.

Les écritures de valorisation ont pour objet de traduire en comptabilité les corrections mises en évidence par le recensement et l'évaluation des éléments du patrimoine. Par exemple, les écritures d'inventaire vont permettre de constater la valeur d'un stock final ou la mise au rebut d'une immobilisation. Elles ont également pour objet de constater que la valeur d'un actif devient inférieure à sa valeur nette comptable de façon irréversible par le biais d'un amortissement, ou de manière réversible par le biais d'une dépréciation.

Les écritures de régularisation découlent du découpage de la vie de l'entreprise en périodes. Elles ont pour objectif de rattacher sur chaque période comptable l'ensemble des charges et des produits qui la concerne. De façon plus précise, l'enregistrement comptable des différents flux ne peut intervenir qu'à partir de la réception ou de la création de la pièce comptable correspondante, quel que soit l'exercice auquel ils se rapportent. Cette obligation peut entraîner des décalages dans le temps, lorsque la réalisation de l'opération génératrice de charges ou de produits est réalisée à une date différente de celle de l'établissement de la pièce justificative.

Les écritures d'inventaire comprennent également les écritures de provisions qui représentent des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas déterminé de façon précise.

Les états financiers : le produit fini de la comptabilité

Les états financiers sont, par définition, le produit fini de la comptabilité ; l'efficacité de la fonction comptable est largement jugée sur sa capacité à produire ces états. Les utilisateurs des comptes attendent de la fonction comptable qu'elle soit capable de produire des

comptes fiables, rapidement et à un coût maîtrisé. Ces trois caractéristiques définissent les objectifs de performance attendus d'une fonction comptable.

Répondre à ces enjeux exige une parfaite maîtrise de la dimension technique des écritures de clôture, mais ce n'est pas suffisant. La bataille se gagne sur la rigueur de l'organisation des clôtures. En effet, la production des comptes s'organise et s'ordonne comme un projet complexe où de multiples acteurs apportent leur contribution, en termes d'information ou de réalisation de tâches comptables.

Enfin, la dimension de contrôle est omniprésente. Le dispositif de contrôle interne doit garantir une bonne maîtrise des risques et une fiabilité *a priori* des états financiers. Cependant, l'objectif de fiabilité impose d'effectuer avant toute communication des contrôles afin de détecter les anomalies significatives. Le contrôle doit être effectué tout au long de la chaîne comptable et par tous ses acteurs.

Dans ce dossier, nous vous proposons d'examiner les principales opérations de clôture.

Les outils

[21 Le processus de clôture des comptes](#)

[22 L'amortissement des immobilisations](#)

[23 La dépréciation des actifs](#)

[24 La valorisation des stocks](#)

[25 Le rattachement des charges et produits à la période](#)

[26 La prise en compte des risques](#)

[27 La détermination du résultat fiscal et de l'impôt société](#)

[28 Le calcul de la participation des salariés](#)

OUTIL 21

Le processus de clôture des comptes

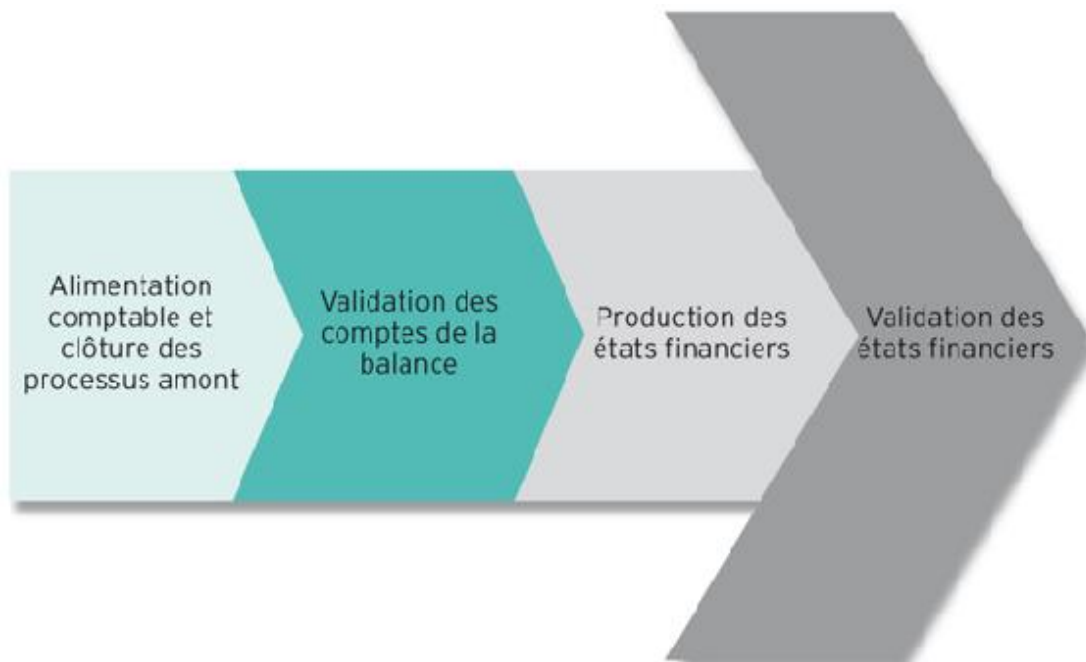
“

Le « fast close » est un enjeu important pour que la comptabilité permette un pilotage efficace des activités.

En quelques mots

Les états financiers sont le produit fini des services comptables. La qualité de ce produit dépend de la fiabilité des enregistrements quotidiens de la comptabilité, et de l'organisation du **processus de clôture** qui doit prendre en compte deux priorités : produire des comptes fiables et dans un délai court. Le processus de clôture consiste à enregistrer des opérations spécifiques mais aussi à mettre en œuvre une série de contrôles et de tests pour s'assurer que les comptes offriront à leurs utilisateurs un niveau de fiabilité élevé.

LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE CLÔTURE DES COMPTES



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Lors de la clôture des comptes, l'entreprise réalise le recensement et l'évaluation de ses éléments d'actif et de passif. La clôture exige d'effectuer des régularisations, de constater des amortissements, des provisions et dépréciations, de prendre en compte les stocks et de calculer l'impôt afin de produire des comptes annuels ou intermédiaires.

Contexte

Pour de nombreuses entreprises, la production de comptes s'effectue selon une périodicité mensuelle afin de pouvoir piloter l'entreprise. L'établissement des comptes se réalise sous une contrainte à la fois de délai (la valeur de l'information dépendant de sa rapidité) et de fiabilité.



COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

- 1. Réaliser les écritures de clôture dans chaque processus comptable amont** (ventes, achats, investissement...). Pour chaque processus comptable, il s'agit de définir précisément quelles sont les opérations à effectuer de façon à n'en omettre aucune. Par exemple, s'agissant des frais de personnel, les opérations de clôture suivantes peuvent être listées : comptabilisation des éléments de paie et des charges sociales du dernier mois, comptabilisation des congés payés, du régime 35 heures, saisie des avantages en nature, saisie des dernières notes de frais, comptabilisation des autres avantages au personnel (indemnités de fin de carrière, médailles du travail).
- 2. Valider les comptes** (balance définitive). Il s'agit de mettre en œuvre une série de contrôles comptables qui vont permettre pour chaque processus comptable de disposer d'une assurance suffisante de fiabilité des informations produites. Ces contrôles doivent être prédéfinis, programmés et conservés pour être véritablement efficaces. Pour le processus personnel, on procédera aux contrôles suivants : rapprochement paie/comptabilité, vérification de la cohérence du taux de charges sociales, rapprochement des dettes sociales avec les derniers bordereaux de cotisation...
- 3. Produire les états financiers.** La balance générale produite garantit un niveau de fiabilité qui va permettre d'enregistrer les dernières opérations de clôture effectuées par le responsable comptable. Les opérations finales concernent en général les écritures de provision, le calcul de l'impôt sur les sociétés et de

la participation des salariés. À l'issue de ces enregistrements, les états financiers seront produits.

4. Avant toute communication des états financiers, **procéder à nouveau à une phase de validation** des comptes produits. Cette nouvelle phase de contrôle réalisée par le responsable comptable à partir d'un programme de travail doit permettre de garantir la fiabilité des comptes et d'anticiper toutes les interrogations.

Méthodologie et conseils

L'amélioration du processus de clôture consiste à mettre en œuvre un cercle vertueux : produire des comptes fiables dans des délais courts en minimisant les coûts, de production des comptes. Agir sur les délais est l'axe de travail le plus à privilégier car il permet de réfléchir à l'ordonnancement des différentes tâches liées à la clôture pour être plus efficace sans nuire à la fiabilité.

Avant de vous lancer...

- ✓ Définir qui fait quoi, quand et comment lors d'un processus de clôture est assurément plus confortable pour les acteurs.
- ✓ Il est important de conserver dans le calendrier de clôture des zones de flexibilité pour prendre en compte les imprévus.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Les meilleures pratiques du processus de clôture

- L'implication de la direction générale est nécessaire. La clôture n'est pas seulement le projet du service comptable, c'est un projet d'entreprise où tous les acteurs sont sollicités comme fournisseurs d'informations.
- Le recours à un arrêté mensuel est un facteur déterminant d'accélération des clôtures comptables, qui permet de banaliser

ces opérations.

- Réaliser une pré-clôture annuelle au mois précédent pour anticiper les difficultés.
- Constituer au sein des différentes activités de l'entreprise un réseau de correspondants privilégiés des services comptables pour faciliter la relation.
- Désigner au sein des services comptables un pilote du processus qui anime le planning de clôture.
- Une phase de préparation de la clôture est nécessaire pour anticiper les options d'arrêtés. Les commissaires aux comptes doivent être associés à ces arbitrages.
- Une étape de validation des résultats préalablement à leur diffusion est nécessaire. Les contrôles opérés portent essentiellement sur la vraisemblance et la cohérence des informations produites, par comparaison avec les prévisions de l'année, le réel du mois précédent, le réel de l'année précédente.
- La définition préalable d'un seuil de matérialité permet également de se centrer sur les enjeux importants.

Les bonnes règles de gestion

- Le plan de comptes ne doit contenir que des comptes utiles et doit être dimensionné aux besoins de l'entreprise.
- La règle qui doit être appliquée consiste à intégrer dans les comptes toutes les transactions jusqu'à la date d'arrêté. Cependant, il peut être pertinent d'appliquer des décalages d'arrêté de manière limitative à certaines opérations, pour anticiper le traitement. Par exemple, la conservation en immobilisations en cours des mises en service des derniers jours de la période permet d'accélérer la clôture des immobilisations.
- Il est judicieux d'adopter une convention d'arrêté qui consiste à valoriser, sur la base du prix figurant dans les commandes, les réceptions des derniers jours non encore facturées par les fournisseurs.
- Également, le recours à des estimations, sur la base d'informations prévisionnelles et/ou statistiques, doit être géré et

limité. Ce type d'approche est mené si l'obtention de la donnée réelle s'avère impossible dans des délais compatibles avec les délais de clôture.

- L'utilisation d'outils tels que la gestion des engagements, la valorisation automatique des réceptions, l'automatisation des abonnements, l'automatisation des rapprochements bancaires, etc., sont indispensables pour optimiser les opérations de clôture.

Responsabilisation des comptables

Tous les comptes sont affectés à un comptable responsable de leur analyse et de leur justification.

Par ailleurs, un bon fonctionnement du processus de clôture requiert un état d'esprit au sein de la fonction comptable où la communication et le décloisonnement sont mis en avant.



Cas

Planning de clôture

Nature des travaux	Date début	Date fin
Étape 1 : En amont de la comptabilité		
Établissement et transmission des pièces comptables tout au long du mois.	J-31 8 h	J-1 18 h
Établissement et transmission des pièces comptables de fin de mois.	J 8 h	J+1 18 h
Étape 2 : Saisie comptable/Arrêté provisoire		
Comptabilisation des pièces par les différentes cellules comptables.	J-30 8 h	J+2 18 h
Arrêté provisoire.	J+2 18 h	J+3 8 h
Étape 3 : Validation des résultats provisoires/Arrêté définitif		
Analyse du bilan et du compte de résultat provisoires par la cellule comptable « Bilan ».	J+3 8 h	J+3 12 h
Analyse des résultats par le contrôle de gestion.		
Détermination des écritures d'inventaire mensuel.		
Validation des écritures d'inventaire par le chef comptable.	J+3 12 h	J+3 14 h
Comptabilisation des écritures d'inventaire par la cellule comptable « Bilan ».	J+3 14 h	J+3 18 h
Arrêté définitif.	J+3 18 h	J+4 8 h
Étape 4 : Production, présentation et validation des documents de reporting		
Réception et mise en forme des états annexes comptables et non comptables.	J+5 8 h	J+5 14 h
Analyse du reporting et préparation de commentaires.		
Réunion de validation avec la direction financière.	J+5 14 h	J+5 18 h
Mise en forme définitive des documents de reporting.	J+6 8 h	J+6 18 h
Remise des documents de reporting à la direction générale et aux responsables de secteurs.		

LE PLANNING DE CLÔTURE

Le planning de clôture (ou planning d'arrêté) est l'élément de pilotage indispensable à l'opération de clôture des comptes. Il constitue également un formidable outil de communication au sein de l'entreprise et sert de support à l'engagement formel que prend chacun des intervenants dans le processus quant à la date/heure à laquelle il sera en mesure de fournir telle ou telle information.

Il doit être conçu de manière détaillée (par heure) au niveau des entités opérationnelles. La précision de sa construction influe de manière significative sur la performance des services comptables placés au bout de la chaîne de production des comptes.

OUTIL 22

L'amortissement des immobilisations

“

*Les règles de l'amortissement
du PCG sont alignées à présent
sur les normes IFRS.*

En quelques mots

L'amortissement des immobilisations est un champ de la comptabilité où l'entreprise doit effectuer des choix de méthode d'estimation comptable afin de refléter au mieux la réalité économique. Ces choix concernent principalement les durées et modes d'amortissement. Les règles fiscales en matière d'amortissement visent à déterminer le montant de la charge d'amortissement déductible du résultat fiscal. L'objectif fiscal des entreprises est de prendre en compte le plus rapidement possible la charge d'amortissement pour limiter ses décaissements d'impôt. La constatation des amortissements dérogatoires permet de concilier approche comptable et fiscale.

SYNTHÈSE DES RÈGLES D'AMORTISSEMENT

	Comptabilité	Fiscalité
Mode d'amortissement	Unités de temps, unités d'œuvre	Linéaire ou dégressif (amortissement dérogatoire pour la différence)
Durée d'amortissement	Utilisation (propre à l'entreprise)	Usage (généralement admis) (amortissement dérogatoire pour la différence)
Valeur résiduelle	Prise en compte	Non prise en compte (amortissement dérogatoire/réintégration pour la différence)
Date de début de l'amortissement	Utilisation	Selon le mode d'amortissement choisi (mise en service au 1 ^{er} jour du mois d'acquisition)

❓ POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

L'amortissement consiste à répartir en charge la valeur amortissable d'un actif sur plusieurs périodes selon l'utilisation attendue. De cette façon, le coût de l'actif est réparti sur sa durée probable d'utilisation en charge dans le compte de résultat.

Contexte

Il appartient à chaque entreprise de définir la durée et le mode d'amortissement adaptés à l'utilisation qu'elle effectue de ses actifs. Si les conditions d'utilisation évoluent, le plan d'amortissement devra être ajusté ultérieurement pour les années futures.

⚙️ COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

L'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Cette définition impose de

déterminer plusieurs paramètres :

- **La base amortissable** est la valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle. Celle-ci n'est prise en compte que si elle est significative et mesurable, c'est-à-dire qu'il est possible de la déterminer de façon fiable dès l'origine. Le plus souvent, la valeur résiduelle est nulle.
- **La durée d'utilisation** de l'actif est décidée par l'entreprise selon l'utilisation prévue de l'actif. Pour fixer cette durée, on doit se référer aux conditions d'utilisation propres à l'entreprise et non à des usages ou pratiques admis pour certains biens.
- **Le mode d'amortissement** doit traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entreprise. Ce rythme peut s'effectuer en unités de temps linéaire, croissant ou décroissant. Il peut également se réaliser en unité d'œuvre, la répartition s'effectue alors selon un paramètre d'utilisation, par exemple en fonction du nombre de kilomètres parcourus. L'amortissement selon le mode linéaire est appliqué à défaut d'un mode mieux adapté. Le plus souvent, c'est le seul mode d'amortissement utilisé par les entreprises.

L'amortissement d'un actif débute dès sa date de mise en service et ne cesse que lorsque l'actif est décomptabilisé. Cela signifie que l'amortissement ne cesse pas si l'actif est inutilisé ou mis hors service. Toutefois, si le mode d'amortissement s'appuie sur une unité d'œuvre, il peut être nul sur une période. En outre, au cours de l'utilisation d'une immobilisation, l'entreprise peut être amenée à réviser à la hausse ou à la baisse la durée d'amortissement afin de se rapprocher de la durée réelle d'utilisation. L'ajustement du plan d'amortissement n'a pas d'incidence sur les amortissements antérieurement pratiqués, mais s'applique uniquement aux exercices futurs.

Méthodologie et conseils

Le plan d'amortissement est déterminé à l'origine, lors de l'entrée de l'immobilisation dans l'entreprise. Ultérieurement, il peut ne plus paraître adapté aux conditions d'utilisation. Dans cette hypothèse, le plan d'amortissement devra être revu pour les exercices futurs.

Avant de vous lancer...

- ✓ L'amortissement permet une approche économique en répartissant le coût d'une immobilisation sur plusieurs exercices comptables.
- ✓ Les règles d'amortissement comptable ne sont pas liées à des règles fiscales dont l'approche n'est pas économique.
- ✓ Les immobilisations totalement amorties doivent toujours être inscrites en comptabilité.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

L'amortissement fiscal

L'amortissement linéaire constitue, pour le calcul de la charge d'amortissement déductible, le procédé de droit commun et l'amortissement minimum. Les modalités de calcul de l'amortissement linéaire fiscal diffèrent de l'amortissement comptable :

- la base d'amortissement est égale au prix de revient de l'immobilisation ;
- l'amortissement débute à la date de mise en service de l'immobilisation ;
- le taux d'amortissement admis en déduction du bénéfice imposable est celui déterminé par les usages (taux précisés par l'administration), quelle que soit la durée réelle d'utilisation.

L'amortissement dégressif fiscal

L'amortissement dégressif fiscal est facultatif. Les entreprises peuvent, pour tout ou partie des immobilisations ouvrant droit à cet amortissement, soit pratiquer l'amortissement linéaire (décision de gestion opposable), soit pratiquer un amortissement dégressif (éventuellement inférieur à l'annuité plafond).

L'amortissement dégressif fiscal concerne principalement les biens d'équipement, acquis neufs et dont la durée d'utilisation est

supérieure à trois ans. Le taux d'amortissement dégressif est égal au taux d'amortissement linéaire multiplié par un coefficient variable selon la durée d'utilisation.

Par exemple, un bien amortissable en linéaire sur 5 ans est amorti en dégressif au taux de $35 \% = 20 \% \times 1,75$. Ce coefficient est susceptible d'être modifié au moment des lois de Finances.

Le principe de l'amortissement dégressif consiste à appliquer un taux d'amortissement constant au coût d'acquisition de l'immobilisation pour la première annuité, puis à sa valeur résiduelle pour les exercices suivants.

Le calcul de la première annuité s'effectue à compter du premier jour du mois d'acquisition, même en l'absence de mise en service. L'exercice d'acquisition est décompté pour une année entière, donc si la durée d'amortissement est de 4 ans, l'amortissement s'effectuera sur 4 exercices comptables.

Pour les dernières annuités, lorsqu'à la clôture d'un exercice l'annuité du dégressif devient inférieure à l'annuité du linéaire calculée sur le nombre d'années restant à courir, l'entreprise peut passer au mode linéaire. Par exemple, en reprenant l'illustration précédente, s'il reste deux années d'amortissement à pratiquer, le taux du linéaire est de 50 % donc supérieur au taux du dégressif de 35 %.

L'amortissement dérogatoire

L'amortissement dérogatoire doit être utilisé pour enregistrer la différence entre la dotation fiscale et la dotation économique aux amortissements.

L'amortissement dérogatoire ne correspond pas à l'objet normal d'un amortissement (consommation des avantages économiques). Il est assimilé du point de vue comptable à une provision réglementée.



Cas

Comptabilisation de l'amortissement

Une immobilisation technique est acquise pour un montant de 100 000, le 15 avril N, sa durée d'utilisation attendue est de 4 ans, la méthode de l'amortissement linéaire est choisie. L'entreprise utilise les possibilités d'amortissement fiscal offertes, cette immobilisation est admise au régime de l'amortissement dégressif sur une durée d'usage de 4 ans au taux de 37,5 %.

Exercices	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscaux	Amortissements dérogatoires dotations	Amortissements dérogatoires reprises
N	17 809 (1)	28 125 (2)	10 316	
N+1	25 000	26 953	1 953	
N+2	25 000	22 461		2 539
N+3	25 000	22 461		2 539
N+4	7 191			7 191
Total	100 000	100 000	12 269	12 269

(1) $17\,809 = 100\,000 \times 25\% \times 260/365$

(2) $28\,125 = 100\,000 \times 37,5\% \times 9/12$

LA COMPTABILISATION DES ÉCRITURES D'AMORTISSEMENT

L'amortissement pour dépréciation se comptabilise de la façon suivante pour la première année :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
6811	Dotation aux amortissements	17 809	
2815	Amortissements du matériel		17 809

L'amortissement dérogatoire se comptabilise de la façon suivante pour la dotation de la première année :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
68725	Dotation aux provisions réglementées	10 316	
145	Amortissement dérogatoire		10 316

JUSTIFICATION DES COMPTES UTILISÉS

L'amortissement économique ou comptable est comptabilisé dans les charges d'exploitation, car il correspond à la réalité économique.

Par contre, la différence entre l'amortissement fiscal et économique est comptabilisée en résultat exceptionnel et inscrite au passif du bilan en provisions réglementées.

De cette façon, la présentation économique du compte de résultat et des immobilisations à l'actif du bilan n'est pas altérée.

OUTIL 23

La dépréciation des actifs

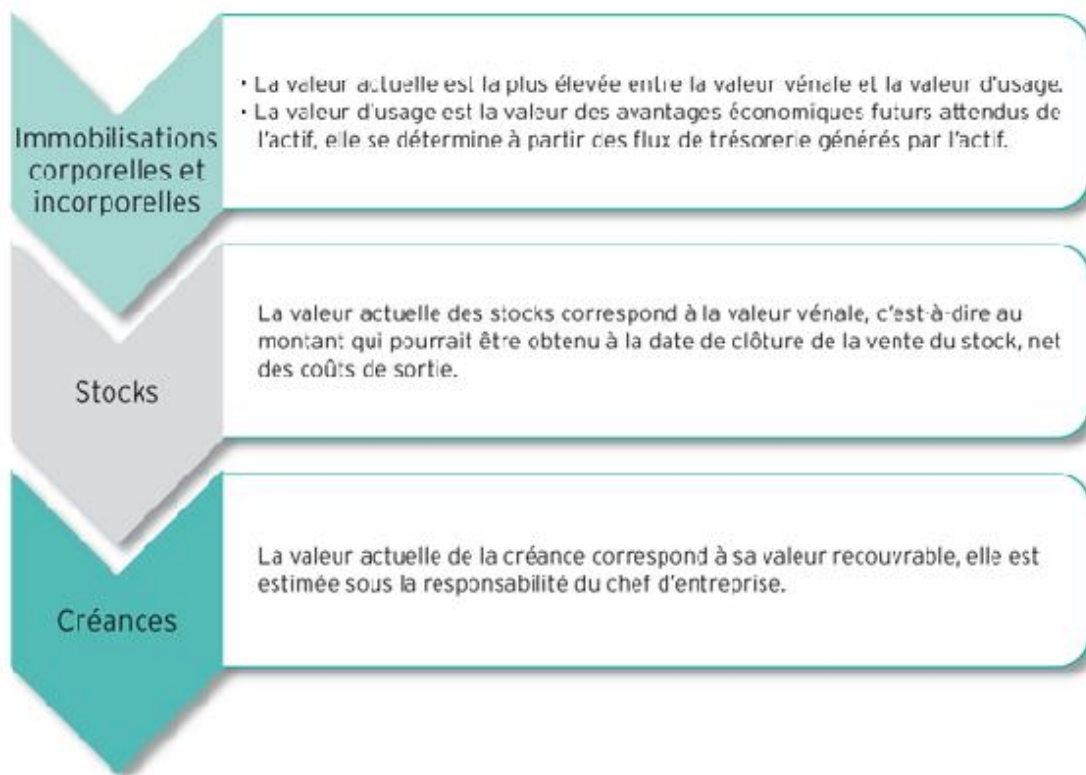
“

La prudence est un principe qui conduit à prendre en compte immédiatement un risque de perte de valeur d'un actif.

En quelques mots

Les règles comptables imposent de prendre en compte toutes les pertes probables que l'entreprise anticipe sur la valeur de ses actifs. Les **dépréciations** ont le plus souvent un caractère prédictif, l'estimation de la valeur actuelle d'un actif fait appel au jugement du préparateur des comptes. Pour garantir la fiabilité des comptes, il est nécessaire que le processus de clôture garantisse un recensement exhaustif de tous les risques de dépréciation et que les évaluations soient documentées et pratiquées selon une méthodologie constante et validée par l'expérience acquise.

ESTIMATION DE LA VALEUR ACTUELLE D'UN ACTIF



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Le principe général de prudence implique en pratique que, si la valeur actuelle à la clôture d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, celui-ci doit être déprécié pour le ramener à sa valeur actuelle.

Contexte

Par définition, tous les actifs sont concernés par le risque d'une dépréciation. La détermination de la valeur actuelle d'un actif s'appréciera différemment selon la nature de l'actif.

COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

Pour chaque actif, il est nécessaire d'appréhender les indications qui peuvent conduire à penser qu'il a perdu de sa valeur. Selon la nature de l'actif, il existe différentes indications objectives :

- Pour les **stocks** : une rotation faible de certaines références fait craindre des difficultés d'écoulement. La rotation est un indicateur particulièrement suivi dans les activités où les stocks sont soumis à des risques d'obsolescence rapide. L'évolution des prix de vente donne elle des indications précieuses pour identifier les produits dont la marge peut être négative.
- S'agissant des **créances**, la recouvrabilité dépend de la solvabilité du débiteur et de l'absence de litiges sur la créance. Les créances douteuses sont décelées par une analyse des comptes clients. La date d'antériorité de la créance et les retards de paiement sont des indications de difficultés de recouvrement. Les créances litigieuses où le client conteste le montant de la facture doivent être identifiées car le recouvrement de ces créances est incertain.
- Pour les **immobilisations corporelles et incorporelles**, les indices de perte de valeur probable peuvent être : une baisse de la valeur de marché de l'actif, une dégradation physique ou des performances de l'actif inférieures aux prévisions. La dépréciation vient alors compléter la baisse de valeur constatée par l'amortissement.

Si ces indications objectives de dépréciation conduisent à évaluer l'actif pour une valeur inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation devra être constatée en comptabilité.

Les dépréciations peuvent être complétées ou reprises par la suite. Pour tous les actifs, en dehors des immobilisations corporelles et

incorporelles, les dépréciations seront toujours reprises, soit parce qu'elles ne sont plus justifiées, soit au moment de la sortie de l'actif du bilan car la perte définitive est alors constatée.

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles, comme la dépréciation affecte le montant à amortir, elle ne pourra être reprise que partiellement, pour ne pas amener l'immobilisation à une valeur comptable supérieure à celle qu'elle aurait eue en l'absence de dépréciation.

Comptes	Libellé	Débit	Crédit
681	Dotation aux dépréciations	Dépréciation	
29/39/49/59	Dépréciation		Dépréciation

Méthodologie et conseils

L'estimation du montant des dépréciations a un caractère prédictif et fait nécessairement appel à des choix de méthode d'estimation. Il est important d'être constant dans ses méthodes d'évaluation, sauf si le changement donne une meilleure indication de la dépréciation.

Avant de vous lancer...

- ✓ Les règles comptables conduisent à une approche prudente de la valorisation des actifs, seules les dépréciations sont prises en compte ; les plus-values latentes ne le sont jamais.
- ✓ Une dépréciation a un caractère prédictif, il est important d'explicitier clairement dans les annexes des comptes les méthodes utilisées pour estimer les dépréciations.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Le classement des clients douteux ou litigieux

Dès qu'un risque de non-recouvrement d'une créance apparaît, la créance client doit être classée dans le compte 416 « Clients douteux ou litigieux ».

Compte	Libellé	Débit	Crédit
416	Clients douteux ou litigieux	Créance TTC	
411	Clients		Créance TTC

La dépréciation des créances douteuses ou litigieuses

Le montant de la dépréciation est égal à celui de la perte prévisible et évalué sous la responsabilité du chef d'entreprise. La dépréciation des créances douteuses peut s'appuyer sur des méthodes statistiques, dès lors que l'évaluation demeure propre à l'entreprise. Il doit être tenu compte des risques et des pertes qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, mêmes s'ils ne sont connus qu'entre la date de clôture et l'arrêté des comptes. La dépréciation se calcule sur le montant HT de la créance, dans la mesure où le risque de perte de l'entreprise ne porte que sur le montant HT.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
68174	Dotation aux dépréciations des créances	Dépréciation	
491	Dépréciation des comptes clients		Dépréciation

La dépréciation peut être ajustée au cours des périodes suivantes en fonction de l'évolution du risque de non-recouvrement de la créance.

La dépréciation peut être augmentée par une dotation complémentaire, ou reprise en totalité ou partiellement si le risque de non-recouvrement disparaît ou diminue. La reprise d'une dépréciation s'effectue de façon symétrique à une dotation, en mouvementant au crédit le compte de reprise 78 174 « Reprise sur dépréciations des créances » par le débit du compte de dépréciation 491 « Dépréciation des comptes clients ».

La constatation de la perte définitive

Les dépréciations enregistrent les pertes probables. Lorsque la perte devient certaine, la dépréciation sera reprise en totalité et la perte définitive de la créance sera enregistrée.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
654	Pertes sur créances irrécouvrables	HT	
44571	TVA collectée	TVA	
416	Clients douteux ou litigieux		TTC

La TVA ne peut être récupérée que lorsque les créances sont devenues définitivement irrécouvrables. La preuve de l'irrécouvrabilité résulte du constat de l'échec des poursuites intentées par un créancier contre son débiteur. L'entreprise est alors autorisée à inscrire sa créance à un compte de charge définitif, par exemple dès la date de la décision de justice qui prononce la liquidation judiciaire.



Cas

Tableau de suivi des créances douteuses ou litigieuses

CLIENTS			ÉVOLUTION DES CRÉANCES						ÉVOLUTION DES DÉPRÉCIATIONS					
N°	Nom	Année	État des créances TTC au 31/12/N-1	Créances encaissées dans l'exercice	Créances devenues irrécouvrables	Nouvelles créances douteuses ou litigieuses	Montant des créances TTC au 31/12/N	Montant des créances H.T au 31/12/N	État des dépréciations au 31/12/N-1	Dépréciations devenues sans objet	Dépréciations utilisées	Dotations de l'exercice N	État des dépréciations au 31/12/N	% de dépréciation

LE SUIVI DES CRÉANCES DOUTEUSES

Le tableau présenté ci-dessus permet un suivi extracomptable de l'évolution des créances douteuses et des dépréciations.

Par clients, il indique la variation des créances douteuses :

Créances douteuses N-1

- Créances encaissées dans l'exercice
- Créances devenues irrécouvrables
- + Nouvelles créances douteuses ou litigieuses
- = Créances douteuses N

et la variation des dépréciations dans la seconde partie du tableau où :

Dépréciations N-1

- Dépréciations devenues sans objet (reprise de la dépréciation car le risque a disparu en totalité ou en partie)
- Dépréciations utilisées (le risque s'est réalisé, la créance est irrécouvrable en totalité ou en partie)
- + Dotations de l'exercice
- = Dépréciation N

JUSTIFICATION DES SOLDES DES COMPTES

Ce tableau va permettre de justifier les soldes des comptes de créances douteuses ou litigieuses ainsi que les mouvements sur les comptes de dépréciation au bilan.

Il permet également de procéder à l'enregistrement des dotations et reprises sur dépréciation de façon globale, tout en respectant le principe de non-compensation des charges et produits.

OUTIL 24

La valorisation des stocks

“

*Les stocks sont valorisés au bilan
au coût d'acquisition ou de
production.*

En quelques mots

Les stocks représentent un enjeu important dans les entreprises de négoce et de fabrication. Il s'agit d'un actif qui doit, comme tout actif, être inventorié et évalué. Son recensement est souvent difficile car le montant d'un stock est, par définition, volatil et connecté à l'activité de l'entreprise. Son évaluation nécessite généralement une comptabilité analytique pour pouvoir déterminer de façon fiable le coût d'acquisition ou de production. **La détermination définitive du montant des stocks** est souvent l'écriture finale d'une période qui détermine la consommation et la production réelles. À l'issue de cette écriture, la véritable performance de l'entreprise peut être mesurée.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE STOCKS

N° de compte	Nature des stocks	Définition	Compte de variation de stock
31	Matières premières	Substances ou objets destinés à entrer dans la composition de produits fabriqués	6031
32	Autres approvisionnements	Matières consommables et fournitures utilisées dans le cadre de la fabrication sans entrer dans la composition du produit fabriqué	6032
33 et 34	En-cours de production	Produits qui ont atteint un stade intermédiaire de fabrication	7133 ou 7134
35	Stocks de produit finis	Produits qui ont atteint un stade d'achèvement définitif dans le processus de production	7135
37	Stocks de marchandises	Tout ce que l'entreprise achète pour revendre en l'état	6037

POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Les stocks et productions en cours sont les biens ou services qui interviennent dans le cycle d'exploitation pour être vendus en l'état ou consommés.

Contexte

À la clôture de l'exercice, les stocks doivent être inventoriés physiquement et valorisés au coût d'acquisition ou de production.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Tous les achats d'une période ne sont pas nécessairement consommés et seule la consommation d'une période représente une charge. Pour déterminer la consommation d'une période, il est nécessaire de prendre en compte la variation des stocks entre le début et la fin de la période.

La consommation s'établit avec l'équation suivante :

Achats + stock initial – stock final = Consommation de l'exercice.

Pour les produits fabriqués par l'entreprise, on parle de production, elle repose sur l'équation :

Ventes + stock final – stock initial = Production de l'exercice.

Pour déterminer la consommation ou la production d'une période, deux approches sont possibles : l'inventaire permanent ou l'inventaire intermittent.

- **L'inventaire intermittent** consiste à ne calculer le montant des stocks qu'à la clôture, le montant de la consommation ou de la production n'est donc connu qu'à la clôture. Les achats sont comptabilisés en charge au cours de la période, à la clôture est constatée la valeur du stock final et le stock initial est annulé.

Comptes	Libellé	Débit	Crédit	
60	Achat	X		Constatation de l'achat
401	Fournisseur		x	
3	Stock	X		Entrée en stock
603	Variation de stocks		X	
603	Variation de stocks	X		Sortie du stock pour consommation
3	Stock		X	

- **L'inventaire permanent** consiste à connaître à tout instant le montant des stocks en suivant donc les entrées et sorties de stocks en comptabilité. Ainsi, la consommation ou la production est connue en permanence. De façon pratique, les achats effectués sont comptabilisés en charges et entraînent

immédiatement une entrée en stock en débitant le compte de stock (classe 3) par le crédit du compte de variation de stock (603). Au moment de la sortie du stock, une écriture de sortie du stock est enregistrée en débitant le compte variation de stock (603) par le crédit du compte de stock (3).

Comptes	Libellé	Débit	Crédit	
60	Achat	X		Constatation de l'achat
401	Fournisseur		x	
3	Stock	X		Entrée en stock
603	Variation de stocks		X	
603	Variation de stocks	X		Sortie du stock pour consommation
3	Stock		X	

Méthodologie et conseils

La réglementation comptable fait obligation d'inventorier tous les stocks au moins une fois par an. L'inventaire est effectué le plus souvent à la date de clôture.

Avant de vous lancer...

- ✓ Le bilan indique la valeur du stock détenu à la clôture. Le compte de résultat montre la variation du stock entre deux dates de clôture.
- ✓ Au compte de résultat, la variation du stock s'inscrit en charges pour les biens acquis en positif ou négatif. Une variation positive (ou débitrice) indique un déstockage.
- ✓ Pour les stocks de produits finis et d'en-cours de production, la variation de stock se dénomme production stockée et s'inscrit au compte de résultat dans les produits.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

La détermination du coût d'entrée des stocks

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les biens acquis sont évalués à leur coût d'acquisition et les biens produits sont évalués à leur coût de production.

Le coût d'acquisition des stocks inclut le prix d'achat, les frais de douane et autres taxes non récupérables et les autres coûts directement liés à l'acquisition tels que les frais de manutention ou de transport... Les rabais, remises et ristournes ainsi que les escomptes de règlement sont déduits du coût d'acquisition.

Le coût de production des stocks comprend les coûts directement liés aux unités produites. Il s'agit des charges que l'on peut directement affecter comme des matières premières consommées ou de la main-d'œuvre directe. Il comprend également l'affectation de frais généraux de production fixes ou variables. Il s'agit de frais indirects de production qui peuvent être raisonnablement rattachés à la production d'un bien, par exemple des amortissements ou des frais d'entretien des bâtiments industriels.

Distinction entre éléments identifiables et interchangeables

Les éléments identifiables, ou non fongibles, sont des articles que l'on peut individualiser ou des biens ou services affectés à des projets spécifiques. Ils doivent être évalués à leur coût réel.

Les biens interchangeables, ou fongibles, qui ne peuvent être identifiés unitairement à l'intérieur d'une catégorie à l'issue de leur entrée en magasin, sont évalués à leur coût estimé d'entrée. Le coût d'entrée des stocks est formé par l'addition du coût des stocks à la clôture de la période précédente majoré du coût d'entrée des achats ou des productions de l'exercice. Ce total est réparti entre le coût des articles consommés durant l'exercice et les articles existants en stock. Cette répartition s'effectue selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP) ou la méthode du premier entré premier sorti (PEPS ou FIFO).

Valeur des stocks à l'arrêté des comptes

À l'arrêté des comptes, la valeur d'entrée des stocks est comparée à leur valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond à la valeur réalisable du stock à la clôture. Pour un stock de produits finis ou de marchandises, la valeur nette réalisable à la clôture correspond au prix de vente estimé – sous déduction des coûts de distribution.

Lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'entrée, une dépréciation des stocks doit être comptabilisée.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
68173	Dotations aux dépréciations des stocks et en cours	Dépréciation	
39	Dépréciation des stocks et en cours		Dépréciation

À l'inverse, si la valeur de réalisation est supérieure au coût d'entrée, le profil latent ne doit pas être enregistré. La marge sera dégagée lors de la vente. La dépréciation sera reprise lorsque le stock sera vendu, consommé ou les articles mis au rebut.



Cas

Présentation des variations des stocks au compte de résultat

Achats de marchandises	450 000	Ventes de marchandises	700 000
Variation stocks marchandises	-100 000	Production vendue	550 000
Consommation	350 000	Montant net du C.A	1 250 000
Achats matières premières	60 000	Production stockée	
Variation stocks mat. 1 ^{res}	+10 000	Variations stocks produits finis	+50 000
Consommation mat. 1 ^{res}	70 000	Variations stocks prod. en cours	-20 000
Résultat	860 000		
Total	1 280 000	Total	1 280 000

LA VARIATION DES STOCKS

La variation des stocks est inscrite en charge, soit négativement soit positivement. Si la variation des stocks est négative, cela signifie que l'entreprise a moins consommé que ses achats, donc elle a stocké. Le montant du stock qui figure à l'actif du bilan augmente.

À l'inverse, une variation des stocks positive indique que l'entreprise a prélevé sur le montant de ses stocks. Ses achats sont inférieurs à sa consommation.

LA PRODUCTION STOCKÉE

La production stockée désigne la variation des stocks de produits finis et en cours.

Dans notre exemple, la variation des stocks de produits finis est positive, cela signifie que l'entreprise a produit davantage qu'elle n'a vendu, son stock de produits finis augmente.

CALCUL DES MARGES

Pour effectuer le calcul des marges, l'incidence de la variation des stocks doit impérativement être prise en compte. Dans notre exemple, s'agissant des marchandises, la consommation ou le coût d'achat des marchandises vendues est de 350 000, à comparer à des ventes de marchandises de 700 000, on en déduit une marge sur prix de vente de 50 %.

OUTIL 25

Le rattachement des charges et produits à la période

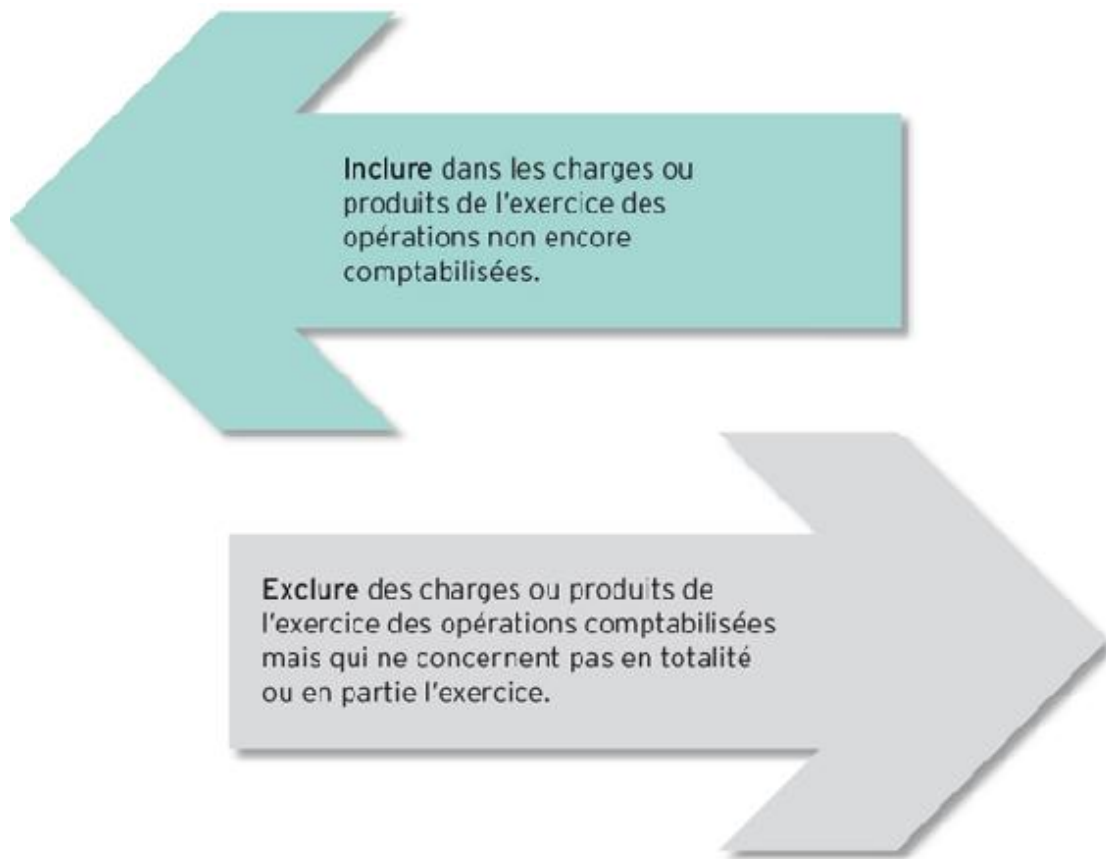
“

*Un point clé de la fiabilité
des comptes est d'affecter la
charge ou le produit à la bonne
période.*

En quelques mots

La fiabilité des comptes repose sur l'enregistrement exhaustif des charges et des produits, mais aussi sur leur imputation à la bonne, période comptable. En effet, la mesure de la performance d'une entreprise repose sur un découpage par période, il est donc essentiel que les charges et produits soient enregistrés sur leur période de rattachement. L'enregistrement des opérations s'effectue de façon chronologique en comptabilité. Cela nécessite donc, en fin de période, de procéder à des **opérations de régularisation** pour appliquer le principe de rattachement des charges et produits à l'exercice où ils sont encourus.

LES OPÉRATIONS DE RÉGULARISATION



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Les charges et produits enregistrés au cours de l'exercice ne sont pas nécessairement ceux qui sont imputables sur l'exercice. D'où la nécessité de procéder à des opérations de régularisation des charges et des produits.

Contexte

Ces opérations sont effectuées dans le cadre du principe de spécialisation des exercices, qui impose que soit imputé sur l'exercice l'ensemble des charges et produits qui s'y rattachent.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Les opérations de régularisation consistent à :

- 1. Exclure de l'exercice à clôturer** les charges et les produits déjà comptabilisés, mais qui concernent en partie ou pas du tout l'exercice clos. Il s'agit des charges constatées d'avance (compte 486) et des produits constatés d'avance (compte 487). Pour exclure une charge comptabilisée sur l'exercice des charges de la période, l'écriture de régularisation suivante doit être enregistrée :

Comptes	Libellé	Débit	Crédit
486	Charges constatées d'avance	Charge à exclure de l'exercice	
6	Charge		Charge à exclure de l'exercice

Pour exclure les produits, le schéma d'écriture est similaire. Il consiste à créditer le compte 487 – Produits constatés d'avance, par le débit du compte de produit à exclure. Ces opérations n'entraînent aucune régularisation de TVA.

- 2. Inclure dans l'exercice à clôturer** des charges et produits qui le concernent, mais non encore comptabilisés faute de documents justificatifs. Ce sont les charges à payer et les produits à recevoir.

La comptabilisation des charges à payer consiste à débiter un compte de charge par le crédit d'un compte de bilan. Cependant, la dette potentielle ne peut être portée au crédit des comptes de tiers,

l'entreprise doit créer des comptes de tiers rattachés au poste de dette correspondant au bilan. Le numéro de compte porte un 8 en 3^e ou 4^e position.

- 408 – Fournisseurs factures non parvenues
- 448 – État charges à payer
- 438 – Organismes sociaux charges à payer
- 428 – Personnel charges à payer

Il faut, pour des raisons de présentation, calculer le montant de la TVA et l'enregistrer au compte 44586 – TVA sur factures non parvenues. La TVA ainsi calculée n'a aucune incidence sur la déclaration de TVA. Le schéma comptable d'une charge à payer est le suivant :

Comptes	Libellé	Débit	Crédit
60	Achats	HT	
44586	TVA sur factures non parvenues	TVA	
408	Fournisseurs factures non parvenues		TTC

Pour les produits à recevoir, les règles comptables sont symétriques aux charges à payer.

Méthodologie et conseils

Les opérations de régularisation doivent être impérativement contrepassées sur l'exercice suivant. L'extourne s'effectue soit immédiatement à l'ouverture de l'exercice suivant, soit lors de l'enregistrement sur l'exercice suivant de la charge ou du produit.

Avant de vous lancer...

- ✓ Les opérations à régulariser sont souvent similaires d'un exercice à l'autre. Pour ne pas en omettre, il est important de comparer les opérations régularisées entre différents exercices.

- ✓ Attention au recensement exhaustif des charges et produits à régulariser et à la liaison avec les comptes de stock pour les articles stockés.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Utilisation des comptes d'abonnement

Les charges et produits peuvent selon les entreprises être distingués en deux natures :

- Les charges et produits qui présentent un caractère récurrent et sont prévisibles. Il s'agit par exemple des loyers, des contrats de maintenance, de certains impôts comme la taxe foncière ou encore, pour certaines entreprises, de produits lorsque le chiffre d'affaires est en partie prévisible au titre de contrat dont l'exécution se déroule sur une durée définie : contrats de maintenance, d'assurance, d'assistance, de location...
- Les charges et produits non récurrents : il s'agit des charges et produits directement liés à l'activité de l'entreprise, par exemple les achats de marchandises, la CVAE, les frais d'intérim...

Les entreprises qui établissent des situations intermédiaires peuvent avoir un intérêt important à utiliser le système de l'abonnement. En effet, cette pratique de répartition périodique des charges ou produits conduit à un gain de temps appréciable au moment de la clôture des comptes, en permettant de concentrer le travail des équipes comptables sur d'autres tâches.

Cette pratique comptable n'est utilisable que si la répartition des charges et produits peut s'effectuer de façon égale entre les différentes périodes comptables.

Les comptes d'abonnement doivent être soldés lors des clôtures annuelles.

Répartition des charges et produits par un journal extra-comptable

L'utilisation des comptes d'abonnement présente un inconvénient pour le suivi comptable. En effet, le pointage des comptes est plus compliqué car les mouvements comptables plus nombreux et le risque est d'enregistrer deux fois la charge ou le produit, une fois au titre de l'abonnement et une fois au titre de la charge ou du produit réel.

Pour éviter ces difficultés, la pratique peut-être un suivi extra-comptable de la charge ou du produit abonné, de façon à comptabiliser en fin de période, uniquement un ajustement entre la charge réellement comptabilisé et la charge attendue au titre de l'abonnement. De cette façon, l'enregistrement des opérations comptables au quotidien n'est pas modifié.



Cas

Abonnement de la taxe foncière sur l'exercice

La prévision de taxe foncière est de 120 000 euros pour l'exercice comptable. Tous les mois, un enregistrement est réalisé correspondant à $1/12^e$ de la charge annuelle prévisionnelle.

Comptes	Libellé	Débit	Crédit
63512	Taxes foncières	10 000	
4886	Comptes de répartition périodique des charges		10 000

Lors de la réception de l'avis d'imposition à fin septembre, dont le montant s'élève à 128 000 euros, les opérations comptables se présentent de la façon suivante :

N° Compte	Intitulé	Débit	Crédit
	À chaque fin de mois, de janvier à août		
63512	Taxes foncières (cumul)	80 000,00	
4886	(cumu) Comptes de répartition périodique des charges		80 000,00
	En septembre		
4886	Comptes de répartition périodique des charges	128 000,00	
447	État		128 000,00
	Puis deux solutions		
	a) Modification de l'abonnement pour les 4 derniers mois en le portant à 12 000		
63512	Taxes foncières	12 000,00	
4886	Comptes de répartition périodique des charges		12 000,00
	b) Recalcul de l'abonnement pour l'année et régularisation des 9 premiers mois sur septembre		
63512	Taxes foncières (septembre)	16 002,00	
4886	Comptes de répartition périodique des charges		16 002,00
63512	Taxes foncières (octobre à décembre)	10 666,00	
4886	Comptes de répartition périodique des charges		10 666,00

UNE APPROCHE COMPTABLE PLUS GESTIONNAIRE

Les comptes d'abonnement permettent d'obtenir un résultat de la période fiable et de faciliter la comparaison entre les périodes mensuelles, trimestrielles ou semestrielles, c'est donc une approche très utile qui conduit à un gain de temps appréciable lors des clôtures intermédiaires.

Un second bénéfice de cette méthode est de permettre de déporter des travaux comptables en dehors de la période de clôture. En effet, les travaux de contrôle portant sur ces comptes peuvent être effectués tout au long de l'exercice.

Enfin, cette approche permet à la comptabilité de se tourner vers la prévision, la mise en place des abonnements conduit à s'interroger sur le montant annuel d'une dépense et à s'interroger tout au long de l'exercice comptable sur l'évolution de cette anticipation de dépense. C'est une façon de rapprocher la comptabilité du contrôle budgétaire.

OUTIL 26

La prise en compte des risques

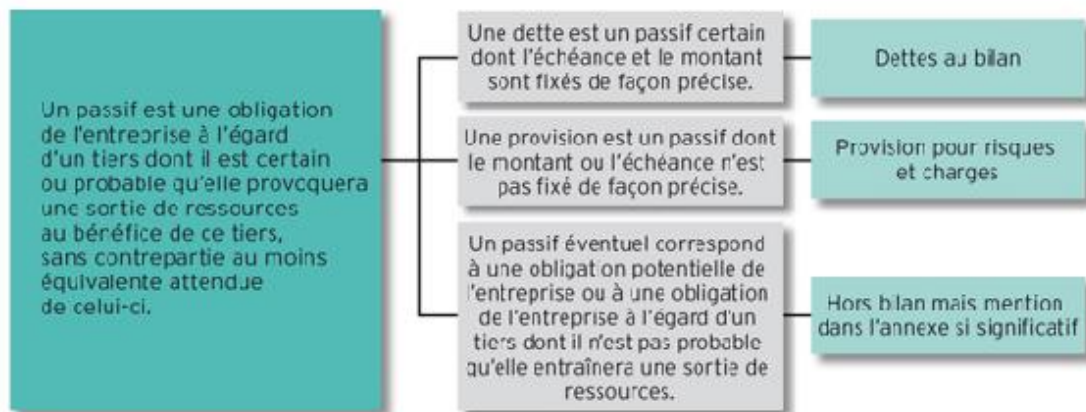
“

*La comptabilité prend
un caractère prédictif lorsqu'il
s'agit d'appréhender un risque,
il s'agit d'évaluer le montant
probable du décaissement futur.*

En quelques mots

Les entreprises supportent des passifs : quelques-uns sont certains, comme les dettes ; d'autres présentent un caractère probable, il s'agit des **provisions pour risques et charges**. Les provisions sont évidemment un domaine sensible en matière comptable, car il est affaire de jugement et d'estimation. Pour limiter la marge d'interprétation des entreprises, la réglementation comptable a posé des critères très stricts permettant d'encadrer la constitution des provisions pour risques et charges.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES PASSIFS



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Les provisions pour risques et charges ont comme objectif de prendre en compte des passifs probables dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Contexte

Les comptes annuels doivent respecter le principe de prudence afin de donner une image fidèle de la situation financière de l'entreprise. Pour cette raison, il est nécessaire de constituer des provisions pour prendre en compte les risques.

⚙️ COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Pour constituer une provision pour risques et charges, il est nécessaire de respecter quatre conditions cumulatives. À défaut, une provision ne pourra pas être comptabilisée.

- **La première condition** concerne l'obligation à l'égard d'un tiers. Pour qu'il existe un passif, il doit nécessairement exister une obligation envers un tiers. L'obligation peut être d'ordre juridique, c'est-à-dire résulter d'une loi, d'un règlement ou d'un contrat, ou implicite. Pour qu'une obligation implicite existe, l'entreprise, par ses pratiques passées ou ses engagements, a créé une attente auprès des tiers sur le fait qu'elle assumera certaines responsabilités. Il en est ainsi lorsqu'un constructeur automobile, sans y être engagé légalement ou contractuellement, accepte de prendre à sa charge la réparation de véhicules présentant un défaut.
- **L'obligation doit exister à la clôture.** Elle doit donc provenir d'un événement passé antérieur à la clôture des comptes. Si l'événement générateur de l'obligation est postérieur à la date de clôture, le risque ne pourra pas être provisionné, il sera mentionné dans l'annexe des comptes s'il est significatif.
- **L'obligation doit entraîner une sortie de ressources** probable au bénéfice de ce tiers. Généralement, la sortie de ressources correspond à un décaissement. Il peut également s'agir de la remise d'un actif ou d'une prestation effectuée de façon gratuite. L'entreprise doit procéder à la meilleure estimation possible de cette sortie de ressources.
- Enfin, **aucune contrepartie** au moins équivalente n'est attendue du tiers envers lequel l'entreprise a une obligation. Cette disposition interdit de provisionner des charges courantes sur l'exercice suivant.

Lorsque la provision répond à ces conditions, elle pourra être comptabilisée. La constitution d'une provision est enregistrée au débit d'un compte de dotation aux provisions d'exploitation (6815) par le crédit d'un compte de provision (15). La provision est reprise lors de la survenance du risque ou parce qu'elle devient sans objet en raison de la disparition du risque.

Méthodologie et conseils

Les provisions se fondent sur des estimations réalisées sous la responsabilité de l'entreprise. Il est important que l'entreprise documente ses estimations et applique de façon constante les mêmes méthodes d'estimation.

Avant de vous lancer...

- ✓ La lecture stricte des critères de constitution des provisions interdit aux entreprises de constituer des provisions dans le seul but de lisser leurs résultats.
- ✓ Attention au recensement exhaustif de l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Évaluer une provision pour risque

Selon le PCG, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. Cette évaluation est réalisée à la date d'arrêté des comptes en fonction des informations connues. Ainsi, à condition que le fait générateur de l'obligation existe à la date de clôture, l'entreprise doit prendre en compte les événements postérieurs à la clôture pour l'évaluation de la provision.

Les modalités d'estimation dépendent de la nature de l'obligation :

- S'il existe un grand nombre d'obligations similaires, la probabilité de sortie de ressources est estimée en pondérant tous les résultats attendus en fonction de leur probabilité. Cette méthode statistique est utilisée pour les provisions pour garantie donnée.
- En cas d'obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses, le montant à provisionner correspond au montant le plus probable.

Les passifs éventuels

Les entreprises peuvent être confrontées à d'autres types de risque qui ne sont pas provisionnés car ils ne sont considérés que potentiels ou improbables. Le PCG définit un passif éventuel comme correspondant à l'une des situations suivantes :

- Une obligation potentielle de l'entreprise à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Cette situation peut résulter par exemple d'un sinistre provoqué par l'entreprise avant la date de clôture. À la date d'établissement des comptes, l'entreprise n'est pas en mesure d'estimer les coûts de remise en état à sa charge. Elle mentionnera en annexe l'existence de cette obligation qu'elle n'est pas en mesure d'estimer avec une fiabilité suffisante.
- Une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. On rencontre cette situation parfois à la suite de redressements fiscaux notifiés à l'entreprise. L'entreprise conteste le bien-fondé de ce redressement et estime improbable qu'elle soit conduite à payer tout ou partie de ce redressement. Dans ce cas, ce risque correspond à un passif éventuel mentionné en annexe.

Provision pour pensions et obligations similaires

L'entreprise peut avoir consenti de façon légale ou contractuelle à ses salariés des avantages dont ils bénéficieront postérieurement à l'emploi, c'est-à-dire à l'occasion ou pendant leur retraite. Ces avantages peuvent être de différentes natures : retraite complémentaire, indemnité de fin de carrière, couverture médicale...

L'approche économique veut que le coût représentatif de ces avantages soit pris en compte de façon étalée pendant toute la période d'activité du salarié sous forme de provision. De la sorte, lorsque le salarié à la retraite perçoit les avantages, aucune incidence n'est

constatée au compte de résultat dans la mesure où une provision a été constituée antérieurement. La constatation d'une provision pour ces engagements est une méthode de référence du PCG mais non obligatoire, l'entreprise peut ne pas les provisionner et se limiter à une mention en annexe.



Cas

Constitution de provisions pour risques et charges

Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec la décision de l'entreprise ?

1. Une entreprise a signé un contrat avant la clôture de l'exercice avec un client. Le fournisseur, suite à des difficultés internes d'organisation, risque de devoir faire appel à un sous-traitant, ce qui entraînera une diminution de la marge escomptée sur ce contrat. L'entreprise décide de provisionner la baisse de marge attendue.
2. On vous apprend qu'un client a intenté une action en justice à votre société. Le motif de cette action est la livraison de marchandises non conformes. La livraison est intervenue après la clôture et ce client réclame des dommages-intérêts. L'entreprise décide de constituer une provision pour risques à hauteur des dommages-intérêts réclamés.
3. Une entreprise, pour s'aligner sur ses concurrents, étend dans les faits la garantie donnée aux clients sur une durée de 3 ans alors que contractuellement son obligation de garantie est de 2 ans. L'entreprise estime la provision pour garantie sur la base des ventes réalisées avant la clôture depuis 3 ans.
4. Une société décide de déménager pour des motifs économiques. À la rupture du bail, la société a une obligation envers son bailleur : supporter les coûts de remise en état des locaux laissés. Elle envisage également de provisionner les coûts de déménagement à la clôture.

EXPLICATIONS SUR LA CONSTITUTION DE PROVISION

1. L'obligation est constituée par l'existence d'un contrat signé avant la clôture de l'exercice. La société ne peut plus échapper à son obligation contractuelle de faire. La probabilité de sortie de ressources sans contrepartie est constituée uniquement par la perte identifiée sur ce contrat. La diminution de la marge attendue ne peut donner lieu à provision.
2. Dans ce cas précis, le dommage a été causé après la clôture, il ne peut donner lieu à provision. Si son montant est significatif, une mention dans l'annexe peut se justifier.
3. L'obligation peut être légale ou contractuelle, ou résulter de simples pratiques commerciales de l'entité qui créent une attente de la part de ses clients. Ainsi, une obligation implicite existante – résultant de pratiques passées – conduit à enregistrer une provision pour garantie donnée sur une période de 3 ans.

4. Pour ces dépenses de remise en état, aucune contrepartie n'est attendue du bailleur, un passif doit donc être comptabilisé sous forme de provision ou de charges à payer. En revanche, les coûts probables de déménagement des biens qui seront réutilisés n'étant pas engagés au profit du bailleur, ils ne constituent pas un passif. Ils ne seront comptabilisés en passif que lorsque la prestation de déménagement sera effectuée.

OUTIL 27

La détermination du résultat fiscal et de l'impôt société

“

Le résultat fiscal représente la base imposable à l'impôt société. Il se calcule à partir du résultat comptable issu de la comptabilité générale.

En quelques mots

La détermination de la base imposable à l'impôt est un des objectifs de la comptabilité. En fin d'exercice, chaque entreprise devra déterminer son résultat fiscal en intégrant les divergences de traitements entre la comptabilité et la fiscalité. Cette détermination du résultat fiscal s'effectue de façon extracomptable. Le résultat fiscal sert de base de calcul à l'impôt sur les bénéfices qui, selon le régime fiscal de l'entreprise, sera imposé au niveau de l'entreprise ou au niveau des différents associés.

GRILLE DE CALCUL DE L'IMPÔT SOCIÉTÉ

	Définition
(1)	Résultat comptable avant impôt sur les sociétés
(2)	Réintégrations
(3)	Déductions
(1)+(2)-(3) = (4)	Résultat fiscal
Impôt société (IS)	Calcul de l'impôt : + Résultat fiscal (bénéfice) × taux normal de l'IS + Plus-value nette à long terme × 15 % ou 19 % + Plus-value nette à long terme × 0 % = Impôt sur les sociétés
Contribution sociale sur les bénéfices (CSB)	CSB = (Impôt société – 763 000) × 3,3 %

? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

La détermination du résultat fiscal a pour objectif de déterminer la base imposable à l'impôt sur les bénéfices. Le résultat fiscal est différent du résultat comptable avant impôt, en raison de divergences entre les réglementations comptable et fiscale.

Contexte

La réglementation fiscale pose le principe de connexion entre la fiscalité et la comptabilité, en l'absence de règles dérogatoires fiscales. Cela signifie que la comptabilité sert de base à la détermination du résultat fiscal et que les différences entre la comptabilité et la fiscalité sont traitées sous formes d'écarts appelés réintégrations ou déductions.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

- Pour déterminer le résultat fiscal, c'est-à-dire le résultat imposable au taux de droit commun, il est nécessaire de **corriger le résultat comptable**. Les corrections sont pour certaines des **réintégrations**, qui consistent à ajouter au résultat comptable les charges non déductibles ou les pertes déductibles du résultat à un taux réduit. Les corrections sont pour d'autres des **déductions**, il s'agit alors de soustraire du résultat comptable des produits non imposables ou des gains imposés à un taux réduit. Certains de ces retraitements (réintégrations ou déductions extra-comptables) sont définitifs comme les amendes, pénalités, amortissements excédentaires sur les véhicules de tourisme... Cela signifie que ces charges ou produits comptabilisés ne seront jamais reconnus en fiscalité au titre de l'exercice ou d'un exercice ultérieur.
- **D'autres retraitements sont provisoires** et représentent ce que l'on appelle communément des **décalages temporaires** : provisions pour charges à payer...
- Un décalage temporaire signifie que la charge ou le produit n'est pas pris en compte sur la même période en comptabilité et en fiscalité.
- **D'autres opérations ne sont pas comptabilisées** dans le compte de résultat et sont à prendre en compte pour le calcul du résultat fiscal. Il s'agit par exemple des plus-values latentes sur certains titres de placement.
- Enfin, **des opérations sont à retraiter fiscalement** car elles relèvent du régime du long terme faisant l'objet d'une imposition à un taux réduit.

Méthodologie et conseils

Dans le processus de clôture des comptes, la détermination du résultat comptable est l'étape finale. Pour ne pas omettre de retraitements, il est indispensable de recenser, tout au long de la clôture, les

retraitements fiscaux à opérer et de prendre en compte la réglementation fiscale applicable à chaque clôture.

Avant de vous lancer...

- ✓ Le principe de connexion entre comptabilité et fiscalité limite en définitive le nombre de retraitements.
- ✓ L'impôt à payer comptabilisé en charge de l'exercice peut être non cohérent avec le résultat comptable avant impôt. L'annexe devra alors préciser la charge d'impôt latente qui résulte des décalages d'imposition.
- ✓ Les règles fiscales sont évolutives, il est donc nécessaire de suivre les évolutions de la réglementation fiscale pour déterminer le résultat fiscal.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Principaux retraitements fiscaux

La détermination du résultat fiscal comprend différents retraitements à opérer, que l'on peut classer dans quatre rubriques principales :

- **Les réintégrations définitives** (charges définitivement non déductibles), dont les plus usuelles sont :
 - les amortissements excédentaires sur les véhicules de tourisme ;
 - les amendes et pénalités de nature pénale, fiscale, sociale... ;
 - le paiement de la TVS (taxe sur les véhicules de société) ;
 - les dépenses somptuaires (dépenses de chasse et de pêche, résidence de plaisance, yachts et bateaux de plaisance) ;
 - les dépenses de caractère personnel ;
 - les dépenses comptabilisées sans pièces justificatives ;
 - les moins-values à long terme sur cession de titres de participation (traitées à part car relevant du régime du long

terme) ;

– les dépréciations des titres de participation...

- **Les réintégrations provisoires.** Dans ce cas, au cours d'un exercice suivant, une déduction sera opérée nécessairement ; on peut relever :
 - la charge à payer C3S année N ;
 - la participation des salariés année N ;
 - la charge à payer participation effort construction année N (si non-engagement de versement) ;
 - la provision pour risque de change année N ;
 - les provisions pour licenciement de nature économique ;
 - les provisions pour engagements de retraite ;
 - les produits non comptabilisés dans le compte de résultat, par exemple les écarts de conversion passifs et les plus-values latentes sur les OPCVM.
- **Les déductions définitives** sont donc des produits définitivement non imposables ou imposables à un taux réduit :
 - les dividendes perçus dans le cadre du régime mère-fille (sauf quote-part de frais et charges demeurant imposable) ;
 - les plus-values nettes à long terme sur cession de titres de participation (traitées à part car relevant du régime du long terme) ;
 - les redevances de brevets bénéficiant du régime des plus-values à long terme ;
 - les reprises de dépréciation des titres de participation.
- **Les déductions peuvent être provisoires**, il s'agit souvent de reprises de provisions ou charges antérieurement réintégrées :
 - extourne charge à payer C3S année N-1 ;
 - extourne charge à payer participation effort construction année N-1 (si non-engagement de versement) ;
 - la participation des salariés de l'année N-1 ;
 - la reprise de la provision pour risque de change année N-1 ;

- la reprise de provisions pour licenciement de nature économique ;
- la reprise de provisions pour engagements de retraite.

Impositions au régime des plus-values à long terme

Certains produits bénéficient d'une imposition à un taux réduit, c'est la raison pour laquelle ils sont soustraits du résultat fiscal qui supporte le taux normal. Le régime des plus-values à long terme, qui comprend plusieurs taux (0 %, 15 % et 19 %) bénéficie à plusieurs types de plus-values. Il s'applique aux cessions de titres de participation ainsi qu'aux dépréciations afférentes. Il s'applique également aux produits issus de la propriété industrielle.



Cas

Détermination du résultat fiscal

La société ELEC SA au capital de 2 000 000 entièrement libéré a été constituée le 1^{er} janvier *N*. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre *N*, elle a réalisé un bénéfice comptable avant impôt. Ce bénéfice est le résultat des éléments suivants :

Chiffre d'affaires imposable	+ 4 000 000
Dividendes non imposables (1)	+ 1 000 000
PVLT sur cession de titres taxée au taux de 0 % (1)	+ 200 000
Frais généraux déductibles	- 3 000 000
Amendes non déductibles	- 60 000
Bénéfice comptable avant impôt	+ 2 140 000

(1) : Sauf quote-part de frais et charges (QPFC)

LE CALCUL DU RÉSULTAT FISCAL

Le calcul du résultat fiscal s'effectue à partir du bénéfice comptable avant impôt de 2 140 000.

Il va être corrigé des réintégrations et déductions.

Les déductions s'élèvent à 1 150 000 (dividendes non imposables et PVLT).

Les réintégrations s'élèvent à 80 000 (amendes et QPFC sur la PVLT).

Le résultat fiscal est donc égal à 1 070 000 :

Résultat comptable	+ 2 140 000
- Déduction	- 1 150 000
+ Réintégrations	+ 80 000
= Résultat fiscal	1 070 000

LE CALCUL DE L'IMPÔT SOCIÉTÉ

L'impôt société au taux de droit commun se calcule à partir du résultat fiscal.

Dans notre exemple, l'IS est égal à 299 600 ($1\,070\,000 \times \text{taux normal en vigueur } 28\%$).

Le montant de l'impôt est enregistré par l'écriture suivante :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
695	Impôts sur les bénéfices	356 667	
444	État impôts sur les bénéfices		356 667

Le taux normal évolue actuellement avec un taux cible de 25 % prévu en 2022. Les entreprises de petite taille bénéficient d'un taux plus faible sur une fraction de leurs bénéfices.

OUTIL 28

Le calcul de la participation des salariés

“

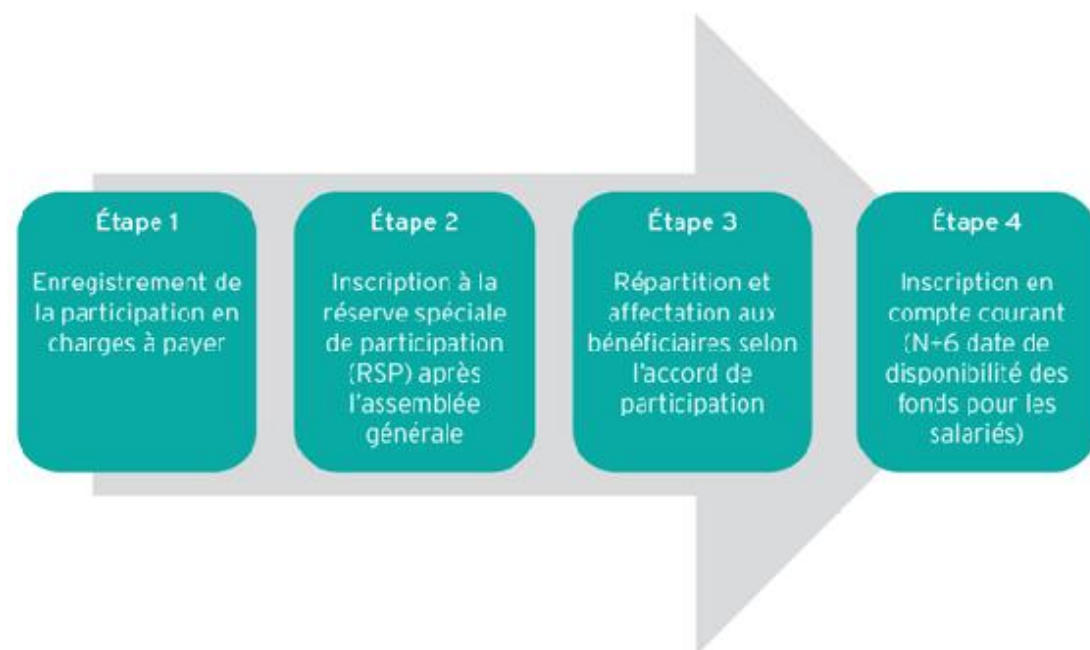
La formule de la participation légale conduit à rémunérer les salariés lorsque le bénéfice net fiscal est suffisant pour rémunérer les actionnaires à hauteur de 5 % des capitaux propres.

En quelques mots

La participation des salariés est une participation aux bénéfices que l'entreprise doit obligatoirement verser à ses salariés. Il s'agit d'un élément de rémunération régi par un cadre réglementaire spécifique, ce qui conduit à une comptabilisation particulière. La participation des salariés n'est pas inscrite dans les charges de personnel au compte de résultat mais figure sur une ligne

distincte, positionnée après le résultat exceptionnel. Selon le mode de gestion, les sommes possédées par les salariés au titre de la participation sont dans le bilan ou en dehors du bilan de l'entreprise.

ORGANISATION DU DISPOSITIF DE LA PARTICIPATION



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

La participation assure de façon collective aux salariés le droit de participer au résultat de l'entreprise. La participation a un caractère légal à la différence de l'intéressement qui est d'ordre conventionnel.

Contexte

Le régime de la participation des salariés est obligatoire pour toutes les entreprises qui, au cours des trois derniers exercices, ont employé au moins cinquante salariés pendant au moins douze mois, consécutifs ou non. Les entreprises de moins de 50 salariés peuvent effectuer une mise en place volontaire.



COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

- La participation est une charge de l'exercice au titre duquel les bénéficiaires ont effectivement travaillé. À la clôture de l'exercice, le calcul de la participation (P) s'effectue au moyen de la formule suivante :

$$P = \frac{1}{2} (B - 5 \% \times CP) \times S/VA$$

B : bénéfice imposable net d'impôt

CP : capitaux propres de l'entreprise

S : salaires

VA : valeur ajoutée

Chacun de ces paramètres est précisément défini par le Code du travail afin de prévenir toute contestation dans l'application de la formule. L'entreprise peut appliquer une formule conventionnelle, mais elle ne doit pas conduire à un montant de participation inférieur à l'application de la formule légale.

- À la clôture, la participation ainsi calculée est inscrite au crédit du compte 428 – Personnel charges à payer, par le débit 691 – Participation des salariés au résultat. Le forfait social d'un montant de 20 % assis sur la participation est inscrit en charges à payer.
- À l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice par l'assemblée générale des actionnaires, la dette envers les bénéficiaires est constatée au crédit d'une subdivision du compte 4246 – Participation des salariés (réserve spéciale) par le débit du compte 428 – Personnel charges à payer. La CSG et la CRDS précomptées sur la participation et le forfait social sont recouvrées par l'URSSAF.

- La répartition individuelle de la réserve spéciale de participation s'effectue au choix des partenaires sociaux de façon uniforme, proportionnellement au salaire perçu et à la durée de présence, ou selon une modalité retenant plusieurs des critères ci-dessus.
- La réserve de participation est en principe bloquée 5 ans. Pendant la période d'indisponibilité des fonds, ceux-ci sont placés. Les fonds peuvent être placés à l'extérieur de l'entreprise, le plus souvent sous la forme d'un versement au plan d'épargne entreprise. Dans ce cas, la participation est hors du bilan de l'entreprise.
- Les fonds peuvent également être versés à un compte que l'entreprise doit consacrer à des investissements. Dans ce cas, les salariés ont un droit de créance sur l'entreprise.

Méthodologie et conseils

La participation des salariés est normalement la dernière écriture de l'exercice, car elle se calcule à partir du résultat fiscal. La participation calculée au titre de l'exercice clos est déductible du résultat fiscal de l'exercice suivant.

Avant de vous lancer...

- ✓ La participation n'est pas soumise aux charges sociales (hors CSG et prélèvements sociaux). Elle ne constitue pas un revenu imposable pour le bénéficiaire.
- ✓ Attention à appliquer précisément les critères définis par le Code du travail pour le calcul de la participation.

LA FIABILITÉ DES COMPTES

La fiabilité des comptes produits par un service comptable est une exigence incontournable. Les états financiers sont le support des décisions du management, l'outil de communication avec les tiers, le support de la fiscalité... Ils doivent être fiables et, pour les sociétés importantes, cette fiabilité est obligatoirement attestée par un auditeur externe.

Approche par les risques

Pour l'entreprise, produire des comptes fiables, c'est maîtriser trois facteurs de risque.

- Tout d'abord, le risque inhérent qui correspond à la possibilité, sans tenir compte du contrôle interne, qu'une anomalie significative se produise dans les comptes. Plus concrètement, les risques inhérents se rattachent principalement au secteur d'activité, à l'organisation d'ensemble du groupe, à sa politique générale et à sa politique comptable. Chaque secteur présente des risques particuliers liés à la nature de ses opérations et à l'environnement réglementaire qui l'encadre.
- Ensuite, le deuxième facteur de risque est le contrôle interne. Il s'agit des risques qui peuvent conduire à la réalisation d'une erreur ou d'une fraude en dépit des procédures mises en place par l'entreprise. Ce risque existe si le dispositif de contrôle interne n'est pas suffisamment fiable. Le manque de fiabilité résulte d'un défaut dans la conception du dispositif ou d'une défaillance dans son fonctionnement. À partir du moment où le contrôle interne est

faible, des failles existent qui rendent l'entreprise vulnérable à ses risques inhérents.

- Enfin, le risque de non-détection d'une anomalie significative sur les comptes. Ce risque correspond à une mauvaise appréciation de l'étendue des contrôles à réaliser sur les comptes.

Cette approche correspond à l'approche méthodologique des auditeurs dont la mission est de certifier les comptes. C'est une démarche intéressante pour établir un cadre de contrôle au sein de l'entreprise et garantir la fiabilité des comptes.

Dimensionner le contrôle aux risques

Pour une entreprise, l'enjeu se situe dans un dimensionnement correct du dispositif de contrôle des risques. Un dispositif trop lourd est un facteur de coût et de lenteur qui dessert l'entreprise, un dispositif trop léger entraîne un risque élevé d'erreur significative.

Une façon d'appréhender le dispositif de contrôle est de distinguer deux types d'opération dans une entreprise :

- Les opérations à caractère répétitif qui résultent des processus de base d'une entreprise (achats, ventes...) et qui sont gérées par le système d'information comptable. Pour ces opérations, la priorité est le contrôle interne qui doit apporter *a priori* une garantie de fiabilité.
- Par opposition, il existe des opérations à caractère non répétitif qui se caractérisent par leur survenance occasionnelle.
- Pour ces opérations, les procédures sont moins formalisées et le personnel ne maîtrise pas nécessairement complètement le déroulement exact de la procédure. Pour ce type d'opérations, le contrôle s'effectue *a posteriori* lors de la réalisation de l'opération et non par anticipation avec l'examen du contrôle interne.

Véhiculer une culture du contrôle

Le contrôle fait plus que jamais partie des compétences attendues d'un comptable. En effet, l'exercice professionnel s'est déplacé vers des

tâches à plus forte valeur ajoutée que la saisie d'opérations comptables.

Pour prendre la mesure de l'enjeu de la fiabilité des comptes et des techniques utilisées pour y parvenir, ce dossier recense les connaissances indispensables à connaître au sujet de la fiabilité des comptes.

Les outils

[29 Le contrôle interne comptable](#)

[30 Les assertions comptables](#)

[31 La démarche de contrôle des comptes](#)

[32 Le dossier de contrôle des comptes](#)

[33 Les contrôles comptables](#)

[34 La revue analytique](#)

[35 La technique de rapprochement](#)

OUTIL 29

Le contrôle interne comptable

“

L'objectif du contrôle interne est d'arriver à une assurance raisonnable du bon fonctionnement de l'entreprise. Mais ce n'est pas une garantie absolue.

En quelques mots

Le contrôle interne vise à garantir la sincérité des données financières produites. Toutes les entreprises sont soumises à cette contrainte. Mais au-delà de la contrainte, le contrôle interne est un facteur d'opportunités pour les entreprises. En effet, un dispositif efficace de contrôle interne permet tout à la fois une meilleure identification des risques, des contrôles dimensionnés aux risques et une utilisation efficiente des moyens. Tous les acteurs de l'entreprise participent au dispositif de contrôle interne, d'où

l'importance de l'engagement humain dans son efficacité.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE



★ Le dispositif de contrôle interne comprend des contrôles pour :

- ▶ Prévenir la réalisation d'un risque (agir sur les causes)
- ▶ Détecter la survenance d'un risque (limiter les conséquences)

? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société ;
- la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Contexte

À l'issue des fraudes comptables des années 2000, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a rédigé un cadre de référence du dispositif de contrôle interne proche des standards internationaux. Ce cadre sert à présent de référence pour l'établissement du rapport sur le contrôle interne que les sociétés anonymes cotées doivent produire.

COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

Pour produire une information financière fiable, l'entité doit s'appuyer sur un dispositif de contrôle interne adapté à ses caractéristiques. Ce dispositif s'appuie nécessairement sur différentes composantes :

- **une organisation comptable** qui comprend une définition claire des responsabilités, qui possède des ressources et des compétences adéquates et qui s'appuie sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
- **la diffusion en interne d'informations** pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un système qui vise à **identifier et analyser les principaux risques** afférents à l'information comptable et qui s'assure de la mise sous contrôle de ces risques ;
- **des activités de contrôle** proportionnées aux enjeux et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la fiabilité des comptes de l'entité ;
- **une surveillance permanente** du dispositif de contrôle interne, ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance peut s'appuyer sur la fonction d'audit interne de la société lorsqu'elle existe, et peut conduire à l'adaptation du dispositif de contrôle interne.

Du point de vue de la production des comptes, un bon dispositif de contrôle interne garantit que toutes les opérations de l'entreprise devant faire l'objet d'un enregistrement comptable sont effectivement comptabilisées, que tous les enregistrements comptables sont la

traduction correcte d'opérations réelles, qu'une même opération est toujours traduite de la même manière et que les documents justificatifs produits par l'entreprise sont probants.

Méthodologie et conseils

Le contrôle interne est d'autant plus pertinent qu'il repose sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs. En effet, un dispositif purement formel n'est que d'une utilité relative si par ailleurs existent des manquements graves à l'éthique des affaires.

Avant de vous lancer...

- ✓ La construction d'un dispositif de contrôle interne efficace est la meilleure garantie d'une production comptable de qualité. Il doit permettre de travailler de façon plus efficace en limitant l'improvisation.
- ✓ Il ne faut pas tomber dans le sur-contrôle mais bien proportionner les contrôles comptables préventifs ou de détection en fonction de l'occurrence et de la gravité du risque identifié.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Recenser et évaluer les risques de fraude

Lors de la démarche d'évaluation des risques opérationnels et financiers, il est souhaitable que les responsables des divers processus opérationnels abordent la question des risques de fraude. La loi Sapin II du 9 décembre 2016 impose d'ailleurs la mise en place d'un dispositif de prévention de la corruption pour les grandes entreprises. Elles doivent mettre en œuvre des procédures de détection et de prévention des faits de corruption ou de trafic d'influence.

Les fraudes sont le plus souvent la conséquence d'un défaut dans le dispositif de contrôle interne. Par rapport à un simple

dysfonctionnement du contrôle interne ou une simple erreur, la fraude se caractérise par trois composantes :

- un élément intentionnel ;
- un mode opératoire ;
- une volonté de dissimulation.

Par ailleurs, les études sur la fraude estiment que, plus le niveau de responsabilité du fraudeur est important, plus le risque est sensible, et le coût financier ou en réputation élevé.

Il est préférable que les risques de fraude, compte tenu de leur nature, soient regroupés tous processus confondus, pour faire l'objet d'une cartographie spécifique, et donc d'un traitement et d'un suivi centralisé et indépendant.

L'importance du facteur humain

Le référentiel COSO insiste sur ces facteurs de risques humains, qui peuvent prendre en défaut le dispositif de contrôle interne, même bien conçu. Quatre facteurs de risque doivent éveiller la vigilance des responsables de processus :

- **La rationalisation par le fraudeur d'actes frauduleux** : ce facteur de risque exprime une frustration ou une situation de conflit avec l'entreprise. Il s'agit souvent d'un manque de reconnaissance, d'une promotion ou gratification refusée, d'une fermeture de site annoncée, du départ de collègues proches, etc.
- **Une opportunité** : si le dispositif de contrôle interne laisse passer ou néglige des anomalies ou des erreurs non corrigées, la situation peut devenir une opportunité pour les personnes adeptes du « pas grave, pas vu, pas pris » ou du « pourquoi pas moi ? ». Alliée au proverbe populaire selon lequel « les petits ruisseaux font les grandes rivières », la persistance de ces petits défauts de contrôle interne non corrigés peut causer de grands dommages dans le temps.
- **Un besoin** : le fraudeur potentiel de ce type cherche dans l'entreprise, ou en utilisant son autorité vis-à-vis de tiers de l'entreprise clients ou fournisseurs, la solution à ses problèmes personnels – le plus souvent financiers : train de vie élevé, addiction(s) coûteuse(s), surendettement personnel, etc. Ces cas

sont d'autant plus difficiles à cerner qu'ils utilisent assez souvent les ressorts externes de la collusion, corruption imposée, sollicitée ou consentie.

- **Une pression** : la personne qui estime être soumise à des objectifs irréalistes pourra avoir la tentation de montrer que les objectifs sont atteints en utilisant des moyens frauduleux : *reporting* ou états financiers intentionnellement erronés, rapports de visites commerciales fictives, appropriation de performances de collègues, etc.

À titre préventif, il est recommandé que les dirigeants exposent explicitement les valeurs d'éthique et de comportement, de manière à susciter un environnement de contrôle favorable aux respects des valeurs de l'entreprise.



Cas

Trois lignes de défense contre la fraude



LIGNES DE DÉFENSE CONTRE LA FRAUDE

L'une des composantes de la fraude étant la dissimulation, il faut pour lutter contre le phénomène envisager plusieurs modalités que l'on peut synthétiser sous trois actions : prévention, dissuasion et détection. Ces actions visent essentiellement à lutter contre le facteur humain en créant un environnement de contrôle peu favorable à la fraude.

AJUSTER EN PERMANENCE LE DISPOSITIF

La fraude se développe plus aisément dans des univers statiques, facilitant pour le fraudeur et limitant le risque de détection. Pour créer de l'insécurité pour les fraudeurs, le dispositif doit être adapté en permanence, tout au moins au même rythme que l'imagination et les moyens, notamment informatiques, des fraudeurs.

L'analyse de la moindre fraude détectée doit être menée de manière minutieuse, et la tolérance zéro appliquée, afin de décrypter et de contrer le mode opératoire de la fraude et éviter qu'elle ne se reproduise à une plus grande échelle.

OUTIL 30

Les assertions comptables

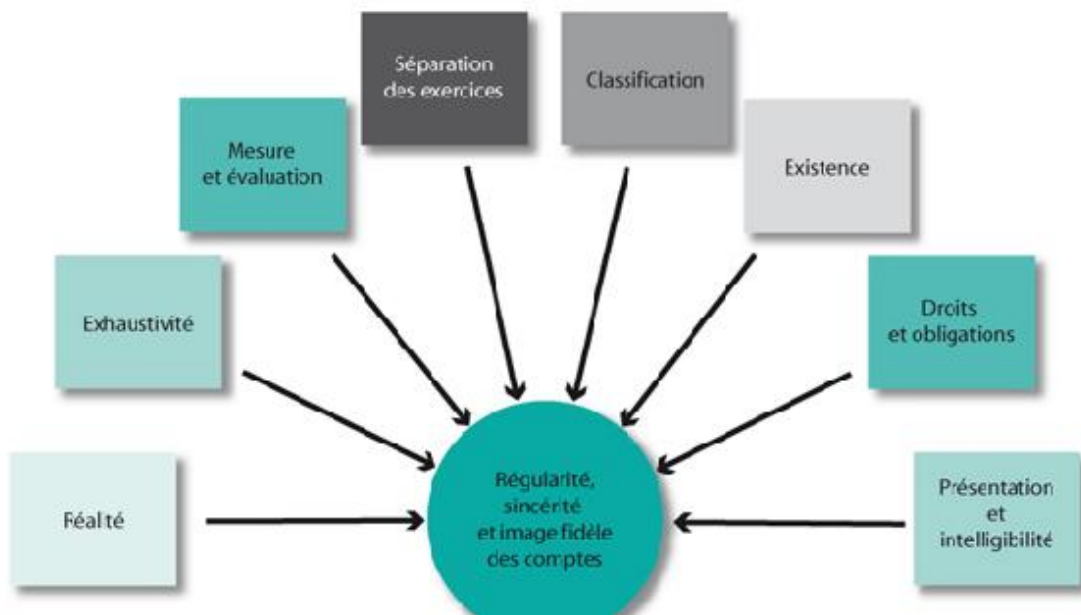
“

L'objectif de la comptabilité est de délivrer une information utile à la prise de décision sans sombrer dans un niveau de précision coûteux et inutile.

En quelques mots

La production de comptes fiables est l'objectif assigné à tout comptable. La fiabilité des comptes résulte de la qualité de la réalisation des travaux quotidiens d'enregistrement des opérations et des travaux spécifiques réalisés lors de la clôture des comptes. Cette fiabilité s'apprécie au regard de critères appelés **assertions**, dont le respect conditionne une production d'états financiers réguliers, sincères et donnant une image fidèle.

LES ASSERTIONS



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

La production de comptes fiables s'apprécie par le respect de différents critères dont la réalisation conditionne la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes.

Contexte

Ces critères sont précisés dans une norme d'exercice professionnel des commissaires aux comptes (NEP 500) relative au caractère probant des éléments collectés. Ce sont ces critères que le commissaire aux comptes cherche à valider au cours de sa mission ; il s'agit aussi de critères à utiliser en tant que préparateur des comptes.

⚙️ COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Les critères à respecter visent les différentes phases de la production comptable. Au niveau des **processus amont** de la production comptable, c'est-à-dire des enregistrements quotidiens effectués en comptabilité, les critères à respecter sont :

- **La réalité** : les opérations et les événements qui ont été enregistrés se sont produits et se rapportent à l'entité.
- **L'exhaustivité** : toutes les opérations et tous les événements qui auraient dû être enregistrés le sont.
- **La mesure** : les montants et autres données relatives aux opérations et événements ont été correctement enregistrés.
- **La séparation des exercices** : les opérations et les événements ont été enregistrés dans la bonne période.
- **La classification** : les opérations et les événements ont été enregistrés dans les comptes adéquats.

Lors du **processus d'arrêté des comptes**, le comptable doit s'assurer que les soldes répondent aux critères :

- **Existence** : les actifs et passifs existent à la clôture.
- **Droits et obligations** : l'entité détient et contrôle les droits sur les actifs, et les dettes correspondent aux obligations de l'entité.
- **Exhaustivité** : tous les actifs et passifs qui auraient dû être enregistrés l'ont bien été.
- **Évaluation et classification** : les actifs et les passifs sont inscrits dans les comptes pour des montants appropriés et tous les ajustements résultant de leur évaluation ou imputation sont correctement enregistrés.

Enfin, la **présentation des comptes** et des informations fournies dans l'annexe doit répondre aux principes de :

- **Réalité des droits et obligations** : les événements, les transactions et les autres éléments fournis se sont produits et se rapportent à l'entité.
- **Exhaustivité** : toutes les informations relatives à l'annexe des comptes requises par le référentiel comptable ont été fournies.

- **Présentation et intelligibilité** : l'information financière est présentée et décrite de manière appropriée et les informations données dans l'annexe des comptes sont clairement présentées.
- **Mesure et évaluation** : les informations financières et les autres informations sont données fidèlement et pour les bons montants.

Méthodologie et conseils

Ces critères sont d'application quotidienne et leur application est souvent implicite. Ils doivent servir de repère et de vigie pour le comptable.

Avant de vous lancer...

- ✓ Les assertions délimitent clairement le sens et le contenu donné à la notion de comptes réguliers, sincères et donnant une image fidèle.
- ✓ Lors de contrôles comptables, il est important de bien clarifier quel est l'objectif de contrôle en lien avec les assertions comptables.

OUTIL 31

La démarche de contrôle des comptes

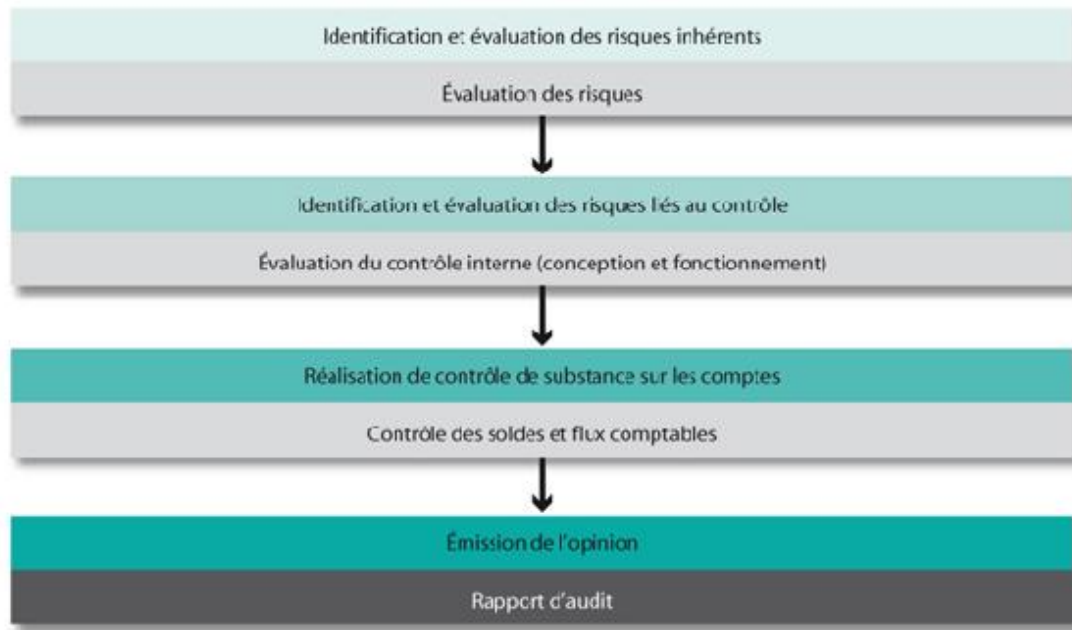
“

*Une démarche organisée
de contrôle des comptes permet
de prévenir les risques
d'anomalies significatives.*

En quelques mots

Les états financiers doivent traduire l'intégralité des opérations réalisées et donner une image fidèle de la situation de l'entreprise. Pour garantir cette fiabilité des comptes, les auditeurs procèdent au **contrôle des comptes**. La révision des comptes n'est pas une simple justification des soldes comptables mais s'appuie sur une démarche structurée qui doit permettre à l'auditeur d'établir son opinion. Le préparateur des comptes peut utilement déployer ce type d'approche pour réviser les comptes qu'il établit.

MÉTHODOLOGIE DU CONTRÔLE DES COMPTES



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Pour garantir au tiers des comptes fiables, ces comptes doivent être audités ou contrôlés par un auditeur interne ou externe. La démarche d'audit s'effectue selon une méthodologie ordonnée qui permet à l'auditeur de pouvoir formuler une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes.

Contexte

La mission de l'auditeur externe s'exerce dans un cadre légal ou contractuel. Pour les auditeurs externes, elle s'exerce dans un cadre régulé par des normes d'exercice professionnel. La certification légale des comptes n'est obligatoire que pour certaines entités en France.



COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

La révision n'est pas uniquement un travail matériel de pointage des comptes, c'est avant tout une démarche ordonnée pour acquérir une opinion sur les comptes. Elle s'effectue en quatre étapes.

- 1. Prendre connaissance de l'entreprise** sur différents plans : activité, organisation, réglementation, système de contrôle interne, états financiers... L'objectif de cette approche est de situer où sont localisés les principaux cycles significatifs et risques de l'entreprise.
- 2. Décrire, évaluer et tester le dispositif** de contrôle interne. Le dispositif de contrôle interne est l'élément clé de l'organisation qui permet d'acquérir *a priori*, en l'absence d'examen des comptes, une assurance sur leur fiabilité. Pour mener cet examen, le premier point consiste à décrire l'organisation et à tester sa conformité pour s'assurer que les procédures décrites existent. Ensuite, une évaluation du dispositif est menée pour identifier les points forts et les points faibles du dispositif. Enfin, les points forts du dispositif sont validés par des tests de permanence afin de garantir leur application effective et constante.
- 3. Les conclusions de l'examen du contrôle interne** sur sa conception et son fonctionnement vont permettre de déterminer la nature des travaux de contrôle à mener sur les comptes de l'entreprise. Une faiblesse de conception ou d'application du contrôle interne va nécessiter un accroissement des sondages et tests réalisés lors de l'examen des comptes.
- 4. Cette démarche est nécessaire pour permettre au réviseur de fonder son opinion** sur la qualité des comptes. L'opinion se formule pour l'auditeur externe dans un rapport de certification des comptes.

Méthodologie et conseils

La démarche de révision n'est pas uniquement un processus linéaire mais également un processus itératif. Par exemple, une anomalie relevée lors du contrôle des comptes doit conduire à s'interroger sur le dispositif de contrôle interne et la possibilité que cette erreur se renouvelle.

Avant de vous lancer...

- ✓ Cette démarche permet une approche efficiente du contrôle comptable en dimensionnant les travaux de contrôle comptable en fonction de l'évaluation des risques.
- ✓ L'obligation de produire des comptes fiables dans un délai rapide contraint les entreprises à organiser la révision des comptes comme un processus continu. De nombreux contrôles sont à réaliser avant la clôture des comptes.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Recenser les risques d'anomalies comptables

Un risque en matière de comptabilité est un événement ou une séquence d'événements susceptible de gêner la production de comptes réguliers, sincères et donnant une image fidèle. Cette identification des risques s'effectue au regard des assertions comptables en décrivant de manière très factuelle le risque d'anomalie identifiée. Par exemple, sur le processus vente, on peut décrire un risque de la façon suivante : « recensement non exhaustif des litiges avec la clientèle ». Dans un second temps, il faut évaluer ce risque.

Évaluer le risque

L'évaluation du risque s'effectue en considérant trois éléments :

- Quelle est la **gravité** de ce risque sur la fiabilité des comptes ? Cette cotation se réalise en estimant l'impact financier potentiel sur les comptes. Une des façons d'appréhender la gravité est de définir par cycle un seuil de signification, par exemple vous

réalisiez 10 millions de ventes par an, ils représentent le flux d'opérations. Vous fixez le seuil de signification à 1 %, soit 100 k€. Ce seuil vous permettra d'évaluer le risque avec une échelle qui fixe sa gravité. Par exemple, avec une échelle de 1 à 5, 1 signifiant un risque très faible avec une gravité inférieure à 100 k€.

- Quelle est sa **probabilité** ? Il s'agit à présent de s'interroger sur l'occurrence de ce risque, donc la probabilité qu'il se réalise, de rare à quasi certain. Si nous revenons à notre exemple : quelle est la probabilité que des litiges avec la clientèle ne soient pas détectés ? De la même façon, on peut établir une cotation de 1 à 5, de 1 probabilité inférieure à 1 % à 5 probabilité supérieure à 90 %.
- Quel est le **niveau de contrôle** ? Cela consiste à s'interroger sur les actions et contrôles qui existent au niveau du dispositif de contrôle interne qui permettront d'éviter la survenance de ce risque. Si un contrôle opérant fort existe, la probabilité de survenance se réduit. De la même façon, le niveau de contrôle pourra être coté de 1 à 5, 1 signifiant un contrôle existant, utilisé par tous, harmonisé avec des éléments de preuves présents et en amélioration continue, à 5 où la maîtrise du risque est inexistante.

Cette approche rigoureuse des risques d'anomalies comptable permet d'obtenir une cartographie et de prioriser les actions de contrôle à mener *a posteriori* sur les contrôles des comptes. En effet, pour que le contrôle des comptes soit efficient, il est essentiel que les risques soient bien évalués. Bien évidemment, cette évaluation des risques est propre à chaque entreprise et dépend de son activité, de son organisation, de ses procédures et de leur application et de l'implication des différents acteurs.



Cas

Analyse de risque

Processus	Risque encouru	Risque			Probabilité x Contrôle	Contrôle <i>a posteriori</i>
		Impact	Probabilité	Contrôle		
Immobilisation	Durée d'amortissement non conforme (mesure et évaluation)	3	5	4	20	Contrôler par revue la durée d'amortissement des acquisitions de l'exercice
Immobilisation	Absence de comptabilisation des immobilisations mises au rebut (existence)	1	4	2	3	Réaliser un inventaire des immobilisations
Immobilisation	Absence de suivi des immobilisations en cours conduisant à la non activation lors de la mise en service	3	4	4	16	Examiner les immobilisations en cours depuis plus d'un an et valider l'absence de mise en service

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le recensement des risques d'anomalie comptable selon cette approche par les risques permet de disposer d'une cotation des risques et d'une cartographie d'ensemble effectuée par processus. Il est souvent utile de disposer d'une représentation visuelle où chaque risque sera représenté sur un diagramme avec en abscisses sa gravité évaluée de 1 à 5, et en ordonnées sa probabilité x niveau de contrôle mesurée de 1 à 25. De cette façon, il sera aisé de prioriser les contrôles à opérer.

PROGRAMME DE RÉVISION ADAPTÉ À L'ANALYSE DES RISQUES

Les contrôles comptables à opérer résultent ainsi directement de l'identification des risques et de leur évaluation, en lien avec le dispositif de contrôle interne. Ainsi, cela permettra de prévoir un programme de révision des comptes parfaitement adapté à l'entreprise. Cette évaluation permet également à l'entreprise de prioriser ses points de progrès afin de garantir de façon plus efficace une production comptable fiables.

OUTIL 32

Le dossier de contrôle des comptes

“

*Les bonnes pratiques
des professionnels de la
comptabilité sont utiles à tous les
acteurs de la comptabilité pour
gagner en efficience.*

En quelques mots

La formalisation d'**un dossier de contrôle des comptes** est une exigence pour les auditeurs externes qui peut utilement être utilisée dans l'entreprise. En effet, cette démarche va au-delà d'une simple justification des soldes comptables en fin de période qui, si elle est nécessaire, n'en demeure pas moins insuffisante. En effet, le dossier de contrôle des comptes formalise une étape de validation des états financiers qui permet de garantir à chaque clôture que tous les risques importants d'inexactitude ont été couverts. C'est également un outil pour déléguer de

façon plus efficace en donnant un cadre qui facilite la supervision.

LA STRUCTURE PAR CYCLE DU DOSSIER DE CONTRÔLE

A - Capitaux propres
B - Provisions pour risques et charges
C - Immobilisations incorporelles et corporelles
D - Immobilisations financières
E - Stocks
F - Fournisseurs
G - Clients
H - Personnel
I - Impôts et taxes
J - Trésorerie
K - Emprunts et dettes
L - Autres actifs et passifs

? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Le dossier de contrôle des comptes est l'élément de preuve qui permet de valider que l'ensemble des travaux nécessaires pour obtenir une assurance raisonnable de fiabilité des comptes ont été réalisés.

Contexte

Il est nécessaire que ce dossier de contrôle soit exploitable non seulement par son rédacteur mais également par son supérieur hiérarchique chargé de revoir ce dossier ou par un collègue. Pour cette raison, il est indispensable d'organiser le dossier de contrôle et de définir un niveau de formalisation.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Pour organiser son dossier de contrôle, il est nécessaire de mettre en œuvre une approche par cycle. Cette approche garantit une logique dans la façon d'appréhender le contrôle des comptes, car on contrôle ensemble les comptes comptables qui interagissent. Pour mettre en œuvre cette démarche, plusieurs étapes sont à réaliser.

1. **Définir les différents cycles comptables** et les comptes de la balance générale qui s'y rattachent. Usuellement, les différents cycles peuvent se décomposer de la façon suivante : clients-ventes, fournisseurs-achats, personnel, stocks, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, titres de participation, opérations de trésorerie, opérations de financement, capitaux propres, provisions, impôts et taxes, opérations diverses, compte de résultat. Pour chaque module de contrôle, il est important d'identifier les comptes comptables rattachés, de façon à couvrir exhaustivement tous les comptes figurant sur la balance générale.
2. Sur chaque module de contrôle, **définir ensuite un programme de travail**. Le programme de travail permet de définir les travaux de contrôle à effectuer et de concentrer les activités de contrôle sur les points significatifs et les risques. La rédaction du programme de travail repose sur le contenu suivant :
 - Un objectif de contrôle : pourquoi effectuer ce contrôle ? Cela s'effectue en lien avec les assertions.
 - La nature du travail à réaliser : comment se réalise le contrôle et à partir de quels sources ou documents ?
 - La conclusion du contrôle réalisé.

Cette démarche très méthodique permet de sécuriser le processus de clôture, de l'accélérer et de préparer efficacement le passage des commissaires aux comptes.

Méthodologie et conseils

Le contrôle est une étape clé de la clôture comptable, qu'il soit mené en interne ou par des auditeurs externes. Pour progresser à chaque clôture des comptes, il est indispensable de faire un retour d'expérience sur les difficultés rencontrées. Le dossier de contrôle devient alors un véritable outil de capitalisation des bonnes pratiques.

Avant de vous lancer...

- ✓ Structurer, ordonner et prioriser permet de gagner en efficacité lors des clôtures en limitant l'improvisation et en concentrant les points de contrôle sur les enjeux et risques importants.
- ✓ Le référencement et cross référencement des différentes feuilles de travail, s'il requiert un temps de formalisation, permet de gagner en cohérence et efficacité.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

La feuille de travail maîtresse par cycle

Les contrôles des comptes s'effectuent par cycle : achats-fournisseurs, personnel, etc. À chaque cycle correspondent des feuilles maîtresses reprenant les soldes de la balance générale en N et $N-1$ et certains mouvements du grand livre.

La feuille maîtresse doit permettre de se rapprocher du solde figurant dans chaque poste du bilan. C'est également à partir de ces montants que sont effectués les contrôles.

Le programme de contrôle

Établir un programme de contrôle par cycle répond à plusieurs objectifs :

- structurer la démarche et ainsi limiter l'improvisation ;
- permettre la délégation de certains travaux et également une supervision ultérieure ;
- capitaliser les bonnes pratiques pour mettre en œuvre une démarche de progrès continu.

Pour être efficace, le programme de travail doit déjà situer l'objectif global. Par exemple, pour le cycle fournisseurs-achats, les objectifs sont :

- s'assurer que les comptes de tiers inscrits au bilan et provenant des opérations d'achat sont correctement évalués et bien classés à la clôture ;
- s'assurer que les charges et produits inscrits au compte de résultat et provenant des opérations d'achat résultent uniquement de l'enregistrement intégral des transactions réalisées dans l'exercice comptable considéré.

Puis, il est nécessaire de définir de façon très précise la check-list des contrôles à opérer : à titre d'illustration, pour le cycle achats-fournisseurs, il est possible de définir les contrôles suivants :

- contrôles généraux : calcul du ratio fournisseurs et analyse de l'évolution, cadrage grand livre auxiliaire/balance auxiliaire/balance générale, revue GL fournisseurs, analyse du contenu des soldes, identifier les dettes en devises, revue des comptes de charge pour les soldes non expliqués par la revue analytique, suivi des litiges en cours et de leur incidence financière ;
- exhaustivité : rapprochements effectués avec les principaux fournisseurs, établir les tableaux comparatifs des factures non parvenues (FNP), des avoirs à recevoir (AAR), des charges constatées d'avance (CCA) ;
- séparation des exercices : revue analytique des charges en aval de la marge brute, expliquer les principaux postes de charges (loyers, honoraires...), vérifier le *cut-off* pour les postes pour lesquels une procédure de réception est prévue.

La feuille de travail

Pour gagner en efficacité, quelques règles de bon sens doivent être mises en œuvre pour la réalisation des travaux de contrôle. Chaque feuille doit mentionner :

- le collaborateur en charge du contrôle ;
- la date de réalisation du contrôle ;
- la source des informations servant de base au contrôle ;
- l'objectif du contrôle et la conclusion de celui-ci ;
- une indexation permettant de classer la feuille de travail.

Ces quelques règles simples permettent de faciliter la supervision des travaux, de constituer des dossiers de contrôles probants et de donner des méthodes de travail homogènes qui rendent la communication plus aisée.



Cas

La feuille maîtresse

UN EXEMPLE DE FEUILLE MAÎTRESSE

Compte	Poste	N	N	Index	N-1	N-1
		Débit	Crédit		Débit	Crédit
401 000	Fournisseurs	308 805	4 980 857	F/10		3 308 805
401 100	Fournisseurs Groupe	18 685	19 624 912	F/12		18 685 157
401 300	Fournisseurs échargés		411 707	F/14		177 170
408 010	FNP Frais généraux		117 233	F/20		117 233
		327 490	25 134 709		0	22 288 365

LA FEUILLE MAÎTRESSE

La feuille maîtresse de chaque cycle doit reprendre tous les comptes examinés dans le cadre de la révision. Au final, tous les comptes de la balance générale doivent être revus dans un cycle. La feuille maîtresse doit faire le lien en amont avec les postes du bilan et du compte de résultat et en aval avec les travaux de contrôle effectués sur chaque compte.

L'INDEXATION

Pour faciliter la consultation d'un dossier de contrôle des comptes, il est utile d'utiliser la technique de l'indexation des feuilles. Elle consiste à indexer l'ensemble des documents du dossier de contrôle, généralement à l'aide d'une lettre qui désigne le cycle et d'un chiffre pour le numéro d'ordre. Les feuilles de contrôle sont ensuite indexées entre elles de façon à pouvoir circuler dans le dossier de travail de la feuille maîtresse aux feuilles de contrôle de façon descendante et ascendante.

Cette technique de formalisation est certes consommatrice de temps initialement, mais permet un gain de temps très appréciable ultérieurement. En outre, elle garantit une approche ordonnée des travaux de contrôle comptable.

OUTIL 33

Les contrôles comptables

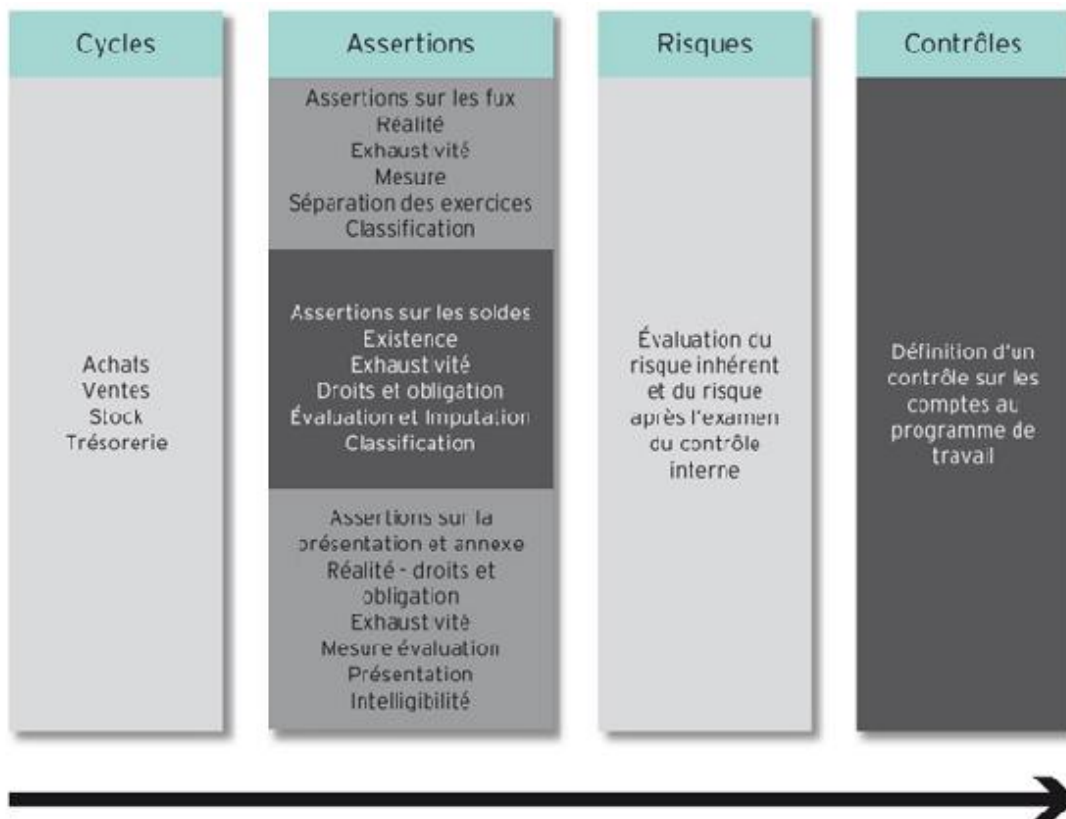
“

*Contrôler la comptabilité
efficacement, c'est adopter
une modalité de contrôle adaptée
au risque et à l'objet contrôlé.*

En quelques mots

Produire des comptes fiables, telle est la mission qui s'impose à tout service comptable. La fiabilité des comptes se construit tout au long de l'année par l'existence d'un dispositif de contrôle interne solide qui apporte une présomption forte de fiabilité. Le contrôle des comptes est une étape complémentaire du processus de contrôle. Elle complète et renforce l'analyse du contrôle interne en s'appuyant sur différentes techniques de contrôle comptable. Chaque nature de **contrôle comptable** est adaptée à l'élément à contrôler et aux risques.

GRILLE D'ANALYSE DES RISQUES ET DE DÉFINITION DES CONTRÔLES



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Tout processus de production comptable s'accompagne nécessairement d'une phase de contrôle ou d'auto-contrôle afin de garantir la fiabilité des comptes établis.

Contexte

Les équipes comptables contrôlent d'abord les comptes. Des auditeurs externes les certifient ensuite.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Le dossier de contrôle des comptes doit recueillir des éléments probants pour obtenir une assurance suffisante de fiabilité des comptes. Différentes techniques de contrôle peuvent être mises en œuvre. Le choix d'une technique de contrôle dépend de différents facteurs :

- le niveau de fiabilité estimé du processus ;
- les risques associés au processus ;
- le seuil de signification ou de matérialité ;
- la nature des éléments à contrôler ;
- le temps nécessaire pour réaliser le contrôle.

Différentes natures de contrôle comptable peuvent être mises en œuvre, mais elles n'apportent pas le même niveau de preuve. Lorsque le contrôle s'appuie sur une preuve externe, il apporte la meilleure garantie de fiabilité. Par ailleurs, on distingue les contrôles par présomption réalisés par l'examen analytique et ceux résultant de l'examen du dispositif de contrôle interne, des contrôles par preuve.

Il est possible d'opérer une classification des contrôles comptables :

- **Observation physique** : l'examen des actifs (stock, immobilisations...).
- **Confirmation directe** : obtention auprès des tiers de l'entreprise des opérations et positions comptables dans leurs livres. Ces confirmations peuvent s'appliquer aux clients, fournisseurs, banques...
- **Contrôle des documents reçus** par l'entreprise, rapprochement avec les éléments externes qui servent à justifier l'enregistrement des opérations (factures, relevés...).
- **Contrôle des documents émis** par l'entreprise et rapprochement des éléments internes (factures, déclarations sociales et

fiscales...), avec les enregistrements et soldes comptables.

- **Contrôles arithmétiques** : ils sont réalisés sur tous les types de document.
- **Estimations, rapprochements et recoupements** : ils permettent d'approcher la cohérence de l'évolution d'une valeur comptable à partir d'informations et de la connaissance de l'entreprise et de son activité.
- **Examen analytique** : étude des fluctuations d'une donnée comptable (ratio, évolution par rapport à N-1 ou un budget...).

Pour qu'un contrôle comptable ait un caractère probant, il est nécessaire qu'il soit décrit, daté et que son auteur soit identifié.

Méthodologie et conseils

Sur les comptes de charges et produits, les contrôles réalisés sont généralement présomptifs, le volume des opérations permet difficilement de mener des contrôles par preuve. Dans le cas d'un doute sur la fiabilité du compte, des investigations complémentaires seront alors conduites en effectuant d'autres types de contrôle.

Avant de vous lancer...

- ✓ Définir préalablement un programme de travail des contrôles comptables à réaliser permet de mettre en œuvre une démarche cohérente, adaptée aux enjeux et risques de l'entreprise.
- ✓ Lors de la réalisation d'un contrôle comptable, il est nécessaire de définir l'objectif de contrôle. Celui-ci se détermine toujours au regard des assertions comptables qui définissent la régularité et la sincérité des comptes.

La revue analytique

“

La revue analytique permet de détecter des invraisemblances dans les montants et ainsi localiser des présomptions d'erreurs.

En quelques mots

Deux techniques par présomption permettent de disposer d'une assurance de fiabilité des comptes. En amont, l'examen du dispositif de contrôle interne permet de s'assurer que tous les risques sont identifiés et les contrôles efficaces. En aval, **la revue analytique** conduit à analyser les comptes pour s'assurer de la cohérence des informations chiffrées et ainsi mettre en évidence les erreurs significatives. La revue analytique est la première phase du contrôle des comptes, elle est ensuite complétée par des techniques de contrôle par preuve.

LES RATIOS CLÉS DANS UNE ACTIVITÉ DE NÉGOCE

Exemples	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CA					
Créances clients					
Crédit clients en jour de CA					
Achats					
Dettes fournisseurs					
Crédit fournisseurs en jours					
Stocks marchandises					
Délai de rotation du stock de marchandises					
Provision sur stocks					
Taux de provisionnement des stocks					
Taux de marge commerciale					
Charges salariales					
Charges patronales					
Total des charges de personnel					
Charges de personnel/CA					
% des charges patronales sur les salaires					

? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

La revue analytique s'effectue en aval de la production des comptes. Elle sert essentiellement à mettre en évidence des zones de risque ou à identifier des omissions importantes, donc des erreurs significatives.

Contexte

La revue analytique est généralement effectuée principalement sur les éléments du compte de résultat. Le compte de résultat retraçant un grand nombre de flux, il est difficile de mettre en œuvre des contrôles de validation. Pour cette raison, la revue analytique s'impose comme la méthodologie de contrôle la plus adaptée.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

L'examen analytique peut être effectué en trois phases.

1. Analyser les variations des comptes entre deux périodes.

L'objectif est de déceler toute variation anormale. Cette analyse porte prioritairement sur le compte de résultat. Lorsqu'une évolution anormale est mise en évidence, le comptable doit alors rechercher l'explication de cette variation en effectuant une analyse détaillée du compte.

2. Suivre les ratios clés de l'entreprise. Ces ratios clés sont par définition propres à chaque entreprise, ils doivent couvrir les zones de risque et les points importants du modèle économique de l'entreprise. Dans une entreprise industrielle, on suivra des ratios liés au résultat comme le taux de consommation des matières premières, les frais de transport en pourcentage des ventes, les charges sociales et patronales en pourcentage des salaires. Il est également nécessaire de suivre les ratios liés à la gestion du besoin en fonds de roulement comme le crédit clients, le crédit fournisseurs ou le délai de rotation des différentes catégories de stocks.

3. Réaliser un diagnostic financier complet. L'objectif est essentiellement de comprendre la construction du résultat et la variation de la trésorerie entre deux périodes. L'analyse de la variation de la trésorerie à l'aide du tableau de flux ou du tableau de financement est particulièrement éclairante car elle permet de disposer d'une vision dynamique des évolutions des grands équilibres financiers.

Méthodologie et conseils

La principale difficulté rencontrée est de ne pas disposer d'une base de comparaison adéquate en raison d'une modification de l'activité ou des principes comptables d'enregistrement. Il est donc indispensable de s'assurer de la cohérence des données avant de procéder à une

revue analytique. Par ailleurs, il est nécessaire de formaliser un mode de calcul des ratios que l'on appliquera de façon constante.

Avant de vous lancer...

- ✓ La revue analytique, si elle est bien conçue et bien menée, permet dans un délai court d'aboutir à une assurance raisonnable de fiabilité des comptes. Ces contrôles doivent permettre de détecter les erreurs significatives.
- ✓ Toutes les variations ou évolutions significatives doivent être expliquées ou conduire à la mise en œuvre de contrôles complémentaires par l'examen des comptes.

OUTIL 35

La technique de rapprochement

“

Lorsqu'une contrepartie tient une comptabilité miroir de la vôtre, il est utile de se rapprocher pour détecter une anomalie.

En quelques mots

Dans les opérations de contrôle de la comptabilité, **la technique du rapprochement** est très utilisée car elle apporte une preuve externe de l'exhaustivité et de la réalité des opérations comptabilisées. Elle permet de déceler rapidement des anomalies de comptabilisations, des litiges ou des différés d'enregistrement anormaux. Elle s'utilise toujours pour la validation des soldes des comptes bancaires. La technique du rapprochement peut également s'utiliser pour tous les comptes de tiers où la contrepartie tient une comptabilité identique à celle de l'entreprise mais dans le sens inverse.

PRÉSENTATION DU RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Banque Leriche Rapprochement au 31/08/N	Fait par :	Vérifié par :

À la banque	Non débité	Non crédité	Nos livres	Non débité	Non crédité
Solde 31/08/N		125 467,98	Solde 31/08/N	57 834,29	
Écritures enregistrées dans nos livres et pas à la banque			Écritures enregistrées à la banque mais pas dans nos livres		
01/N chèque salarié	1 865,32		08/N virement Fiducher	12 588,90	
01/N chèque impôt	12 875,78		08/N virement client	53 149,47	
08/N virement Fiducher		12 600,00	Agios		245,78
Solde ajusté		123 326,88	Solde ajusté	123 326,88	

? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

La technique du rapprochement consiste à rapprocher les soldes des comptes entre deux entités. Cette technique est un moyen de preuve et permet de valider l'exactitude du solde comptable.

Contexte

Le compte banque est un compte essentiel pour la fiabilité de la comptabilité, puisque tout événement comptable se traduit invariablement par une entrée ou une sortie de trésorerie à un moment

donné. Il est donc essentiel de rapprocher périodiquement le compte banque avec le relevé bancaire.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Le rapprochement bancaire doit être effectué périodiquement, au minimum mensuellement, pour valider le solde du compte banque auprès de chaque établissement où l'entreprise possède un compte.

- Le rapprochement consiste à **rapprocher le solde comptable du compte banque du solde du compte à la banque**. Pour ce faire, on rapproche mutuellement les écritures enregistrées par la banque et les écritures enregistrées dans la comptabilité sur le compte banque. Les écritures en rapprochement sont les écritures qui ne sont enregistrées que dans la comptabilité de l'une des parties, soit la banque, soit l'entreprise. Pour la présentation de l'état de rapprochement, on ajuste le solde de la comptabilité en prenant en compte les écritures passées par la banque et non enregistrées en comptabilité. Le même ajustement de la banque est effectué en intégrant les écritures comptabilisées par l'entreprise et non enregistrées par la banque.
- À l'issue de l'ajustement des opérations en rapprochement, **les soldes de la comptabilité et de la banque doivent être égaux et de sens opposé**.
- Lorsque l'état de rapprochement est effectué, il est **nécessaire d'analyser les écritures en rapprochement** pour s'assurer qu'il n'existe pas d'anomalies. Une anomalie est une écriture qui ne devrait pas être en rapprochement, par exemple un chèque émis qui n'a pas été enregistré dans la comptabilité de l'entreprise. C'est une situation anormale, puisqu'il s'agit d'une pièce émise par l'entreprise qui doit être comptabilisée dès son émission.
- L'analyse de l'état de rapprochement conduit également à s'intéresser à **l'antériorité des montants en rapprochement**. En effet, les montants en rapprochement doivent normalement s'apurer très rapidement à l'exception des chèques émis, car

l'enregistrement par la banque ne s'effectue que lors de la présentation du chèque.

- Après analyse de l'état de rapprochement, des **écritures de régularisation des écarts** peuvent être enregistrées. Ces écritures doivent être supervisées par le responsable comptable.

Méthodologie et conseils

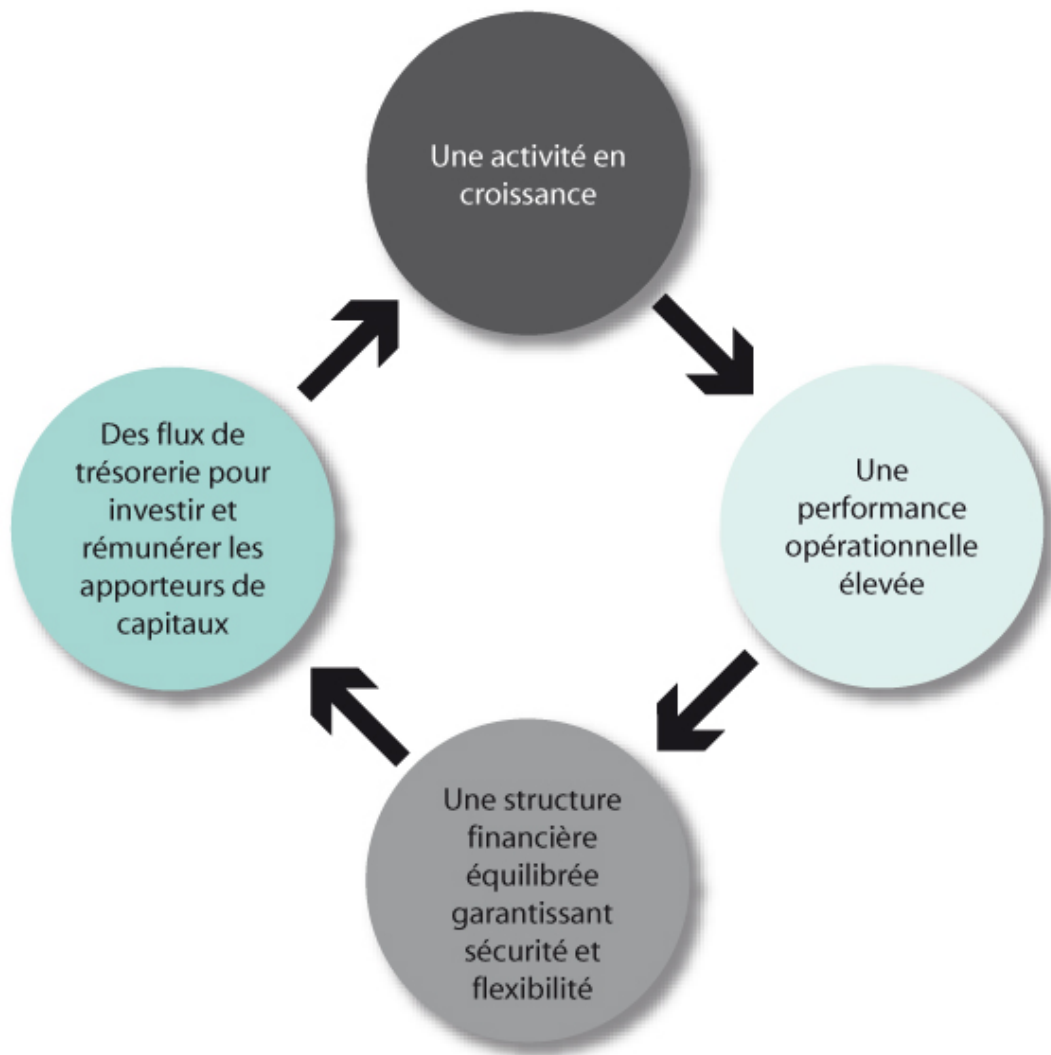
Pour sécuriser les opérations de clôture, il est intéressant d'effectuer de façon très régulière des rapprochements avec les principaux clients, fournisseurs et les entreprises liées. Au-delà de la bonne tenue des comptes, il s'agit d'une bonne pratique qui permet de détecter très en amont les litiges ou erreurs.

Avant de vous lancer...

- ✓ Technique simple et très utile sur tous les comptes de tiers, la confirmation externe par rapprochement est une technique de contrôle comptable très efficace.
- ✓ Pour des raisons liées au contrôle interne, il est indispensable que les fonctions d'enregistrement et de contrôle soient assurées par des personnes distinctes. Le rapprochement bancaire doit au moins être supervisé de façon étroite par un responsable comptable.

DOSSIER 6

LES INDICATEURS FINANCIERS



Mesurer la santé financière

L'établissement des comptes annuels répond bien évidemment à des contraintes réglementaires, juridiques et fiscales. Les comptes annuels sont

également indispensables pour juger la santé financière d'une entreprise. Le cercle vertueux de la santé financière s'inscrit dans la logique suivante : développer une activité profitable, tout en préservant une structure financière saine pour disposer d'une trésorerie solide. À partir de la lecture des comptes, nous disposons de différents outils pour apprécier la situation financière de l'entreprise sous ces différents angles.

Le développement de l'activité

L'indicateur clé de mesure de l'activité est le chiffre d'affaires. La croissance du chiffre d'affaires est un signe de vitalité qu'il faudra analyser sous plusieurs angles. Tout d'abord du point de vue interne, comment s'explique la croissance du chiffre d'affaires en valeur ? Il peut s'agir d'un effet volume, d'un effet prix, d'un effet change ou d'une évolution du mix produit. Ensuite, la croissance d'une entreprise s'apprécie de façon relative par rapport à son marché et à ses principaux concurrents.

La performance opérationnelle

Pour évaluer la performance d'une entreprise sur son métier, l'analyse de la rentabilité par les soldes intermédiaires de gestion est l'outil de référence. Cette analyse doit permettre de mesurer l'efficacité économique de l'entreprise sur son secteur. Pour être pertinente, cette analyse doit être menée en tendance sur plusieurs années afin de déceler les points forts et faibles de l'entreprise dans la conduite de ses activités. Une entreprise peut être très performante du point de vue opérationnel mais être dans une position financière difficile. L'analyse du bilan et de la structure financière permet de compléter le diagnostic.

La structure financière

La solvabilité d'une entreprise résulte de l'analyse de la structure de son bilan, qui va permettre de déterminer sa solidité financière. Le bilan fonctionnel, à travers ses trois agrégats fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie nette, permet de juger comment l'entreprise finance son investissement et son besoin de financement lié à l'exploitation. Cette analyse permet de détecter un risque de crise de trésorerie.

La génération de trésorerie

La lecture du compte de résultat nous renseigne sur la profitabilité ; l'analyse du bilan nous donne une indication statique sur la solvabilité ; la mesure de la génération de trésorerie combine profitabilité et gestion du bilan. Différents indicateurs sont utilisés pour mesurer de façon dynamique comment l'entreprise génère ou consomme de la trésorerie. Ces indicateurs mesurent la capacité de l'entreprise à générer de la liquidité à partir de son activité courante pour assurer son développement, rembourser ses dettes et rémunérer ses actionnaires. Ils nous ramènent à l'élément pivot : le *cash-flow* généré par l'entreprise. Celui-ci est l'élément déterminant dans l'appréciation des analystes car il synthétise la performance financière globale et demeure indépendant des conventions comptables.

Les outils

[36 Les soldes intermédiaires de gestion](#)

[37 Le bilan fonctionnel](#)

[38 Les indicateurs de flux de trésorerie](#)

[39 Les ratios financiers](#)

OUTIL 36

Les soldes intermédiaires de gestion

“

*La cascade des SIG permet
d'appréhender la construction
de la profitabilité d'une
entreprise.*

En quelques mots

Afin de produire une analyse fine de la profitabilité, le PCG propose une cascade de résultats intermédiaires : **les soldes intermédiaires de gestion** . L'entreprise peut également, à partir de sa comptabilité de gestion, disposer d'autres mesures de la profitabilité. Ces mesures sont définies librement par l'entreprise.

TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

+	Ventes de marchandises	
-	Coût d'achat des marchandises vendues	
=	Marge commerciale	
+	Production vendue de biens	
+	Production vendue de services	
+	Production stockée	
=	PRODUCTION (a)	
-	Consommations matières 1 ^{res} , approv. (b)	
a - b	MARGE BRUTE (solde non prévu par le PCG)	
-	Autres achats et charges externes	
=	VALEUR AJOUTÉE	
+	Subventions d'exploitation	
-	Frais de personnel	
-	Impôts et taxes	
=	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	
+	Autres produits	
-	Autres charges	
-	Dotations aux amortissements	
-	Dotations aux provisions d'exploitation	
=	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (A)	
+	Produits financiers	
-	Charges financières	
=	RÉSULTAT FINANCIER (B)	
A + B	RÉSULTAT COURANT	
+/-	Résultat exceptionnel	
-	Participation des salariés	
-	Impôt sur les sociétés	
=	RÉSULTAT NET	

❓ POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

L'analyse de la rentabilité consiste à interpréter les différents niveaux de marge intermédiaire d'une entreprise et le résultat net afin de comprendre comment le résultat s'est formé.

Contexte

Le PCG nous propose un mode de lecture de la formation du résultat : le tableau des soldes intermédiaires de gestion. Ce tableau peut être présenté dans l'annexe.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

La cascade des soldes intermédiaires de gestion permet de comprendre la formation du résultat à ses différentes étapes.

- **La marge commerciale** est égale aux ventes de marchandises diminuées du coût d'achat des marchandises vendues. Le taux de marge commerciale est le premier indicateur de performance pour évaluer la performance d'une entreprise de négoce.
- **La marge brute** est la différence entre la production vendue, stockée, immobilisée et les consommations de matières premières. Sa mesure est très utile dans les activités de fabrication pour suivre la marge sur le coût matières. Ce solde n'est pas défini par le PCG, quoique très utilisé.
- **La valeur ajoutée** mesure le supplément de valeur créée par l'entreprise. Elle est égale à la somme de la marge brute et de la marge commerciale diminuée des autres achats (loyers, frais de déplacements, honoraires, commissions, fournitures...). Elle constitue avant tout un indicateur du degré d'intégration de l'entreprise ou d'un secteur. Ainsi, une entreprise choisissant d'externaliser une part importante de son cycle de production aura un taux de valeur ajoutée plus faible que celui de ses concurrents. Elle ne sera pas pour autant moins profitable.
- **L'excédent brut d'exploitation** est égal à la valeur ajoutée augmentée, s'il y a lieu, des subventions d'exploitation, diminuée des frais de personnel et des impôts et taxes à l'exception de l'impôt sur les sociétés. Il constitue un indicateur de la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie par son exploitation, car il intègre l'ensemble des produits d'exploitation encaissables et des charges d'exploitation décaissables.

- **Le résultat d'exploitation** comprend la totalité des produits et charges d'exploitation. Une baisse de l'investissement peut avoir pour effet de l'améliorer à court terme en raison de la baisse des amortissements. Cette amélioration n'est qu'artificielle car elle ne traduit pas une amélioration de la profitabilité.
- **Le résultat courant** est égal à l'addition des résultats d'exploitation et financier.

Méthodologie et conseils

Pour être pertinente, l'analyse des soldes intermédiaires de gestion doit s'effectuer sur plusieurs années pour identifier des évolutions et expliquer les éléments justifiant ces changements dans la profitabilité. En outre, pour compléter l'analyse, il est intéressant de comparer les soldes à ceux d'entreprises évoluant dans le même secteur d'activité pour juger la performance relative de l'entreprise.

Avant de vous lancer...

- ✓ Les soldes intermédiaires de gestion proposent un cadre défini où chaque solde est normé, donc calculé de façon comparable dans toutes les entreprises.
- ✓ L'information externe communiquée à partir des comptes consolidés utilise le plus souvent d'autres indicateurs qui ne sont pas normés.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

L'explication de la variation du résultat

Les causes de variation du résultat se regroupent de façons synthétiques en deux grandes catégories : l'effet ciseau et l'effet point mort.

L'effet ciseau

L'effet ciseau correspond à une évolution favorable ou défavorable du prix de vente par rapport au coût unitaire d'une charge d'exploitation, le plus souvent le coût d'achat des matières premières ou des marchandises.

Un effet « ciseau » défavorable est une contraction du taux de marge qui peut avoir différentes origines :

- une baisse du prix de vente ;
- une hausse du coût d'achat des matières premières ou des marchandises que l'entreprise ne parvient pas à répercuter dans le prix de vente, en raison de la situation concurrentielle ;
- un effet de change défavorable à l'achat ou à la vente que l'entreprise ne peut pas répercuter dans ses prix de vente exprimés en euros ;
- une évolution défavorable du « mix produit » : l'entreprise vend davantage de produits à faible marge ;
- pour une entreprise de service, l'effet ciseau peut résulter d'une hausse salariale plus forte que celle du prix des ventes.

En définitive, la baisse du taux de marge provient d'une baisse du prix de vente et/ou d'une hausse du coût d'achat. Seule l'évolution de l'activité exprimée en volume et prix unitaire permet d'identifier la cause de l'effet ciseau. Ainsi, si le chiffre d'affaires augmente moins vite que les quantités vendues, cela implique que les prix de vente ont diminué.

À l'inverse, un effet ciseau favorable peut provenir d'une hausse du prix de vente des produits existants, d'une baisse d'un coût d'achat, d'une évolution favorable du « mix produit », l'entreprise vendant des produits à plus forte marge...

L'effet ciseau se détecte très clairement dans le tableau des soldes intermédiaires de gestion par une modification du taux de marge commerciale ou du taux de marge brute.

L'effet point mort

L'analyse « point mort » repose sur la distinction de deux catégories de charges : les charges variables, qui évoluent proportionnellement à

l'activité, et les charges fixes, qui demeurent fixes à l'intérieur d'une plage d'activité et évoluent par paliers.

Le point mort se calcule par le contrôle de gestion, il est le chiffre d'affaires au niveau duquel l'entreprise ne fait ni bénéfice ni perte. Sa marge sur charges variables est égale aux charges fixes. En dessous du point mort, l'entreprise fait des pertes, et des bénéfices au-dessus.

En analyse financière, il ne s'agit pas de calculer le point mort mais de détecter un effet point mort. L'analyste ne dispose pas d'un compte de résultat distinguant charges fixes et variables lui permettant de calculer ce point mort.

Un effet point mort défavorable peut résulter :

- de la baisse du chiffre d'affaires : la baisse de la marge sur coût variable qui en résulte ne parvient plus à absorber l'ensemble des charges fixes ;
- d'une absence de maîtrise des frais généraux, l'entreprise vit au-dessus de ses moyens ;
- d'un investissement surdimensionné qui entraîne une augmentation des coûts fixes.

À l'inverse, un effet point mort favorable peut résulter : d'une croissance des ventes sans franchissement d'un seuil de charges fixes ; d'une réduction des frais généraux ou de gains de productivité.



Cas

L'effet point mort

	Chiffre d'affaires	10 000	
–	Charges variables	7 000	
=	Marge sur charges variables	3 000	30 %
–	Charges fixes	2 000	
=	Résultat	1 000	

LE CHIFFRE D'AFFAIRES POINT MORT

Le chiffre d'affaires point mort est dans cet exemple de : $\frac{2\,000}{30\%} = 6\,667$

L'entreprise doit générer un chiffre d'affaires minimum de 6 667 pour que la marge sur charges variables absorbe la totalité des charges fixes. Dans les activités industrielles, les charges fixes sont par définition élevées en raison du poids financier de l'outil industriel. La profitabilité de ces activités est par nature très liée au volume d'activité.

L'enjeu pour beaucoup d'entreprises est de rendre leur modèle économique plus flexible, c'est-à-dire capable de s'adapter à des variations d'activité. En définitive, il s'agit de **rendre variables des charges fixes**.

LA DISTINCTION ENTRE CHARGES VARIABLES ET FIXES

La distinction entre charges fixes et charges variables est toutefois une notion relative qui n'est valable que par rapport à un horizon de temps donné.

Cet horizon dépend de la rapidité avec laquelle l'entreprise réussit à adapter ses charges fixes à son activité. Dans le long terme, toutes les charges deviennent variables car l'entreprise va avoir le temps d'adapter ses charges fixes à l'évolution de son activité.

Le bilan fonctionnel

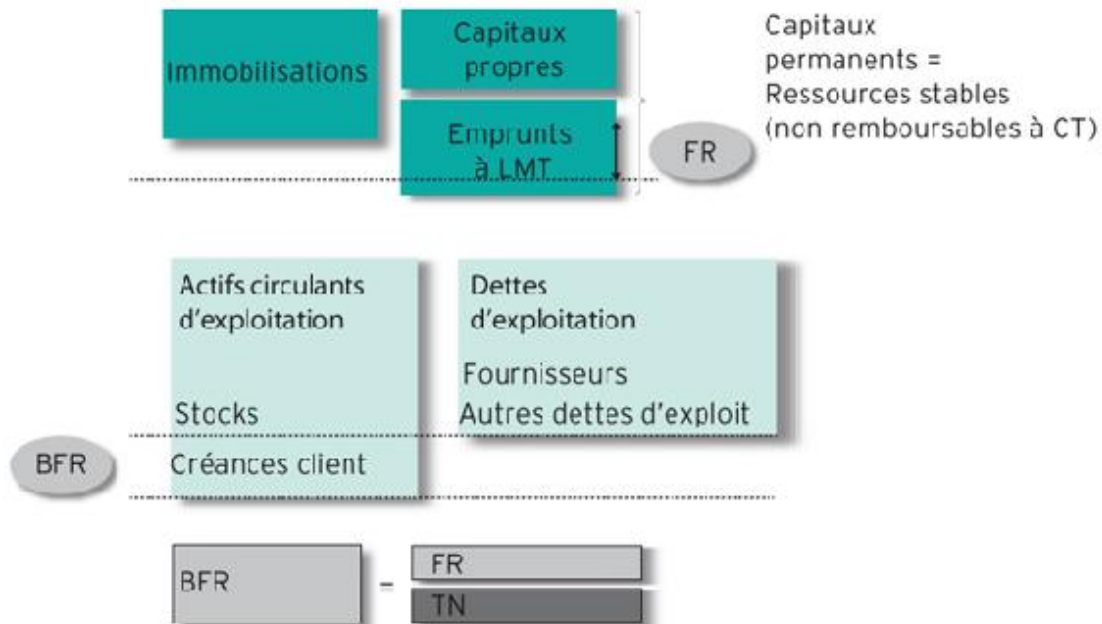
“

La construction du bilan fonctionnel se fait à partir des données brutes trouvées dans le bilan comptable. Il permet de déterminer comment est financé l'investissement et l'exploitation.

En quelques mots

Le bilan présente les emplois et ressources d'une entreprise, il ne donne pas une lecture immédiate sur la bonne adéquation en termes de maturité entre les emplois et les ressources. **Le bilan fonctionnel** présente trois soldes : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie. La trésorerie est une résultante, elle a une fonction d'équilibrage assurant l'égalité entre le cumul des ressources et des emplois. C'est une approche qui donne une lecture statique et également dynamique des équilibres financiers de l'entreprise. Elle permet aussi de détecter les risques d'une crise de trésorerie.

PRÉSENTATION DU BILAN FONCTIONNEL



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Le bilan repose sur une logique d'emplois et de ressources. L'analyse de la structure financière vise à s'assurer du bon équilibre entre différentes catégories de ressources et d'emplois.

Contexte

Le bilan fonctionnel a été conçu par des analystes financiers de la Banque de France pour détecter et résoudre les crises de trésorerie. Il repose sur trois agrégats :

- le fonds de roulement (FR) ;
- le besoin en fonds de roulement (BFR) ;

- la trésorerie nette (TN).



COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

- **Le FR** représente l'excédent des capitaux permanents sur les immobilisations (en valeur nette comptable, après amortissements). Il se calcule en effectuant la différence entre les capitaux permanents (capitaux propres + dettes à long et moyen termes) et les immobilisations nettes.

Il constitue une ressource stable car non remboursable à court terme. Le FR doit être positif pour plusieurs raisons. L'entreprise s'assure de financer ses immobilisations (emplois à LMT) par des ressources à LMT ; c'est la logique d'adossement. Également par prudence, l'entreprise finance une partie significative de ses actifs d'exploitation (stocks et créances client) par des ressources stables. Les crédits de trésorerie constituent une ressource précaire, la banque pouvant réduire ses encours ou les supprimer en cas de perte de confiance.

- **Le BFR** est égal à la différence entre les actifs circulants d'exploitation et les dettes d'exploitation. Il représente le besoin de financement du cycle d'exploitation. Il résulte du décalage entre les flux de décaissement et d'encaissement : une entreprise paie le plus souvent ses achats et ses charges avant d'encaisser les créances de ses clients.

Le BFR résulte du chiffre d'affaires, il augmente lorsque le chiffre d'affaires augmente. Le BFR provient également des délais d'écoulement des flux financiers du cycle d'exploitation : délai moyen de paiement des clients et des fournisseurs, délai d'écoulement des stocks.

- **La trésorerie nette** est la résultante des autres postes du bilan : $FR - BFR = TN$. Elle a une fonction d'équilibrage assurant l'égalité entre le cumul des ressources et des emplois financiers. Une TN excédentaire est dite positive et une TN emprunteuse à CT est dite négative.

Méthodologie et conseils

L'équilibre financier peut présenter différentes positions. Lorsque le BFR est supérieur au FR, l'entreprise a un besoin de trésorerie à court terme. Lorsque le $FR > BFR$, le FR finance l'intégralité du BFR et laisse au-delà un excédent de trésorerie. Un FR positif et un BFR négatif alimentent une trésorerie nette positive. Un FR négatif et un BFR négatif, qui est une ressource, servent à financer une partie des immobilisations. Cette situation peut être risquée car l'entreprise n'a pas de garantie sur la pérennité de cette ressource.

Avant de vous lancer...

- ✓ Le bilan fonctionnel est un modèle efficace pour évaluer la solidité de la structure financière d'une entreprise et sa solvabilité.
- ✓ Le caractère saisonnier d'une activité a de fortes incidences sur son besoin en fonds de roulement.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Les causes de variation du fonds de roulement

Le FR évolue en fonction de trois causes :

- la profitabilité de l'entreprise ;
- les décisions d'acquisitions et de cessions d'immobilisations ;
- la politique de financement mise en œuvre par l'entreprise dans ses relations avec ses actionnaires (apports en capital, dividendes) et les établissements financiers (emprunts à LMT souscrits et remboursés).

Les causes de variation du besoin en fonds de roulement

Plusieurs raisons ont une incidence sur la variation du besoin en fonds de roulement.

Tout d'abord, la croissance du chiffre d'affaires, qui entraîne mécaniquement une augmentation du BFR en montant à peu près proportionnel. À délais d'écoulement constants (délais de paiement des clients et fournisseurs, écoulement des stocks...), une augmentation de 25 % du chiffre d'affaires entraîne une augmentation du BFR à peu près de 25 %.

Ensuite, la bonne ou mauvaise gestion des éléments constitutifs du BFR a une incidence sur le montant du BFR. Pour réduire le BFR, le cercle vertueux est de diminuer les délais d'encaissement clients et d'écoulement des stocks et d'allonger les délais de paiement des fournisseurs.

Enfin, des ajustements dans l'organisation de l'entreprise peuvent permettre une réduction du BFR. Par exemple, l'externalisation d'une activité améliore habituellement le BFR. Le fournisseur finance généralement le stock et l'entreprise bénéficie d'un crédit fournisseur au lieu de payer les salaires en fin de mois.

La variation de la trésorerie nette

La variation de la TN est une conséquence de la variation du FR et du BFR. Mais si la TN n'a pas une existence autonome, elle n'est pas qu'une résultante : une TN équilibrée est une condition de pérennité de l'entreprise. Toute cessation des paiements provient d'une crise de trésorerie. La dégradation de la TN a pour cause, en amont, une évolution défavorable du FR ou du BFR.

Identifier les crises de trésorerie

Il existe quatre grandes causes de dégradation de la trésorerie nette.

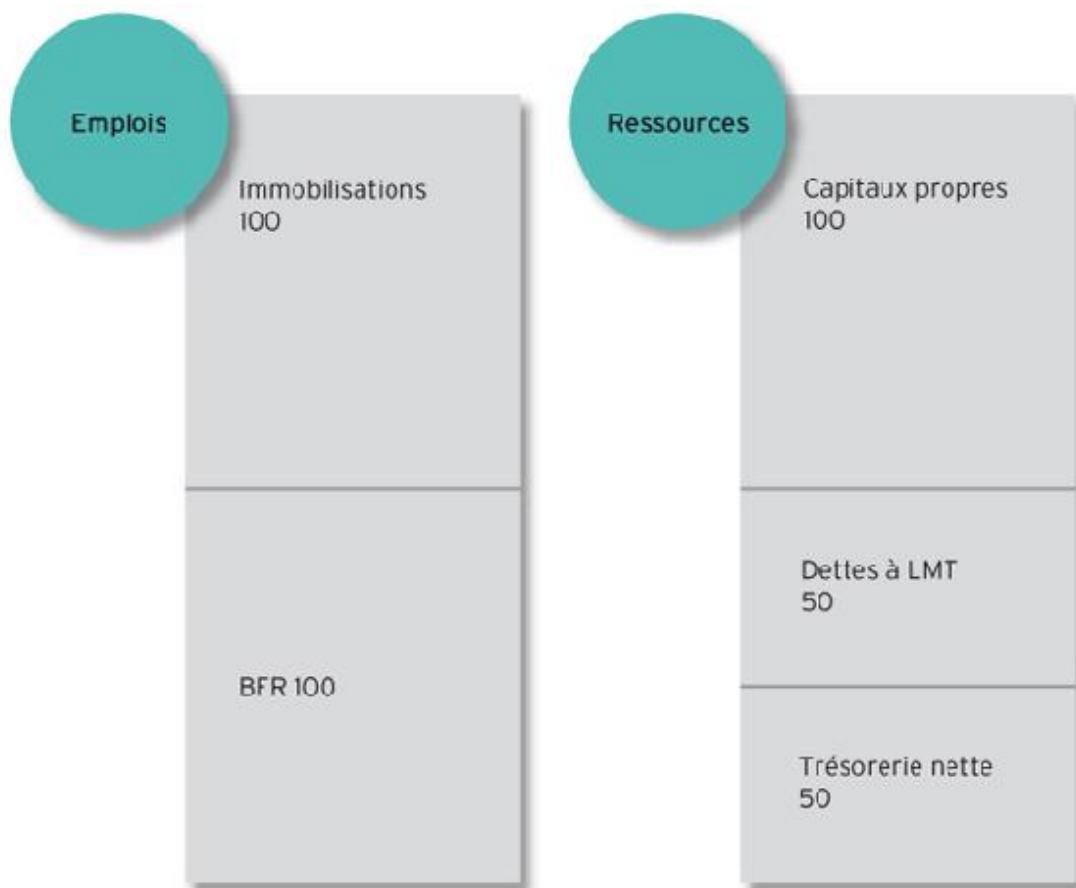
- Tout d'abord, la crise de croissance qui se traduit par une augmentation rapide du BFR qui accompagne l'augmentation du chiffre d'affaires. La croissance du FR est insuffisante par rapport à la croissance du BFR, d'où une dégradation de la trésorerie.

- Ensuite, la crise de gestion qui se caractérise par une mauvaise gestion du BFR (délais clients et fournisseurs, rotation des stocks). La croissance non maîtrisée du BFR entraîne une dégradation de la trésorerie.
- Également, la crise d'investissement où des erreurs de financement des investissements sur des durées trop courtes ou par un recours excessif à l'autofinancement entraînent une dégradation du FR. La baisse du FR conduit à une dégradation de la trésorerie.
- Enfin, la crise de rentabilité et l'accumulation de résultats négatifs viennent minorer le montant du FR. La baisse du FR entraîne mécaniquement une dégradation de la trésorerie.



Cas

La crise de croissance



CROISSANCE ÉLEVÉE DE L'ENTREPRISE

Cette entreprise récemment créée connaît une croissance rapide de 30 % par an, sa rentabilité est de 10 % de ses capitaux propres et son BFR croît plus rapidement que son chiffre d'affaires, 50 % par an, en raison de délais de paiement qui s'allongent. Elle ne doit pas effectuer dans l'immédiat de nouveaux investissements. Interrogeons-nous sur ses équilibres financiers au bout d'un an.

Ses emplois s'élèvent à présent à 250, à la suite d'une croissance de 50 du BFR. Les ressources doivent donc être de 250, les capitaux propres sont à présent de 110 et la trésorerie nette est négative de 90.

Le besoin de trésorerie a presque doublé et la situation financière de l'entreprise est à présent tendue.

MAÎTRISER LA CROISSANCE

L'entreprise doit avoir les moyens de sa croissance et il lui faut de la rigueur dans sa gestion. Plusieurs solutions :

- maîtriser la croissance du BFR pour ramener sa croissance à celle du chiffre d'affaires ;
- augmenter les capitaux propres de l'entreprise en sollicitant les actionnaires pour financer la croissance. Si aucune de ces solutions n'est envisageable, la sagesse est alors de ralentir la croissance pour éviter une dégradation trop forte de la trésorerie.

OUTIL 38

Les indicateurs de flux de trésorerie

“

Le free cash-flow indique le flux de trésorerie disponible généré par l'entreprise pour rembourser ses emprunts, rémunérer ses actionnaires et investir dans sa croissance.

En quelques mots

Rien n'est plus important que la trésorerie et la capacité de l'entreprise à en générer par son activité. Plusieurs indicateurs existent. Ceux définis à partir du compte de résultat ne désignent qu'une capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie par son activité et non un **flux réel de trésorerie**. Ils devront être lus à l'intérieur du tableau de flux de trésorerie ou de financement pour permettre une vision exacte de la génération ou de la consommation de trésorerie de l'entreprise par ses trois cycles : exploitation, investissement et financement.

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

	Excédent brut d'exploitation
+	Transferts de charges d'exploitation
+/-	Autres produits et autres charges
+	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun
+	Produits financiers (sauf reprises sur dépréciations et provisions)
-	Charges financières (sauf dotations aux amortissements, provisions et dépréciations financières)
+	Produits exceptionnels (sauf produits des cessions d'immobilisations, subventions d'investissement virées au résultat et reprises sur provisions et dépréciations exceptionnelles)
-	Charges exceptionnelles (sauf valeur comptable des immobilisations cédées, dotation aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles)
-	Participation des salariés au résultat
-	Impôt sur les bénéfices
=	Capacité d'autofinancement de l'exercice

? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Pour une entreprise, disposer d'une trésorerie est une condition de survie. Un défaut de trésorerie disponible pour faire face à ses obligations entraîne un défaut de paiement qui risque d'entraîner l'entreprise vers la cessation de paiement.

Contexte

Plusieurs indicateurs peuvent être utilisés pour suivre ou analyser la trésorerie et la variation de trésorerie. Certains sont normés par le PCG, d'autres dérivent de l'usage.

COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

Le bilan et le bilan fonctionnel offrent une vision statique de la trésorerie. Ils ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise génère ou consomme de la trésorerie à partir de ses activités. Ils existent différents indicateurs dynamiques qui permettent de mesurer la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie sur un exercice.

- **La capacité d'autofinancement (CAF)** se définit comme la différence entre les produits encaissables et décaissables du compte de résultat. Définie par le PCG, elle se calcule à partir de l'EBE, qui ne comprend également que des charges et produits encaissables ou décaissables. La CAF désigne une capacité à générer de la trésorerie et non un flux de trésorerie car, en raison des décalages de paiement, l'encaissement ou le décaissement est souvent différé.
- **L'autofinancement** est la capacité d'autofinancement après distribution des dividendes de l'exercice. Il désigne ce que l'entreprise conserve pour investir et rembourser ses dettes.
- **La marge brute d'autofinancement (MBA)** n'est pas définie par le PCG mais elle apparaît dans le modèle de tableau de flux de trésorerie du Règlement 99-02 du CRC relatif aux comptes consolidés. Elle est proche de la CAF, sa différence est d'inclure les provisions sur actifs circulants (client et stocks), considérant qu'un actif circulant déprécié ne sera jamais encaissé.
- **Le flux de trésorerie disponible (FTD)** ou *free cash-flow* est un indicateur non normé mais souvent utilisé. À la différence des indicateurs précédents, il désigne un véritable flux de trésorerie. Le FTD se calcule de la façon suivante :

$$\text{FTD} = \text{CAF} \pm \text{variation du BFR} - \text{investissements (renouvellement ou totalité)}$$

Cet indicateur présente un double intérêt. Il présente ce que l'entreprise est capable de générer comme trésorerie par son activité. Il montre ce qui demeure disponible pour l'entreprise afin de rembourser ses dettes, rémunérer ses actionnaires et investir pour développer ses activités (selon son mode de calcul).

Méthodologie et conseils

Ces différents indicateurs doivent être intégrés dans une vision plus large, celle qui est présentée dans le tableau de flux de trésorerie et le tableau des emplois et ressources. En effet, la variation de trésorerie résulte à la fois de la profitabilité de l'entreprise et de la gestion de son bilan.

Avant de vous lancer...

- ✓ La trésorerie est une donnée réelle indépendante des conventions comptables.
- ✓ Centrer la mesure de la performance sur le FTD permet d'intégrer profitabilité, gestion du BFR et besoin d'investissement sur un indicateur unique.
- ✓ Les indicateurs de trésorerie donnent une vision dynamique du bilan, ils ne permettent pas d'apprécier la solvabilité d'une entreprise qui résulte d'une analyse de son bilan.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Pourquoi piloter par la trésorerie générée ?

Les entreprises sont pilotées par différents indicateurs : le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, la rentabilité des capitaux engagés, le BFR... Tous ces indicateurs sont évidemment utiles, pourtant ils ont l'inconvénient d'être soit centrés exclusivement sur le compte de résultat ou le bilan, soit d'être dépendants des choix comptables de l'entreprise.

Le pilotage par le flux de trésorerie disponible (FTD) présente plusieurs avantages :

- Le flux de trésorerie est une donnée réelle indépendante des conventions comptables.
- Il agrège la profitabilité et la gestion des éléments bilanciaux.

- En définitive, la santé financière d'une entreprise repose fondamentalement sur sa capacité à générer des flux de trésorerie à partir de ses activités courantes. En effet, il n'y a de véritable rentabilité financière que celle qui se mesure en termes de flux de trésorerie.

Pour cette raison, de nombreux groupes ou entreprises privilégient les indicateurs de trésorerie dans leur *reporting* interne et leur communication financière.

Comment améliorer le flux de trésorerie disponible ?

Agir sur le FTD s'effectue par différents leviers qu'idéalement l'entreprise actionnera simultanément pour parvenir à générer le maximum de trésorerie.

- Le premier levier consiste à maximiser la profitabilité de l'entreprise. L'indicateur le plus pertinent pour mesurer la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie par son activité courante est l'excédent brut d'exploitation. Cet indicateur, au cœur de la performance opérationnelle, donne une indication sur la performance d'une unité opérationnelle indépendante de l'outil industriel et de son mode de financement.
- Le second levier consiste à optimiser la gestion du besoin en fonds de roulement. L'action se concentre sur le suivi de l'encours client où l'entreprise doit s'efforcer de négocier des délais de paiement courts et ensuite obtenir le paiement aux échéances contractuellement prévues. L'action se situe également au niveau de l'optimisation de la gestion des stocks et de l'obtention de délais de paiement auprès des fournisseurs. Ces deux premiers leviers sont actionnés en totalité par les opérationnels.
- Le troisième levier consiste à réduire les coûts de financement de l'entreprise. Ce levier est sous la responsabilité de la direction financière dont l'une des missions est d'obtenir les meilleures conditions de financement.
- Le quatrième levier résulte de la politique d'investissement de l'entreprise. L'optimisation du FTD provient de choix

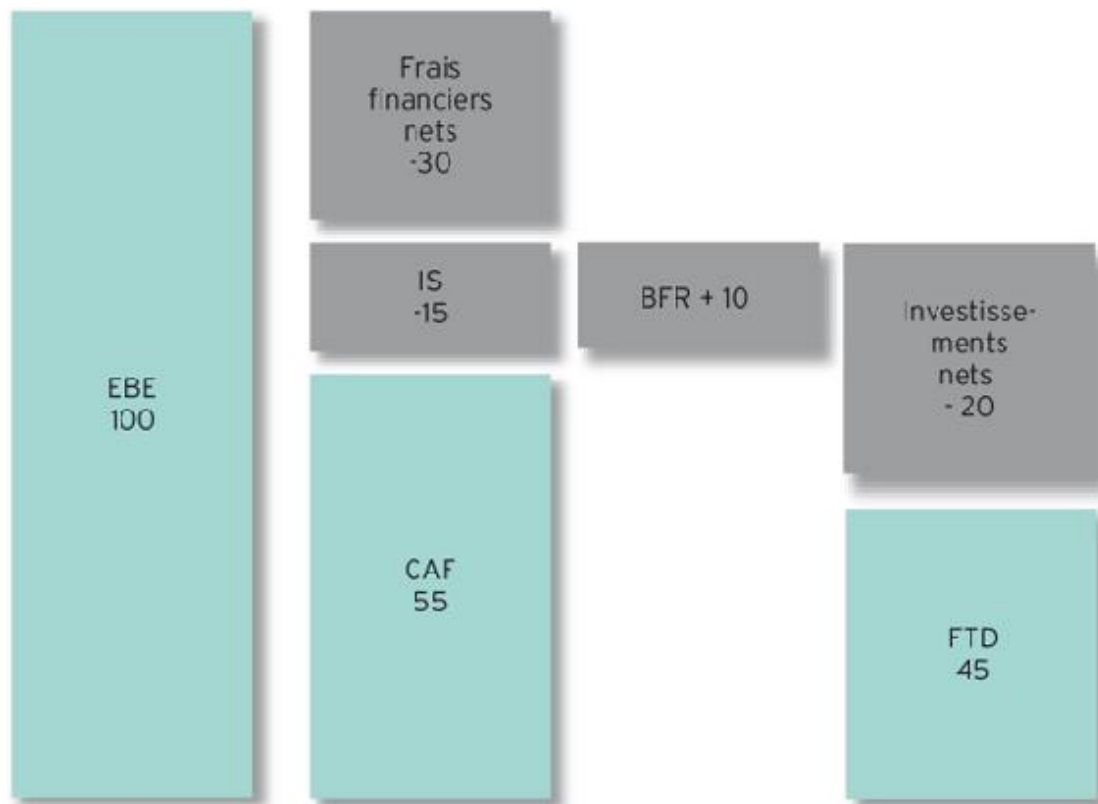
d'investissement convenablement dimensionné, de décision de désinvestissement et également de choix de sous-traitance ou d'externalisation qui permettent de limiter le montant des investissements.

- Enfin, l'imposition sur les bénéfices est le dernier élément qui vient grever le FTD, l'optimisation de ce flux s'effectue au travers de choix fiscaux ou d'implantation géographique.



Cas

De l'EBE au FTD



LA CONSTRUCTION DU FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE

Ce schéma montre comment se construit schématiquement le flux de trésorerie disponible. En premier lieu par l'EBE, qui est ensuite diminué par deux natures de charges qui ne sont pas liées à l'exploitation. Il s'agit des frais financiers nets, qui résultent de la situation d'endettement net, et de l'impôt supporté par l'entreprise.

Au niveau de la CAF, ne sont pris en compte que des éléments du compte de résultat. La prise en compte de la variation du BFR permet de passer à un flux de trésorerie réel. Dans notre exemple, le BFR a diminué de 10, ce qui signifie une incidence positive sur la trésorerie de +10. Les investissements nets des cessions s'élèvent à -20, ce chiffre traduit l'effort d'investissement de l'entreprise qui reste mesuré au regard de sa CAF. Le FTD s'élève au final à 45.

UTILISATION DU FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE

Le FTD représente ce dont l'entreprise dispose pour ses apporteurs de capitaux. Elle sera en mesure de rembourser aux prêteurs une part des dettes et de rémunérer ses actionnaires. À l'issue, le solde disponible représentera la variation de la trésorerie nette de la période.

Les ratios financiers

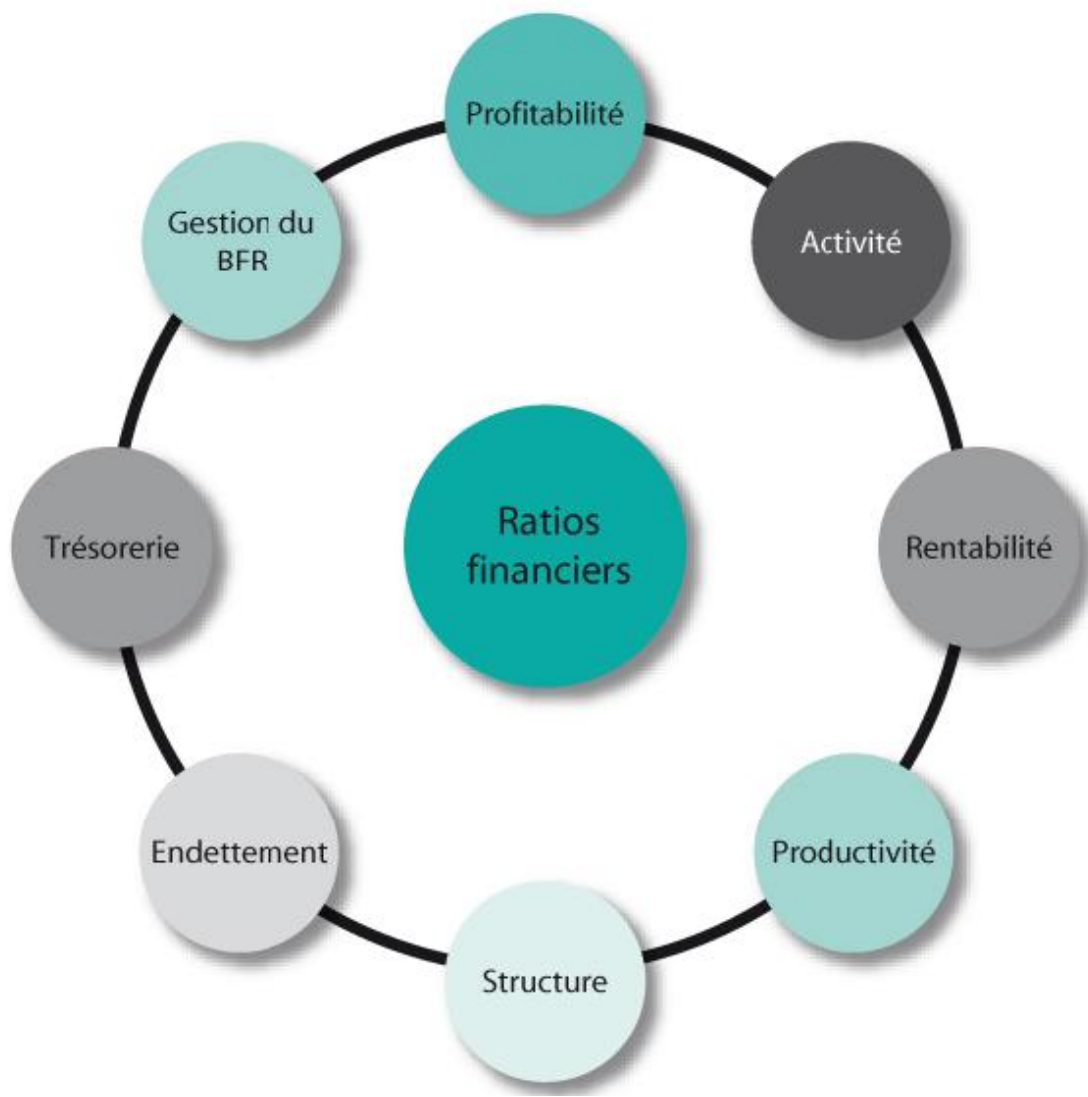
“

Un ratio est un indicateur synthétique, mais attention à sa signification et à son calcul avant de tirer des conclusions.

En quelques mots

Les états financiers donnent une vision très détaillée de la performance et de la situation financière d'une entreprise. Pour focaliser l'attention sur des points significatifs, définir des objectifs ou communiquer de façon percutante, l'utilisation de ratios est souvent pertinente. Un ratio est un rapport entre deux données économiques qui vise à porter une appréciation sur la structure ou la performance de l'entreprise. Les **ratios financiers** ne sont pas normés, il est donc nécessaire de définir précisément le mode de calcul avant de mener une analyse ou une comparaison.

LES RATIOS FINANCIERS



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Calculer un ratio permet de disposer d'un indicateur synthétique pour communiquer sur les performances ou la situation financière de l'entreprise.

Contexte

Les ratios peuvent être utilisés de trois façons différentes : de façon historique pour suivre l'évolution du ratio de l'entreprise sur plusieurs années ; de façon comparative pour situer le ratio de l'entreprise avec d'autres entreprises du même secteur ; ou de façon normative afin de positionner le ratio de l'entreprise avec une norme, la plus souvent bancaire pour les ratios relatifs à l'endettement financier.

COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

Les ratios peuvent être classés en 8 grandes catégories :

- **Les ratios d'activité** : il s'agit principalement de mesurer le développement de l'activité d'une entreprise, donc de son chiffre d'affaires.
- **Les ratios de structure financière** évaluent la structure financière de l'entreprise notamment sur la base du bilan fonctionnel et de la composition des capitaux permanents. L'objectif est de déterminer si la situation financière de l'entreprise est supportable au regard des normes d'endettement acceptables.
- **Les ratios de trésorerie** évaluent la situation de la trésorerie de l'entreprise et sa capacité à mobiliser des actifs circulants pour obtenir de la trésorerie à court terme.
- **Les ratios d'endettement** mesurent la situation d'endettement statique et dynamique de l'entreprise. L'objectif est de déterminer si la situation d'endettement de l'entreprise est supportable.
- **Les ratios de gestion du BFR** mesurent la capacité de l'entreprise à maîtriser les différents éléments composant le BFR. Il s'agit essentiellement de mesurer la maîtrise des délais de paiement clients et fournisseurs ainsi que la rotation des stocks.
- **Les ratios de profitabilité** correspondent aux soldes intermédiaires de gestion rapportés au chiffre d'affaires de l'entreprise. Ces ratios sont utilisés de façon historique et pour

une comparaison avec des entreprises du même secteur d'activité.

- **Les ratios de rentabilité** évaluent un résultat au regard du capital engagé pour dégager ce résultat. Par exemple, on mesure la rentabilité financière en effectuant le rapport entre résultat net et capitaux propres.
- **Les ratios de productivité** combinent des données physiques avec des données physiques ou financières, par exemple le chiffre d'affaires réalisé par salarié.

Méthodologie et conseils

L'utilisation des ratios nécessite de définir précisément la méthode de calcul utilisée dans l'entreprise pour chacun des ratios calculés.

Cela permet d'effectuer des comparaisons historiques pertinentes et d'éviter des débats sur les différentes modalités de calcul.

Avant de vous lancer...

- ✓ Le ratio est un indicateur synthétique qui donne une vision rapide de la situation et de la performance d'une entreprise. Bien sélectionné, il peut permettre de focaliser l'action sur quelques indicateurs prioritaires.
- ✓ Attention à utiliser convenablement les ratios pour porter un jugement sur l'entreprise, de façon historique, comparative ou normative.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

10 RATIOS À CONNAÎTRE

Ratios	Norme comparaison	Commentaires
Activité		
Croissance du chiffre d'affaires $\frac{CA_v - CA_{v-1}}{CA_{v-1}}$		
Structure		
Composition des capitaux permanents $\frac{DLMT}{\text{capitaux propres}}$	< 1	L'endettement LMT ne doit pas être supérieur au montant des capitaux propres.
Capacité dynamique de remboursement $\frac{DLMT}{CAF}$	< 3 ou 4 ans	L'entreprise est suffisamment profitable pour rembourser ses emprunts à LMT dans de bonnes conditions.
Trésorerie		
Couverture du BFR par le FR $\frac{FR}{BFR}$	> 50 %	Indique la proportion du BFR financée par des ressources stables.
Endettement		
Poids des frais financiers $\frac{\text{Frais financiers}}{EBE}$	< 30 %	Indicateur avancé de risque de défaillance à l'horizon de 2 à 3 ans. Ce ratio permet de détecter l'entrée dans la spirale infernale du surendettement.
Gestion du BFR		
BFR exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires $\frac{BFR}{CA HT} \times 360$		Les délais d'écoulement relatifs au BFR sont à analyser avec précaution car les postes du BFR à la clôture ne sont pas forcément le reflet de la moyenne de l'année.
Profitabilité		
$\frac{\text{Résultat d'exploitation}}{CA HT}$		Chaque SIG exprimé en % du CA HT ou de la production permet d'analyser finement l'évolution de la rentabilité et de se comparer aux normes du secteur.
Rentabilité		
Rentabilité économique des capitaux investis $\frac{\text{Résultat d'exploitation}}{\text{Immo productive} + \text{BFR exp}}$		Mesure la rentabilité économique d'1 € investi dans l'activité.
Rentabilité financière $\frac{RN}{CP (\text{hors RN})}$		Mesure la rentabilité d'1 € investi par l'actionnaire dans l'entreprise.
Productivité		
$\frac{CA HT}{\text{Effectif}}$		



Cas

Calculer le délai de paiement clients

MÉTHODES DE CALCUL DU DÉLAI DE PAIEMENT CLIENTS

Données		Calcul du délai paiement clients en jour de CA
Encours clients TTC	120	
CA annuel TTC	1 000	$(120/1\,000) \times 360 = 43 \text{ j}$
CA trimestriel TTC	90	$(120/90) \times 90 = 120 \text{ j}$
CA des 4 derniers mois	Mois M-20 Mois M-1 40 Mois M-2 30 Mois M-3 60	Méthode de l'épuisement 105 j

ANALYSE DES MÉTHODES DE CALCUL

Les délais d'écoulement relatifs au BFR sont à analyser avec précaution car les postes du BFR à la clôture ne sont pas forcément le reflet de la moyenne de l'année.

En effet, dans cette entreprise marquée par une forte saisonnalité de son chiffre d'affaires, le ratio calculé sur la base du chiffre d'affaires annuel donne une vision totalement inexacte de la réalité.

LA MÉTHODE DE L'ÉPUISEMENT

La méthode de l'épuisement consiste à effectuer le calcul en prenant comme postulat que le montant de l'encours clients est composé du chiffre d'affaires réalisé sur les derniers mois. Un mois de chiffre d'affaires correspond à 30 jours, dans notre exemple nous avons le chiffre d'affaires des mois M, M-1 et M-2 en totalité, soit 90 jours et la moitié du chiffre d'affaires du mois M-3, soit 15 jours. Le ratio s'élève à 105 jours et donne une mesure plus exacte de la réalité. Cette méthode de calcul est à privilégier dans les entreprises où il existe des variations saisonnières significatives dans l'activité.

LES COMPTES CONSOLIDÉS

L'insuffisance des comptes individuels

Les comptes individuels demeurent le support fondamental des relations juridiques à l'égard de tiers actionnaires et créanciers. Ils sont également le support de la fiscalité, celle-ci étant fortement connectée avec la comptabilité sociale. Par contre, dans un environnement économique où les entreprises se développent en créant des filiales et en prenant des participations, les comptes individuels ne retracent pas convenablement la réalité économique du groupe.

En effet, dans les comptes individuels d'une société susceptible d'établir des comptes consolidés, la valeur des titres inscrite au bilan est le seul élément d'information dont on dispose sur une participation détenue. Cette valeur reflète généralement le coût d'acquisition des titres, mais elle ne permet évidemment pas d'appréhender l'activité, ni la situation financière de l'entreprise.

Le besoin d'établir des comptes consolidés

L'objectif des comptes consolidés est de fournir au lecteur extérieur une vision plus économique de l'activité, du patrimoine et du résultat d'un ensemble d'entités détenu par une entreprise consolidante.

Les comptes consolidés s'affranchissent des règles juridiques de séparation des patrimoines, et des règles fiscales sur lesquelles reposent les comptes individuels, pour mettre en avant une vision purement économique.

Cette primauté de la vision économique par rapport à une conception juridique est reflétée par le principe de prééminence de la réalité économique sur la forme juridique (*substance over form*). L'objectif des comptes consolidés est de parvenir à une traduction fidèle de la situation et de la performance financière d'un groupe ainsi que des flux de trésorerie qu'il génère. Au final, les comptes consolidés présentent un ensemble d'entités comme si elles n'en formaient qu'une seule.

Les comptes consolidés se présentent avant tout comme un outil d'information externe à destination prioritaire des investisseurs. À présent, l'information financière divulguée par les grandes entreprises fait uniquement référence à des données consolidées. Par ailleurs, dans les grandes entreprises, l'organisation comptable est orientée sur l'objectif prioritaire d'une production rapide et fiable des comptes consolidés.

Une double réglementation

La réglementation des comptes consolidés est distincte des comptes individuels. Deux sources réglementaires coexistent pour les comptes consolidés en France. Au niveau européen, les normes IFRS sont d'application obligatoire depuis 2005 pour toutes les sociétés européennes cotées sur un marché réglementé. Le besoin d'harmonisation comptable est en effet prioritaire pour les sociétés ouvertes qui font appel à l'épargne publique. Un référentiel comptable commun représente un moyen de faciliter la circulation des capitaux et ainsi d'abaisser les barrières comptables nationales qui font obstacle à une compréhension facile des comptes pour les investisseurs étrangers.

Les autres sociétés françaises tenues d'établir des comptes consolidés appliquent la réglementation française issue du règlement 2020-01 de l'ANC. Elles peuvent néanmoins opter pour les normes IFRS.

La réglementation française présente de réelles divergences avec les normes IFRS, si bien que le changement de référentiel représente souvent un chantier comptable important.

Les normes IFRS ont connu d'importantes évolutions en matière de comptes consolidés. De nouvelles normes (*package consolidation*) sont entrées en application et ont profondément modifié l'approche de la comptabilisation des partenariats. Ces modifications ont élargi les

divergences de comptabilisation des entités sous contrôle conjoint entre les règles françaises et internationales.

Les différents outils suivants permettent d'appréhender le contexte et le processus d'établissement des comptes consolidés.

Les outils

[40 La notion de groupe](#)

[41 Les états financiers consolidés](#)

[42 Les normes comptables internationales](#)

[43 Les méthodes de consolidation](#)

[44 Le processus de consolidation](#)

[45 Le retraitement des comptes](#)

[46 Les opérations internes au groupe](#)

[47 Les impôts différés](#)

[48 Le goodwill](#)

OUTIL 40

La notion de groupe

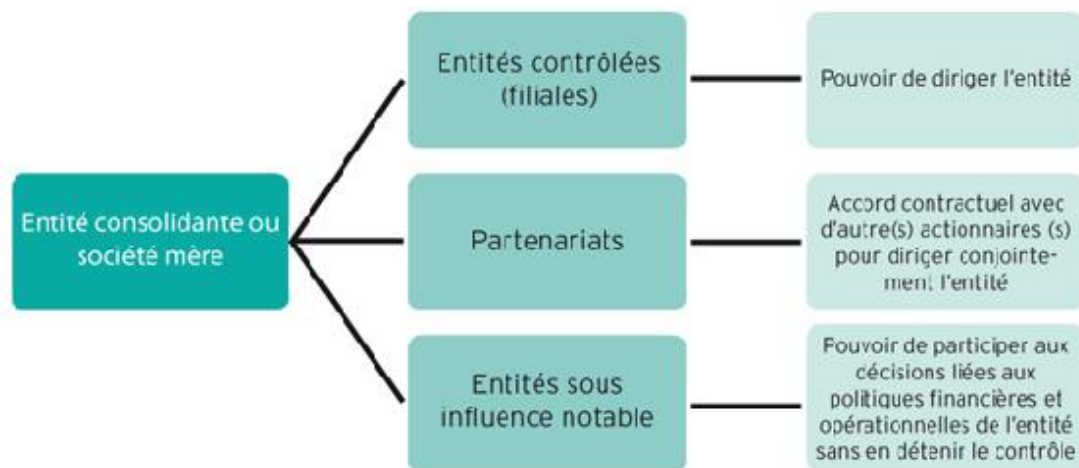
“

Un groupe financier est un ensemble d'entreprises composé d'une société mère et d'une ou plusieurs entités contrôlées par la société mère.

En quelques mots

Les entreprises se développent le plus souvent en créant ou acquérant d'autres entreprises. Les comptes individuels de chaque entité donnent une information segmentée pour chaque société, sans intégrer son appartenance à un **groupe**. La notion de contrôle va permettre de définir le périmètre d'un groupe : quelles sont les entités appartenant au groupe ? Quelle est la nature du contrôle exercé ? À partir de la délimitation du groupe, les comptes consolidés vont pouvoir être établis. Ils jouent un rôle décisif dans l'information financière.

LE GROUPE : ENTITÉ DE CONTRÔLE



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

La réalité du développement des entreprises impose de s'intéresser à la notion de groupe. La performance et la situation financière d'activités s'apprécie au niveau des comptes consolidés qui donnent une image économique indépendante de la construction juridique réalisée.

Contexte

Le groupe se définit avant tout comme une unité de contrôle d'un ensemble d'entreprises. Il va s'agir pour la société consolidante d'établir des comptes consolidés. Cette obligation ne s'applique qu'aux groupes d'une taille significative.

⚙️ COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

L'organisation d'une activité sous la forme d'un groupe de sociétés plutôt qu'une société unique présente de nombreux avantages. Cette organisation s'impose à différentes étapes de la croissance d'une entreprise pour :

- intégrer des investisseurs au financement d'une activité sans devoir partager le pouvoir au niveau de sa propre société ;
- diviser les risques pour éviter que les difficultés financières d'une activité ne se propagent aux autres activités du groupe ;
- faciliter l'acquisition, la cession ou la création de nouvelles activités ;
- mener le développement de l'activité à l'international ;
- permettre des alliances avec des partenaires, limitées à certaines activités.

Le groupe représente une entité de contrôle qui traduit la stratégie déployée par la société mère. On retrouve dans la construction d'un groupe des logiques de concentration, d'expansion à l'international, d'intégration verticale, de conglomérat, de diversification ou d'optimisation financière.

La notion de contrôle est au cœur de la définition d'un groupe. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle s'obtient le plus souvent par un contrôle de droit qui consiste à détenir directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'une entité contrôlée exclusivement) la majorité des droits de vote d'une autre entreprise.

Méthodologie et conseils

La nature du contrôle va permettre de définir le périmètre du groupe. Ensuite, pour chaque société, on définit le pourcentage d'intérêts. Il correspond à la part de capital détenue par l'entreprise consolidante, directement ou indirectement, dans les entreprises du périmètre. Le pourcentage d'intérêts détenu par l'entreprise consolidante sert à déterminer la quote-part des capitaux propres de l'entreprise consolidée revenant au groupe.

Avant de vous lancer...

- ✓ La notion de groupe est en phase avec la réalité du développement des entreprises. Les comptes consolidés privilégient une approche véritablement économique, à la différence des comptes sociaux où les exigences fiscales et juridiques sont présentes.
- ✓ Entre deux exercices, regardez quelles sont les variations de périmètre au sein d'un groupe. Elles sont révélatrices de la stratégie mise en œuvre.

OUTIL 41

Les états financiers consolidés

“

Les états financiers consolidés comprennent quelques rubriques spécifiques.

En quelques mots

Les comptes consolidés sont l'instrument essentiel de la communication financière d'un groupe. Leur présentation, leur lecture et leur analyse sont similaires à celles des comptes individuels. Cependant, ils présentent quelques caractéristiques propres dues à leur mécanisme de construction. L'approche d'établissement des comptes consolidés est résolument économique, les règles fiscales ou juridiques n'interfèrent pas dans leur établissement. En conséquence, les choix en matière de comptabilisation et de présentation sont importants, ils sont toujours guidés par la volonté de fournir la meilleure information.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS

États financiers consolidés	Objectifs des documents
État de la situation financière ou bilan	Mesurer la capacité du groupe à respecter ses engagements financiers à échéance.
État du résultat global	Mesurer la capacité du groupe à créer de la richesse par son activité ou d'autres événements entre deux dates de clôture.
Tableau des flux de trésorerie	Apprécier la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie par ses activités opérationnelles et apprécier ses activités d'investissement et de financement.
État des variations des capitaux propres	Apprécier distinctement par nature les éléments qui ont une incidence sur la variation des capitaux propres de l'entreprise.
Notes annexes	Donner toutes les informations utiles et pertinentes aux lecteurs des états financiers pour les comprendre et exercer leur jugement.

? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Les états financiers consolidés forment un tout indissociable. Leur objectif est de donner au lecteur une bonne information sur les trois axes essentiels de la lecture financière d'un groupe : sa situation financière, sa performance et sa capacité à générer de la trésorerie.

Contexte

Les états financiers consolidés sont établis soit selon la réglementation française, soit conformément aux normes comptables internationales IFRS. Bien que les règles de présentation et d'évaluation diffèrent, leur structure demeure similaire.

COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

Les états financiers consolidés présentent des rubriques spécifiques.

- **À l'actif du bilan**, lors de l'acquisition de nouvelles entités, un *goodwill* (voir [outil 48](#)) est calculé. Il représente la partie du prix payé pour une acquisition qui n'est pas affectable à des éléments d'actif ou de passif.
- **Au passif du bilan**, les capitaux propres se décomposent en une part du groupe ou part des actionnaires de la maison mère, et une part des minoritaires ou part des participations ne donnant pas le contrôle. Les minoritaires apportent des ressources au groupe en finançant les sociétés du groupe, contrôlées exclusivement mais pas détenues en totalité par le groupe.
- **Le compte de résultat** se caractérise par deux spécificités. Tout d'abord, le partage entre le groupe et les intérêts minoritaires. Ensuite, le résultat apporté par les sociétés mises en équivalence est inscrit sur une ligne spécifique ; par définition, ce résultat revient en totalité au groupe.
- **Le tableau de flux de trésorerie** présente uniquement la trésorerie et les flux de trésorerie des entités intégrées. S'agissant des sociétés mises en équivalence, leur trésorerie n'est pas consolidée, seuls les dividendes versés au groupe constituent une entrée de trésorerie. Une ligne spécifique dans la partie des flux d'investissement fait apparaître l'incidence des variations de périmètre. Lorsqu'une entité est acquise ou cédée, l'incidence sur la trésorerie du groupe est la différence entre le prix payé ou reçu pour acheter ou céder des titres et la trésorerie acquise ou cédée de l'entité.
- **Le tableau de variation des capitaux propres consolidés** a plusieurs particularités. Il distingue les capitaux propres part du groupe et part des minoritaires. Pour les entités dont les comptes sont en devises étrangères, l'incidence des variations des cours de change dans la variation des capitaux propres s'inscrit sur une rubrique écart de conversion. Enfin, les normes comptables

internationales conduisent à enregistrer certaines opérations directement par les capitaux propres.

Méthodologie et conseils

Les comptes consolidés sont l'outil d'information essentiel pour les analystes financiers. Leur compréhension s'appuie nécessairement sur les notes annexes aux comptes consolidés qui sont un document essentiel pour éclairer le lecteur.

Avant de vous lancer...

- ✓ Les comptes consolidés ont une structure proche des comptes individuels, il suffit de connaître les mécanismes de consolidation pour en comprendre leurs spécificités.
- ✓ La comparabilité des comptes entre deux exercices peut être perturbée par des variations de périmètre. Dans ce cas, des comptes pro forma, c'est-à-dire à périmètre équivalent, de l'exercice précédent seront établis pour permettre une comparaison.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Les spécificités des états consolidés en normes IFRS

Dans le référentiel IFRS, il n'existe pas de format imposé d'états financiers. Par contre, des principes de présentation sont imposés ainsi que quelques rubriques minimales.

- **Le bilan** est présenté selon une approche de liquidité qui distingue les actifs et passifs courants des actifs et passifs non courants. Les actifs courants sont constitués de la trésorerie, des éléments générés dans le cadre de l'activité (stocks, créances clients...) et les actifs détenus à des fins de transaction ou pour une durée courte. Les passifs courants comprennent ceux qui

doivent être réglés dans le cycle d'exploitation normal ou qui sont exigibles dans les 12 mois de la clôture.

- **Le compte de résultat** peut être présenté par nature de charges ou par destination. Il ne comprend pas de résultat exceptionnel. En conséquence, tous les éléments sont considérés comme courant. Aucun résultat intermédiaire n'a été défini par le normalisateur, il appartient donc aux entreprises de choisir un résultat intermédiaire et d'en définir le contenu. Parmi les indicateurs les plus fréquemment utilisés, on retrouve l'EBITDA, le résultat opérationnel ou le résultat d'exploitation.
- **Le tableau de flux de trésorerie** présente la variation de la trésorerie nette inscrite au bilan. Les flux doivent être ventilés obligatoirement en trois natures :
 - activité ;
 - investissement ;
 - financement.
- **Le tableau de variation des capitaux propres** présente la variation des capitaux propres part du groupe et part des minoritaires.

Le compte de résultat global

Les normes IFRS conduisent à une autre approche de la notion de charges et produits. En effet, certains gains et pertes peuvent s'inscrire directement dans les capitaux propres sans transiter par le compte de résultat. Cette nouvelle approche résulte en particulier de l'introduction de la juste valeur qui conduit à dégager des éléments de charges ou de produits qui ne sont pas en liaison directe avec les performances opérationnelles de l'entité, mais résultent davantage de variation de valeur d'éléments de bilan.

Le résultat global est donc égal au résultat net auquel on ajoute ou on soustrait les gains et pertes directement comptabilisés dans les capitaux propres (autres éléments du résultat global).

Les autres éléments du résultat global sont des éléments de gains ou de pertes pour lesquels les normes IFRS imposent ou autorisent qu'ils ne soient pas comptabilisés dans le résultat. Ils ont une incidence sur l'état de richesse des actionnaires. Il peut s'agir par exemple de

variations de réserves, de réévaluation d'actifs corporels ou incorporels, de variations de juste valeur des instruments financiers, de variations de juste valeur des instruments de couverture ou des écarts de conversion.

L'objectif de l'enregistrement direct en réserves de ces gains ou pertes est de ne pas créer une volatilité forte du compte de résultat, tout en donnant aux lecteurs une information sur ces variations de valeur. Ce mode de comptabilisation directement dans les réserves n'existe pas dans le PCG, qui est marqué par la notion de coût historique.



Cas

État du résultat global

Résultat global	N
Revenus	1000
Coût des ventes	-400
Marge brute	600
Frais de commercialisation	-100
Frais administratifs	-250
Résultat opérationnel	250
Frais financiers	-10
Résultat avant impôt	240
Impôt	-100
Résultat net d'impôt (A)	140
Différences de conversion sur activités à l'étranger	10
Couvertures de flux de trésorerie	20
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	20
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies	-5
Autres éléments du résultat global (B)	45
Résultat global (A+B)	185

PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

L'entité a choisi de présenter son compte de résultat en classant les charges par destination. Cette présentation est préférée par les analystes car elle permet de comprendre plus aisément comment se construit la profitabilité d'une entité.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

L'entité propose quatre rubriques de résultat intermédiaires avant le résultat net. Cette présentation provient d'un choix de l'entreprise. Il appartient à l'entreprise de définir précisément le contenu de ces rubriques car elles ne sont pas définies dans les normes IFRS. Les entités intervenant sur le même secteur ont pu faire des choix de présentation différents, ce qui peut rendre malaisée la comparaison et nécessiter de retraiter les comptes pour les rendre comparables.

RÉSULTAT GLOBAL

Pour parvenir au résultat global, on ajoute les charges et produits comptabilisés directement dans les capitaux propres. Il s'agit de variation de valeurs d'éléments d'actif ou de passif. Ces variations seront, par définition, également présentes dans le tableau de variation des capitaux propres. De la sorte, le résultat global mesure la performance globale de l'entreprise qui revient à l'actionnaire, résultant soit de l'activité soit de la variation de valeur d'éléments du patrimoine.

OUTIL 42

Les normes comptables internationales

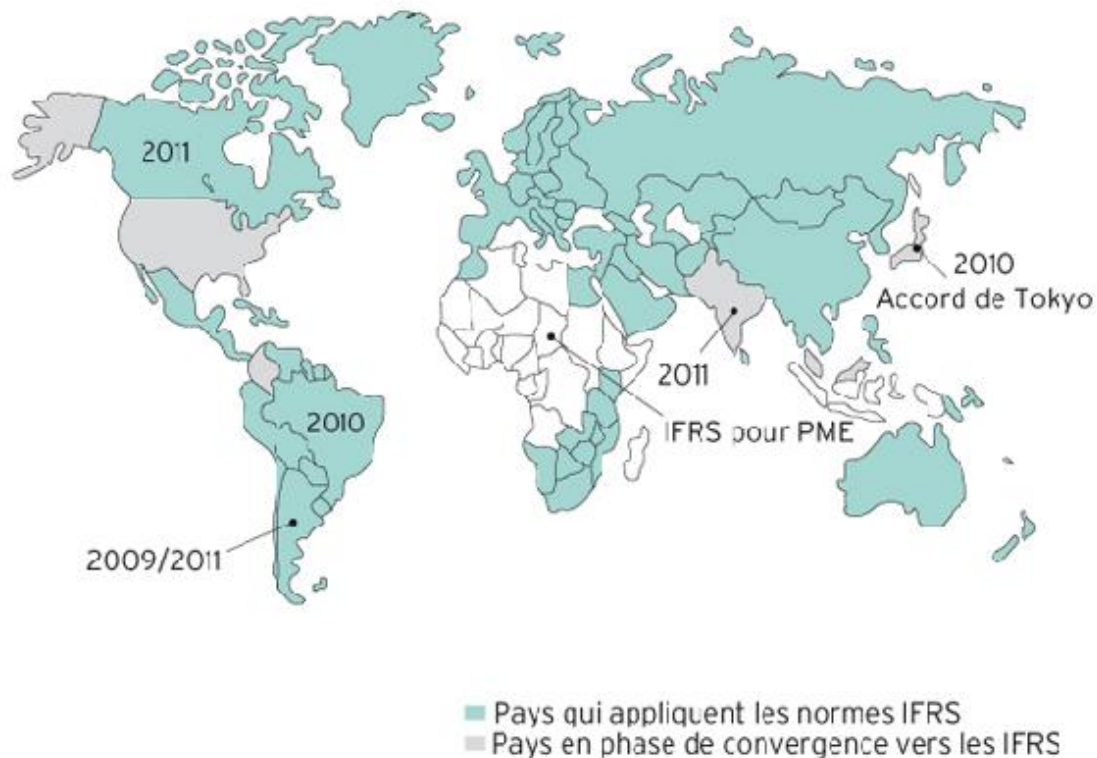
“

Les normes IFRS deviendront-elles le langage comptable unique au niveau international ?

En quelques mots

Le référentiel comptable de l'IASB s'impose progressivement comme la norme comptable de référence au niveau mondial. Il a été imposé par l'Union européenne en 2005 aux sociétés cotées pour l'établissement de leurs comptes consolidés. À ce jour, plus de 150 juridictions impose les normes IFRS pour les sociétés cotées. Ainsi, les comptes deviennent comparables entre des sociétés établies dans différents pays, ce qui favorise une fluidité plus importante des échanges économiques et de capitaux. Les normes comptables internationales IFRS privilégient une approche comptable économique pour répondre prioritairement aux besoins des investisseurs.

APPLICATION DES NORMES IFRS DANS LE MONDE



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Avec une vision plus économique, les normes IFRS répondent aux besoins des investisseurs car l'information financière est orientée vers la mesure de la performance des entreprises.

Contexte

Plus de 150 pays exigent l'utilisation des IFRS pour toutes, ou quasiment toutes, les entités domestiques d'intérêt public. Dans la plupart des pays concernés, les IFRS sont exigées pour toutes les sociétés cotées.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Le référentiel comptable IFRS a vocation à s'appliquer dans tout pays, à tout secteur d'activité et tout environnement juridique, économique ou fiscal. La rédaction des textes comptables repose sur une approche fondée sur des principes généraux. On parle de référentiel comptable « *principles based* » par opposition à un référentiel « *rules based* ». L'application des textes repose donc de façon significative sur le jugement des préparateurs des comptes.

Le référentiel comptable de l'IASB (*International Accounting Standards Board*) repose sur une structure de textes à trois niveaux.

- **Le cadre conceptuel** définit les principes auxquels se référer dans la préparation des comptes. Le modèle comptable IFRS repose sur quatre caractéristiques essentielles : primauté de la substance économique des opérations, recours à la juste valeur pour l'évaluation des transactions, prépondérance des principes aux règles et importance de l'information fournie dans les annexes.
- **Les normes comptables** élaborées par l'IASB s'appellent les IAS (*International Accounting Standard*) ou IFRS (*International Financial Reporting Standard*) selon leur date de publication antérieure ou postérieure à 2001.
- Elles précisent le traitement comptable à appliquer par thème. Elles peuvent se ranger en quatre catégories : normes de présentation et d'information, normes de consolidation, normes sectorielles et normes d'évaluation.
- **Les interprétations** dénommées SIC (*Standard Interpretation Committee*) Ou Ifric (*International Financial Reporting*

Interpretation Committee) permettent de détailler l'application d'une norme dans certains cas spécifiques.

Méthodologie et conseils

Au sein de l'Union européenne, l'utilisation des normes IFRS est à présent obligatoire pour les comptes consolidés des sociétés cotées sur un marché réglementé.

En France, les comptes sociaux demeurent régis par le plan comptable général qui, sur certains domaines (définition des actifs, amortissements et dépréciations, provision), s'est rapproché des prescriptions du référentiel IFRS.

Avant de vous lancer...

- ✓ Le référentiel de l'IASB s'impose progressivement au niveau mondial et permet ainsi une harmonisation des pratiques comptables.
- ✓ L'évaluation à la juste valeur apporte une information comptable plus proche de la réalité économique.
- ✓ Les normes et interprétations applicables en Europe sont celles qui ont été adoptées par l'Union européenne à la suite d'un mécanisme d'adoption technique et politique.

OUTIL 43

Les méthodes de consolidation

“

Le package consolidation (IFRS10, 11 et 12), appliqué depuis 2014, a profondément modifié l'approche des comptes consolidés.

En quelques mots

La consolidation consiste à établir les comptes d'un ensemble de sociétés comme si elles n'en formaient qu'une. Pour parvenir à ce résultat, on utilise une **méthode de consolidation**. Le choix de la méthode de consolidation dépend de la qualification de la nature du contrôle de la société mère sur l'entité. L'intégration globale traduit un contrôle exclusif où les actionnaires minoritaires sont considérés comme des apporteurs de capitaux. La mise en équivalence constate une absence de contrôle et conduit à une simple réévaluation des titres.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES MÉTHODES DE CONSOLIDATION EN NORMES IFRS

Nature du pouvoir		Objectifs de la présentation économique des comptes consolidés	Méthode de consolidation	Normes
Entité contrôlée ou filiale		Intégrer dans les états financiers de l'entreprise consolidante la totalité du bilan et du compte de résultat de l'entité consolidée de façon à obtenir la vision économique de l'ensemble formé par l'entreprise consolidante et sa ou ses filiales.	Intégration globale	IFRS 10
Partenariats	Activités conjointes (<i>joint operations</i>)	Faire apparaître dans les comptes consolidés le partage de l'activité, des résultats, des actifs et passifs des activités conjointes.	Comptabilisation des quotes-parts d'actifs, passifs, produits et charges	IFRS 11
	Co-entreprises (<i>joint ventures</i>)	Faire apparaître dans les comptes consolidés la quote-part de l'actif net et du résultat net revenant au groupe.	Mise en équivalence	IAS 28
Entité associée ou sous influence notable		Évaluer chaque année la valeur de la participation et appréhender la quote-part de résultat revenant au groupe.	Mise en équivalence	IAS 28
Entité non consolidée		Évaluer les participations financières à la juste valeur.	Absence de consolidation	IFRS 9

❓ POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Le groupe est une entité de contrôle et la méthode de consolidation traduit la nature du contrôle qu'exerce une entité consolidante sur d'autres entités.

Contexte

Trois méthodes de consolidation sont utilisées : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence. Selon le

référentiel comptable utilisé, l'intégration proportionnelle pourra ou ne pourra pas être utilisée.



COMMENT L'UTILISER ?

Modalités

La consolidation repose fondamentalement sur le mécanisme qui consiste à remplacer les titres figurant au bilan de la mère au coût d'acquisition, par la fraction des capitaux propres de l'entité consolidée (F) détenue par la société consolidante (SM). La différence entre coût des titres et fraction des capitaux propres détenue représente les capitaux propres consolidés. Ce mécanisme se déroule différemment selon la méthode de consolidation utilisée.

- Dans **la méthode de l'intégration globale** où SM dispose du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de F , les états financiers de F vont être totalement intégrés aux états financiers de SM selon un mécanisme en trois étapes. La première étape consiste à additionner au bilan de SM le bilan de F . Ensuite, comme la société F n'est pas nécessairement détenue à 100 %, il faut identifier dans le montant des capitaux propres de F la quote-part revenant au groupe et la fraction possédée par les actionnaires minoritaires de F , c'est l'étape du partage. Enfin, la dernière étape consiste à éliminer les titres de F . Ils sont soustraits de l'actif et des capitaux propres part du groupe.
- **La méthode de la mise en équivalence** n'est pas véritablement une méthode de consolidation, elle consiste plutôt à réévaluer dans le bilan de SM la valeur des titres F . En effet, comme SM n'a qu'une influence notable, la mise en équivalence consistera simplement à inscrire dans le bilan consolidé les titres F à leur valeur d'équivalence, c'est-à-dire pour le montant de la quote-part des capitaux propres de F qu'ils représentent. L'augmentation de la valeur des titres s'équilibrera avec une augmentation des capitaux propres consolidés.
- **La comptabilisation de la quote-part des actifs, passifs, produits et charges** traduit cette notion de contrôle conjoint où les partenaires qui contrôlent conjointement l'opération ont des

droits et obligations directs sur les actifs et passifs utilisés. Elle s'effectue en procédant à un partage des actifs et passifs comme si la société consolidante détenait d'une certaine façon directement une fraction des actifs et supportait une fraction des passifs.

Méthodologie et conseils

Les trois techniques de consolidation traduisent chacune le niveau de contrôle du groupe sur une entité. Selon la technique de consolidation utilisée, le bilan, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie seront présentés de façon très différente. Par contre, le montant des capitaux propres partant du groupe sera identique quelle que soit la méthode de consolidation pratiquée.

Avant de vous lancer...

- ✓ Seule la méthode de l'intégration globale traduit le contrôle exclusif du groupe sur une entité.
- ✓ Les variations de périmètre et les changements de méthode de consolidation entre deux exercices peuvent modifier de façon très significative les comptes consolidés d'un groupe.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Les capitaux propres consolidés part du groupe

Les capitaux propres consolidés part du groupe représentent la situation patrimoniale du groupe. Ceux-ci sont constitués des capitaux propres de la société mère et, pour chacune des entités consolidées, de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres détenue par le groupe. De façon plus explicite, le mécanisme conduit à remplacer, dans le bilan de la société mère SM, les titres par la quote-part de capitaux propres détenue par le groupe

selon trois mécanismes distincts qui correspondent chacun à une méthode de consolidation.

Sachant que : $\text{Actifs} - \text{Dettes} = \text{Capitaux propres (CP)}$, la fraction des capitaux propres détenue par le groupe SM dans une entité F s'exprime :

- **en intégration globale** : $(\text{Actifs}_F - \text{Dettes}_F) - \text{CP}_F$ non détenus par SM
- **en comptabilisation de la quote-part des actifs, passifs, produits et charges** : $\% \text{ intérêts de } SM \text{ dans } F \times (\text{Actifs}_F - \text{Dettes}_F)$
- **en mise en équivalence** : $\% \text{ intérêts de } SM \text{ dans } F \times \text{CP}_F$

Nous constatons que les équations ci-dessus expriment chacune le montant des capitaux propres détenus par le groupe dans F , mais selon des modalités différentes de calcul. L'objectif de la consolidation étant de remplacer les titres par la fraction des capitaux qu'ils représentent, le montant des capitaux propres part du groupe s'exprime par l'équation suivante :

$$\% \text{ intérêts} \times \text{CP}_F - \text{titres}_F$$

$$= \text{CP consolidés part du groupe } F$$

De façon théorique, nous pouvons dire que le mécanisme de consolidation permet en quelque sorte de revaloriser chaque année la valeur de la participation du groupe SM dans sa filiale F . La différence entre le coût d'acquisition des titres F et leur valeur actuelle mesurée par les capitaux propres détermine l'augmentation du patrimoine du groupe. Cette augmentation ou diminution de patrimoine représente le montant des capitaux propres part des actionnaires de la société mère de chacune des entités consolidées.

La variation des capitaux propres consolidés part des actionnaires de la société mère

La base de la consolidation est la substitution des titres par la fraction des capitaux propres possédée par le groupe. La variation des capitaux propres consolidés part du groupe exprime pour chaque entité consolidée sa contribution à l'augmentation des capitaux propres part des actionnaires de la société. L'augmentation des capitaux propres

consolidés pour chaque entité résulte notamment des origines suivantes :

- la part du résultat de la période revenant au groupe ;
- les changements de méthodes comptables ;
- pour les entités dont les comptes sont établis en devises étrangères, la variation de l'écart de conversion qui exprime l'incidence de la variation du cours de la devise de l'entité par rapport à la monnaie de consolidation.

Pour l'entreprise consolidante, les causes suivantes s'ajoutent :

- les distributions effectuées au cours de l'exercice ;
- les opérations sur le capital.

Pour les groupes qui utilisent le référentiel IFRS, d'autres origines expliquent cette variation en raison de la possibilité d'enregistrer certaines opérations directement dans les capitaux propres.

Cette variation des capitaux propres consolidés est importante car, tout comme pour les comptes individuels, elle exprime l'augmentation ou la diminution du patrimoine du groupe.



Cas

Calcul des capitaux propres consolidés part du groupe

SM a acquis pour un montant de 50 une fraction de 40 % de la société *F*.

Bilan <i>F</i>			
Actif		Passif	
Actif immobilisé	200	Capital et Réserves	100
		Résultat	50
			10
Actif circulant	50	Dettes	90
Total	250	Total	250

Quote-part des capitaux propres de <i>F</i> revenant aux actionnaires de la société mère		
Intégration globale	$(\text{Actifs}_F - \text{dettes}_F) - \text{capitaux propres}_F \text{ non détenus par } SM$	$(250 - 90) - 50 \% \times 160 = 64$
La comptabilisation de la quote-part des actifs, passifs, produits et charges	$\% SM \times (\text{actifs}_F - \text{dettes}_F)$	$40 \% \times (250 - 90) = 64$
Mise en équivalence	$\% SM \times \text{capitaux propres}_F$	$40 \% \times 160 = 64$

CALCUL DE LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES DE *F* REVENANT AU GROUPE

Le mécanisme de consolidation se conduit de trois façons distinctes, qui traduisent le niveau de contrôle du groupe sur les actifs et passifs de la société détenue. Néanmoins, quelle que soit la méthode utilisée pour calculer la quote-part des capitaux propres de *F* revenant aux actionnaires de la société mère, elle s'élève à 64.

CALCUL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE

Nous mettons ainsi en évidence que les titres *F* détenus par *SM* ont une valeur de 64, la valeur des titres *F* au bilan de *SM* s'élevant à 50, une différence positive de 14 apparaît. Les capitaux propres du groupe retracent cet écart dans le poste réserves consolidées pour un montant de 10 et dans le résultat consolidé pour un montant de 4.

La qualification du type de contrôle et la méthode de consolidation qui en découle a donc une incidence sur la présentation des comptes mais ne modifie pas le montant des capitaux propres part revenant aux actionnaires de la société mère.

OUTIL 44

Le processus de consolidation

“

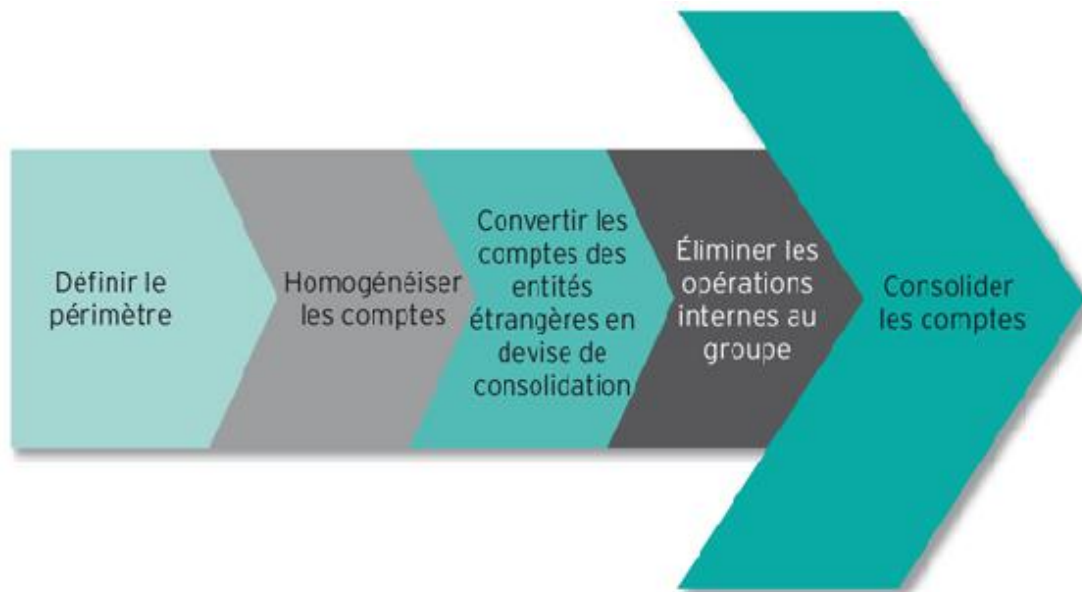
L'organisation du processus de consolidation est de plus en plus décentralisée afin de gagner en rapidité et fiabilité. Ce mouvement est possible grâce à l'évolution des systèmes informatiques de consolidation.

En quelques mots

L'établissement des comptes consolidés est un processus complexe. Différentes activités comptables lourdes et parfois complexes doivent être réalisées, souvent avec une forte contrainte de temps. Pour mener au mieux ce processus, **les opérations de consolidation** sont menées conjointement par la société mère et les différentes entités consolidées. La mission du service central de consolidation demeure cependant essentielle dans l'organisation, la

planification, le traitement d'opérations complexes et le contrôle des opérations réalisées par les entités.

PROCESSUS DE CONSOLIDATION



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Les comptes consolidés ont pour but de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une société consolidante et les entreprises qui lui sont liées comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

Contexte

Pour produire les comptes consolidés, le groupe devra mettre en place une organisation spécifique pour effectuer les différents travaux de

consolidation. Ces opérations seront réalisées pour partie par les entités consolidées et pour partie par la consolidante.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

L'établissement des comptes consolidés s'effectue en appliquant un processus comprenant plusieurs étapes :

1. La première étape consiste à définir **le périmètre de consolidation**. Il s'agit de définir les sociétés à consolider, de qualifier la nature du contrôle, de définir la méthode de consolidation à utiliser et de calculer la quote-part d'intérêts revenant à la société consolidante.
2. La seconde étape, conduit à **homogénéiser** les comptes de chaque entreprise consolidée pour que la présentation et l'évaluation des comptes de l'entité soient conformes au référentiel comptable applicable aux comptes consolidés. Par ailleurs, si les comptes de l'entité sont en devises étrangères, une opération de **conversion** sera nécessaire.
3. La troisième étape consiste à **éliminer les opérations internes** au groupe. L'objectif des comptes consolidés est de présenter les comptes d'un ensemble d'entreprises comme si elles ne composaient qu'une seule entité. Les profits et pertes internes doivent être éliminés ainsi que les dettes et créances, charges et produits entre les sociétés du groupe.
4. La quatrième étape amène à **cumuler les comptes**, à **éliminer les titres** des entités consolidées et à **partager les capitaux propres** entre la part revenant au groupe et aux intérêts minoritaires. En définitive, consolider consiste à remplacer le poste titres de participation par la fraction des capitaux propres que détient la société mère dans une entité.

L'organisation de ce processus de consolidation s'effectue de façon différente selon les groupes. Généralement, pour accélérer la clôture des comptes, les tâches seront effectuées au maximum par les entités consolidées. La société consolidante conserve les étapes de

détermination du périmètre de consolidation et assure le contrôle sur l'ensemble du processus.

Méthodologie et conseils

Pour un groupe, les comptes consolidés sont l'outil d'information comptable interne et externe pour communiquer sur la performance économique. Les comptes individuels ou sociaux des différentes entités sont davantage établis pour répondre à des exigences fiscales et du droit des sociétés.

Avant de vous lancer...

- ✓ Les règles d'évaluation des comptes consolidés privilégient une approche économique, les comptes présentés donnent une image de l'activité, de la situation financière et de la performance réelle d'un groupe en ne présentant que les opérations réalisées avec des tiers.
- ✓ La consolidation d'un groupe comprenant des activités très dissemblables rend l'analyse des comptes complexes, en particulier celle du résultat. Il est alors nécessaire de disposer d'une information par secteur d'activité.

OUTIL 45

Le retraitement des comptes

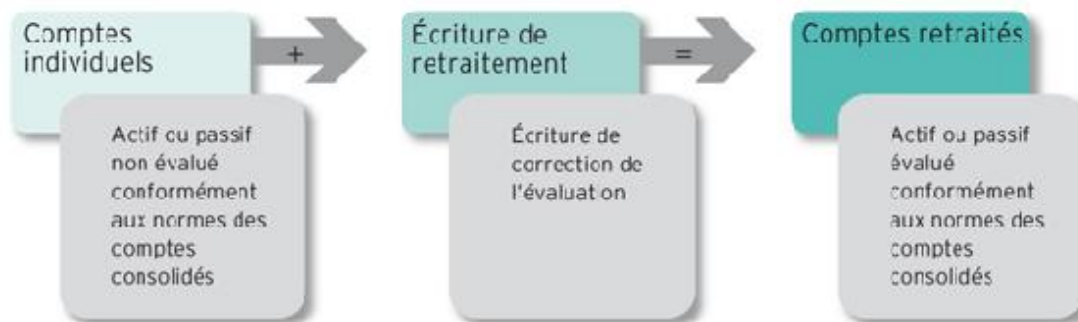
“

Pour que la consolidation des comptes de différentes entités soit réalisée, il est nécessaire d'homogénéiser les comptes des différentes entités à consolider.

En quelques mots

Un groupe d'entreprises est, du point de vue des comptes consolidés, à l'identique d'une seule entreprise. L'établissement des comptes de groupe exige donc de présenter et d'évaluer les comptes de chaque entité de façon identique. L'**homogénéisation des comptes** amène donc à effectuer des écritures de correction qui ont une incidence sur les capitaux propres lorsqu'il s'agit de retraitement. Par contre, les écritures de reclassement modifient uniquement la présentation des comptes.

PRINCIPE DE L'ÉCRITURE DE RETRAITEMENT



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

Les comptes consolidés consistent à regrouper les comptes d'un ensemble d'entités pour n'en faire plus qu'une. Bien évidemment, pour que cette agrégation de comptes ait un sens, il est nécessaire que les comptes des différentes entités soient évalués et présentés de façon homogène.

Contexte

Les comptes de chaque entité du groupe doivent être évalués et présentés selon les règles applicables aux comptes consolidés. En France, la réglementation applicable est soit les normes IFRS pour les groupes cotés, soit les règles issues du règlement CRC 99-02 pour les sociétés non cotées.

⚙️ COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Si les règles d'évaluation d'une société consolidée sont différentes de celles du groupe, un retraitement des comptes de la société consolidée s'impose si la différence entre les deux méthodes a un impact significatif au niveau du groupe.

1. La première étape consiste à **identifier les actifs ou passifs évalués** selon des règles non conformes aux normes d'évaluation des comptes consolidés. Par exemple, dans les comptes individuels, l'amortissement d'une immobilisation est constaté sur 20 ans en linéaire alors que, dans les comptes consolidés, ce type d'immobilisation est amorti sur 30 ans. L'immobilisation est inscrite dans les comptes pour une valeur brute de 2 000, l'amortissement cumulé à fin N est de 1 600 et sa valeur nette est de 400.
2. La seconde étape amène à **évaluer l'actif conformément aux normes d'évaluation** des comptes consolidés. Dans notre exemple, l'amortissement dans les comptes consolidés s'effectue sur 30 ans pour ce type d'actif. Dans les comptes consolidés, l'immobilisation est inscrite pour une valeur brute de 2 000, l'amortissement cumulé à fin N est de 1 067 et sa valeur nette est de 933.
3. La troisième étape conduit à **enregistrer l'écriture de retraitement** pour corriger l'évaluation qui figure dans les comptes individuels. L'écriture à enregistrer sera la suivante :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
28	Amortissement des immobilisations	500	
106	Réserves		500
28	Amortissement des immobilisations	33	
681	Dotation aux amortissements		33

La correction de la valeur d'un actif ou d'un passif a toujours pour contrepartie les capitaux propres. Une dissociation s'effectue ensuite entre l'incidence sur les capitaux propres au début de l'exercice, qui

s'impute sur les réserves, et l'incidence de la période qui s'impute sur le résultat de l'exercice.

Méthodologie et conseils

L'organisation comptable dans les groupes importants est souvent tournée prioritairement vers l'objectif de production des comptes consolidés. La comptabilité peut être tenue dès l'origine dans le référentiel des comptes consolidés ; de cette façon, aucun retraitement n'est à opérer.

Avant de vous lancer...

- ✓ L'homogénéisation des comptes permet de mesurer la situation financière et la performance de toutes les sociétés du groupe sur un référentiel comptable commun et ainsi les rendre comparables.
- ✓ Identifiez l'ensemble des retraitements à opérer et confiez de préférence la réalisation des écritures aux différentes entités pour effectuer ces retraitements au plus proche du terrain.

OUTIL 46

Les opérations internes au groupe

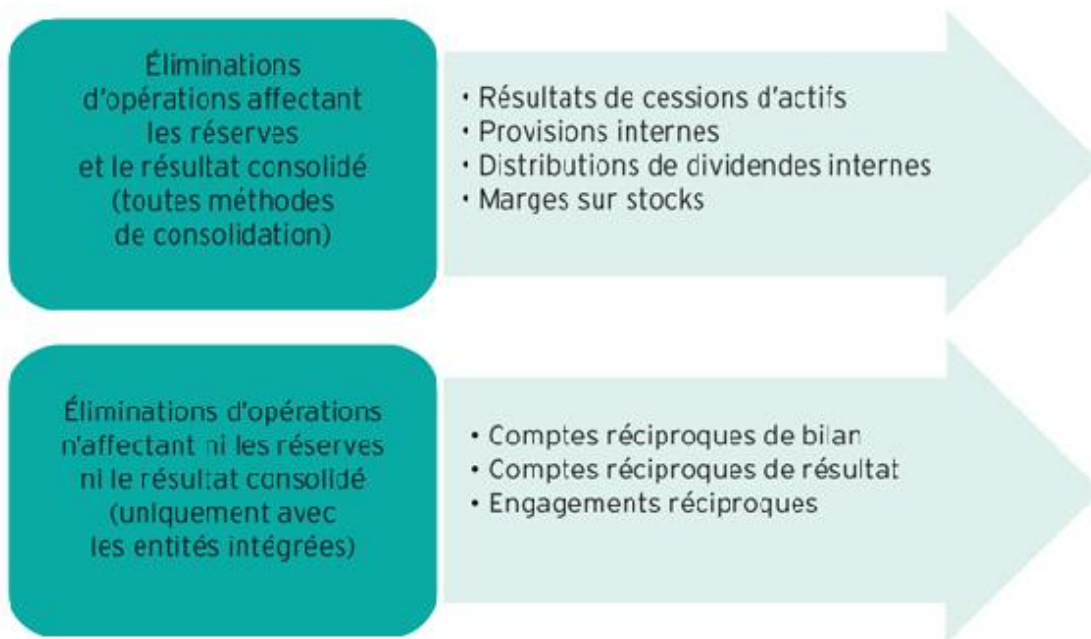
“

*Consolider, c'est faire les
comptes d'un groupe d'entités
comme si elles n'en formaient
qu'une.*

En quelques mots

Un groupe d'entreprise est, du point de vue des comptes consolidés, à l'image d'une seule entreprise. L'établissement des comptes de groupe exige donc de neutraliser l'ensemble des **opérations réalisées à l'intérieur du groupe**. L'élimination de ces opérations n'a pas d'incidence sur le résultat du groupe mais uniquement sur la présentation des comptes, à l'exception de quatre types d'opérations qualifiées de non réciproques. Cette phase du processus de consolidation exige une bonne organisation pour pouvoir être menée rapidement et de façon fiable.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES ÉLIMINATIONS



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

L'objectif des comptes consolidés est de présenter les comptes d'un ensemble d'entreprises comme si elles ne composaient qu'une seule entité. Toutes les transactions internes au groupe doivent être éliminées et ne doivent pas affecter les comptes du groupe. Les profits et pertes internes doivent être éliminés ainsi que les dettes et créances intra-groupe.

Contexte

L'élimination des opérations internes au groupe est de deux types : les opérations dont l'élimination n'a pas d'incidence sur le résultat du groupe et les opérations dont l'élimination conduit à neutraliser un profit réalisé à l'intérieur du groupe. L'élimination de ces opérations est obligatoire pour que les comptes du groupe donnent une image fidèle de la réalité économique.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Chaque entité en relation doit **identifier les opérations** qu'elle effectue avec les entreprises consolidées au sein du même groupe, quelle que soit leur nature : achats, ventes, créances, dettes, dividendes reçus...

Les opérations réciproques sont ensuite rapprochées pour s'assurer que le solde déclaré est identique dans les deux entités déclarantes. Si les opérations ne se rapprochent pas, la nature de l'écart devra être analysée. Parmi les causes les plus fréquentes, on peut citer une omission de comptabilisation, l'imputation de l'écriture sur une autre période comptable, un litige sur l'enregistrement. À défaut de pouvoir réconcilier les deux parties, l'usage est de s'aligner sur la position du vendeur pour procéder à l'élimination. L'élimination d'opérations réciproques n'a pas d'incidence sur le résultat d'ensemble du groupe, puisqu'elle consiste à diminuer un poste d'actif et un poste de passif ou un poste de charge et un poste de produit de façon simultanée. Par définition, les éliminations d'opérations réciproques ne se pratiquent qu'entre sociétés consolidées par intégration.

Il existe également des **opérations internes au groupe non réciproques**, elles sont de quatre types :

- les dividendes reçus d'une autre entité du groupe ;
- les plus ou moins-values de cession interne ;
- les provisions ou dépréciations se rapportant à une entité du groupe ;
- les marges sur stock.

Pour chacune de ces opérations, l'élimination consistera à éliminer le résultat (profit ou perte) entraîné par l'enregistrement de ces opérations qui demeurent à l'intérieur du groupe. Un résultat ne peut en effet être constaté que lorsque l'opération est réalisée avec un tiers.

Méthodologie et conseils

D'un point de vue pratique, la réconciliation des opérations internes au groupe est souvent difficile à réaliser car les opérations peuvent être très nombreuses. Il est donc impératif de les identifier dès leur enregistrement comptable en utilisant des comptes spécifiques et de mettre en œuvre de façon très régulière des rapprochements avec les autres entités du groupe.

Avant de vous lancer...

- ✓ L'élimination des opérations internes permet de ne garder que les opérations réalisées avec des tiers extérieurs au groupe et ainsi d'avoir une image fidèle de l'activité du groupe et de sa situation financière.
- ✓ Pour les opérations réalisées en devises étrangères, il est indispensable d'effectuer en premier lieu le rapprochement dans la devise de transaction.

Les impôts différés

“

L'impôt différé permet de disposer d'une charge d'impôt économique en rattachant la charge d'impôt à l'exercice où le résultat est constaté.

En quelques mots

L'impôt est une charge qui, selon le principe général d'adéquation des charges et produits, doit être reconnue sur le même exercice que le bénéfice comptable qu'il impose. Or les règles fiscales sont susceptibles de créer des différences entre le bénéfice comptable et fiscal, et donc d'imputer la charge fiscale sur un autre exercice. La constatation des **impôts différés** corrige cette anomalie de façon obligatoire dans les comptes consolidés qui privilégient une approche économique de l'impôt.

LA CHARGE D'IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT

Impôt exigible :
calculé sur la base
du résultat fiscal
de chaque entité



Impôt différé :
constater un impôt (charge
ou produit) lié aux divergences
entre les états financiers
IFRS et les comptes
fiscaux locaux



Impôt comptabilisé :
cohérent avec
le résultat figurant
en comptabilité

POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

L'impôt généré par une opération comptable doit être constaté dans le même exercice que l'opération correspondante selon le principe de rattachement des charges aux produits. Or l'impôt à payer (impôt exigible) est calculé sur la base du résultat fiscal qui peut être fort différent du résultat comptable. La comptabilisation d'un impôt différé s'impose lorsque des différences existent entre la comptabilité et la fiscalité.

Contexte

La constatation des impôts différés est obligatoire dans les comptes consolidés, alors que dans les comptes individuels établis selon le PCG, seul l'impôt exigible est comptabilisé.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Le calcul de l'imposition différée repose sur une démarche en plusieurs étapes.

1. Il s'agit tout d'abord d'**identifier les différences** qui existent entre la prise en compte en comptabilité et en fiscalité des charges et produits.

Ces différences sont soit :

- temporelles, ce qui signifie que la charge ou le produit n'est pas reconnu dans le même exercice entre la comptabilité et la fiscalité ;
- permanentes : dans ce cas, il s'agit d'une charge ou d'un produit comptabilisé qui ne sera jamais reconnu en fiscalité.

Seules les différences temporelles entraînent la constatation d'une imposition différée. La réglementation impose de constater des impôts différés sur l'ensemble des différences constatées, on parle de conception étendue.

2. Ensuite, lorsque les bases d'impôts différées ont été identifiées, il convient de **calculer le montant de l'impôt différé**. Pour calculer ce montant, on utilise la méthode du report variable, c'est-à-dire la valorisation au taux d'impôt futur de l'exercice de reversement ou de résorption de la différence temporaire. En l'absence de modification des taux d'imposition, on utilise le taux d'impôt en vigueur à la clôture.
3. Enfin, lorsque la comptabilisation des impôts différés intervient au sein d'une même entité, on **compense les impôts différés actifs et passifs**. Les impôts différés passifs sont toujours comptabilisés. Par contre, si le solde d'impôts différés est actif, il convient en vertu du principe de prudence de s'assurer de la recouvrabilité de cet impôt.

En pratique, il s'agit de démontrer que l'entité réalisera des bénéfices imposables suffisants au cours des prochains exercices pour apurer l'impôt différé actif.

Méthodologie et conseils

Pour valider le calcul des impôts différés, on utilise le mécanisme de la preuve d'impôt. Il s'agit d'un contrôle de bouclage.

Résultat comptable

+ écarts permanents

= base taxable théorique

× taux d'impôt

= charge d'impôt théorique (A)

+ impôt exigible

+ impôt différé

= charge d'impôt comptabilisée (B)

On doit nécessairement aboutir à une égalité entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée.

Avant de vous lancer...

- ✓ La reconnaissance des impôts différés permet une vision économique de la charge d'impôt.
- ✓ Le calcul s'effectue par entité redevable de l'impôt, il faut prendre garde à l'existence de plusieurs taux d'imposition et aux changements de taux.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Identifier les différences temporelles

Les différences temporelles qui donnent naissance à des impositions différées dans les comptes consolidés résultent de plusieurs origines.

Les décalages temporels proviennent de la détermination du résultat fiscal. Le bénéfice fiscal (bénéfice imposable) se calcule à partir du résultat comptable en effectuant des déductions et des réintégrations. Ces différences créent une première distorsion entre la fiscalité et la comptabilité.

Les écritures de retraitement des comptes individuels, pour les rendre compatibles avec les règles comptables d'évaluation des comptes consolidés, créent une seconde nature d'écart. Ces différences sont le plus souvent temporelles.

L'élimination des résultats intragroupe (plus-value de cession interne, marges sur stock, provisions et dividendes) génère à nouveau des différences entre le résultat fiscal et le résultat consolidé de l'entité.

Lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation, des éléments d'actif ou de passif ont été inscrits dans les comptes consolidés pour une valeur différente de leur valeur d'inscription dans les comptes individuels. Les écarts d'évaluation qui en résultent créent également une différence temporaire.

Les déficits fiscaux reportables en avant allégeront l'impôt exigible des exercices futurs. Ils représentent un impôt différé actif qui, lorsqu'il est récupérable, est comptabilisé.

Approche bilancielle des impôts différés

Pour effectuer un recensement des bases d'impôts différés, il est utile d'opérer à partir du bilan. Cette identification des bases s'opère en effectuant la comparaison entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs.

- La **valeur comptable** d'un actif ou passif correspond au montant figurant dans les comptes consolidés.
- La **valeur fiscale** d'un actif représente le montant qu'il sera possible de déduire du résultat fiscal des exercices futurs et inversement pour un passif.

Par exemple, une immobilisation inscrite pour 100 dans les comptes consolidés, en raison d'une réévaluation, ne sera inscrite que pour 60 dans les comptes individuels. Sa valeur comptable est de 100, sa valeur fiscale est de 60. En effet, seul un montant de 60 sera déductible des amortissements des exercices futurs ou, en cas de cession, sa valeur nette comptable de 60 sera déduite du prix de vente pour le calcul de la plus-value fiscale.

De cette façon, il est aisé d'identifier rapidement les bases d'impôt différé. Dans notre exemple précédent, la valeur comptable (VC) est supérieure à la valeur fiscale (VF), on identifie donc un écart temporel qui – à l'aide du tableau suivant – conduit à reconnaître un impôt différé passif (IDP).

Actif		Passif	
Valeur comptable (VC)	Valeur fiscale (VF)	Valeur comptable (VC)	Valeur fiscale (VF)
Si $VC > VF$ Impôt différé passif (IDP)		Si $VC < VF$ Impôt différé passif (IDP)	
Si $VC < VF$ Impôt différé actif (IDA)		Si $VC > VF$ Impôt différé actif (IDA)	



Cas

Calcul des impôts différés

	N	N+1
Résultat comptable avant impôt	100	100
Impôt exigible	(50)	(30)
Impôt différé	7	(3)
Charge totale d'impôt	(43)	(33)
Résultat net comptable	57	67

	N	N+1
Calcul de l'impôt exigible		
Résultat comptable avant impôt	100	100
Dotation provision non déductible	20	
Reprise provision antérieurement réintégrée		(10)
Amendes non déductibles	20	
Amortissements excédentaires non déductibles	10	
Résultat fiscal	150	90
Impôt exigible (33,1/3 %)	(50)	(30)

IMPÔT EXIGIBLE

L'impôt exigible est calculé à partir du résultat fiscal qui comporte des différences avec le résultat comptable. L'impôt exigible est une charge de (50) en N et de (30) en N+1.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Pour calculer l'impôt différé on identifie, en N et N+1, les écarts temporels qui donnent naissance à l'impôt différé. Les amendes et amortissements excédentaires sont des écarts permanents. En effet, ces charges comptabilisées ne seront jamais reconnues comme des charges déductibles en fiscalité au cours d'un exercice ultérieur.

CHARGE TOTALE D'IMPÔT

La charge totale d'impôt comptabilisée s'élève à 43 en N et 33 en N+1. Le taux effectif d'imposition est de 43 % en N et 33 % en N+1. Le décalage entre le taux d'impôt (33 %) et le taux effectif d'imposition s'explique par les écarts permanents.

En N+1, le taux effectif d'imposition est de 33 % car il n'y a pas d'écart permanent. Par contre en N, le montant des écarts permanents de 30 représente un montant de 10 d'impôt. Ils expliquent

un écart de 10 % entre le taux d'impôt (33 %) et le taux effectif d'imposition (43 %).

Calcul de l'impôt différé	N	N+1
Dotation provision non déductible	20	
Reprise provision antérieurement réintégrée		(10)
Impôt différé (33,1/3 %)	7	(3)
Impôt différé actif (IDA)	7	4

Le goodwill

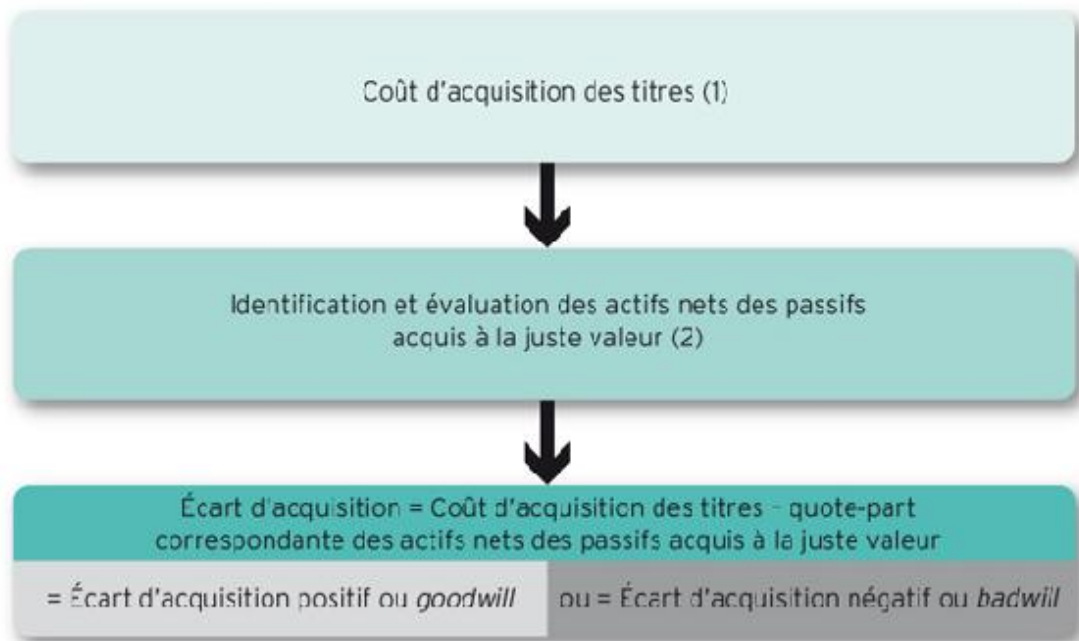
“

Le goodwill représente la trace dans le bilan des opérations de croissance externe, c'est aussi une épée de Damoclès sur les résultats des exercices futurs si l'entité acquise n'atteint pas le niveau de performance attendu.

En quelques mots

L'écart d'acquisition est une rubrique spécifique aux comptes consolidés. Il se calcule lors de la prise de contrôle d'une entité et représente le complément de prix que l'acheteur accepte de payer au regard des avantages économiques futurs qu'il attend de cette acquisition. Selon les règles comptables appliquées, **le goodwill** est soit amorti, soit soumis annuellement à un test de dépréciation. Le montant du poste goodwill témoigne de la stratégie de développement d'un groupe et de sa réussite.

CALCUL DE L'ÉCART D'ACQUISITION OU GOODWILL



? POURQUOI L'UTILISER ?

Objectif

L'écart d'acquisition se calcule lors de la prise de contrôle d'une entité et de son entrée dans le périmètre de consolidation. Il indique la fraction de prix qu'un acquéreur accepte de payer au-delà de la valeur du patrimoine de l'entreprise. Cet écart est par définition non attribuable à des éléments d'actifs identifiables, il représente les avantages que procure la prise de contrôle de l'entité : élimination d'un concurrent, expansion géographique, amélioration des conditions de production...

Contexte

L'écart d'acquisition se calcule en normes IFRS de façon définitive au moment de la prise de contrôle de l'entité et est soumis annuellement à un test de dépréciation. Dans les règles françaises sur les comptes consolidés, son montant peut varier après la prise de contrôle en raison d'acquisition ou de cession de titres. Par ailleurs, il est amortissable lorsque sa durée de vie est limitée.

COMMENT L'UTILISER ?

Étapes

Le calcul de l'écart d'acquisition s'effectue en application de la méthode de la comptabilité d'acquisition, qui s'effectue en plusieurs étapes.

1. La première étape consiste à **identifier la date d'acquisition**, il s'agit de la date d'obtention du contrôle de l'entité acquise.
2. La seconde étape conduit à **déterminer la juste valeur** de ce qui est transféré au vendeur, autrement dit le prix payé. Il faut évaluer la juste valeur de ce qui est remis à l'acquéreur (liquidités, titres remis ou autres actifs) et tenir compte des différés de paiement et compléments de prix.
3. La troisième étape consiste à **identifier, évaluer et comptabiliser les actifs et passifs** acquis à la juste valeur à la date d'acquisition. Il s'agit d'évaluer chacun des actifs et passifs identifiables de l'entreprise comme si ceux-ci avaient été acquis séparément.

De cette façon, dans les comptes consolidés, les éléments du bilan sont comptabilisés de façon homogène, que leur acquisition s'effectue de façon séparée ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprise.

4. La quatrième étape amène à **mesurer les intérêts minoritaires résiduels** dans la mesure où les titres de l'entité n'ont pas été acquis en totalité.
5. Enfin, la dernière étape consiste à **déterminer le montant du goodwill** qui s'obtient en effectuant la différence entre le coût

d'acquisition des titres et la quote-part de la juste valeur des actifs nets des passifs acquis.

Méthodologie et conseils

La détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables est un processus qui peut être long. Selon les normes IFRS, la période d'ajustement est limitée à douze mois à compter de la date d'acquisition. Les ajustements de valeur sont affectés au goodwill.

Avant de vous lancer...

- ✓ Le *goodwill* permet d'identifier, sur le bilan d'un groupe, l'importance des opérations de croissance externe qui ont été menées.
- ✓ Par définition, le *goodwill* représente une valeur intrinsèquement dépendante des performances futures de l'entité acquise. Si l'entité acquise a des performances ultérieures décevantes par rapport aux attentes initiales, le *goodwill* encourt un risque important de dépréciation.



COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE ?

Évaluation des actifs et passifs identifiables

Les actifs et passifs identifiables, c'est-à-dire ceux pouvant faire l'objet d'un suivi de valeur individuel, doivent être évalués au jour de la prise de contrôle comme s'ils avaient été acquis de façon isolée. Cette opération conduit à procéder à une estimation des actifs et passifs de la cible à leur valeur de marché. Selon la nature des actifs et passifs, différentes méthodes d'évaluation sont appliquées pour déterminer la juste valeur. Par exemple, les actifs et passifs sont évalués de la façon suivante :

- Les immobilisations corporelles à leur valeur de marché à la suite d'une expertise indépendante.

- Les coûts de développement en fonction des avantages futurs probables.
- Les stocks de matières premières à leur valeur de remplacement.
- Les créances à la valeur actualisée des montants recouvrables.
- Les titres cotés à leur valeur actuelle de marché.

La juste valeur des actifs et passifs identifiés constitue le coût historique d'entrée dans le bilan consolidé. En définitive, on agit comme si chaque élément du patrimoine avait été acquis séparément.

Le traitement des coûts liés à l'acquisition

Les opérations de rapprochement d'entreprises entraînent généralement des coûts externes importants liés à l'acquisition. Ces coûts sont le plus souvent des honoraires relatifs à des conseils liés à l'acquisition, des frais de formalités, de communication...

Le traitement de ces frais diffère selon le référentiel comptable appliqué. La réglementation française considère que ces coûts font partie du coût d'acquisition des titres. En conséquence, ils constituent un élément de l'écart d'acquisition et seront comptabilisés en charge au rythme de l'amortissement de l'écart d'acquisition. Dans le référentiel IFRS, les coûts liés à l'acquisition doivent être comptabilisés en charge au moment où les services sont rendus.

Ajustement du coût d'acquisition

Très souvent, lors d'une opération d'acquisition, la convention prévoit un ajustement du prix d'acquisition dépendant d'un ou plusieurs événements futurs. Il peut s'agir par exemple d'une convention d'acquisition avec un prix fixe complété par un prix variable en fonction du résultat d'exploitation dégagé sur les deux premières années.

Lors de l'acquisition, il est en général possible d'estimer le montant probable de cet ajustement, celui-ci sera alors ajouté au coût d'acquisition des titres. Ultérieurement, si l'estimation varie ou lors de la fixation définitive du prix, l'écart d'acquisition est ajusté selon les règles françaises.

En normes IFRS, ces clauses de complément de prix doivent également être évaluées à la date d'acquisition. Par contre, les ajustements ultérieurs ne s'effectuent pas par l'écart d'acquisition. Ils s'effectuent par le résultat ou par les capitaux propres selon la qualification et l'enregistrement initial du complément de prix.



Cas

Calcul d'un écart d'acquisition

Société F	Juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition	Valeur comptable dans les comptes individuels
Immobilisations corporelles		160
Créances	270	210
Stocks	210	124
Provision retraite	174	0
Dettes	(30)	(120)
Impôts différés passifs (taux d'imposition 40 %)	(120)	0
	(52)	
Capitaux propres nets	452	374

La société mère SM a acquis 80 % des titres de cette entité F pour un montant de 600.

L'évaluation des actifs et passifs à la juste valeur se présente selon le tableau ci-dessus.

ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS IDENTIFIABLES À LA JUSTE VALEUR

Les actifs et passifs identifiables de F sont évalués à la juste valeur. Cette évaluation peut conduire soit à corriger des valeurs d'actif ou de passif, soit à identifier de nouveaux actifs ou passifs. Dans notre cas, une provision retraite non comptabilisée dans les comptes individuels est reconnue.

En outre, les impositions différées doivent être calculées. Dans notre exemple, un ajustement de valeur de 130 sur les actifs et passifs a été effectué. En conséquence, un impôt différé passif de 52 est constaté compte tenu d'un taux d'imposition de 40 %.

CALCUL DE L'ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition se calcule en effectuant la différence entre le coût d'acquisition des titres 600 et la quote-part des actifs nets des passifs acquis à la juste valeur ($80 \% \times 452 = 361,60$).

L'écart d'acquisition s'établit à 238,40 ($600 - 361,60$).

Cet écart d'acquisition sera ensuite amorti sur sa durée d'utilisation, si elle est limitée. Si la durée d'utilisation n'est pas limitée, il y a absence d'amortissement mais test de dépréciation annuel. En normes IFRS, l'écart d'acquisition n'est pas amorti mais soumis annuellement à un test de dépréciation.

GLOSSAIRE

Actif : Éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entreprise.

Actif circulant : Ensemble des actifs correspondants qui n'ont pas vocation à rester durablement dans l'entreprise (moins d'un an), sauf exceptions le plus souvent liées à la nature de l'activité. Il comprend les stocks, créances client et autres créances reliées ou non à l'exploitation, ainsi que les disponibilités et valeurs mobilières de placement (placement des excédents de trésorerie).

Actif circulant d'exploitation : Ensemble des actifs circulants directement reliés au cycle d'exploitation, essentiellement les stocks et créances client ainsi que les acomptes versés aux fournisseurs.

Actif immobilisé : Ensemble des actifs qui, en raison de leur nature, ont vocation à demeurer durablement dans l'entreprise pour être utilisés dans l'activité de l'entreprise. En cela, ils s'opposent aux actifs circulants. Le plan comptable distingue les immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Amortissement : Mécanisme comptable permettant d'étaler le coût initial d'un investissement en charge sur sa durée d'utilité.

Amortissements dérogatoires : Amortissements ou fractions d'amortissements ne correspondant pas à l'objet normal d'un amortissement pour dépréciation et comptabilisés en application de textes fiscaux.

Balance : État comptable regroupant tous les comptes du grand livre et faisant apparaître, pour chacun d'entre eux, les montants totaux des débits et des crédits, et le solde qui peut être débiteur ou créditeur.

Besoin en fonds de roulement – BFR : Représente le besoin de financement du cycle d'exploitation. Résulte du fait que les charges d'exploitation sont décaissées avant que les ventes ne soient encaissées.

Il se calcule à partir du bilan par différence entre les actifs circulants d'exploitation et les dettes d'exploitation.

Capacité d'autofinancement – CAF : Excédent financier dégagé par l'activité. La CAF est toutefois un indicateur de flux « potentiel » car elle ne prend pas en compte l'incidence des décalages de paiement client à fournisseur que mesure la variation du besoin en fonds de roulement.

Capitaux permanents : Ils sont constitués par les capitaux propres, les dettes à long et moyen termes (durée supérieure à un an) retraitées des engagements de locations financement. Les capitaux permanents constituent les ressources stables de financement.

Capitaux propres : Ils représentent le patrimoine de l'entreprise, propriété des actionnaires. Aucune obligation de remboursement ne pèse sur eux. Ils ont deux origines :

- Le capital social a une origine externe à l'entreprise, il correspond aux apports des actionnaires réalisés à la création de l'entreprise ou ultérieurement lors d'une augmentation de capital.
- Les réserves sont une ressource générée en interne par l'entreprise. Elles sont égales au cumul des résultats passés non distribués sous forme de dividendes aux actionnaires. Elles constituent une ressource d'autofinancement.

Charge : Tout élément venant en déduction du résultat d'une période (par opposition aux produits).

Charge constatée d'avance : Charge enregistrée au cours de l'exercice mais qui correspond à un achat de bien ou service dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

Compte : Plus petite unité retenue pour le classement et l'enregistrement des éléments de la nomenclature comptable.

Consolidation : Technique comptable permettant d'établir les comptes d'un groupe (ensemble de sociétés).

Créances clients : Partie du chiffre d'affaires facturé et non encore encaissé. Elles font partie du besoin en fonds de roulement (BFR). Alors que le chiffre d'affaires est comptabilisé hors TVA, les créances clients figurent au bilan pour leur montant TTC, qui correspond au montant dû par le client.

Dividende : Partie du résultat distribuée aux actionnaires. Les dividendes versés ne constituent pas une charge mais une distribution du résultat. Pour cette raison, ils ne figurent pas au compte de résultat mais viennent directement en diminution des capitaux propres.

Engagements : Droits et obligations dont les effets sur le montant ou la composition du patrimoine sont subordonnés à la réalisation de conditions (ex. : cautions) ou d'opérations ultérieures (ex. : commandes).

Excédent brut d'exploitation – EBE : Il est égal à l'ensemble des produits d'exploitation « encaissables », principalement le chiffre d'affaires, déduction faite de l'ensemble des charges d'exploitation décaissables (consommations, autres achats, frais de personnel, impôts et taxes). Pour cette raison, il constitue un indicateur de flux de trésorerie d'exploitation.

Extourne : Écriture comptable qui permet de corriger une écriture erronée en enregistrant l'opération inverse.

Flux de trésorerie de l'activité : Excédent de trésorerie obtenu par l'activité. Il représente le premier niveau du tableau de flux. Il est égal à Capacité d'Autofinancement – Variation du BFR. Il constitue un excédent de trésorerie réel car, à la différence de la CAF, il intègre l'incidence des décalages de paiement client fournisseur (augmentation ou diminution du BFR).

Flux de trésorerie disponible – FTD : Il est égal au flux de trésorerie de l'activité, déduction faite du flux de trésorerie de l'investissement. Cet indicateur est très utilisé dans les groupes pour évaluer la performance économique des filiales.

Fonds de roulement – FR : Excédent des capitaux permanents sur les immobilisations nettes. Le fonds de roulement est une ressource financière stable disponible pour financer tout ou partie du cycle d'exploitation de l'entreprise. Il représente aussi une marge de sécurité destinée à absorber les éventuelles pertes.

Grand livre : État comptable contenant le report des écritures du journal, ventilées selon le plan de compte de l'entreprise. Il permet de connaître les mouvements inscrits sur un compte et le solde du compte.

Journal : État comptable permettant d'enregistrer chronologiquement les mouvements affectant le patrimoine de l'entreprise, opération par

opération et jour par jour.

Marge commerciale : C'est la différence entre les ventes de marchandises et le prix de revient des marchandises vendues (achat + variation des stocks). C'est un indicateur clé pour les activités de négoce.

Partie double (mécanisme) : Toute opération donne lieu à au moins deux mouvements comptables :

- pour les produits et charges, un mouvement est inscrit au compte de résultat et sa contrepartie au bilan ;
- pour les autres opérations, les deux mouvements figurent au bilan.

Passif : Ensemble des ressources mises à disposition d'une entreprise.

Produits constatés d'avance : Produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies.

Provision : Mécanisme comptable permettant d'anticiper la reconnaissance d'une perte. Elle se constate en application du principe de prudence.

Provision réglementée : Provision ne correspondant pas à l'objet normal d'une provision et comptabilisée en application de dispositions fiscales.

Prudence (principe de) : Principe comptable selon lequel tout appauvrissement est constaté dès que probable. Les provisions et dépréciations sont comptabilisées en application de ce principe.

Rattachement des charges aux produits (principe de) : Pour déterminer le résultat d'une période, on rattache aux produits l'ensemble des charges rendues nécessaires pour le réaliser.

Ratio : Rapport entre deux données économiques qui vise à porter une appréciation sur la structure ou la performance de l'entreprise.

Régularisation (comptes de) : Répartition des charges et des produits dans le temps de manière à rattacher à un exercice déterminé toutes les charges et tous les produits le concernant effectivement.

Solde à nouveau : Somme initiale inscrite dans les comptes d'actifs et de passifs au début de l'exercice comptable.

Stocks : Biens ou services en cours destinés à être vendus après avoir été éventuellement transformés. Ils sont valorisés à leur coût de revient, hors TVA. On distingue :

- les marchandises : biens destinés à être revendus en l'état sans aucune transformation. Ils font référence à une activité de négoce, distribution ;
- les matières premières destinées à être transformées ;
- les encours de biens ou services : biens ou services en cours de production ou de réalisation. Leur importance dépend de la longueur du cycle d'exploitation ;
- les produits finis. Biens déjà transformés, destinés à la vente.

Tableau de flux de trésorerie : État financier retraçant l'ensemble des flux de trésorerie d'une période. Ces flux sont classés en trois catégories : flux de trésorerie liés à l'activité, à l'investissement et au financement. Ils expliquent la variation de la trésorerie au cours de l'exercice.

Trésorerie nette – TN : Position financière nette à court terme d'endettement ou au contraire d'excédent. Elle se calcule à partir du bilan par différence entre les disponibilités et placements à CT d'une part, et les crédits de trésorerie d'autre part (découverts, crédits spot, affacturage...).

La trésorerie nette est également la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement ($FR - BFR = TN$).

Valeur ajoutée : Elle est égale à la différence entre la valeur des biens ou services que l'entreprise a produits et/ou vendus, et l'ensemble des biens et services en provenance de l'extérieur qu'elle a consommé.

Variation des stocks : Mécanisme comptable mis en œuvre pour assurer le rattachement des charges aux produits. Elle permet de passer des achats de matières premières ou marchandises à la consommation.

Valeur d'inventaire (ou valeur actuelle) : Valeur vénale d'un bien à la date de l'inventaire, c'est-à-dire le prix présumé qu'accepterait d'en donner un acquéreur éventuel de l'entreprise dans l'état où se trouve le bien.

Valeur résiduelle (ou valeur nette) : Valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés et/ou des dépréciations.

Bibliographie

Comptabilité générale

Ouvrages de base

- *Comptabilité générale : Principes généraux, Opérations courantes, Opérations de fin d'exercice*, Béatrice et François GRANDQUILOT, lextenso édition, 2015-2016
- *Comptabilité*, Françoise FERRE et Fabrice ZARKA, Dunod, 2020
- *Toute la fonction comptabilité*, Cécile BORG, Dunod, 2017

Ouvrages de référence

- *Mémento Pratique Francis Lefebvre – Comptable* (édition annuelle)
- *Dictionnaire de la Comptabilité* – Groupe Revue Fiduciaire (édition annuelle)

Documentation périodique

- *Feuille rapide comptable*, éditions Francis Lefebvre (mensuel)
- *RF Comptable*, La revue fiduciaire (mensuel)
- *Feuille hebdomadaire*, la revue fiduciaire (hebdomadaire)

Sites web

- www.anc.gouv.fr

Site officiel de l'Autorité des normes comptables, permettant d'accéder à l'ensemble de la réglementation comptable publiée par

l'ANC.

- www.focuspcg.com

Site de l'ordre des experts comptables offrant des informations pour comprendre le plan comptable français et son évolution.

- www.lacademie.info

L'Académie est une plateforme de services pour les professionnels de la comptabilité, de la gestion, de l'audit et de la finance.

Consolidation et normes IFRS

Ouvrages de base

- *Le petit IFRS 2012*, Robert OBERT, Dunod, 6^e édition, 2012
- *Pratique des normes IFRS : Comparaison avec les règles françaises et les US GAAP*, Robert OBERT, Dunod, 2013
- *Mémento Francis Lefebvre IFRS* de Claude LOPATER, Cécile SAINT JEAN et Olivier SCHÉRER.
- *Maîtriser les IFRS*, de Laurent DIDELOT et Odile BARBE, Groupe Revue Fiduciaire, 2014
- *Manuel de consolidation*, Jean-Michel PALOU, Groupe Revue Fiduciaire, 2013
- *Pratique des comptes consolidés*, François COLINET, Dunod, 2008

Sites web

- www.focusifrs.com

Site de l'ordre des experts comptables et de la compagnie nationale des commissaires aux comptes pour comprendre et suivre l'actualité des normes IFRS.

- www.ifrs.org/Use-around-the-world/Education/Pages/Learning-Resources.aspx

Adresse du site de l'IASB regroupant l'ensemble des ressources pédagogiques proposées par différents organismes et institutions sur les normes IFRS.

 Couverture : Bruno Bachy, La boîte à outils de la Comptabilité, Dunod